

Notre stratégie à l'œuvre



RAPPORT ANNUEL
2010



Les bons résultats enregistrés en 2010 par la Banque Scotia témoignent de notre force

BÉNÉFICE NET GLOBAL
4 239 MILLIONS
 DE DOLLARS

**RENDEMENT DES
 CAPITAUX PROPRES**

18,3 %

**CROISSANCE DU
 BÉNÉFICE PAR ACTION**

18,1 %

RATIO DE PRODUCTIVITÉ

51,8 %

**RATIO DU CAPITAL DE
 CATÉGORIE 1**

11,8 %

EN BREF

70 772 Employés dans le monde

32 466 Employés au Canada

30 498 Employés hispanophones

5 978 Guichets automatiques bancaires dans le monde

2 784 Succursales et bureaux dans le monde



Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans le rapport de gestion, aux pages 22 à 105.

CHIFFRES CLÉS DE FIN D'EXERCICE (aux 31 octobre et pour les exercices terminés à ces dates)

	2010	2009	2008	2007	2006
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)					
Bénéfice net	4 239	3 547	3 140	4 045	3 579
Rendement de l'exploitation Bénéfice dilué par action (\$)	3,91	3,31	3,05	4,01	3,55
Rendement des capitaux propres (%)	18,3	16,7	16,7	22,0	22,1
Ratio de productivité (%) (BMEF)	51,8	53,7	59,4	53,7	55,3
Données du bilan (en milliards de dollars) Total de l'actif	526,7	496,5	507,6	411,5	379,0
Mesures du capital Ratio du capital de catégorie 1 (%) Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque (%)	11,8 9,6	10,7 8,2	9,3 6,6	9,3 7,4	10,2 8,3
Données sur les actions ordinaires Rendement annuel revenant aux actionnaires (%) Rendement annuel composé sur 10 ans (%) Cours de l'action (\$) Haut Bas Clôture Dividendes par action (\$) Valeur comptable par action ordinaire (\$) Ratio cours-bénéfice	25,7 13,1 55,76 44,12 54,67 1,96 22,68 14,0	18,8 14,2 49,19 23,99 45,25 1,96 20,55 13,6	(21,6) 13,1 54,00 35,25 40,19 1,92 18,94 13,1	12,2 16,5 54,73 46,70 53,48 1,74 17,45 13,2	18,4 20,0 49,80 41,55 49,30 1,50 17,13 13,7

La Banque Scotia est l'une des principales institutions financières d'Amérique du Nord et la plus internationale des banques canadiennes. Grâce à une équipe qui compte plus de **70 000 employés**, le Groupe Banque Scotia et ses sociétés affiliées offrent une vaste gamme de produits et de services, notamment des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés ainsi que des services de banque d'investissement, à plus de **18,6 millions de clients**, dans plus de **50 pays** du monde entier.

SECTIONS DU RAPPORT

- 2 Message de Rick Waugh, président et chef de la direction
- 6 Équipe de la haute direction
- 8 Message de John T. Mayberry, président du conseil
- 9 Gouvernance d'entreprise
- 10 Conseil d'administration

Nos cinq priorités stratégiques

- 12 Croissance durable et rentable des revenus
- 14 Gestion du capital
- 16 Leadership
- 18 Gestion prudente des risques et tolérance raisonnable au risque
- 20 Gestion de l'efficacité et des dépenses

Rapport de gestion

- 22 Rapport de gestion
- 24 Chiffres clés de l'exercice
- 25 Survol
- 28 Résultats financiers du Groupe
- 39 Situation financière du Groupe
- 52 Aperçu des secteurs d'activité
- 62 Gestion du risque
- 78 Contrôles et conventions comptables
- 88 Données supplémentaires

États financiers consolidés

- 106 Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière
- 108 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 109 Rapport des vérificateurs
- 110 Bilan consolidé
- 111 État consolidé des résultats
- 112 État consolidé de la variation des capitaux propres
- 112 État consolidé du résultat étendu
- 113 État consolidé des flux de trésorerie
- 114 Notes afférentes aux états financiers consolidés
- 165 Principales filiales

166 Information à l'intention des actionnaires

167 Glossaire

168 Glossaire de l'accord de Bâle II

Responsabilité sociale

(Se reporter à l'intérieur de la couverture arrière)

Les fondements de notre réussite.

NOTRE OBJECTIF FONDAMENTAL Être l'un des principaux fournisseurs de services financiers multinational, dont le siège social est au Canada, en étant celui qui réussit le mieux à aider ses clients à améliorer leur situation financière.

NOS PRIORITÉS • Croissance durable et rentable des revenus • Gestion du capital • Leadership • Gestion prudente du risque et tolérance raisonnable au risque • Gestion de l'efficacité et des dépenses

Nos méthodes de travail

COLLABORATION En tirant le meilleur parti des occasions d'affaires, des synergies, des pratiques exemplaires et de notre bassin mondial de talents.

NOS VALEURS

INTÉGRITÉ Nos relations avec les autres sont caractérisées par l'éthique et la dignité.

RESPECT Nous faisons preuve d'empathie et tenons compte des besoins des autres.

ENGAGEMENT Nous avons à cœur la réussite de nos clients et de nos équipes ainsi que notre propre réussite.

DISCERNEMENT Nous tirons parti de nos connaissances pour réagir de façon proactive et trouver la solution idéale.

DYNAMISME Nous agrémentons notre environnement de travail grâce au travail d'équipe, à un enthousiasme contagieux et à une attitude positive.

NOS SECTEURS DE CROISSANCE POUR L'EXERCICE 2010



2 315 \$

BÉNÉFICE NET
2010 (en millions de dollars)

RÉSEAU CANADIEN offre une gamme diversifiée de conseils, de solutions et de services financiers aux particuliers, aux petites entreprises, aux entreprises ainsi qu'à la clientèle de la division de gestion de patrimoine par l'intermédiaire d'un réseau de distribution multicanaux à l'échelle du pays.



1 262 \$

BÉNÉFICE NET
2010 (en millions de dollars)

OPÉRATIONS INTERNATIONALES offre un large éventail de services financiers aux clients des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de la Banque Scotia dans plus de 45 pays dans les Antilles, au Mexique, en Amérique latine et en Asie.



1 350 \$

BÉNÉFICE NET
2010 (en millions de dollars)

SCOTIA CAPITAUX constitue la branche des services bancaires de gros du Groupe Banque Scotia. Elle offre une vaste gamme de produits à une clientèle composée de grandes sociétés, d'administrations publiques et d'investisseurs institutionnels. Prêteur et courtier en valeurs mobilières fournissant des services complets au Canada et au Mexique, Scotia Capitaux offre un large éventail de produits aux États-Unis et en Amérique latine. Elle offre également des produits et des services choisis dans des marchés à créneaux d'Europe et d'Asie.

Le 1^{er} octobre 2010, nous avons créé un quatrième secteur d'activité : le Groupe Gestion mondiale de patrimoine, qui regroupe nos activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada dans le monde ainsi que notre groupe Transactions bancaires mondiales.

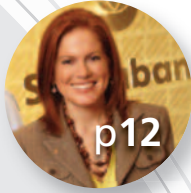
METTRE NOS FORCES À PROFIT

Après avoir été en affaires 178 ans, des thèmes récurrents émergent et définissent ce que nous sommes et ce que nous voulons atteindre. Les fondements de notre réussite tiennent compte de nos traditions et de la réputation dont nous jouissons depuis notre fondation. Nous nous définissons par notre culture et nos valeurs, qui sont ancrées dans nos forces, soit la diversification, l'exécution, la gestion de l'efficacité et des dépenses et la gestion du risque. Notre harmonie en tant qu'organisation dans l'esprit de notre devise «Une équipe... un même objectif» représente un puissant avantage concurrentiel.

NOUS NOUS APPUYONS SUR DES ATOUTS MAJEURS

nos *cinq* priorités stratégiques

Ce qui nous définit. Ce que nous faisons. **Vers où nous nous dirigeons.**



1 CROISSANCE
DURABLE ET
RENTABLE DES
REVENUS

p14

2 GESTION
DU CAPITAL



3 LEADERSHIP



4 GESTION PRUDENTE
DES RISQUES ET
TOLÉRANCE RAISONNABLE
AU RISQUE



5 GESTION
DE L'EFFICIENCE
ET DES DÉPENSES

La Banque Scotia est présente dans plus de 50 pays où elle offre une vaste gamme de produits et de services, notamment des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés ainsi que des services bancaires d'investissement.

Notre stratégie se fonde sur la diversification par secteur d'activité, par secteur géographique et par type de risque, et sa réussite se traduit par les résultats, particulièrement ceux que nous avons obtenus au cours du plus récent cycle économique, qui a été plutôt difficile. Nous avons quatre secteurs d'activité : le Réseau canadien, les Opérations internationales, Scotia Capitaux et notre nouvelle division, Gestion mondiale de patrimoine.

Notre modèle est simple et fondé sur la tradition. Il repose sur la répartition quasi-égale des revenus entre nos opérations canadiennes et internationales, dont la majeure partie provient des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, y compris les services de gestion de patrimoine, et le reste, des services bancaires de gros.

Notre réussite découle du dynamisme de notre équipe, de l'attention particulière que nous portons à nos cinq priorités stratégiques ainsi que de nos valeurs et de notre culture bien définies. Nous sommes fiers d'être l'un des chefs de file des meilleures pratiques liées à la gouvernance du conseil d'administration, à la gestion des risques, aux pratiques de rémunération, à la vérification et à la conformité.

Nous continuons de concentrer nos efforts sur notre stratégie et sur les priorités qui ont contribué à notre réussite actuelle et qui constitueront le fondement de notre réussite future.



Rick Waugh
Président et chef
de la direction

«La Banque vient de connaître une autre année de prospérité, au cours de laquelle elle a enregistré un bénéfice net record, ce qui répond entièrement aux attentes de nos actionnaires.»

À NOS ACTIONNAIRES,

Nos résultats de 2010 s'inscrivent dans une longue tradition de vigueur, de stabilité et de croissance soutenue du bénéfice pour la Banque Scotia.

La Banque vient de connaître une autre année de prospérité, au cours de laquelle elle a enregistré un bénéfice net record, ce qui répond entièrement aux attentes de nos actionnaires. Cette année a également été décisive pour l'avenir de la Banque Scotia puisque nous avons procédé à un important remaniement de notre structure organisationnelle en vue de profiter d'une conjoncture favorable à la croissance à long terme.

Alors que bon nombre de banques dans le monde se remettent sur pied, et que certaines se retranchent des marchés mondiaux en prévision d'une réglementation plus contraignante et d'un nouveau paysage financier, la situation du capital de la Banque, qui demeure solide, sa présence internationale diversifiée et son modèle de gestion simple et fondé sur la tradition lui ouvrent des possibilités dans tous ses marchés.

En 2010, la Banque Scotia a atteint ou dépassé tous ses principaux objectifs et a enregistré un bénéfice net record de 4,2 milliards de dollars, chacun de ses quatre secteurs d'activité ayant dégagé un bon rendement et contribué au bénéfice.

Ces résultats sont l'aboutissement des efforts que nous consacrons à notre stratégie de diversification par secteur d'activité, par région et par risque, tout en continuant d'investir dans nos initiatives de croissance et dans notre personnel.

Notre personnel est le moteur de notre réussite. Je tiens à remercier chaleureusement notre équipe formidable dont les membres s'entraident dans l'esprit de notre devise «Une équipe... un même objectif» afin d'offrir à notre clientèle des conseils et des services de qualité supérieure.

C'est avec tristesse que je souligne le décès de Bruce Birmingham, survenu plus tôt cette année. Bruce avait été notre président de 1995 jusqu'à sa retraite, en 2002, et il a joué un rôle prépondérant dans la croissance et l'expansion de la Banque Scotia au cours des trente années de la carrière bien remplie qu'il a menée auprès de la Banque.

Atouts concurrentiels

La Banque Scotia se trouve en position de force. Au cours des trois dernières années, alors que de nombreuses banques aux États-Unis et en Europe affichaient d'énormes pertes, nous avons élargi notre clientèle ainsi que notre gamme de produits et de services et nous avons réalisé des acquisitions stratégiques, et toutes ces initiatives ont contribué à stimuler la croissance des revenus.

La vigueur relative du Canada pendant la crise financière et la récession mondiale a capté l'attention du monde entier et a permis à notre pays d'obtenir une place plus éminente sur l'échiquier mondial.

En plus d'être applaudi pour l'efficacité de son cadre macroéconomique, le Canada a été largement reconnu pour la robustesse de son système financier, caractérisé par une bonne gouvernance publique, par une rigoureuse surveillance budgétaire, monétaire et réglementaire et par une prudente gestion des institutions financières.

Ces forces contribuent à la stabilité économique du Canada tout en présentant des possibilités pour notre Banque, en raison surtout de notre présence internationale. Notre action demeure axée sur la croissance, ce qui se situe dans la perspective de notre stratégie de diversification.

La Banque Scotia s'est taillé une excellente réputation, tant au Canada qu'à l'étranger, et notre excellence continue d'être reconnue. Cette année, la revue *Global Finance* a classé la Banque Scotia parmi les 50 banques les plus sûres du monde pour 2010. Nous avons également été désignés par les Canadiens comme une des sociétés les plus dignes de confiance et comme la banque la plus fiable du pays par la revue *Canadian Business* et par le Reputation Institute.

Réorganisation de nos activités

Le 1^{er} octobre, nous avons apporté d'importants changements à notre structure, qui réorientent nos activités à l'échelle mondiale, tablent sur nos forces et nous placent en position favorable pour la croissance dans cette période particulière que traverse le secteur financier mondial. Cette réorientation constitue une nouvelle étape, et certainement la plus visible, de l'évolution qui est en cours depuis un certain temps.

Nous avons créé une nouvelle division, Gestion de patrimoine mondiale, qui regroupe nos activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada et dans le monde ainsi que notre division Transactions bancaires mondiales. Par conséquent, nous avons procédé à un certain nombre de nominations en vue d'appuyer ces changements et de témoigner de l'importance que la Banque Scotia attache au développement du leadership.

Depuis quelques années, nous avons élargi nos activités de gestion de patrimoine, tant par la croissance interne que par des acquisitions et des investissements, afin d'exploiter l'excellent potentiel de croissance que présente ce segment. La fusion de nos activités de gestion de patrimoine crée une plateforme intégrée qui nous permet de mettre à contribution dans le monde entier nos réussites canadiennes et de profiter ainsi d'une échelle plus étendue.

Dans le cadre de la mise en œuvre de nos changements structurels, nous nous sommes également donné pour mission de tirer parti du savoir-faire, des compétences et de la présence internationale de Scotia Capitaux, notre division de services bancaires de gros. Nous avons donc rassemblé sous la bannière de Scotia Capitaux plusieurs activités de gros qui étaient auparavant menées par notre division Opérations internationales. Nous sommes maintenant mieux positionnés pour saisir les occasions avantageuses qui peuvent se présenter sur les marchés internationaux où la Banque Scotia est très présente.

OBJECTIFS POUR 2011



LES FINANCES

- RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES DE 16 À 20 %
- CROISSANCE DU BÉNÉFICE DILUÉ PAR ACTION DE 7 À 12 %
- SOLIDES RATIOS DE CAPITAL
- CRÉATION DE VALEUR À LONG TERME POUR LES ACTIONNAIRES GRÂCE À DES HAUSSES DE DIVIDENDES ET À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

Notre nouvelle structure reconnaît également l'importance de nos services bancaires aux particuliers et aux entreprises, notamment la gestion de patrimoine, dont sont tirés 70 % de nos bénéfices. Cette réorganisation nous permet de privilégier davantage ce segment qui a fait ses preuves et de lui donner une plus grande visibilité.

Ces changements soulignent notre souci d'offrir le meilleur service possible à nos clients. La transition s'est faite de façon harmonieuse pour notre clientèle et permet de lui proposer un choix plus vaste de produits et de services qui sont les meilleurs de leur catégorie.

Notre modèle de gestion

Notre structure renforce notre capacité de faire valoir les nombreux atouts du modèle de gestion simple et fondé sur la tradition de la Banque Scotia, qui se fonde sur une répartition quasi-égale des activités canadiennes et internationales. La majeure partie de notre bénéfice provient des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, et le reste, des services bancaires de gros. Cet équilibre est extrêmement efficace et nous permet d'offrir un rendement très intéressant à nos actionnaires à des niveaux de risque et de diversification acceptables.

La Banque Scotia est la banque canadienne dont la présence internationale est la plus étendue, et nous nous trouvons dans une position de choix pour mettre à profit notre présence et notre marque dans plus de 50 pays. Nos principales activités sur le plan international, soit les services bancaires aux particuliers et aux entreprises, constituent une solide plateforme pour la croissance future dans certains des marchés émergents les plus prometteurs du monde, qui présentent de grandes possibilités de croissance de même que d'excellentes caractéristiques socioéconomiques, ce qui en fait des marchés où la demande est élevée pour les services financiers que nous offrons.

Nous connaissons bien ces marchés et nous percevons notre structure comme une évolution de notre stratégie et de notre modèle de gestion éprouvé, ce qui nous donnera le moyen d'accélérer notre croissance internationale et de diversifier davantage notre flux de bénéfices.

En 2010, nous avons élargi notre présence internationale en l'étendant dans les marchés existants, notamment la Thaïlande, et Puerto Rico; nous avons poursuivi la mise en marche de nos services de gestion de patrimoine au Panama, aux Bahamas et aux îles Caïmans; et nous avons pénétré d'importants marchés d'Amérique latine en développant nos services bancaires de gros en Colombie et au Brésil.



LE PERSONNEL

- DEGRÉ ÉLEVÉ DE SATISFACTION ET D'ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS
- PLUS GRANDE DIVERSITÉ DES EFFECTIFS
- COLLABORATION

Bien que nous reconnaissons les possibilités qui s'offrent à nous à l'étranger, notre attention est également portée vers les occasions de croissance encourageantes qui se profilent pour la Banque Scotia au Canada, qui demeure un marché stable et sans cesse croissant.

Contexte réglementaire

Alors que la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire financier mondial en est à ses débuts, la Banque Scotia a pris les dispositions voulues pour réussir dans cet environnement en évolution. Nous respectons actuellement, tant pour 2013 que pour 2018, les exigences minimales en matière de capital de l'accord de Bâle III, qui a été ratifié en novembre 2010 par les leaders du G20, à Séoul, en Corée.

Le Canada est mieux placé que les autres pays pour s'adapter à ce nouveau contexte en raison de la réglementation et du contrôle stricts qui sont déjà en place, et la Banque Scotia demeure en position de force au Canada et dans le monde.

Dans certains pays, notamment aux États-Unis et en Europe, les réformes réglementaires à venir devraient avoir une incidence défavorable sur de nombreuses banques. Certains modèles de gestion et profils de risques qui sont pratique courante ailleurs exigent une réglementation plus réparatrice que ce qui est nécessaire au Canada. À mesure que les réformes sont mises en œuvre, leur incidence sur la Banque Scotia sera minime.

La vigueur de notre capital, en plus de constituer un coussin de sécurité en ces temps incertains, nous a permis d'appliquer notre stratégie d'expansion, tant sur le plan de la croissance interne que des acquisitions, ainsi que d'assurer la régularité de nos versements de dividendes. Je suis très fier du fait que la Banque Scotia a versé des dividendes pendant 178 ans et que ces dividendes ont augmenté dans 37 des 40 dernières années.

Cette année, nous avons renforcé davantage nos ratios de capital et nous avons affiché un rendement des capitaux propres élevé de 18,3 % pour l'exercice. Notre capital autogénéré a été substantiel et nous avons reçu une contribution appréciable par l'entremise du régime de réinvestissement de dividendes.

Nos ratios de capital élevés nous permettent d'utiliser notre capital pour favoriser la croissance et nous rendront plus agiles de même que plus aptes à saisir les occasions qui se présentent dans un contexte économique en évolution. Nous maintenons également un équilibre entre le réinvestissement du capital et le remboursement de capital aux actionnaires.



LA CLIENTÈLE

- NIVEAU ÉLEVÉ DE SATISFACTION ET DE FIDÉLITÉ DE LA CLIENTÈLE
- RELATIONS PLUS ÉTROITES AVEC NOS CLIENTS EXISTANTS
- RECRUTEMENT DE NOUVEAUX CLIENTS



L'EXPLOITATION

- RATIO DE PRODUCTIVITÉ INFÉRIEUR À 58 %
- PRATIQUES SAINES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET DE CONFORMITÉ
- GESTION DE L'EFFICIENCE ET DES DÉPENSES
- ENGAGEMENT ENVERS LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET LA PARTICIPATION DANS LA COLLECTIVITÉ

«L'esprit de **collaboration** dans l'ensemble de nos divisions et de nos bureaux du monde entier est un ingrédient **essentiel** pour **l'exécution de notre stratégie.**»

Guidés par nos priorités et nos valeurs

Les fondations de la Banque Scotia ont été établies à partir de valeurs fondamentales solides, et une stratégie claire a été mise en place afin de nous guider et d'assurer notre réussite à long terme. Bien que les changements structureaux que nous avons opérés récemment marquent le début d'une nouvelle étape importante de l'évolution de notre Banque, nos priorités stratégiques, essentielles à notre dynamisme, demeurent les mêmes.

La croissance durable et rentable des revenus constitue toujours notre priorité absolue. En vue d'assurer cette croissance, nous continuons à mettre l'accent sur nos quatre autres priorités : la gestion du capital, le leadership, la gestion prudente du risque et la tolérance raisonnable au risque ainsi que la gestion de l'efficacité et des dépenses. Ces cinq priorités réunies, de même que nos valeurs établies, représentent la pierre angulaire de notre style de gestion et les critères selon lesquels nous nous autoévaluons. Ils sont la feuille de route de notre succès à long terme et ils nous ont permis d'obtenir des résultats supérieurs, particulièrement au cours du cycle économique que nous venons de traverser.

La collaboration entre nos différentes divisions et nos différents bureaux du monde entier est un ingrédient essentiel pour l'exécution de notre stratégie. Nous rehausserons les pratiques qui ont cours en matière de coopération et de partenariat au sein de nos secteurs d'activité et nous tirerons le meilleur parti des occasions qui s'offriront à nous, des synergies et des pratiques exemplaires.

Cette démarche coopérative sera renforcée davantage par la responsabilité partagée à l'égard du service à la clientèle et de la croissance des revenus ainsi que par les principaux indicateurs de rendement sur notre tableau de bord équilibré. Nous continuerons également à repérer les leaders dans notre bassin mondial de talents de même qu'à les former et nous leur procurerons l'occasion d'acquérir une expérience et des compétences étendues et interfonctionnelles, cruciales pour faire face aux nouvelles réalités d'aujourd'hui.

Prêts pour la croissance

Les changements de l'ampleur de ceux que nous avons mis en œuvre au cours de l'année qui vient de s'écouler sont toujours éprouvants, mais je crois fermement au changement. Il ne faut pas se reposer sur ses lauriers, il faut évoluer – c'est la seule façon de maintenir une longueur d'avance. Les changements ont été accomplis de façon ordonnée, ils reposent sur nos forces et sont en conformité avec notre stratégie à long terme.

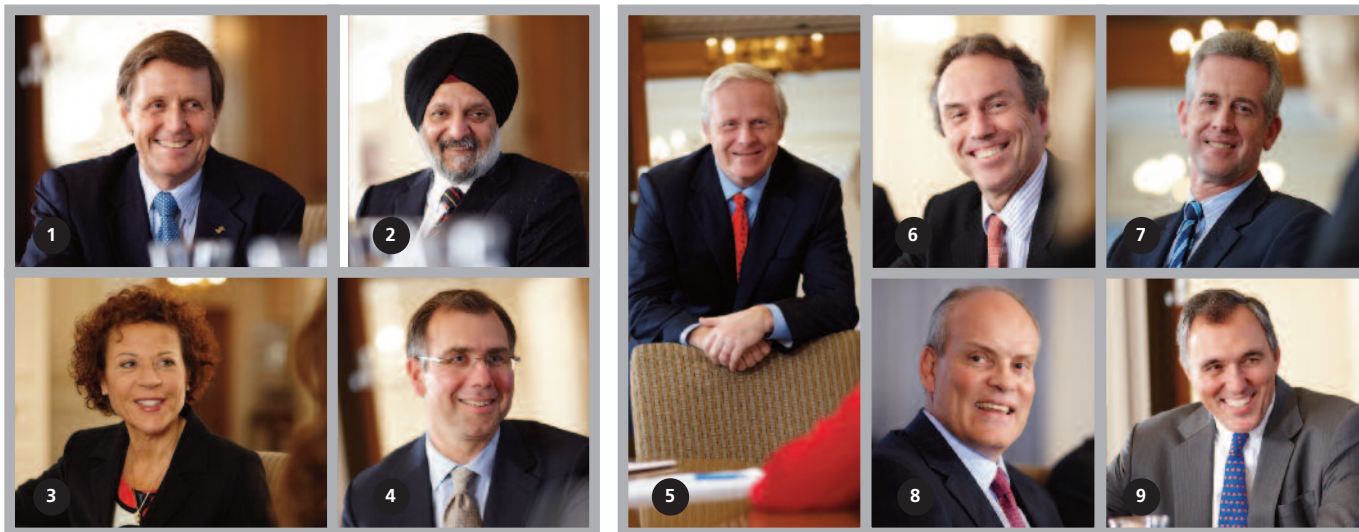
En novembre 2010, nous avons annoncé l'acquisition en cours de Patrimoine Dundee inc., ce qui illustre avec éloquence l'intention stratégique derrière la création de la nouvelle plateforme Gestion de patrimoine mondiale.

L'avantage concurrentiel relatif de la Banque Scotia, notre modèle de gestion efficace et éprouvé, notre capacité d'exécution et notre diversification, nous ont offert des occasions de succès, que nous avons saisies afin de nous préparer pour la croissance à venir.

Nos priorités stratégiques et nos valeurs fondamentales bien ancrées nous guideront, et nous continuerons de fixer les attentes à l'égard de la croissance et du rendement selon des niveaux acceptables de risque et de capital.

Je suis convaincu que tous les éléments sont en place pour que nous puissions profiter des occasions qui se présentent à nous. Je tiens à remercier de leur loyauté chacun de nos clients et de nos actionnaires et de la confiance qu'ils témoignent à la Banque Scotia. Grâce à une base solide, à une équipe de leaders chevronnés et à tous nos employés qui participent au déploiement efficace de notre stratégie et de nos projets, notre croissance et notre succès sont assurés, et ce, dans l'intérêt de toutes les parties concernées.

ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION



1. Rick Waugh

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

M. Waugh dirige la Banque Scotia depuis les sept dernières années. Il a su conduire la Banque vers une période d'excellents rendements et de croissance soutenue et a supervisé sa transformation en une institution financière d'envergure mondiale.

Depuis son entrée en service à la Banque Scotia il y a 40 ans à titre d'employé de succursale, M. Waugh a occupé divers postes au sein des divisions Trésorerie, Clientèle grandes entreprises, Opérations internationales et Services bancaires aux particuliers de la Banque.

2. Sarabjit (Sabi) S. Marwah

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL ET CHEF DE L'EXPLOITATION

M. Marwah a la responsabilité des affaires financières et des fonctions administratives de la Banque et participe activement à l'élaboration des plans et priorités stratégiques de la Banque.

3. Sylvia D. Chrominska

CHEF, GROUPE RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS MONDIALES

M^{me} Chrominska est responsable de l'ensemble des activités du Groupe Banque Scotia qui sont liées aux ressources humaines, aux communications d'entreprise, aux affaires gouvernementales, à la politique publique et à la responsabilité sociale.

4. J. Michael Durland

CHEF, GROUPE MARCHÉS DES CAPITAUX MONDIAUX, ET COCHEF À LA DIRECTION, SCOTIA CAPITAUX

M. Durland partage la principale responsabilité de la gestion de l'ensemble des activités de Scotia Capitaux à l'échelle mondiale, avec la responsabilité spécifique de Marchés des capitaux mondiaux.

5. Christopher J. Hodgson

CHEF, GROUPE GESTION MONDIALE DE PATRIMOINE

M. Hodgson est responsable de la supervision de tous les aspects relatifs à la gestion de patrimoine à l'échelle mondiale, de l'assurance et des transactions bancaires mondiales à la Banque Scotia.

6. Stephen D. McDonald

CHEF, GROUPE SERVICES BANCAIRES AUX SOCIÉTÉS ET SERVICES BANCAIRES D'INVESTISSEMENT MONDIAUX, ET COCHEF À LA DIRECTION, SCOTIA CAPITAUX

M. McDonald partage la principale responsabilité de la gestion globale des opérations internationales de Scotia Capitaux. Il est également responsable de l'ensemble des services bancaires aux sociétés et des services bancaires d'investissement mondiaux de Scotia Capitaux.

7. Robert H. Pitfield

CHEF DE GROUPE ET CHEF, GESTION DU RISQUE

M. Pitfield est chargé de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise, notamment les risques de crédit, de marché et les risques opérationnels.

8. Brian J. Porter

CHEF, GROUPE OPÉRATIONS INTERNATIONALES

M. Porter supervise toutes les opérations bancaires internationales des clientèles privée, commerciale et des petites entreprises dans quelque 50 pays.

9. Anatol von Hahn

CHEF, GROUPE RÉSEAU CANADIEN

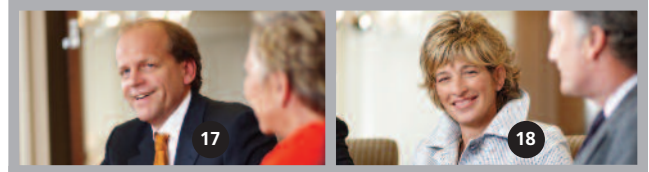
M. von Hahn est responsable de tous les services bancaires aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises au Canada.



Les meilleurs
employeurs pour
la diversité 2010



Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'équipe de la haute direction de la Banque Scotia, veuillez visiter notre site Web, à www.banquescotia.com.



10. Deborah M. Alexander
VICE-PRÉSIDENTE À LA DIRECTION, AFFAIRES JURIDIQUES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
M^{me} Alexander supervise le service juridique et le secrétariat général de la Banque.

11. Alberta G. Cefis
VICE-PRÉSIDENTE À LA DIRECTION ET CHEF, TRANSACTIONS BANCAIRES MONDIALES
M^{me} Cefis dirige l'évolution des activités de la Banque Scotia quant à la gestion de la trésorerie, aux paiements, aux dépôts d'entreprises, aux transactions commerciales, aux relations avec les correspondants bancaires et au commerce électronique, et ce, afin d'offrir des solutions aux entreprises et aux institutions financières clientes à l'échelle mondiale.

12. Wendy Hannam
VICE-PRÉSIDENTE À LA DIRECTION, VENTE, SERVICE, PRODUITS ET MARKETING, OPÉRATIONS INTERNATIONALES
M^{me} Hannam supervise l'application de la stratégie des services bancaires aux particuliers, l'optimisation des canaux de distribution, la conception des techniques de vente et la prestation des services, ainsi que la commercialisation et la gestion de produits pour la division Opérations internationales.

13. Stephen P. Hart
VICE-PRÉSIDENT À LA DIRECTION ET CHEF DU CRÉDIT
M. Hart supervise la gestion à l'échelle mondiale du risque de crédit pour la Banque. Il est président des comités de crédit clés pour le Réseau canadien, la division Opérations internationales et Scotia Capitaux.

14. Timothy P. Hayward
VICE-PRÉSIDENT À LA DIRECTION ET CHEF DE L'ADMINISTRATION, OPÉRATIONS INTERNATIONALES
M. Hayward est responsable des finances, des systèmes, des opérations et des fusions et acquisitions des Opérations internationales

15. Jeffrey C. Heath
VICE-PRÉSIDENT À LA DIRECTION ET TRÉSORIER DU GROUPE
M. Heath est responsable de la gestion de la trésorerie du Groupe Banque Scotia et des opérations de placements, ce qui inclut les portefeuilles de placements publics et privés de la Banque, la dotation en capital et le financement à moyen terme, et la gestion de l'actif et du passif.

16. Robin S. Hibberd
VICE-PRÉSIDENT À LA DIRECTION, PRODUITS ET SERVICES AUX PARTICULIERS, RÉSEAU CANADIEN
M. Hibberd est responsable des actifs, des dépôts et des paiements du secteur des particuliers au Canada.

17. Dieter W. Jentsch
VICE-PRÉSIDENT À LA DIRECTION, AMÉRIQUE LATINE
M. Jentsch est responsable des activités de la Banque Scotia en Amérique latine. Il supervise les activités de la Banque dans les pays hispanophones des Antilles et d'Amérique centrale.

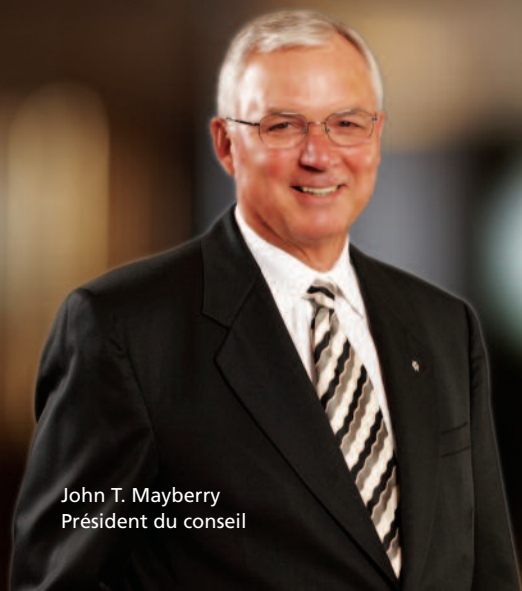
18. Barbara Mason
VICE-PRÉSIDENTE À LA DIRECTION, GESTION DE PATRIMOINE, CANADA
M^{me} Mason est responsable des activités au Canada de l'unité Gestion de patrimoine de la Banque Scotia.

19. Kim B. McKenzie
VICE-PRÉSIDENTE À LA DIRECTION, TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET SOLUTIONS
M^{me} McKenzie est responsable des services liés à la technologie de l'information pour l'ensemble du Groupe Banque Scotia.

20. Anne Marie O'Donovan
VICE-PRÉSIDENTE À LA DIRECTION ET CHEF DE L'ADMINISTRATION, SCOTIA CAPITAUX
M^{me} O'Donovan supervise et coordonne les fonctions activités financières mondiales et opérations mondiales de Scotia Capitaux.

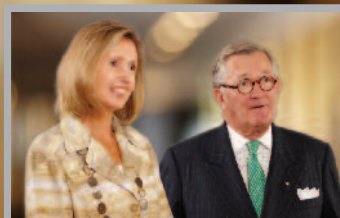
21. Nicole Reich de Polignac
VICE-PRÉSIDENTE À LA DIRECTION, ET PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION, GRUPO FINANCIERO SCOTIABANK
M^{me} de Polignac, en poste au Mexique, est responsable des activités de cette filiale de la Banque Scotia au Mexique, qui emploie plus de 9 000 personnes, dans un réseau de plus de 710 succursales.

22. Luc A. Vanneste
VICE-PRÉSIDENT À LA DIRECTION ET CHEF DES AFFAIRES FINANCIÈRES
M. Vanneste est responsable des affaires financières, ce qui inclut les relations avec les investisseurs, la fiscalité et la gestion stratégique des approvisionnements.



John T. Mayberry
Président du conseil

«Nous sommes fiers que la Banque Scotia soit considérée comme un chef de file des meilleures pratiques en matière de gouvernance du conseil. Nous nous employons sans cesse à améliorer nos politiques et procédures et nous adoptons les nouvelles normes au fil de leur évolution.»



De gauche à droite : N. Ashleigh Everett – présidente, comité de gouvernance et du régime de retraite; John C. Kerr – président, comité des ressources humaines; Michael J.L. Kirby – président, comité de vérification et de révision; Allan C. Shaw – président, comité de direction et d'évaluation des risques.

La Banque Scotia a encore une fois enregistré d'excellents résultats en 2010, tant pour ses actionnaires, que pour ses clients, son personnel et les collectivités où elle est établie.

Le secret de nos nombreuses réussites repose sur une saine gouvernance; une culture bien développée axée sur la reddition de comptes, la transparence et l'intégrité. Nous n'avons jamais cessé d'unir nos efforts pour conserver nos valeurs fondamentales, essentiellement les mêmes depuis la fondation de la Banque en 1832. Non seulement nos forces éprouvées dans ce domaine nous ont permis de demeurer stables au cours de conjonctures économiques incertaines, elles nous ont donné la chance de nouer, de rééquilibrer et d'entretenir des relations solides et durables avec nos parties prenantes.

À la Banque Scotia, chacun a la responsabilité de préserver cette culture, y compris moi-même, ainsi que mes collègues du conseil d'administration. En effet, le rôle du conseil consiste à superviser les opérations de gestion de la Banque au profit de ses nombreux intéressés. Les politiques de la Banque en ce qui a trait à la gouvernance ont été conçues de manière à assurer l'indépendance du conseil et à veiller à ce que celui-ci soit apte à remplir efficacement son mandat. Nous sommes fiers que la Banque Scotia soit considérée comme un chef de file des meilleures pratiques en matière de gouvernance du conseil. Nous nous employons sans cesse à améliorer nos politiques et procédures et nous adoptons les nouvelles normes au fil de leur évolution.

Par ailleurs, dans le cadre de ce processus continu de renouveau, le conseil d'administration a le plaisir d'accueillir David A. Dodge, conseiller principal chez Bennett Jones LLP, important cabinet d'avocats canadien,

et ancien gouverneur de la Banque du Canada. David a été nommé au conseil d'administration et a joint nos rangs lors de l'assemblée annuelle de 2010 de la Banque.

De plus, au nom du conseil, je tiens à remercier l'équipe de haute direction de Banque Scotia du leadership exemplaire dont elle fait montre jour après jour et de l'importance de sa participation au rayonnement de notre riche culture en matière de gouvernance dans nos priorités et stratégies commerciales.

Le conseil se félicite d'avoir appuyé l'établissement d'un quatrième secteur d'activité – Gestion de patrimoine mondiale – qui permet à la Banque de continuer de centrer ses efforts sur sa stratégie de diversification par secteur d'activité et secteur géographique. Dans le cadre de cette nouvelle structure, notre approche coopérative «Une équipe... un même objectif» sera plus déterminante dans notre réussite que jamais auparavant, puisque nous mettrons en commun notre expérience et notre savoir-faire en vue de tirer parti des occasions de croissance mondiale.

Enfin, j'aimerais remercier les membres du personnel du Groupe Banque Scotia de leur contribution exceptionnelle au succès constant de la Banque en 2010. Je tiens particulièrement à souligner leur dévouement envers leurs clients et leurs collectivités, ainsi que l'intégration des valeurs de la Banque à leur quotidien. Pour toutes ces raisons et plus encore, ce sont eux qui méritent le plus notre reconnaissance.

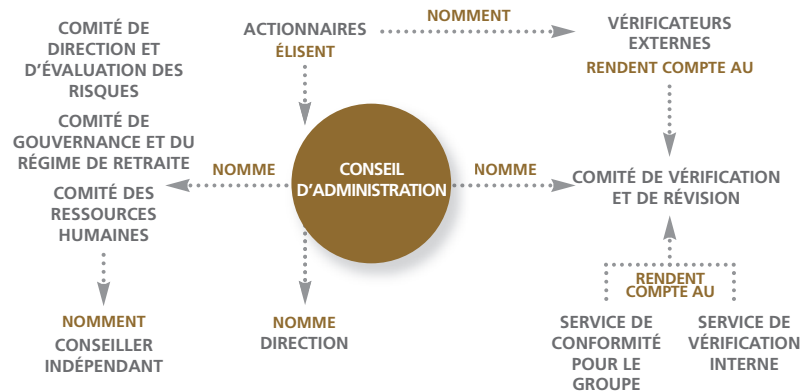


Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre conseil d'administration, ses comités et leurs activités, veuillez consulter notre Circulaire de sollicitation de procurations de la direction à www.banquescotia.com.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

UNE SOLIDE ASSISE EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ, D'OUVERTURE ET D'INTÉGRITÉ

Les politiques en matière de gouvernance de la Banque sont conçues dans le but de préserver l'indépendance du conseil d'administration et la capacité de celui-ci à superviser efficacement la gestion de la Banque. Le conseil d'administration est soucieux d'adopter les meilleures pratiques en matière de gouvernance de la Banque.



L'importance d'une structure et d'une culture de gouvernance d'entreprise efficaces a été démontrée au cours des dernières années, compte tenu de la turbulence des marchés que les institutions financières ont dû affronter. La Banque Scotia a pu s'adapter à la conjoncture économique grâce à une fondation solide axée sur la transparence, l'intégrité et la reddition de comptes, qui lui a permis d'établir et de conserver des relations fortes et durables avec ses clients et d'autres partenaires dans les collectivités où la Banque exerce ses activités. Les procédés de vérification et de conformité internes efficaces de la Banque et son cadre détaillé et bien défini de tolérance au risque lui ont également été très utiles pour surmonter les récentes difficultés.

La «gouvernance d'entreprise» s'entend de la manière dont une entreprise est dirigée, de ses processus et politiques et de la manière dont elle concilie les intérêts de ses nombreuses parties prenantes, notamment ses actionnaires, ses clients, ses employés et la collectivité en général. En tant qu'institution financière d'envergure mondiale exerçant des activités dans plus de 50 pays, la Banque Scotia s'efforce de s'assurer que ses pratiques et ses politiques respectent, voire dépassent, les normes et exigences locales, canadiennes et internationales, et elle s'efforce d'équilibrer les intérêts de ses diverses parties prenantes qui sont dispersées dans le monde.

Les pratiques et les politiques de la Banque Scotia en matière de gouvernance ne s'écartent pas de façon notable des normes de gouvernance que suivent les sociétés inscrites à la Bourse de New York. Elles ont été conçues dans le but de préserver l'indépendance du conseil d'administration et la capacité de celui-ci à superviser efficacement la gestion de la Banque.

L'obligation de rendre des comptes au sujet des actions et des résultats de la Banque incombe à tous les employés, mais elle est au bout du compte la responsabilité du conseil d'administration, dont les membres sont élus pour représenter les intérêts des actionnaires. Tous les administrateurs, dirigeants et employés de la Banque Scotia doivent attester annuellement par écrit qu'ils respectent le Code d'éthique.

La Banque Scotia cherche continuellement à améliorer ses politiques et procédures en matière de gouvernance à tous les niveaux, et le conseil d'administration s'efforce d'adopter les meilleures pratiques à mesure qu'elles évoluent. Le comité de gouvernance et du régime de retraite du conseil d'administration, qui se compose entièrement d'administrateurs indépendants, est responsable de la gouvernance de la Banque Scotia. Ce comité examine les politiques de la Banque en matière de gouvernance au moins une fois par année et toute modification qu'il recommande à l'égard de celles-ci est examinée et approuvée par l'ensemble du conseil.

Afin de bonifier les pratiques de la Banque en matière de rémunération, le comité des ressources humaines cherche conseil, depuis des années, auprès d'un conseiller indépendant en matière de rémunération.

Les administrateurs de la Banque Scotia sont des leaders dans des entreprises et des collectivités à l'échelle régionale, nationale et internationale et leur vaste expérience, tant sur le plan individuel que collectif, constitue un atout d'une valeur inestimable. Ils ont été soigneusement choisis, notamment pour leurs connaissances en finance, leur intégrité ainsi que le jugement éclairé et objectif en affaires dont ils ont fait preuve.

Notre politique d'indépendance des administrateurs est constamment révisée en raison de l'évolution des meilleures pratiques et des modifications apportées à la réglementation, et des 14 administrateurs de la Banque, 13 sont indépendants.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



De gauche à droite

Ronald A. Brenneman

M. Brenneman est administrateur de sociétés. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 28 mars 2000.

C.J. Chen

M. Chen est avocat-conseil auprès de Rajah & Tann LLP, Solutions juridiques internationales, cabinet d'avocats de Singapour. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 30 octobre 1990.

David A. Dodge, O.C.

M. Dodge est conseiller principal de Bennett Jones LLP, et il a récemment occupé le poste de gouverneur de la Banque du Canada, de 2001 à 2008. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 8 avril 2010.

N. Ashleigh Everett

M^{me} Everett est présidente, secrétaire générale et administratrice de Royal Canadian Securities Limited. Elle est administratrice de la Banque Scotia depuis le 28 octobre 1997.

John C. Kerr, C.M., O.B.C., LL.D.

M. Kerr est président du conseil de Lignum Investments Ltd. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 30 mars 1999.

L'honorable Michael J.L. Kirby, O.C.

M. Kirby est président de la Commission de la santé mentale du Canada et administrateur de sociétés. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 28 mars 2000.

John T. Mayberry, C.M.

M. Mayberry est président du conseil de la Banque. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 29 mars 1994.

L'obligation de rendre des comptes au sujet des actions et des résultats de la Banque incombe à tous les employés, mais elle est au bout du compte la responsabilité du conseil d'administration.

NOS MEILLEURES PRATIQUES

- La Banque a mis au point une politique officielle en matière de gouvernance d'entreprise en 2002, qu'elle révisé, améliore et approuve chaque année depuis son adoption.
- Depuis 2004, le conseil d'administration de la Banque Scotia est dirigé par un président non membre de la direction afin de préserver l'indépendance de la direction du conseil.
- Les actionnaires votent pour les administrateurs individuellement. Si le nombre d'abstentions est supérieur au nombre de voix reçues en sa faveur au cours d'une élection par acclamation, l'administrateur doit remettre sa démission.
- Sur le plan de leur composition, les quatre comités du conseil satisfont aux normes d'indépendance.
- Les comités du conseil ont le pouvoir de retenir les services de conseillers indépendants, s'ils le jugent nécessaire.
- Des 14 administrateurs actuels de la Banque, 13 sont indépendants.
- Le conseil procède chaque année à une évaluation de sa performance et de celle de ses comités.
- À chaque réunion du conseil d'administration et des comités du conseil, une période est consacrée à la libre discussion sans la présence des membres de la direction.
- Le comité de direction et d'évaluation des risques et le comité des ressources humaines se réunissent séparément avec le chef, Risque de la Banque.
- Un programme d'orientation est en place pour tous les nouveaux administrateurs. Ils reçoivent également un exemplaire du guide de gouvernance d'entreprise, qui explique la structure de gouvernance de la Banque. Tous les administrateurs participent aux séances de formation que le conseil offre tout au long de l'exercice.
- Tous les administrateurs, dirigeants et employés de la Banque Scotia doivent annuellement attester par écrit qu'ils respectent le Code d'éthique de la Banque Scotia. La Banque a également adopté la Politique sur le signalement d'information financière non conforme et procédures afférentes.
- Les administrateurs doivent détenir des actions ordinaires de la Banque et (ou) des actions à dividende différé d'une valeur ne pouvant être inférieure à 450 000 \$, niveau qui doit être atteint dans un délai de cinq ans après la nomination au conseil d'administration.
- La Banque Scotia soumettra aux actionnaires une résolution portant sur la rémunération des hauts dirigeants («say on pay») pour la deuxième fois à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2011. En 2010, lors de sa première soumission, la résolution a reçu un appui de près de 97 % des actionnaires pour la démarche de la direction en matière de rémunération des hauts dirigeants.



De gauche à droite

Thomas C. O'Neill

M. O'Neill est administrateur de sociétés. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 26 mai 2008.

Alexis E. Rovzar de la Torre

M. Rovzar est associé avocat au sein du groupe en Amérique latine du cabinet White & Case LLP, cabinet d'avocats international. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 31 décembre 2005.

Indira V. Samarasekera, O.C., Ph.D.

M^{me} Samarasekera est présidente et vice-chancelière de l'Université de l'Alberta. Elle est administratrice de la Banque Scotia depuis le 26 mai 2008.

Allan C. Shaw, C.M., LL.D.

M. Shaw est président du conseil non membre de la direction de l'entreprise The Shaw Group Holding Limited. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 30 septembre 1986.

Paul D. Sobey

M. Sobey est président et chef de la direction d'Empire Company Limited. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 31 août 1999.

Barbara S. Thomas

M^{me} Thomas est administratrice de sociétés. Elle est administratrice de la Banque Scotia depuis le 28 septembre 2004.

Rick Waugh

M. Waugh est président et chef de la direction de la Banque Scotia. Il a été nommé au conseil d'administration de la Banque Scotia le 25 mars 2003.

ADMINISTRATEURS HONORAIRES*

Lloyd I. Barber, C.C., S.O.M., LL.D., Ph.D.
Regina Beach (Saskatchewan)

E. Kendall Cork
Hillsburgh (Ontario)

Sir Graham Day
Hantsport (Nouvelle-Écosse)

Peter C. Godsoe, O.C.
Toronto (Ontario)

M. Keith Goodrich
Lake Forest (Illinois) États-Unis

L'honorable Henry N.R. Jackman, O.C.
Toronto (Ontario)

Pierre J. Jeannot, O.C.
Montréal (Québec)

John J. Jodrey, C.M., D.C.L.
Hantsport (Nouvelle-Écosse)

Laurent Lemaire
Warwick (Québec)

Gordon F. MacFarlane, O.B.C., LL.D.
Surrey (Colombie-Britannique)

Gerald J. Maier, O.C.
Calgary (Alberta)

Malcolm H.D. McAlpine
Londres, Angleterre

L'honorable Barbara J. McDougall, P.C., O.C., LL.D.
Toronto (Ontario)

Ian McDougall
Lynbrook (New York)

William S. McGregor
Edmonton (Alberta)

David Morton
Westmount (Québec)

Helen A. Parker
Sidney (Colombie-Britannique)

Elizabeth Parr-Johnston, C.M., Ph.D., D.Litt.
Chester Basin (Nouvelle-Écosse)

Paul J. Phoenix
Burlington (Ontario)

Robert L. Pierce, LL.B., C.M., Q.C.
Calgary (Alberta)

David H. Race
Toronto (Ontario)

Cedric E. Ritchie, O.C.
Toronto (Ontario)

Thomas G. Rust, C.M., LL.D.
Vancouver (Colombie-Britannique)

Arthur Scace, LL.B., c.r., C.M.
Toronto (Ontario)

Gerald W. Schwartz, O.C.
Toronto (Ontario)

Isadore Sharp, O.C.
Toronto (Ontario)



Pour en savoir plus, veuillez nous visiter à www.banquescotia.com, puis cliquez sur l'onglet Qui nous sommes pour avoir des rapports détaillés sur les éléments suivants :

- Politiques en matière de gouvernance
- Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de la direction sollicitant des procurations, qui contient des renseignements sur chaque administrateur, sur les comités du conseil et sur nos pratiques en matière de gouvernance
- Énoncé de la politique et des pratiques de divulgation et mandat du comité d'application de la politique de divulgation
- Normes d'indépendance des administrateurs
- Membres, comités, chartes et mandats du conseil d'administration
- Rémunération des administrateurs
- Biographies de notre équipe de la haute direction
- Déclaration sur la responsabilité sociale
- Webdiffusion de l'assemblée annuelle; archives des procès-verbaux des assemblées annuelles et des rapports annuels
- Résumé des différences importantes entre les pratiques de gouvernance d'entreprise
- Code d'éthique

*Les administrateurs honoraires n'assistent pas aux réunions du conseil d'administration.

Nos cinq priorités stratégiques nous guident vers le succès à long terme et en constituent la feuille de route. Voici des exemples qui illustrent notre façon de collaborer au sein de l'organisation dans le but de respecter nos priorités.

nos *cinq* priorités stratégiques

CONSEILS ET SERVICES

1 | Croissance durable et rentable des revenus

Établir de solides relations à long terme avec nos clients et en accueillir de nouveaux constitue le fondement de la croissance durable et rentable des revenus.

Notre travail est axé sur nos clients et notre rôle est de les aider à améliorer leur situation financière. Nous cherchons à comprendre leurs besoins et à leur offrir des solutions et des conseils adaptés, ainsi qu'un service exceptionnel.

Cette année, nous avons mis l'accent sur la croissance des revenus en introduisant des produits et des services novateurs et en tirant parti des forces et de l'efficacité de notre réseau mondial.

Invitation à l'épargne : Dans le but de nous concentrer davantage sur la prestation de conseils et d'offrir une gamme complète de produits à nos clients, nous avons lancé Que l'épargne commence!, un nouveau programme visant à inciter les Canadiens à adopter de bonnes habitudes en matière d'épargne, de placement et d'emprunt. Au cours de ses trois premiers mois d'existence, le programme a aidé plus de 100 000 clients à épargner. Plusieurs équipes de tous les groupes de la Banque Scotia ont participé à l'élaboration des possibilités d'affaires ainsi que des solutions avantageuses tant pour les clients que pour la Banque.

Opérations de change mondiales : Scotia Capitaux et Opérations internationales ont tiré parti de leurs forces et capacités réunies au moyen de l'initiative Services bancaires de gros mondiaux. Les activités de change des deux divisions ont été regroupées et forment maintenant le groupe Opérations de change mondiales, géré par Scotia Capitaux. Les clients du monde entier profiteront de produits bonifiés et d'une expertise accrue, et la Banque réalisera des économies et améliorera l'efficacité de ses opérations tout en offrant des possibilités de carrière plus vastes aux employés.

Arrivée au Canada : Le programme BonDébut pour les nouveaux arrivants au Canada a été bonifié afin d'offrir aux travailleurs et étudiants étrangers, ainsi qu'aux nouveaux résidents permanents, des produits, des politiques et des procédés novateurs. À titre d'exemple, notre nouveau programme de prêt-auto BonDébut, le premier en son genre au Canada, permet aux nouveaux arrivants d'obtenir le financement dont ils ont

besoin pour acheter une voiture par l'intermédiaire de certains concessionnaires de véhicules neufs au Canada.

Collaboration transfrontalière : Nous avons récemment conclu deux opérations visant l'émission d'obligations, toutes deux pour des sociétés chiliennes émettant des obligations à l'extérieur du Chili. Les équipes des divisions Opérations internationales et Scotia Capitaux au Chili, au Mexique et à New York ont collaboré en vue de l'obtention de rôles de cochef de file pour les deux opérations en mettant de l'avant nos capacités de distribution transfrontalière. Pour répondre aux besoins d'un client qui avait besoin d'une plateforme de financement internationale, nous avons créé une solution unique et intégrée qui regroupe trois marchés différents.

Services bancaires mobiles : Au Canada ainsi que dans certains endroits de la planète, nous avons lancé une gamme complète de services bancaires mobiles qui permettent aux clients de se connecter à la Banque au moment et de la façon qui leur convient. Les Services bancaires mobiles Scotia ont été les premiers du genre à être lancés dans bon nombre des 20 pays des Antilles où nous sommes établis et, au Canada, la Banque Scotia a été la première à offrir les services bancaires par messagerie texte et les virements de fonds de personne à personne nationaux et internationaux. Des groupes rattachés à divers secteurs d'activités, rôles au sein de l'entreprise et succursales ont uni leurs forces pour mettre en œuvre ces initiatives.

Lettres de crédit : L'initiative d'optimisation du réseau de Transactions bancaires mondiales permet de recueillir des revenus qui étaient dirigés auparavant vers d'autres banques et améliorent l'expérience des clients. Les programmes de réémission et de remboursement de lettres de crédit tirent parti de notre réseau mondial pour s'assurer que la Banque Scotia est à la fois la banque destinataire et la banque émettrice pour les lettres de crédit, souvent utilisées pour faciliter le commerce. Les unités des services de financement des transactions commerciales au Chili, au Pérou et au Mexique ont entièrement mis en œuvre les deux programmes.



NOS CLIENTS

Conseils et services : C'est par les relations que nous cultivons avec nos clients, grâce aux conseils pratiques que nous produisons et à l'excellent service que nous offrons, que notre entreprise prend de l'expansion.

1. Lettres de crédit

Ingrid Del Solar, directrice, Relations avec les correspondants bancaires, Scotiabank Peru (droite), a contribué à la mise en œuvre du programme d'optimisation du réseau au Pérou, avec l'aide de Fedza Kusturica (centre) et de Lorena Vitorés de Transactions bancaires mondiales, Toronto.

2. Invitation à l'épargne

Aleem Sufi et Rubina Adam font partie des milliers de Canadiens qui ont pu dire «Que l'épargne commence!» en 2010.

3. Arrivée au Canada

Rachel Bradley, nouvellement arrivée au Canada, a eu recours un prêt-auto BonDébut pour acheter une Kia Forte 2010 du concessionnaire Eastside Kia de Calgary, avec l'aide du gérant des ventes de secteur Bill Campbell (droite) et de la représentante du concessionnaire Kia, Kelly Temple.

4. Opérations de change mondiales

Woodbridge Foam, fabricant de produits de mousse spécialisés pour le secteur automobile, a tiré profit des capacités étendues de Scotia Capitaux en matière d'opérations de change. De gauche à droite : Chris Fricke, Scotia Capitaux; Richard Jocsak, vice-président principal et chef des finances, et Sharon Welsh, trésorière adjointe, Woodbridge Foam; Paul Leva des Services aux entreprises de la Banque Scotia; Joe Estriga, trésorier, Woodbridge Foam.

5. Collaboration transfrontalière

Molymet, important producteur chilien de molybdène et de rhénium, a émis des obligations à l'extérieur du Chili avec l'aide de la Banque Scotia. De gauche à droite : le chef des finances de Molymet, Jorge Ramirez, en compagnie de Hector Perez Osorio et de Manuel Sobrino Armada de Scotiabank Chile.

nos *cinq* priorités stratégiques

UNE BASE SOLIDE

2 | Gestion du capital

L'optimisation de l'utilisation de notre capital constitue un élément essentiel de notre stratégie. Une gestion active du capital nous permet de financer nos activités quotidiennes, de tirer parti d'occasions de croissance qui correspondent à notre stratégie, d'atténuer les risques et d'être en mesure de satisfaire aux exigences croissantes de la réglementation et des modifications qui y sont apportées, tout en fournissant à nos actionnaires un rendement du capital investi qui soit avantageux.

Le solide rendement des capitaux propres de 18,3 % de la Banque Scotia a permis à cette dernière de démontrer sa capacité à dégager des rendements élevés tout en protégeant la solidité de son capital. Au cours de l'exercice, la Banque Scotia a continué de générer en interne un capital important, ce qui a donné lieu à de solides ratios de capital, tant selon les normes canadiennes que selon les normes internationales, et ce, tout en maintenant le versement de dividendes aux actionnaires, en investissant dans plusieurs acquisitions et en amortissant les fluctuations de change défavorables.

Gestion du capital : La gestion dynamique de notre capital fait en sorte que celui-ci soit réparti efficacement afin de maximiser le rendement du capital investi. Notre processus interne d'évaluation de la suffisance du capital nous permet de disposer de suffisamment de capital pour atteindre les objectifs stratégiques de la Banque et maintenir notre profil de risque diversifié, tant aujourd'hui qu'à l'avenir, et établit un lien solide entre le risque et le capital. Il s'agit notamment de procéder régulièrement à des essais dans des conditions critiques, lesquels tiennent compte de l'incidence de diverses situations extrêmes, mais plausibles, sur la Banque Scotia et sur divers aspects de ses activités et sollicitent la participation de l'ensemble des unités d'exploitation et de soutien. Afin de procéder à une évaluation continue des risques et des rendements et de favoriser la réalisation de nos objectifs en matière de gestion du capital, nous nous tournons vers des technologies qui nous permettent d'améliorer la gestion de l'information.

Préparation à Bâle III : Les divisions Trésorerie du Groupe, Finance et Gestion du risque global ont uni leurs forces et ont collaboré à une analyse portant essentiellement sur l'incidence potentiellement négative que les propositions relatives aux fonds propres et aux liquidités envisagées par l'Accord de Bâle III pourraient avoir sur les banques, le secteur des services financiers et l'économie canadienne, et ont communiqué les résultats de cette analyse à la direction de la Banque Scotia, au Bureau du surintendant des institutions financières Canada («BSIF») et au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Dans le cadre de cette analyse, la Banque a pris part à une étude d'impact quantitative visant l'évaluation et la formulation de la réglementation envisagée. En plus de faciliter l'établissement de nouvelles règles pour le secteur, cette étude a jeté une lumière nouvelle sur nos profils et nos modèles de capital et de liquidités et a entraîné l'amélioration de nos procédés. La Banque Scotia a également procédé à l'analyse de diverses situations qui ont démontré que nous étions prêts à répondre aux exigences actuelles et futures.

Participation des actionnaires : La Banque continue d'offrir son Régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires à ses porteurs d'actions ordinaires et privilégiées ainsi qu'aux porteurs de ses titres d'emprunt subordonnés, leur permettant ainsi de réinvestir leurs dividendes et leurs intérêts dans d'autres actions ordinaires de la Banque. La participation à ce régime permet aux actionnaires d'accroître leur participation, compte tenu d'un escompte de 2 % par rapport au cours moyen, tout en fournissant à la Banque Scotia une source économique de capital.



NOUVELLES NORMES EN MATIÈRE DE CAPITAL ET DE LIQUIDITÉS

Des employés de Trésorerie du Groupe, Finance et Gestion du risque global ont fait équipe pour analyser les nouvelles normes proposées en matière de capital et de liquidités. De gauche à droite : Jonathan Wang, Kristal Au-Yong, Edward Medeiros, Camilla Mackenzie, Francisco Abes, Mohamed Walji, Eitan Straisfeld, Ivan Sergienko, Raj Viswanathan et Grace Ricci.

nos *cing* priorités stratégiques

AVANTAGE CONCURRENTIEL

3 | Leadership

Pour continuer de prospérer, la Banque Scotia doit pouvoir compter, aujourd'hui et demain, sur des leaders compétents qui mènent à bien sa stratégie. Notre envergure internationale nous donne l'avantage d'avoir accès à des gens de talent partout dans le monde et offre des possibilités de développement du leadership à l'échelle mondiale.

Nous continuons de concentrer nos efforts sur le développement du leadership grâce à des programmes et outils complets comme moyen de renforcer notre avantage concurrentiel. Nous proposons des programmes de perfectionnement ciblés et des programmes de réseautage à des étapes clés du cheminement de carrière, notamment un programme d'orientation pour les nouveaux vice-présidents et des affectations interfonctionnelles.

Échange culturel interdivisions : Les Opérations internationales et le Réseau canadien ont sélectionné conjointement deux candidats en vue d'un échange interdivisions qui permettra à ces derniers d'élargir leurs horizons et d'acquérir de nouvelles compétences. Marcia Gaudet, anciennement vice-présidente de district, Est du Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard, est devenue directrice nationale, St-Kitts-et-Nevis, alors que David Noel, conseiller juridique principal et secrétaire général, Scotiabank Jamaica, a occupé l'ancien poste de Marcia. L'exposition à une nouvelle culture et à un secteur différent de l'entreprise a permis aux deux employés d'acquérir de nouvelles connaissances et aptitudes et ainsi créer un milieu de travail plus créatif et dynamique au sein de la Banque Scotia.

Perfectionnement des compétences : Nous continuons de prioriser le développement des compétences, proposant aux leaders actuels et aux leaders en devenir, ainsi qu'à l'ensemble du personnel, des occasions de se perfectionner. Cet engagement prend notamment la forme d'une initiative annuelle d'apprentissage par l'action, qui rassemble un groupe d'employés très prometteurs de tous les secteurs de la Banque pour former une équipe de projet multifonctionnelle connue sous le nom de Executive Project Office (EPO). Chaque année, l'EPO examine les possibilités dont dispose la Banque Scotia pour aborder les questions stratégiques de l'heure. En 2010, l'EPO s'est penchée plus longuement sur les questions de liquidité et de capital. Le travail de cette équipe

appuie le processus de planification stratégique de la Banque et offre à ses membres des possibilités inestimables de perfectionnement au sein de leurs fonctions, y compris le mentorat des cadres.

Stages enrichissants : La Banque Scotia a reçu le prix du stage le plus enrichissant 2009-2010 décerné par Career Bridge, organisme de stage destiné aux professionnels reconnus à l'échelle mondiale, qui souligne le leadership de la Banque dans la promotion d'un milieu axé sur la coopération, le développement personnel et le perfectionnement professionnel et les possibilités pour les stagiaires de contribuer à la réussite de l'entreprise.

Développement international : Nous avons conclu une entente de partenariat avec CUSO-VSO, organisme de développement international à but non lucratif, visant à affecter des employés de la Banque Scotia à des postes de coopérants volontaires correspondant à leur expérience professionnelle dans des pays en développement où la Banque est présente. Les organismes hôtes bénéficieront des compétences de premier plan des employés, qui à leur tour pourront acquérir une expérience de travail pertinente dans un contexte international. La Banque profitera par le fait même de la sensibilité accrue de ses employés à la réalité mondiale.

Création de réseaux : La division Scotia Capitaux est soucieuse de permettre à ses employés talentueux et performants de s'épanouir ainsi que de promouvoir la collaboration et les initiatives de croissance. Les groupes de réseautage et de mentorat de Scotia Capitaux favorisent l'établissement de réseaux mondiaux interdivisions afin de perfectionner les compétences en leadership de la garde montante. Les dirigeants des divisions désignent des candidats dans tous les domaines pour participer à des rencontres organisées par les ressources humaines sur le perfectionnement des compétences, le réseautage et le mentorat.



1



2



3

PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES EN LEADERSHIP

Avantage concurrentiel : La Banque Scotia doit miser sur le développement des compétences aujourd'hui afin de pouvoir compter sur des leaders compétents pour assurer son succès dans l'avenir.

1 et 2. Échanges interdivisionnels et culturels

David Noel a été muté de la Jamaïque afin d'élargir ses horizons et occuper le poste de vice-président de district, Est du Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard, laissé vacant par Marcia Gaudet (photo ci-contre), qui est devenue directrice nationale, St-Kitts-et-Nevis, dans le cadre d'un échange interdivisionnel et culturel unique en son genre.

3. Stages enrichissants

La stagiaire Anca Klein a proposé la candidature de la Banque Scotia pour le prix du stage le plus enrichissant décerné par Career Bridge. Aujourd'hui employée à la Banque, Anca Klein (centre) a accepté le prix au nom de la Banque accompagnée de ses mentors, Henry Kesysyan de Transactions bancaires mondiales (gauche) et Cristian Mandachescu de Gestion du risque global.

nos *cing* priorités stratégiques

EXPÉRIENCE ET JUGEMENT

4 | Gestion prudente des risques et tolérance raisonnable au risque

La solide culture de gestion du risque de la Banque Scotia repose sur l'expérience et le jugement éclairé de nos employés à l'échelle mondiale. Elle porte sur la règle suivante : les risques doivent être compris, mesurables et gérables, et toujours s'appuyer sur la connaissance de son client.

Notre cadre de référence de la tolérance au risque englobe les principes du risque, les principes stratégiques, les principaux objectifs financiers et les mesures de la tolérance au risque.

Une fois rassemblés, ces éléments précisent notre tolérance au risque et les objectifs rattachés à ces derniers, dictent notre conduite en matière d'activités comportant des risques et mesurent notre exposition réelle au risque par rapport à notre tolérance au risque. Dans tous les secteurs de la Banque Scotia, ce modèle s'est révélé être un outil efficace facilitant les discussions importantes portant sur les risques.

Par ailleurs, nous avons consolidé davantage notre cadre de référence et nos processus de gestion du risque en appliquant une approche plus large à l'ensemble de l'entreprise pour la résolution des questions liées au risque. En 2010, notre performance relativement aux risques liés au crédit, au marché et aux activités se situait largement à l'intérieur des limites de notre tolérance aux risques.

Renforcement des pratiques : Au cours de 2010, nous avons fait progresser plusieurs initiatives importantes qui ont renforcé nos pratiques en gestion de risques et qui nous ont permis de demeurer conformes aux exigences en constante évolution des organismes de réglementation. Nous avons notamment mis au point de nouvelles mesures et méthodes d'évaluation dans le but de préparer la Banque aux nouvelles composantes du capital de nos portefeuilles de transactions. En outre, nous avons réalisé un progrès considérable relativement à l'élaboration d'un plan de gestion de la crise financière pour la Banque Scotia – ou testament biologique – dorénavant exigé par bon nombre d'organismes de réglementation à l'échelle mondiale pour les institutions financières importantes.

Améliorer les liquidités : Trésorerie du Groupe a mis sur pied une équipe dévouée entièrement à la gestion des liquidités. Cette équipe a collaboré avec les autres secteurs en vue d'améliorer les outils et les techniques d'analyse du profil global de liquidité de la Banque, d'établir des cibles de liquidité puis d'évaluer le rendement en fonction de ces cibles et de mesurer l'incidence de la réglementation éventuelle sur les liquidités.

Crédit aux particuliers : Les groupes responsables de la surveillance du risque de crédit des particuliers dans l'ensemble de la Banque ont élaboré un processus de gouvernance plus complet et plus actif qui permet de prendre des décisions qui reflètent une vision partagée d'une tolérance au risque uniforme et reposent sur des rapports et des analyses de données modélisées améliorés. Ces étapes illustrent l'engagement de la Banque Scotia à intégrer les plus récentes meilleures pratiques du secteur, les attentes de notre groupe Gestion du risque global en ce qui concerne la gouvernance du portefeuille de crédit et le point de vue des organismes de réglementation.

Harmonisation de la rémunération : Le Groupe Ressources humaines et Communications mondiales a effectué des examens réglementaires dans plusieurs pays du G-20, notamment au Canada, au Royaume-Uni et en Irlande, afin de s'assurer que les systèmes de rémunération de la Banque correspondaient à sa tolérance au risque. À l'instar d'autres banques, la Banque Scotia remanie actuellement ses pratiques en matière de rémunération en raison des nouvelles recommandations et exigences des organismes de réglementation. Cette refonte permettra de veiller à ce que les mesures incitatives des employés soient liées au rendement, tiendra compte de la performance liée au risque et reflétera les intérêts des actionnaires.



CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA TOLÉRANCE AU RISQUE

Laura Thanasse, vice-présidente principale, Rémunération globale, Ressources humaines et Communications mondiales, en compagnie de Michael Zych, directeur général et chef, Titres à revenu fixe mondiaux, Scotia Capitaux. Un examen réglementaire complet effectué dans plusieurs pays du G-20 garantira que les systèmes de rémunération de la Banque Scotia sont concurrentiels et correspondent à sa tolérance au risque.

nos *cing* priorités stratégiques

UNE CULTURE DE L'INNOVATION

5 | Gestion de l'efficacité et des dépenses

La gestion efficace et économique constitue un élément important de la culture de la Banque Scotia et représente pour nous un avantage concurrentiel. Nous surveillons nos dépenses de près et nous cherchons des moyens d'améliorer notre productivité en étant novateurs et en trouvant des façons de faire plus avec moins.

Nous conservons notre position concurrentielle favorable en axant nos efforts sur l'efficacité et sur des initiatives de gestion des dépenses, notamment le réexamen des pratiques et des procédés actuels de la Banque et l'adoption de nouvelles technologies. Bon nombre de ces initiatives présentent également l'avantage d'améliorer le service à la clientèle.

Compensation des paiements : Nous procédons actuellement à la mise en œuvre d'une initiative mondiale de compensation des paiements afin de regrouper les fournisseurs de services de compensation pour les paiements en dollars américains, en euros et en livres sterling, dans tous les pays et dans les secteurs d'activité de la Banque. Ces mesures procureront des avantages économiques importants, se traduiront par une plus grande efficacité et créeront de la valeur dans l'ensemble du réseau de la Banque Scotia. En formant davantage de relations stratégiques avec nos banques de compensation, nous nous ouvrirons également de nouvelles possibilités économiques.

Intégration d'acquisitions : Après l'acquisition des actifs et la prise en charge des passifs de R-G Premier Bank par Scotiabank de Puerto Rico, achat effectué grâce au concours de la Federal Deposit Insurance Corporation, la Banque a immédiatement pris les commandes des activités quotidiennes et a accueilli plus de 1 200 nouveaux employés. À l'aide d'une méthode éprouvée qui tire parti de la collaboration entre les divisions, nous avons harmonisé les politiques en matière de risques et d'établissement des prix des produits des deux banques tout en poursuivant l'alignement des processus d'exploitation et la migration vers une plateforme commune regroupant les différents systèmes – et ce, sans perturber la clientèle. Grâce à cette acquisition, Scotiabank de Puerto Rico s'est taillé une place de choix sur le marché portoricain et est bien préparée en vue de la croissance future.

Amélioration de l'approvisionnement : La gestion stratégique des approvisionnements au Chili et au Canada a collaboré à l'amélioration des pratiques d'approvisionnement et de la gestion de contrats au Mexique, au Pérou, en El Salvador, au Costa Rica et en Jamaïque. À titre d'exemple, les membres de l'équipe d'approvisionnement au Chili ont contribué à la réorganisation et à la formation de leurs homologues du Mexique et du Pérou et ont partagé avec eux leurs meilleures pratiques, ce qui permettra de réduire considérablement les frais sur douze mois et d'améliorer l'efficacité d'exploitation globale. De plus, nous avons mis en application le système de gestion de contrats canadien dans l'ensemble de la division Opérations internationales et nous avons mis en place un dépôt de contrats pour les groupes d'approvisionnement.

Cohérence de la technologie et de l'information : Dans le but de mettre une infrastructure technique unique au service de multiples succursales et d'obtenir ainsi une meilleure cohérence, des employés situés à Toronto et en El Salvador ont collaboré à l'intégration des renseignements sur les employés salvadoriens au système de ressources humaines mondiales de la Banque. Les équipes torontoises ont prêté leur assistance aux équipes salvadoriennes pour ce qui est de l'entrée des données et de la formation des employés sur l'utilisation de la nouvelle application. L'esprit de collaboration a grandement contribué à surmonter les difficultés et la barrière linguistique pour mener à bien ce projet.

Consolidation des systèmes : La division Scotia Capitaux poursuit la mise sur pied et la mise à contribution des interfaces en place entre les principaux systèmes de saisie de transactions et les systèmes de comptabilisation, de confirmation et de paiement de la Banque. Les économies ainsi obtenues réduiront les frais de traitement et procureront l'infrastructure nécessaire pour prendre en charge les initiatives de croissance future. À titre d'exemple, les services de soutien administratif et technologique ont collaboré au déploiement de l'application Alliance Access de SWIFT aux filiales nouvellement acquises au Chili, au Pérou et en Colombie. La consolidation de l'infrastructure globale SWIFT de la Banque, qui permet aux banques d'échanger des renseignements avec d'autres institutions financières, a permis de réaliser davantage d'économies et a renforcé les activités de suivi de la conformité.



GÉRER L'EFFICIENCE ET LES DÉPENSES

Une culture de l'innovation :

L'innovation favorise la productivité, car elle contribue à améliorer l'efficacité, ce qui fait partie intégrante de notre culture à la Banque Scotia.

1. Compensation des paiements

L'initiative mondiale de compensation des paiements de Transactions bancaires mondiales a rapporté des avantages importants. Image : Eileen Rynn, directrice, Transfert d'argent et gestion du change, Services bancaires de gros mondiaux, et Ronald Rampersaud, chargé principal, Soutien aux entreprises, Financement des opérations commerciales et institutions financières, Transactions bancaires mondiales.

2. Intégration d'acquisitions

La vaste expérience de la Banque Scotia en matière de fusions et d'acquisitions a facilité la transition pour les employés et pour les clients de R-G Premier Bank of Puerto Rico, nouvellement acquise. Les membres de l'équipe d'intégration comprennent (de gauche à droite) Troy Wright, Olga Jimenez, Leslie Chisholm, Ken Cranston, Mariely Gonzalez et Joanna Tivig. Raysa Hidalgo est absente de la photo.

3. Amélioration de l'approvisionnement

L'application des meilleures pratiques en vigueur au Chili en matière d'approvisionnement s'est traduite par d'importantes améliorations dans d'autres pays, notamment le Mexique. Les membres de l'équipe d'approvisionnement de Scotiabank Mexico comprennent (de gauche à droite) Angélica Juárez, Guadalupe Hernández, Martha Diaz, Arturo Reyes, Juan Garay, Scheherezada Gallo, Claudia Prado, Jorge Zurita et Verónica Hernández.

Rapport *de* gestion

TABLE DES MATIÈRES

23	Énoncés prospectifs
24	Chiffres clés

Survol

25	Résultats financiers
25	Perspectives
26	Rendement revenant aux actionnaires
27	Incidence de la conversion des devises
27	Incidence des acquisitions
27	Mesures non conformes aux PCGR

Résultats financiers du Groupe

28	Total des revenus
28	Revenu d'intérêts net
29	Autres revenus
31	Frais autres que d'intérêts
32	Impôts
32	Participation sans contrôle
32	Qualité du crédit
36	Revue du quatrième trimestre
37	Sommaire des résultats trimestriels

Situation financière du Groupe

38	Bilan
39	Gestion du capital
44	Évolution du contexte réglementaire
45	Arrangements hors bilan
48	Instruments financiers
49	Principaux instruments de crédit

Secteurs d'activité

51	Aperçu des secteurs d'activité
52	Réseau canadien
54	Opérations internationales
56	Scotia Capitaux
58	Autres
61	Perspectives

Gestion du risque

62	Survol
66	Risque de crédit
69	Risque de marché
73	Risque d'illiquidité
75	Risque opérationnel
76	Risque de réputation
77	Risque environnemental

Contrôles et conventions comptables

78	Contrôles et procédures
78	Principales estimations comptables
82	Modifications de conventions comptables
83	Adoption des Normes internationales d'information financière («IFRS»)
87	Opérations entre apparentés

Données supplémentaires

88	Renseignements par secteur géographique
90	Risque de crédit
95	Revenus et charges
96	Autres informations
98	Statistiques des onze derniers exercices

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Nos communications publiques comprennent souvent des énoncés prospectifs verbaux et écrits. Le présent document renferme ce genre d'énoncés, qui peuvent également être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières du Canada ou de la Securities and Exchange Commission des États Unis, ou à toute autre communication. De tels énoncés sont formulés aux termes des règles d'exonération de la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Des énoncés prospectifs peuvent comprendre des observations concernant les objectifs de la Banque, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, ses résultats financiers prévisionnels (y compris ceux relevant du domaine de la gestion du risque) et les perspectives à l'égard des activités de la Banque et de l'économie du Canada, des États Unis et du monde entier. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme «croire», «prévoir», «s'attendre à», «avoir l'intention de», «estimer», «projeter», «pourrait augmenter» et «pourrait fluctuer» et autres expressions similaires ainsi que par la conjugaison des verbes au futur et au conditionnel.

De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent de nombreuses hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents, tant généraux que spécifiques, ainsi que le risque que les prédictions et autres énoncés prospectifs se révèlent inexacts. La Banque conseille aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations et intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs, en raison d'un certain nombre de facteurs importants dont plusieurs sont indépendants de sa volonté. Ces facteurs sont notamment la conjoncture économique et financière au Canada et dans le monde; les variations des taux d'intérêt et des cours du change; les liquidités; une volatilité importante et les interruptions des marchés; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers la Banque et envers les sociétés membres de son groupe; l'incidence des changements apportés à la politique monétaire; les modifications apportées aux lois et à la réglementation au Canada et ailleurs, notamment les changements apportés aux lois fiscales; l'incidence qu'aurait tout changement des cotes de crédit attribuées à la Banque; les modifications apportées aux lignes directrices relatives au capital au titre des risques, aux nouvelles directives de présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidités, ou les interprétations qui en sont faites; le risque opérationnel et le risque de réputation; le risque que les modèles de gestion du risque de la Banque ne tiennent pas compte de tous les facteurs pertinents; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information que la Banque reçoit sur sa clientèle et ses contreparties; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun sur des marchés réceptifs; la capacité de la Banque à étendre ses canaux de distribution existants, à en mettre sur pied de nouveaux et à en tirer des revenus; la capacité de la Banque à mener à terme ses acquisitions et ses autres stratégies de croissance et à intégrer les établissements acquis; les modifications des conventions et des méthodes comptables dont la Banque se sert pour présenter sa situation financière et ses résultats d'exploitation, y compris les incertitudes entourant les principales hypothèses et estimations

comptables; l'incidence de l'application de modifications comptables futures; l'activité sur les marchés financiers mondiaux; la capacité de la Banque à recruter et à conserver des dirigeants clés; la confiance accordée aux tiers qui fournissent les composantes de l'infrastructure commerciale de la Banque; les changements imprévus des habitudes de dépenses et d'épargne du consommateur; les changements technologiques; la fraude perpétrée par des tiers à l'interne ou à l'extérieur de la Banque, notamment par l'utilisation inédite de nouvelles technologies pour commettre des fraudes à l'endroit de la Banque ou de ses clients; le regroupement du secteur canadien des services financiers; la présence de nouveaux concurrents et des concurrents établis; les procédures judiciaires et réglementaires; les cas de force majeure comme les tremblements de terre et les ouragans; l'incidence éventuelle de conflits internationaux et autres événements, y compris les actes terroristes et la guerre contre le terrorisme; les incidences de maladies ou d'épidémies sur les économies locales, nationales ou internationale; les perturbations des infrastructures publiques, notamment les transports, les communications, l'électricité et l'eau; de même que la capacité de la Banque à prévoir et à gérer les risques que comportent ces facteurs. Une grande partie des activités de la Banque consiste à consentir des prêts ou à affecter autrement ses ressources à certains secteurs, entreprises ou pays. Tout événement imprévu touchant ces emprunteurs, secteurs ou pays risque d'avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Banque, sur ses activités, sur sa situation financière ou sur ses liquidités. Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de la Banque soit, dans une mesure importante, différente de celle envisagée par les énoncés prospectifs. Pour plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la page 62 du rapport annuel 2010 de la Banque.

La liste des facteurs importants énoncés ci-dessus n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque et de ses titres, les investisseurs et les autres personnes doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs verbaux ou écrits qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom.

La rubrique «Perspectives» contenue dans le présent document est fondée sur les opinions de la Banque; leur réalisation est incertaine.

Le lecteur est prié de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de cette rubrique. Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle, sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, à www.sec.gov

Le 3 décembre 2010

T1 Chiffres clés

Aux 31 octobre et pour les exercices terminés à ces dates	2010	2009	2008	2007	2006
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)					
Revenu d'intérêts net	8 621	8 328	7 574	7 098	6 408
Revenu d'intérêts net (BMEF ¹⁾)	8 907	8 616	7 990	7 629	6 848
Total des revenus	15 505	14 457	11 876	12 490	11 208
Total des revenus (BMEF ¹⁾)	15 791	14 745	12 292	13 021	11 648
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 239	1 744	630	270	216
Frais autres que d'intérêts	8 182	7 919	7 296	6 994	6 443
Charge d'impôts	1 745	1 133	691	1 063	872
Charge d'impôts (BMEF ¹⁾)	2 031	1 421	1 107	1 594	1 312
Bénéfice net	4 239	3 547	3 140	4 045	3 579
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 038	3 361	3 033	3 994	3 549
Rendement de l'exploitation					
Bénéfice de base par action (en dollars)	3,91	3,32	3,07	4,04	3,59
Bénéfice dilué par action (en dollars)	3,91	3,31	3,05	4,01	3,55
Bénéfice dilué par action avant amortissement ¹⁾ (en dollars)	3,97	3,37	3,11	4,05	3,58
Rendement des capitaux propres ¹⁾ (en pourcentage)	18,3	16,7	16,7	22,0	22,1
Ratio de productivité (en pourcentage) (BMEF ¹⁾)	51,8	53,7	59,4	53,7	55,3
Marge nette sur intérêts sur le total des actifs moyens (en pourcentage) (BMEF ¹⁾)	1,73	1,68	1,75	1,89	1,95
Données du bilan (en millions de dollars)					
Liquidités et titres	162 590	160 572	125 353	118 030	118 878
Prêts et acceptations	291 840	275 885	300 649	238 685	212 329
Total de l'actif	526 657	496 516	507 625	411 510	379 006
Dépôts	361 650	350 419	346 580	288 458	263 914
Actions privilégiées	3 975	3 710	2 860	1 635	600
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	23 656	21 062	18 782	17 169	16 947
Actifs sous administration	243 817	215 097	203 147	195 095	191 869
Actifs sous gestion	48 363	41 602	36 745	31 403	27 843
Mesures du capital²⁾					
Ratio de capital de catégorie 1 (en pourcentage)	11,8	10,7	9,3	9,3	10,2
Ratio du capital total (en pourcentage)	13,8	12,9	11,1	10,5	11,7
Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque ¹⁾ (en pourcentage)	9,6	8,2	6,6	7,4	8,3
Ratio actif/capital	17,0	16,6	18,0	18,2	17,1
Actif pondéré en fonction du risque (en millions de dollars)	215 034	221 656	250 591	218 337	197 010
Qualité du crédit					
Montant net des prêts douteux ³⁾ (en millions de dollars)	3 044	2 563	1 191	601	570
Provision générale pour pertes sur créances (en millions de dollars)	1 410	1 450	1 323	1 298	1 307
Provision sectorielle (en millions de dollars)	-	44	-	-	-
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ³⁾	1,04	0,93	0,40	0,25	0,27
Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances en pourcentage de l'encours moyen des prêts et acceptations	0,48	0,54	0,24	0,13	0,14
Données sur les actions ordinaires					
Cours de l'action (en dollars)					
Haut	55,76	49,19	54,00	54,73	49,80
Bas	44,12	23,99	35,25	46,70	41,55
Clôture	54,67	45,25	40,19	53,48	49,30
Actions en circulation (en millions)					
Moyenne (de base)	1 032	1 013	987	989	988
Moyenne (diluée)	1 034	1 016	993	997	1 001
Fin de l'exercice	1 043	1 025	992	984	990
Dividendes par action (en dollars)	1,96	1,96	1,92	1,74	1,50
Rendement de l'action (en pourcentage) ⁴⁾	3,9	5,4	4,3	3,4	3,3
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	57 016	46 379	39 865	52 612	48 783
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	22,68	20,55	18,94	17,45	17,13
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	2,4	2,2	2,1	3,1	2,9
Ratio cours-bénéfice	14,0	13,6	13,1	13,2	13,7
Autres données					
Salariés	70 772	67 802	69 049	58 113	54 199
Succursales et bureaux	2 784	2 686	2 672	2 331	2 191

1) Mesure non conforme aux PCGR. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

2) Depuis le 1^{er} novembre 2007, le capital réglementaire, l'actif pondéré en fonction du risque et les ratios de capital sont déterminés selon les règles de Bâle II. Les chiffres correspondants des périodes antérieures sont déterminés selon les règles de Bâle I.

3) Le montant net des prêts douteux correspond au montant des prêts douteux, moins la provision spécifique pour pertes sur créances.

4) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

SURVOL

Résultats financiers

La Banque Scotia a enregistré des résultats records en 2010 et elle a atteint ou dépassé tous ses objectifs financiers. Le bénéfice net s'est chiffré à 4 239 millions de dollars, en hausse de 692 millions de dollars, ou de 20 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le bénéfice dilué par action s'est établi à 3,91 \$, en croissance de 18 % comparativement à celui de 3,31 \$ pour 2009. Pour l'exercice à l'étude, la conversion des devises a eu des répercussions importantes, engendrant une diminution de 0,28 \$, ou de 7 %, du bénéfice par action. Cette solide performance s'est traduite par un rendement des capitaux propres de 18,3 %.

Les résultats de la Banque continuent de subir l'effet considérable de la conversion des devises découlant de la vigueur du dollar canadien et de la lenteur de la reprise économique dans de nombreux marchés. Malgré cela, tous les secteurs d'activité de la Banque Scotia ont continué d'afficher des résultats solides, y compris un bénéfice substantiel pour le Réseau canadien.

Le total des revenus a augmenté de 7 % par rapport à celui de l'exercice précédent pour atteindre 15 791 millions de dollars sur une base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »), malgré l'incidence défavorable de 719 millions de dollars, de la conversion des devises. Le revenu d'intérêts net (BMEF) a augmenté de 291 millions de dollars en raison d'une hausse de la marge nette sur intérêts totale de la forte croissance interne des prêts aux particuliers tant au Canada qu'à l'échelle internationale, des variations favorables de la juste valeur des instruments financiers servant à la gestion de l'actif et du passif et de la contribution d'acquisitions réalisées récemment.

Les autres revenus se sont établis à 6 884 millions de dollars, en hausse de 755 millions de dollars, ou de 12 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ou de 1 061 millions de dollars, ou de 17 %, compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises. Cette hausse s'explique par les commissions records liées aux fonds communs de placement, par l'augmentation des gains nets sur les titres en partie attribuable au redressement positif en 2009, par la croissance des revenus tirés des activités de courtage ainsi que par la contribution apportée par les acquisitions réalisées récemment. La baisse des revenus de transaction, des commissions de prise ferme et des commissions de crédit a eu une incidence négative sur les résultats. Les revenus tirés des opérations de titrisation ont également diminué par rapport à ceux de l'exercice précédent à la suite d'une participation moindre au Programme des Obligations hypothécaires du Canada et au Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés.

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 8 182 millions de dollars en 2010, en hausse de 263 millions de dollars, ou de 3 %, comparativement à ceux de l'exercice précédent, compte tenu de l'incidence favorable de 252 millions de dollars, de la conversion des devises. Cette hausse a découlé essentiellement des acquisitions, de l'augmentation de la rémunération liée au rendement et à base d'actions ainsi que de la croissance du volume des activités et des dépenses effectuées pour soutenir les initiatives visant à faire croître les revenus. Le ratio de productivité a atteint son niveau le plus bas de tous les temps, à 51,8 %, ce qui représente une amélioration par rapport au ratio de 53,7 % comptabilisé en 2009.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est établie à 1 239 millions de dollars en 2010, en baisse comparativement à celle de 1 744 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette baisse reflète les recouvrements nets de Scotia Capitaux en comparaison des dotations nettes inscrites l'exercice précédent, de même que la stabilisation de la qualité du crédit des particuliers emprunteurs du Réseau canadien et de la plupart des unités des Opérations internationales. De plus, au cours de 2010, la provision générale a diminué et la provision sectorielle, constituée au cours de l'exercice 2009, a fait l'objet d'une reprise, et ce, en raison de l'amélioration constante de notre portefeuille de crédit.

Le taux d'imposition global s'est accru pour atteindre 28,7 %, comparativement à 23,6 % au cours de l'exercice précédent, essentiellement en raison d'une proportion plus élevée de revenus provenant de pays où les taux d'imposition sont relativement plus élevés. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la diminution des ajustements apportés aux actifs d'impôts futurs et une baisse du taux d'imposition prévu par la loi au Canada.

Le ratio de capital de catégorie 1, de 11,8 %, et le ratio du capital total, de 13,8 %, se sont maintenus bien au-dessus des exigences réglementaires minimales, sont demeurés solides selon les normes internationales et ont atteint leur meilleur niveau des cinq derniers exercices.

Perspectives

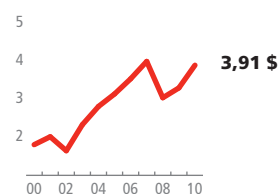
En ce qui a trait à l'avenir, nous demeurons optimistes malgré la forte incertitude qui plane toujours sur de nombreuses économies et la faiblesse persistante de plusieurs marchés des capitaux partout dans le monde. Cependant, la croissance des marchés émergents devrait dépasser celle de la plupart des pays développés et, grâce à notre présence établie depuis longtemps dans ces économies émergentes, nous sommes bien placés pour tirer parti des occasions qui se présentent à nous.

En outre, nous continuerons à attacher toute l'importance voulue aux principales priorités stratégiques et valeurs qui nous ont permis d'atteindre d'excellents résultats de façon constante. Nous continuerons également de mettre l'accent sur la gestion prudente des risques, la diversification des activités et la mise en œuvre dans tous nos secteurs d'activité.

De plus, notre solide capital nous procure la confiance et la capacité nécessaires pour faire prospérer nos activités actuelles, investir dans de nouvelles activités et maintenir une politique prudente en matière de dividendes, conforme à la croissance de notre bénéfice.

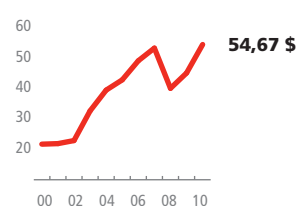
Par conséquent, la Banque s'attend à poursuivre sa croissance en 2011 grâce aux apports considérables de chacun de ses quatre secteurs d'activité.

D1 Bénéfice par action (dilué)

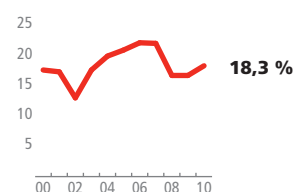


D2 Cours de clôture de l'action ordinaire

aux 31 octobre

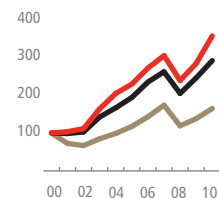


D3 Rendement des capitaux propres



D4 Rendement revenant aux actionnaires ordinaires

valeur du cours de l'action majorée des dividendes réinvestis
2 000 = 100



- Banque Scotia
- Indice de rendement global S&P/TSX pour les banques
- Indice composé de rendement global S&P/TSX

Rendement revenant aux actionnaires

En 2010, la Banque a affiché un solide rendement total revenant aux actionnaires de 25,7 %, en hausse considérable par rapport à 18,8 % en 2009, comme le présente le tableau 2.

Le rendement annuel composé total des actions de la Banque revenant aux actionnaires s'est établi à 9,1 % au cours des cinq derniers exercices et à 13,1 % au cours des dix derniers exercices. Il a été supérieur au rendement total de l'indice composé S&P/TSX, lequel s'est établi à 7,0 % au cours des cinq derniers exercices et à 5,1 % au cours des dix derniers exercices, comme le présente le diagramme 4. Par ailleurs, la Banque a affiché le meilleur rendement total sur dix ans parmi ceux enregistrés par les principales banques canadiennes.

Des dividendes trimestriels ont été versés tout au long de l'exercice. Le dividende par action a totalisé 1,96 \$ pendant l'exercice, soit le même montant qu'en 2009.

Le rendement des capitaux propres de la Banque s'est établi à 18,3 % pour l'exercice 2010, en hausse de 16,7 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

T2 Rendement revenant aux actionnaires

Pour les exercices terminés les 31 octobre	2010	2009	2008	2007	2006	TCAC sur 5 ans ¹⁾
Cours de clôture de l'action ordinaire (en dollars)	54,67	45,25	40,19	53,48	49,30	4,9 %
Dividendes versés (en dollars par action)	1,96	1,96	1,92	1,74	1,50	8,2 %
Dividendes versés (en pourcentage)	4,3	4,9	3,6	3,5	3,5	
Hausse (baisse) du cours de l'action (en pourcentage)	20,8	12,6	(24,9)	8,5	14,7	
Total du rendement annuel revenant aux actionnaires (en pourcentage) ²⁾	25,7	18,8	(21,6)	12,2	18,4	

- 1) Taux de croissance annuel composé («TCAC»)
- 2) Le total du rendement annuel revenant aux actionnaires suppose le réinvestissement des dividendes trimestriels et, par conséquent, pourrait ne pas correspondre à la somme des rendements du dividende et du cours de l'action figurant dans le tableau.

T3 Incidence de la conversion des devises

Taux de change moyen	2010	2009	2008
Dollar américain/dollar canadien	0,963	0,855	0,974
Peso mexicain/dollar canadien	12 265	11 585	10 473

Incidence sur le bénéfice (en millions de dollars, sauf pour le bénéfice par action)	2010 c. 2009	2009 c. 2008	2008 c. 2007
Revenu d'intérêts net	(413) \$	235 \$	(221) \$
Autres revenus	(306)	111	(80)
Frais autres que d'intérêts	252	(55)	146
Autres éléments (après impôts)	178	(84)	51
Bénéfice net	(289) \$	207 \$	(104) \$
Bénéfice par action (dilué)	(0,28) \$	0,20 \$	(0,10) \$

Incidence par secteur d'activité (en millions de dollars)	2010	2009	2008
Opérations internationales	(129) \$	82 \$	(83) \$
Scotia Capitaux	(91) \$	103 \$	(7) \$
Réseau canadien	(13) \$	16 \$	(21) \$
Autres	(56) \$	6 \$	7 \$

T4 Incidence des acquisitions¹⁾

(en millions de dollars)	2010	2009
Revenu d'intérêts net	248 \$	48 \$
Autres revenus	47	5
Frais autres que d'intérêts	(85)	(12)
Autres éléments (après impôts)	(67)	(14)
Bénéfice net	143 \$	27 \$

1) Tient compte des acquisitions et des placements dans des sociétés affiliées réalisés en 2009 et en 2010, exclusion faite des frais de financement.

Incidence de la conversion des devises

Les fluctuations des taux de change moyens ont eu une incidence défavorable sur les résultats de la Banque en 2010. En moyenne, le dollar canadien s'est apprécié de 13 % par rapport au dollar américain et de 6 % par rapport au peso mexicain. Il s'est aussi apprécié par rapport au dollar jamaïcain, au sol péruvien et à de nombreuses autres devises dans lesquelles la Banque exerce ses activités. Les fluctuations des taux de change moyens ont eu des répercussions sur le bénéfice net, tel que l'illustre le tableau 3.

Incidence des acquisitions

La Banque a réalisé un certain nombre d'acquisitions en 2009 et en 2010, lesquelles ont contribué à sa croissance au Canada et dans son secteur Opérations internationales. Leur incidence sur les principaux postes de l'état des résultats est présentée au tableau 4.

Mesures non conformes aux PCGR

Pour évaluer sa performance, la Banque a recours à diverses mesures financières. Certaines d'entre elles ne sont pas calculées selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») ni définies par ceux-ci. Ces mesures n'ont aucune signification normalisée qui assurerait qu'elles soient cohérentes et comparables à celles utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR sont utilisées dans notre rapport de gestion et elles sont définies ci-après :

Base de mise en équivalence fiscale

La Banque analyse le revenu d'intérêts net et le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (la « BMEF »). Cette méthode majore le revenu exonéré d'impôts gagné sur certains titres comptabilisés dans le revenu d'intérêts net jusqu'à un montant équivalent avant impôts. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôts, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme du revenu d'intérêts net découlant de sources imposables et de celui provenant de sources non imposables et qu'elle favorise une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles emploient pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque Scotia. En 2010, le montant de la majoration au titre de la BMEF à l'égard du revenu d'intérêts net et de la charge d'impôts s'est élevé à 286 millions de dollars, contre 288 millions de dollars en 2009. Pour le quatrième trimestre, le montant de la majoration au titre de la BMEF à l'égard du revenu d'intérêts net et de la charge d'impôts s'est élevé à 70 millions de dollars, contre 73 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent et au même montant, soit 70 millions de dollars, pour le trimestre précédent.

Aux fins de la présentation des informations sectorielles, le revenu d'intérêts net et la charge d'impôts des secteurs sont majorés d'un montant équivalent imposable. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.

Résultat dilué par action avant amortissement

Le résultat dilué par action avant amortissement est calculé en ajoutant l'amortissement après impôts hors trésorerie des actifs incorporels au résultat dilué par action.

Ratio de productivité (BMEF)

La direction utilise le ratio de productivité comme mesure de l'efficacité de la Banque. Ce ratio indique les frais autres que d'intérêts exprimés en pourcentage du total des revenus, sur une base de mise en équivalence fiscale.

Marge nette sur intérêts sur le total des actifs moyens (BMEF)

Ce ratio indique le revenu d'intérêts net, sur une base de mise en équivalence fiscale, exprimé en pourcentage du total des actifs moyens.

Levier d'exploitation

La Banque définit le levier d'exploitation comme le taux de croissance du total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale, moins le taux de croissance des frais.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est une mesure de rentabilité qui présente le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. La Banque calcule le rendement de ses capitaux propres à l'aide des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Capital économique et rendement du capital économique

Aux fins de l'information financière interne, la Banque attribue le capital à ses secteurs d'activité en fonction de leur profil de risque et selon une méthode qui tient compte du risque de crédit, du risque de marché, du risque opérationnel et d'autres risques propres à chacun d'eux. Le montant du capital lié au risque attribué est communément appelé capital économique. Le rendement du capital économique par secteur d'activité est calculé en fonction du capital économique qui lui est attribué.

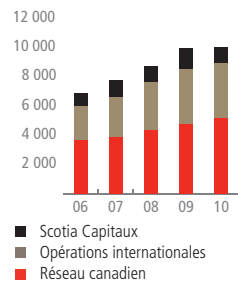
Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque

Le ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque est une mesure financière importante pour les agences de notation et les investisseurs. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires représentent le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, ainsi que la participation sans contrôle dans les filiales, moins l'écart d'acquisition et les actifs incorporels non amortis. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires sont présentés en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque.

Les ratios de capital réglementaire, comme le ratio de capital de catégorie 1 et le ratio du capital total, ont une signification normalisée définie par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le «BSIF»).

D5 Revenu d'intérêts net par secteur d'activité¹⁾

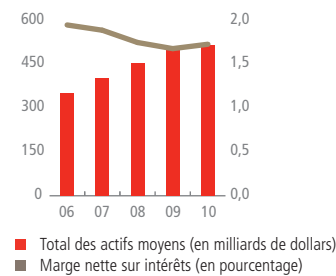
Base de mise en équivalence fiscale, en millions de dollars



1) Compte non tenu du secteur Autres.

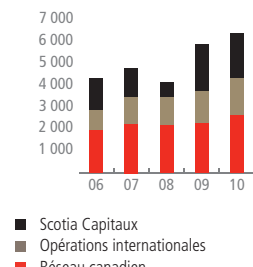
D6 Total des actifs moyens et marge nette sur intérêts

Base de mise en équivalence fiscale, en millions de dollars



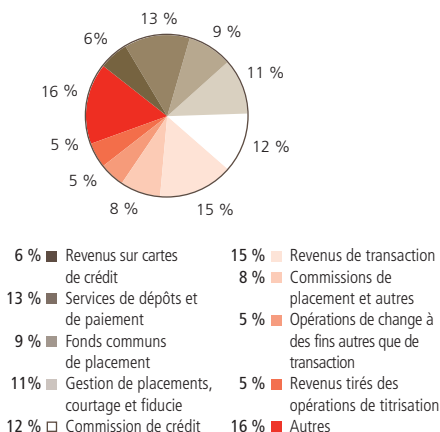
D7 Autres revenus par secteur d'activité¹⁾

Base de mise en équivalence fiscale, en millions de dollars



1) Compte non tenu du secteur Autres.

D8 Provenance des autres revenus



RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE

Total des revenus

Le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale s'est établi à 15 791 millions de dollars en 2010, soit une augmentation de 1 046 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, malgré l'incidence négative de la conversion des devises de l'ordre de 719 millions de dollars, ou 5 %. Tant le revenu d'intérêts net que les autres revenus ont affiché une augmentation en 2010. La progression du revenu d'intérêts net est due à un élargissement des marges, à une croissance de l'actif moyen et à l'incidence positive des variations de la juste valeur des instruments financiers utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif. Les autres revenus se sont accrus de 755 millions de dollars sur une période de douze mois en raison essentiellement de gains nets considérablement supérieurs sur les titres et d'une augmentation des revenus tirés des fonds communs de placement.

Les revenus du Réseau canadien, tant le revenu d'intérêts net que les autres revenus, ont bondi de 11 % au cours du dernier exercice. La hausse du revenu d'intérêts net témoigne de l'augmentation du volume et d'une légère hausse des marges. Les autres revenus ont affiché une croissance considérable plus particulièrement en ce qui a trait aux revenus tirés des fonds communs de placement, aux gains nets sur les titres ainsi qu'aux commissions de courtage au détail.

Les revenus des Opérations internationales ont augmenté de 4 % en 2010, compte tenu de l'incidence négative de 429 millions de dollars découlant de la conversion des devises. Le revenu d'intérêts est resté sensiblement le même d'un exercice à l'autre puisque la hausse des marges a été contrebalancée par une diminution des actifs productifs moyens, lesquels ont également subi l'incidence négative de la conversion des devises. L'augmentation des autres revenus découle de la hausse des gains nets sur les titres, d'une croissance des revenus tirés des fonds communs de placement et des revenus d'assurance ainsi que de l'apport de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

Le total des revenus de Scotia Capitaux a chuté de 11 % par rapport aux revenus de 2009, affichant un repli du revenu d'intérêts net et des autres revenus, ces derniers ayant diminué surtout en raison de l'incidence négative de la conversion des devises. La diminution du revenu d'intérêts est imputable à un recul important des volumes de prêts aux sociétés ainsi qu'au rétrécissement des écarts sur les actifs liés aux marchés financiers. Les autres revenus ont été légèrement inférieurs au sommet atteint en 2009, en raison de la baisse des revenus tirés des services bancaires d'investissement, traduisant une diminution du nombre de nouvelles émissions, de même que d'une légère baisse des revenus de transaction, principalement au chapitre du change.

Revenu d'intérêts net

Le revenu d'intérêts net sur une base de mise en équivalence fiscale s'est établi à 8 907 millions de dollars en 2010, affichant ainsi une progression de 291 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette augmentation tient compte de l'incidence défavorable de la conversion des devises de 413 millions de dollars.

Les actifs moyens ont bondi de 3 milliards de dollars au cours de l'exercice, pour s'établir à 516 milliards de dollars. La croissance des dépôts auprès d'autres banques a représenté 14 milliards de dollars, ou 38 %, les titres ont bondi de 13 milliards de dollars, ou 13 %, les prêts hypothécaires à l'habitation ont augmenté de 4 milliards de dollars, ou 4 %, et les titres pris en pension se sont accrus de 5 milliards de dollars, ou 28 %, en 2010. Ces hausses ont été annulées par une baisse du volume d'activités et des prêts aux administrations publiques de 21 milliards de dollars, ou 18 %, et des actifs improductifs, de 15 milliards de dollars, ou 20 %.

Les actifs productifs moyens du Réseau canadien se sont accrus de 6 %, ou 12 milliards de dollars, pour s'établir à 204 milliards de dollars, essentiellement dans les secteurs des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit de particuliers.

Les actifs productifs moyens des Opérations internationales ont subi une diminution de 3 milliards de dollars, ou 3 %, pour se chiffrer à 87 milliards de dollars, partiellement en raison de la conversion des devises. Le volume de prêts aux entreprises a diminué au Chili et au Mexique, tandis que les prises en pension ont chuté au Mexique.

Les actifs productifs moyens de Scotia Capitaux ont fléchi de 8 milliards de dollars, ou 5 %, pour atteindre 139 milliards de dollars, en raison de la baisse des prêts aux entreprises aux États-Unis, en Europe et au Canada. Cette diminution a été contrebalancée en partie par une augmentation des volumes de titres détenus à des fins de transaction et de dérivés ainsi que des dépôts auprès d'autres banques.

La marge nette sur intérêts de la Banque s'est établie à 1,73 %, soit une amélioration de cinq points de base par rapport à celle de l'exercice précédent, qui s'explique principalement par l'élargissement des écarts de taux sur les portefeuilles à taux variables canadiens. En outre, la marge a profité d'une baisse des volumes d'actifs improductifs, de l'incidence positive des variations de la juste valeur des instruments financiers utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif, et d'une hausse du bénéfice tiré des sociétés affiliées. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une augmentation des volumes de dépôts auprès d'autres banques, dégageant de faibles écarts de taux, par un rétrécissement des écarts sur le de financement relativement à la conversion des devises de la Banque et par la baisse des écarts de taux sur les prêts aux grandes sociétés en Asie.

Les marges du Réseau canadien se sont améliorées grâce à l'incidence de la retarifification des actifs et de la baisse des taux de financement de gros à court terme. Les marges de Scotia Capitaux ont chuté en 2010 en raison d'une composition des activités en évolution, une proportion continuellement en hausse d'actifs

des marchés des capitaux présentant des écarts moindres ayant plus que contrebalancé l'élargissement des écarts de taux sur les prêts aux sociétés. Les marges des Opérations internationales ont augmenté par rapport à celles de l'exercice précédent en raison d'un bénéfice plus élevé tiré des sociétés affiliées et des acquisitions et de marges plus importantes au Mexique et au Pérou.

Perspectives

Le revenu d'intérêts net de la Banque devrait s'accroître en 2011 grâce à une croissance modérée des actifs et à des marges plus importantes, ainsi qu'à l'incidence sur 12 mois des acquisitions réalisées en 2010.

Autres revenus

Les autres revenus ont atteint le montant record de 6 884 millions de dollars en 2010, soit une hausse de 755 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, et ce, malgré l'incidence négative de 306 millions de dollars découlant de la conversion des devises. Cette augmentation découle essentiellement de la hausse considérable des gains nets sur les titres (les résultats de 2009 comportant des ajustements d'évaluation négatifs) ainsi que de l'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par le recul des revenus tirés des opérations de titrisation.

Les revenus sur cartes se sont chiffrés à 426 millions de dollars, soit 2 millions de dollars de plus qu'en 2009. D'une part, les revenus du Réseau canadien se sont accrues de 11 % par rapport à ceux de 2009, en raison essentiellement de l'incidence de la carte Visa Momentum sur l'exercice complet. D'autre part, les revenus des Opérations internationales ont fléchi de 10 %, principalement au Pérou, en partie en raison de la baisse des frais de retard causée par l'amélioration des ratios de défaut.

Les revenus tirés des services de dépôt et de paiement offerts aux particuliers, aux entreprises et aux grandes sociétés se sont chiffrés à 883 millions de dollars, soit 3 % de moins qu'en 2009. Les revenus du Réseau canadien ont été inférieurs de 2 % à ceux de l'exercice précédent et ceux des Opérations internationales, de 4 %, essentiellement au Mexique et au Chili en raison des réductions réglementaires des frais de transaction au guichet automatique.

Les revenus tirés des fonds communs de placement ont affiché une augmentation considérable de 211 millions de dollars, ou 57 %, pour atteindre un sommet de 582 millions de dollars. Cette hausse résulte d'une croissance de 27 % des actifs moyens sous gestion de Fonds Scotia et d'un bénéfice élevé tiré des placements dans des sociétés associées. La croissance de l'actif moyen s'explique par d'excellentes ventes tout au long de 2010 ainsi que par une conjoncture favorable sur les marchés. Les honoraires liés aux fonds communs de placement des Opérations internationales ont affiché une forte croissance de 36 % grâce aux activités au Mexique, au Chili et au Pérou.

T5 Revenu d'intérêts net et marge nette sur intérêts¹⁾

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)

	2010	2009	2008	2007	2006
Actifs moyens	515 991	513 149	455 539	403 475	350 709
Revenu d'intérêts net ¹⁾	8 907	8 616	7 990	7 629	6 848
Marge nette sur intérêts	1,73 %	1,68 %	1,75 %	1,89 %	1,95 %

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

T6 Soldes moyens des actifs et passifs¹⁾ et marge sur intérêts

Base de mise en équivalence fiscale ²⁾ Pour les exercices (en milliards de dollars)	2010		2009	
	Solde moyen	Taux moyen	Solde moyen	Taux moyen
Actif				
Dépôts auprès d'autres banques	52,2 \$	0,56 %	37,7 \$	1,28 %
Titres	117,6	3,84	104,4	4,19
Titres pris en pension	23,6	0,85	18,4	2,13
Prêts				
Prêts hypothécaires à l'habitation	111,6	3,97	107,6	4,39
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	60,5	6,80	59,4	7,08
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	92,1	3,94	112,7	4,48
	264,2	4,61	279,7	5,00
Total des actifs productifs	457,6	3,75	440,2	4,37
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8,1	–	12,0	–
Autres actifs	50,3	–	60,9	–
Total de l'actif	516,0 \$	3,33 %	513,1 \$	3,75 %
Passif et capitaux propres				
Dépôts				
Particuliers	124,4 \$	2,04 %	122,5 \$	2,74 %
Entreprises et administrations publiques	212,9	1,93	202,8	2,32
Banques	23,2	0,54	24,1	1,19
	360,5	1,88	349,4	2,39
Obligations relatives aux titres mis en pension	40,3	0,72	40,8	1,66
Débitures subordonnées	5,9	4,87	5,5	5,18
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	0,5	7,34	0,5	7,36
Autres passifs portant intérêt	33,7	2,63	28,8	4,41
Total des passifs portant intérêt	440,9	1,88	425,0	2,50
Autres passifs comprenant les acceptations	49,2	–	64,4	–
Capitaux propres	25,9	–	23,7	–
Total du passif et des capitaux propres	516,0 \$	1,60 %	513,1 \$	2,07 %
Marge nette sur intérêts		1,73 %		1,68 %

1) Soldes quotidiens moyens.

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

T7 Revenus de transaction

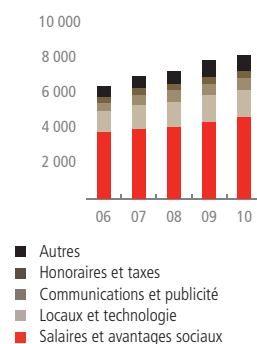
Base de mise en équivalence fiscale¹⁾
Pour les exercices (en millions de dollars)

	2010	2009	2008	2007	2006
Présentés dans					
Autres revenus	1 016 \$	1 057 \$	188 \$	450 \$	637 \$
Revenu d'intérêts net	405	423	417	519	394
Total des revenus de transaction	1 421 \$	1 480 \$	605 \$	969 \$	1 031 \$
Par produit de transaction					
Titres détenus à des fins de transaction	314 \$	572 \$	(27) \$	65 \$	145 \$
Opérations de change et sur métaux précieux	478	534	384	323	301
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	629	374	248	581	585
Total des revenus de transaction	1 421 \$	1 480 \$	605 \$	969 \$	1 031 \$
Pourcentage du total des revenus (revenu d'intérêts net, plus les autres revenus)	9 %	10 %	5 %	7 %	9 %

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

D9 Hausse maîtrisée des dépenses

en millions de dollars



D'un exercice à l'autre, les revenus tirés des services de gestion des placements, de courtage et de fiducie ont fait un bond appréciable de 7 %, pour atteindre 781 millions de dollars, principalement grâce aux services de courtage de plein exercice de Scotia McLeod, où les revenus tirés des services tarifés ont augmenté, ce qui a été contrebalancé partiellement par une diminution des revenus tirés du courtage à escompte, causée par des commissions par opération moins élevées.

Les commissions de crédit ont régressé de 35 millions de dollars par rapport aux hauts niveaux atteints en 2009. Les taux des acceptations bancaires moyens ont atteint des sommets en 2010, mais ils ont été contrebalancés par des volumes inférieurs. Les commissions sur le crédit de soutien ont augmenté de façon considérable d'un exercice à l'autre, principalement en raison d'une utilisation moindre des prêts.

Les revenus de transaction ont été inférieurs de 41 millions de dollars aux niveaux records établis en 2009, mais sont demeurés plus élevés que ceux des exercices précédents. Les résultats relatifs aux titres à revenu fixe se sont améliorés d'un exercice à l'autre; or cette hausse a été contrebalancée en partie par une baisse des revenus de transaction tirés des opérations de change. Les revenus de la division des métaux précieux ont diminué de 4 millions de dollars par rapport aux revenus sans précédent dégagés à l'exercice précédent.

Les commissions de placement et autres ont été en baisse de 10 % par rapport à l'exercice précédent, étant donné la baisse des frais liés aux nouvelles émissions au sein de Scotia Capitaux. Les revenus tirés des opérations de change à des fins autres que de transaction ont diminué de 10 % en regard de ceux de 2009, en raison de la baisse des opérations aux Mexique résultant de la diminution de la volatilité entre le dollar US et le peso mexicain.

Un gain net sur les titres de 355 millions de dollars a été comptabilisé en 2010, alors que pour l'exercice précédent, une perte de 412 millions de dollars avait été enregistrée. Les gains nets ont augmenté dans chaque secteur d'activité grâce à une combinaison de la hausse des gains sur la vente de titres et de la baisse des ajustements d'évaluation. Les revenus tirés des opérations de titrisation se sont chiffrés à 124 millions de dollars, soit 285 millions de dollars de moins que pour l'exercice précédent, ce qui s'explique par la baisse, en 2010, du taux de participation au Programme des Obligations hypothécaires du Canada et au Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés du Canada et par des écarts de taux plus faibles.

Les autres revenus ont augmenté de 200 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par la croissance des revenus tirés des assurances, par l'incidence favorable accrue des variations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction, par un gain net à la vente des activités d'administration de régimes de retraite au Mexique et par l'apport de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

Perspectives

La Banque prévoit afficher des augmentations dans la plupart des catégories d'autres revenus. en 2011, en raison des acquisitions, de l'augmentation de l'activité des clients et d'une meilleure conjoncture des marchés.

T8 Autres revenus

Pour les exercices (en millions de dollars)	2010	2009	2008	2007	2006	2010 c. 2009
Revenus tirés des cartes de crédit	426 \$	424 \$	397 \$	366 \$	307 \$	-%
Services de dépôt et de paiement						
Services de dépôt	686	707	675	652	622	(3)
Autres services de paiement	197	198	187	165	144	(1)
	883	905	862	817	766	(3)
Fonds communs de placement	582	371	317	296	241	57
Gestion de placements, courtage et fiducie						
Courtage de détail	541	507	538	553	481	7
Gestion et garde de placements	106	94	96	87	70	13
Services fiduciaires aux particuliers et aux entreprises	134	127	126	120	115	6
	781	728	760	760	666	7
Commissions de crédit						
Commissions sur engagements et autres commissions de crédit	652	658	436	403	414	(1)
Commissions sur acceptations	179	208	143	127	116	(14)
	831	866	579	530	530	(4)
Revenus de transaction	1 016	1 057	188	450	637	(4)
Commissions de placement et autres	561	620	402	498	453	(10)
Opérations de change à des fins autres que de transaction	337	373	314	239	206	(10)
Gain net (perte nette) sur titres détenus à des fins autres que de transaction	355	(412)	(374)	488	371	100+
Revenus de titrisation	124	409	130	34	43	(70)
Autres	988	788	727	914	580	25
Total des autres revenus	6 884 \$	6 129 \$	4 302 \$	5 392 \$	4 800 \$	12%
Pourcentage d'augmentation (de diminution) par rapport à l'exercice précédent	12 %	42 %	(20) %	12 %	6 %	

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 263 millions de dollars, ou 3 %, depuis l'exercice précédent et se sont établis à 8 182 millions de dollars en 2010, compte tenu de l'incidence favorable de la conversion des devises se chiffrant à 252 millions de dollars. Les acquisitions ont représenté environ 73 millions de dollars, ou 28 %, de l'augmentation sous-jacente des frais autres que d'intérêts.

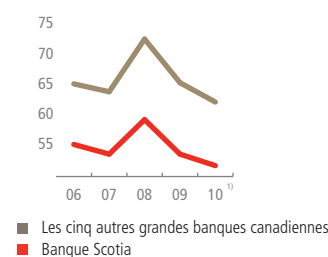
Les salaires et les avantages sociaux se sont élevés à 4 647 millions de dollars en 2010, en hausse de 303 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les salaires se sont accrus de 3 %, en raison des augmentations de salaire annuelles, de l'accroissement des effectifs au Canada visant à appuyer les initiatives de croissance, de même que des ouvertures de succursales au Mexique et de l'incidence des acquisitions. La rémunération liée à la performance a augmenté de 53 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par l'amélioration de la performance financière de la Banque en 2010. Par ailleurs, la rémunération à base d'actions a augmenté de 126 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison notamment des régimes d'encouragement et de la montée du cours de l'action. Les prestations de retraite et autres avantages sociaux se sont accrus de 49 millions de dollars, en raison essentiellement d'une hausse des coûts liés aux prestations de retraite et des charges sociales.

Les frais associés aux locaux et à la technologie se sont chiffrés à 1 526 millions de dollars en 2010, soit une diminution de 17 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Exclusion faite des acquisitions et de l'incidence favorable de la conversion des devises, les frais associés aux locaux et à la technologie ont augmenté de 18 millions de dollars, ou 1 %. La hausse des frais associés aux locaux est imputable à l'ajout de nouvelles succursales (5 au Canada et 51 au Mexique) et à une augmentation des charges d'amortissement.

Les frais de publicité et de prospection se sont établis à 364 millions de dollars en 2010, soit 57 millions de dollars, ou 18 %, de plus qu'à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par diverses initiatives de marketing notamment par les campagnes de publicité et les commandites au Canada, dans les Antilles et au Mexique, ainsi que par d'autres mesures visant l'accroissement de la clientèle.

D10 Productivité la plus élevée du secteur bancaire

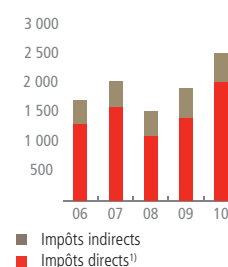
frais autres que d'intérêts en pourcentage des revenus (BMEF)



■ Les cinq autres grandes banques canadiennes
 ■ Banque Scotia
 (Source : données financières publiées)
 1) Période de neuf mois terminée le 31 juillet 2010 pour les cinq autres grandes banques canadiennes.

D11 Impôts directs et indirects

en millions de dollars



■ Impôts indirects
 ■ Impôts directs¹⁾
 1) Ajusté sur une base de mise en équivalence fiscale

T9 Frais autres que d'intérêts et productivité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2010	2009	2008	2007	2006	2010 c. 2009
Salaires et avantages sociaux						
Salaires	2 751 \$	2 676 \$	2 549 \$	2 315 \$	2 100 \$	3 %
Rémunération liée à la performance	1 088	1 035	913	1 017	936	5
Rémunération à base d'actions	205	79	89	133	164	100+
Prestations de retraite et autres avantages sociaux	603	554	558	518	568	9
	4 647	4 344	4 109	3 983	3 768	7
Locaux et technologie						
Loyers, montant net	243	243	217	197	181	-
Frais de réparation et d'entretien des locaux	85	87	83	75	60	(2)
Impôts fonciers	73	72	65	65	61	1
Matériel informatique, logiciels et traitement des données	685	687	650	603	549	-
Amortissement	236	234	208	203	184	1
Autres frais liés aux locaux	204	220	194	192	171	(7)
	1 526	1 543	1 417	1 335	1 206	(1)
Communications						
Télécommunications	79	80	79	73	68	(1)
Papeterie, poste et messagerie	261	266	247	227	208	(2)
	340	346	326	300	276	(2)
Publicité et prospection						
Publicité et activités promotionnelles	250	202	206	193	126	24
Déplacement et prospection	114	105	114	118	106	9
	364	307	320	311	232	19
Honoraires	224	216	227	227	174	4
Taxes d'affaires et taxe sur le capital						
Taxes d'affaires	125	129	90	107	98	(3)
Taxe sur le capital	46	48	26	36	35	(4)
	171	177	116	143	133	(4)
Autres						
Formation du personnel	39	26	43	53	47	50
Amortissement de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels	98	96	83	64	46	2
Frais divers	773	864	655	578	561	(11)
	910	986	781	695	654	(8)
Total des frais autres que d'intérêts	8 182 \$	7 919 \$	7 296 \$	6 994 \$	6 443 \$	3 %
Ratio de productivité (BMEF) ¹⁾	51,8 %	53,7 %	59,4 %	53,7 %	55,3 %	

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

Les honoraires ont grimpé de 8 millions de dollars, ou 4 %, pour atteindre 224 millions de dollars, augmentation essentiellement attribuable aux frais liés aux projets. La taxe professionnelle et la taxe sur le capital se sont chiffrées à 171 millions de dollars, soit 6 millions de dollars, ou 4 %, de moins qu'à l'exercice précédent, cette baisse s'explique par l'incidence positive de la conversion des devises.

Les autres frais se sont élevés à 910 millions de dollars en 2010, en baisse de 76 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison des réductions des provisions pour affaires juridiques, des frais liés aux opérations de titrisation et des coûts associés aux primes de fidélisation.

Le ratio de productivité de la Banque – une mesure de son efficacité dans le secteur bancaire – s'est établi à 51,8 % en 2010, soit une amélioration par rapport au taux de 53,7 % inscrit en 2009. La Banque a continué de maintenir un levier d'exploitation positif et affiche une croissance des revenus de 7 % pour une croissance des charges de 3 %.

Perspectives

Le contrôle des dépenses demeure l'une des principales forces de la Banque; toutefois, les frais autres que d'intérêts devraient augmenter en 2011 essentiellement en raison des acquisitions et de la croissance liée au volume. Le coût du régime de retraite devrait s'accroître par suite de l'incidence d'une baisse du taux d'actualisation sur les passifs actuariels. Par ailleurs, le ratio de productivité ne devrait pas rester au plancher historique de 2010.

Impôts

La charge d'impôts s'est élevée à 1 745 millions de dollars en 2010, soit une augmentation de 54 % par rapport à celle de 1 133 millions de dollars inscrite à l'exercice précédent. Le taux d'imposition effectif global de la Banque pour l'exercice à l'étude s'est établi à 28,7 %, en hausse par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 23,6 %. Cet accroissement s'explique principalement par une plus grande proportion des revenus dans les territoires où les taux d'imposition sont plus élevés. Ces augmentations ont

été contrebalancées en partie par une diminution du taux d'imposition prévu par la loi au Canada ainsi que par une baisse des réductions de valeur des actifs d'impôts futurs.

Perspectives

Le taux d'imposition effectif consolidé de la Banque pour 2011 devrait se situer dans une fourchette allant de 21 % à 25 %.

Participation ne donnant pas le contrôle

La déduction au titre de la participation ne donnant pas le contrôle dans les filiales s'est chiffrée à 100 millions de dollars en 2010, en baisse de 14 millions de dollars par rapport à 2009. Cette diminution s'explique surtout par les revenus moins élevés de certaines filiales internationales.

Qualité du crédit

Dotation à la provision pour pertes sur créances

En 2010, la dotation à la provision pour pertes sur créances s'est établie à 1 239 millions de dollars, soit une baisse par rapport à celle de 1 744 millions de dollars inscrite à l'exercice précédent.

La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances du Réseau canadien s'est chiffrée à 713 millions de dollars, en hausse de 18 millions de dollars par rapport aux 695 millions de dollars comptabilisés à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par une hausse modérée de la dotation aux provisions relative aux prêts aux particuliers, annulée en partie par une légère baisse des dotations à la provision relative aux prêts aux entreprises.

La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances des Opérations internationales s'est établie à 616 millions de dollars en 2010, en hausse de 39 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La hausse des dotations dans les Antilles a été annulée partiellement par des dotations moindres en Asie, au Mexique et en Amérique latine.

T10 Prêts douteux par secteur d'activité

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant net des prêts douteux		Provision pour pertes sur créances			Montant brut des prêts douteux			
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2008	2007	2006
Réseau canadien									
Particuliers	424 \$	508 \$	(451) \$	(361) \$	875 \$	869 \$	523 \$	391 \$	374 \$
Entreprises	184	138	(157)	(164)	341	302	238	197	263
	608	646	(608)	(525)	1 216	1 171	761	588	637
Opérations internationales									
Mexique	110	95	(140)	(143)	250	238	216	188	213
Antilles et Amérique centrale	1 502	744	(188)	(187)	1 690	931	560	397	375
Amérique latine	588	572	(346)	(443)	934	1 015	801	285	357
Asie et Europe	9	77	(31)	(6)	40	83	32	27	35
	2 209	1 488	(705)	(779)	2 914	2 267	1 609	897	980
Scotia Capitaux									
Canada	34	73	(26)	(14)	60	87	-	18	18
États-Unis	154	354	(25)	(54)	179	408	107	11	119
Europe	39	2	(13)	(4)	52	6	17	30	116
	227	429	(64)	(72)	291	501	124	59	253
Montant brut des prêts douteux					4 421 \$	3 939 \$	2 494 \$	1 544 \$	1 870 \$
Provision spécifique pour pertes sur créances			(1 377) \$	(1 376) \$			(1 303) \$	(943) \$	(1 300) \$
Montant net des prêts douteux ¹⁾	3 044 \$	2 563					1 191 \$	601 \$	570 \$
Provision générale pour pertes sur créances	(1 410)	(1 450)					(1 323)	(1 298)	(1 307)
Provision sectorielle	-	(44)					-	-	-
Montant net des prêts douteux, déduction faite de la provision générale et de la provision sectorielle	1 634 \$	1 069					(132) \$	(697) \$	(737) \$
Montant brut des prêts douteux en pourcentage de la provision totale pour pertes sur créances et des capitaux propres	14,5 %	14,3 %					10,3%	7,3 %	9,3 %
Montant net des prêts douteux ¹⁾ en pourcentage des prêts et des acceptations	1,04 %	0,93 %					0,40%	0,25 %	0,27 %
Provision spécifique pour pertes sur créances en pourcentage du montant brut des prêts douteux	31 %	35 %					52%	61 %	70 %

1) Représente le montant net des prêts douteux, déduction faite de la provision spécifique pour pertes sur créances.

Scotia Capitaux a comptabilisé une reprise nette sur la provision spécifique de 6 millions de dollars en 2010, principalement au Canada et aux États-Unis, contre une dotation aux provisions spécifiques de 301 millions de dollars en 2009.

En 2010, la provision générale pour pertes sur créances a régressé de 40 millions de dollars en comparaison d'une augmentation de 127 millions de dollars en 2009. Cette variation s'explique notamment par la vigueur du par l'amélioration de la qualité du crédit et, dans une moindre mesure, par la vigueur du dollar canadien.

La totalité de la provision sectorielle constituée pour le secteur de l'automobile s'élevait à 44 millions de dollars au 31 octobre 2009 (7 millions de dollars dans le Réseau canadien et 37 millions de dollars dans Scotia Capitaux). Cette réserve a fait l'objet d'une reprise totale en 2010, témoignant ainsi de la stabilisation de ce secteur.

Provision pour pertes sur créances

Au 31 octobre 2010, la provision totale pour pertes sur créances s'établissait à 2 796 millions de dollars, en baisse de 79 millions de dollars par rapport aux 2 875 millions de dollars comptabilisés à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique essentiellement par la reprise de 44 millions de dollars sur la provision sectorielle qui a eu lieu au cours de l'exercice et par une reprise de 40 millions de dollars sur la provision générale au quatrième trimestre de 2010. Les provisions spécifiques d'un montant de 1 377 millions de dollars sont restées sensiblement les mêmes qu'à l'exercice précédent.

Les provisions spécifiques du Réseau canadien se sont accrues de 83 millions de dollars principalement dans les portefeuilles de prêts aux particuliers dans lesquels les nouvelles dotations aux provisions ont dépassé les radiations de prêts.

Dans le secteur Opérations internationales, la provision spécifique a diminué de 74 millions de dollars pour s'établir à 705 millions de dollars, les diminutions dans la plupart des régions de l'Amérique latine ayant été contrebalancées en partie par des augmentations en Asie.

La provision spécifique de Scotia Capitaux a connu une légère baisse, s'établissant à 64 millions de dollars en comparaison de 72 millions de dollars, les diminutions dans les portefeuilles aux États-Unis ayant annulé les augmentations dans les portefeuilles canadiens et européens.

T11 Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances par secteur d'activité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2010	2009	2008	2007	2006
Réseau canadien					
Particuliers	574 \$	544 \$	316 \$	274 \$	229 \$
Entreprises	139	151	83	21	50
	713	695	399	295	279
Opérations internationales					
Mexique	168	185	141	68	27
Antilles et Amérique centrale	243	150	89	48	15
Amérique latine	193	202	–	(11)	14
Asie et Europe	12	40	6	(4)	4
	616	577	236	101	60
Scotia Capitaux					
Canada	(1)	109	(11)	–	(6)
États-Unis	(13)	192	16	(91)	(41)
Europe	8	–	(10)	(10)	(16)
	(6)	301	(5)	(101)	(63)
Total	1 323 \$	1 573 \$	630 \$	295 \$	276 \$

T12 Dotation à la provision pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations

Pour les exercices (en pourcentage)	2010	2009	2008	2007	2006
Réseau canadien					
Particuliers	0,32 %	0,33 %	0,22 %	0,22 %	0,20 %
Entreprises	0,57	0,60	0,31	0,09	0,22
	0,35	0,37	0,23	0,19	0,20
Opérations internationales					
	0,99	0,90	0,44	0,25	0,18
Scotia Capitaux¹⁾	(0,02)	0,61	(0,01)	(0,33)	(0,25)
Total partiel pondéré – dotation à la provision spécifique	0,48	0,54	0,24	0,13	0,14
Dotation aux provisions générale et sectorielle	(0,03)	0,06	–	(0,01)	(0,03)
Total pondéré	0,45 %	0,60 %	0,24 %	0,12 %	0,11 %

1) Pour les services bancaires aux sociétés seulement.

T13 Radiations nettes¹⁾ en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations

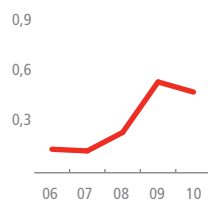
Pour les exercices (en pourcentage)	2010	2009	2008	2007	2006
Réseau canadien					
Particuliers	0,30%	0,27%	0,20%	0,20%	0,18%
Entreprises	0,59	0,51	0,23	0,25	0,12
	0,34	0,30	0,20	0,21	0,17
Opérations internationales	1,05	0,93	0,53	0,51	0,36
Scotia Capitaux²⁾	(0,01)	0,53	0,03	(0,05)	0,03
Total pondéré	0,49%	0,49%	0,24%	0,23%	0,19%

1) Radiations, déduction faite des recouvrements.

2) Pour les services bancaires aux sociétés seulement.

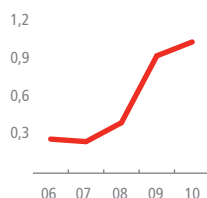
D12 Pertes sur créances

dotation à la provision spécifique en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations



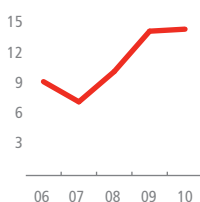
D13 Ratio du montant net des prêts douteux

en pourcentage des prêts et des acceptations aux 31 octobre



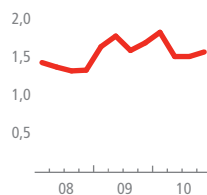
D14 Montant brut des prêts douteux

en pourcentage du total des capitaux propres et de la provision pour pertes sur créances



D15 Faible défaillance dans le portefeuille de prêts aux particuliers au Canada

prêts en défaillance en pourcentage du total des prêts



Prêts douteux

Le montant brut des prêts douteux s'est établi à 4 421 millions de dollars au 31 octobre 2010, en hausse par rapport aux 3 939 millions de dollars comptabilisés à l'exercice précédent.

Les prêts douteux du Réseau canadien ont augmenté de 45 millions de dollars, essentiellement dans les portefeuilles commerciaux.

Par ailleurs, les prêts douteux des Opérations internationales ont augmenté de 647 millions de dollars, essentiellement en raison de la prise en compte des prêts douteux provenant de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico. Ces derniers ont été présentés à la juste valeur à la date de l'acquisition et aucune provision pour perte sur créances n'a été comptabilisée à la date d'acquisition, puisque les pertes sur créances sont prises en compte dans la détermination de la juste valeur. Selon les modalités de l'acquisition, la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) absorbe 80 % de toute perte liée aux prêts acquis. La partie restante de l'augmentation des prêts douteux des Opérations internationales est essentiellement imputable aux activités de la région des Antilles.

La baisse de 210 millions de dollars des prêts douteux de Scotia Capitaux découle principalement du portefeuille des États-Unis.

Le montant net des prêts douteux, déduction faite de la provision spécifique pour pertes sur créances, se chiffrait à 3 044 millions de dollars au 31 octobre 2010, soit 481 millions de dollars de plus qu'un an auparavant.

Comme l'indique le diagramme 13, le ratio du montant net des prêts douteux, en pourcentage des prêts et des acceptations, se chiffrait à 1,04 % au 31 octobre 2010, comparativement au ratio de 0,93 % affiché à pareille date il y a un an.

Examen du portefeuille

Réseau canadien

Au Canada, la qualité globale du crédit du portefeuille de prêts aux particuliers a été stable d'un exercice à l'autre. Le taux de défaillance à déclarer a reculé de 12 points de base pour s'établir à 1,59 %. La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances relativement au portefeuille de prêts aux particuliers canadien s'est élevée à 574 millions de dollars, en hausse de 30 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage de la moyenne des prêts, s'est établie à 0,32 % en comparaison de 0,33 % à l'exercice précédent.

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers est resté presque inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent puisqu'il a augmenté de 1 %, ou 6 millions de dollars. La qualité du portefeuille profite à nouveau d'un nombre élevé de prêts garantis, compte tenu du fait que 92 % de l'ensemble des prêts consentis aux particuliers sont garantis par un actif sous-jacent comme une maison ou une automobile. Le nombre élevé de prêts garantis témoigne de l'évolution du programme Crédit Intégré Scotia, dont tous les produits, notamment les marges de crédit et les cartes de crédit, sont garantis par des biens immeubles résidentiels. À l'heure actuelle, 65 % des portefeuilles Ligne de crédit Scotia et Ligne de crédit Visa Scotia sont garantis.

La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances du portefeuille canadien de prêts aux entreprises s'est chiffrée à 139 millions de dollars, en baisse de 12 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. Le montant brut des prêts douteux a augmenté de 39 millions de dollars, pour s'établir à 341 millions de dollars.

Opérations internationales

La qualité du crédit aux particuliers s'est stabilisée dans la plupart des régions, sauf dans les Antilles où la situation économique s'est dégradée au cours de l'exercice. Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers a augmenté de 444 millions de dollars, pour se fixer à 1 575 millions de dollars au cours de l'exercice; 55 % de cette augmentation étant imputable à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico et le reste, aux portefeuilles de prêts hypothécaires des Antilles, du Mexique et du Chili.

La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances relative aux prêts aux particuliers est passée de 523 millions de dollars en 2009 à 502 millions de dollars en 2010, la baisse des dotations à la provision au Pérou ayant quelque peu compensé la hausse des dotations à la provision aux Antilles. Le taux de défaillance total a augmenté de 38 points de base sur douze mois, pour se fixer à 9,04 %, principalement en ce qui a trait aux portefeuilles de prêts hypothécaires dans la région des Antilles. Au Pérou et au Chili, le taux de défaillance s'est amélioré d'un exercice à l'autre.

Le montant brut des prêts douteux du secteur des services aux entreprises s'est établi à 1 339 millions de dollars, en hausse de 203 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, les augmentations enregistrées aux Antilles et à Puerto Rico, celle qui est liée à ce pays étant imputable à l'acquisition récente, ayant plus qu'annulé les diminutions affichées dans les autres régions.

La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances relative aux prêts aux entreprises s'est établie à 114 millions de dollars en 2010 comparativement à 54 millions de dollars en 2009.

L'augmentation s'explique par la hausse de la dotation à la provision dans les Antilles et par la diminution des reprises et des recouvrements au Pérou, et elle a été contrebalancée partiellement par la diminution des dotations aux provisions au Chili et dans les régions de l'Asie et du Pacifique.

Scotia Capitaux

En 2010, Scotia Capitaux a comptabilisé des recouvrements nets de 6 millions de dollars, principalement au Canada et aux États-Unis, comparativement à une dotation aux provisions spécifiques de 301 millions de dollars en 2009.

Le montant brut des prêts douteux de Scotia Capitaux a diminué de 210 millions de dollars en 2010 pour s'établir à 291 millions de dollars. Cette baisse s'explique majoritairement par une diminution de 229 millions par rapport à l'exercice précédent du portefeuille américain qui s'est fixé à 179 millions de dollars. Le portefeuille canadien a baissé de 27 millions de dollars pour s'établir à 60 millions de dollars, tandis que le portefeuille européen s'est accru de 46 millions de dollars pour atteindre 52 millions de dollars.

Diversification des risques

Les risques auxquels la Banque s'expose, selon les divers pays et types d'emprunteurs, sont variés. (Se reporter aux diagrammes 16 et 17, et aux tableaux 38 et 43, aux pages 88 et 90). Le diagramme 16 illustre la répartition géographique des prêts et acceptations. Au Canada, c'est en Ontario que le risque est le plus grand, à 36 % du risque global. Par ailleurs, l'Amérique latine compte pour 8 % de l'exposition totale et les États-Unis, 6 %.

Le diagramme 17 illustre la répartition des prêts et acceptations par type d'emprunteur. Exception faite des prêts aux ménages, les risques les plus importants touchent les secteurs des services financiers (6,6 %), de l'immobilier (3,6 %) et de la vente en gros et au détail (3,5 %).

La Banque surveille activement les concentrations dans les secteurs et dans les pays. Elle gère de près le secteur automobile, le secteur forestier, le secteur hôtelier, le secteur des loteries et le secteur des médias de l'Amérique du Nord. La Banque continue de suivre attentivement les tendances émergentes et de prendre les mesures supplémentaires qui s'imposent pour atténuer les risques, comme elle le fait pour l'exposition aux risques de tous les secteurs.

Risque-pays

En raison de ses diverses opérations internationales, la Banque est exposée au risque-pays dans un certain nombre de pays. La Banque gère activement ce risque, notamment à l'aide de limites de risque établies en fonction de la solvabilité des pays en question. L'exposition de la Banque à certains pays d'Europe qui ont récemment fait les manchettes est négligeable et, au 31 octobre 2010, elle n'était nullement exposée au risque-pays lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction en ce qui a trait à la Grèce, au Portugal ou à l'Espagne. Au 31 octobre 2010, la Banque était exposée au risque-pays en Irlande à l'égard d'instruments détenus à des fins autres que de transaction d'un montant de 142 millions de dollars, sous forme de dépôts auprès de banques centrales relativement aux exigences réglementaires en matière de réserves, afin de soutenir les opérations de la Banque en Irlande. Au 31 octobre 2010, l'exposition relativement à la valeur nette des titres détenus à des fins de transaction était négligeable.

En ce qui a trait banques irlandaises, l'exposition de la Banque se chiffrait à 255 millions de dollars au 31 octobre 2010 et se présentait principalement sous forme de titres. La perte non réalisée sur ces titres s'établissait à 28 millions de dollars (avant impôts) au 31 octobre 2010 et a été portée au cumul des autres éléments du résultat étendu.

Autre risque de crédit

Comme en témoigne une reprise sur le solde de la provision sectorielle, le secteur de l'automobile s'est stabilisé. L'exposition de la Banque au risque lié aux prêts dans le secteur de l'automobile et ses titres adossés à des prêts automobiles consentis à des particuliers n'ont pas varié de façon importante.

Atténuation du risque

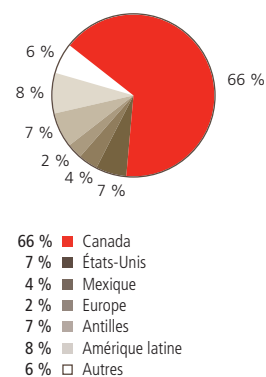
Afin d'atténuer son exposition au risque dans ses portefeuilles performants de prêts aux grandes entreprises, la Banque a recours à la cession de prêts et aux dérivés de crédit. En 2010, les cessions de prêts se sont élevées à 192 millions de dollars, contre 500 millions de dollars en 2009. En 2010, le plus fort volume de prêts cédés a été enregistré dans le secteur immobilier.

Au 31 octobre 2010, les dérivés de crédit ayant servi à limiter l'exposition des portefeuilles ont totalisé 61 millions de dollars (montant nominal de référence) comparativement à 236 millions de dollars au 31 octobre 2009. Les services financiers et les services publics figurent parmi les secteurs pour lesquels une importante protection a été achetée.

Compte non tenu des ajustements découlant de l'évaluation à la valeur de marché, le coût annualisé actuel des dérivés de crédit en cours au 31 octobre 2010 s'est élevé à 0,1 million de dollars en comparaison avec celui de 0,6 million de dollars comptabilisé en 2009.

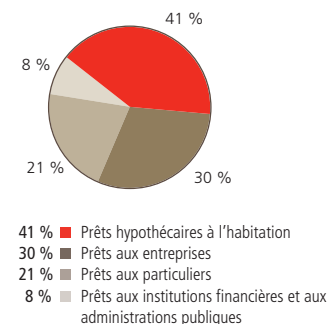
D16 Diversification équilibrée au Canada et à l'échelle internationale...

prêts et acceptations, septembre 2010



D17 ... ainsi que dans les prêts aux ménages et les prêts aux entreprises

prêts et acceptations



Perspectives

Dans l'ensemble, la dotation aux provisions pour pertes sur créances devrait rester sensiblement la même que celle de 2010, puisque les économies mondiales n'affichent qu'une légère croissance. La dotation aux provisions relative aux prêts aux particuliers du Réseau canadien devrait s'améliorer légèrement, tandis que la croissance dans le portefeuille des prêts aux particuliers des Opérations internationales devrait entraîner des dotations aux provisions qui resteront les mêmes que les provisions actuelles. Le montant brut des dotations à la provision à l'égard des portefeuilles de prêts aux grandes sociétés et aux entreprises devraient diminuer quelque peu. Toutefois, les dotations à la provision ne bénéficieront pas d'autant de recouvrements qu'en 2010.

Revue du quatrième trimestre

Comparaison des quatrième trimestres de 2010 et de 2009

Bénéfice net

Le bénéfice net du quatrième trimestre s'est élevé à 1 092 millions de dollars, soit une hausse considérable de 190 millions de dollars, ou 21 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent; il s'agit du deuxième meilleur résultat de la Banque au chapitre du bénéfice net trimestriel. L'augmentation tient des apports positifs des acquisitions récentes, de la hausse du revenu d'intérêts net et des autres revenus et de la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, laquelle a été contrebalancée en partie par une augmentation des charges. En comparaison avec le trimestre correspondant de l'exercice précédent, l'incidence de la conversion des devises est négligeable.

Total des revenus

Le total des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) s'est élevé à 4 012 millions de dollars au cours du trimestre à l'étude, ce qui représente une hausse de 204 millions de dollars, ou 5 %.

Revenu d'intérêts net

Le revenu d'intérêts net (sur une base de mise en équivalence fiscale) s'est élevé à 2 313 millions de dollars, en hausse de 141 millions de dollars, ou 7 %. L'augmentation du revenu d'intérêts net résulte principalement de la croissance des actifs productifs de l'ordre de 32 milliards de dollars, ou 7 %, qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prises en pension et des dépôts auprès d'autres banques, la marge étant demeurée relativement inchangée par rapport à celle du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

La marge nette sur intérêts de la Banque s'est établie à 1,75 % au quatrième trimestre, contre 1,74 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'élargissement des écarts dans le portefeuille à taux variable canadien, l'incidence positive des variations de la juste valeur des instruments utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif et la hausse du bénéfice tiré des sociétés affiliées ont été annulés par la croissance des volumes d'actifs générant de faibles écarts.

Autres revenus

Les autres revenus se sont chiffrés à 1 699 millions de dollars au quatrième trimestre, un bond de 63 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la hausse de revenus tirés des opérations de titrisation, à l'apport de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico, à un accroissement des revenus tirés des fonds communs de placement découlant d'une augmentation importante des actifs sous gestion et à une hausse des gains nets sur les titres. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par une diminution des commissions de crédit et de prise ferme et des revenus de transaction.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est établie à 254 millions de dollars pour le trimestre à l'étude, elle consiste en une dotation aux provisions spécifiques de 294 millions de dollars et une réduction de 40 millions de dollars de la provision générale. Le total de la dotation à la provision a reculé de 166 millions de dollars comparativement à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui résulte de la diminution des dotations dans tous les secteurs d'activité et de la baisse de la provision générale.

La dotation à la provision pour pertes sur créances du Réseau canadien s'est établie à 174 millions de dollars, en baisse par rapport aux 190 millions de dollars comptabilisés au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La diminution est essentiellement attribuable à la diminution des dotations à la provision relative au portefeuille de prêts sur cartes de crédit et de prêts automobiles indirects aux particuliers, laquelle diminution a été quelque peu contrebalancée par la hausse des dotations relatives aux marges de crédit de particuliers. Les dotations à l'égard des prêts aux entreprises sont restées sensiblement les mêmes que celles de la période correspondante de l'exercice précédent.

La dotation à la provision pour pertes sur créances des Opérations internationales s'est chiffrée à 128 millions de dollars au quatrième trimestre, contre 167 millions de dollars pour celle de la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation des dotations à la provision relative aux prêts aux particuliers dans les Antilles a été plus que contrebalancée par de faibles dotations à la provision relative aux prêts aux particuliers au Pérou et par une baisse des dotations à la provision relative aux prêts aux entreprises dans la plupart des régions. Pour le trimestre à l'étude, la dotation à la provision pour pertes sur créances n'a pas été touchée par l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico étant donné que toutes les pertes sur créances inscrites à la date d'acquisition ont été prises en compte dans la détermination de la juste valeur. À compter de maintenant, la Federal Deposit Insurance Corporation (la «FDIC») absorbera 80 % des pertes sur les prêts acquis.

Scotia Capitaux a enregistré un recouvrement net de 8 millions de dollars au quatrième trimestre, une amélioration par comparaison avec la dotation nette aux provisions de 63 millions de dollars inscrite au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le recouvrement net du trimestre considéré a trait aux reprises et aux recouvrements dans le portefeuille des États-Unis.

Le montant total net des prêts douteux, déduction faite de la provision spécifique pour pertes sur créances, se chiffrait à 3 044 millions de dollars au 31 octobre 2010, soit 481 millions de dollars de plus qu'à pareille date l'an dernier. Cette augmentation s'explique principalement par l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico, dont les prêts douteux sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Par conséquent, le montant brut et le montant net des prêts douteux au 31 octobre 2010 comprennent un montant de 553 millions de dollars relativement à l'acquisition.

La provision générale pour pertes sur créances s'établissait à 1 410 millions de dollars au 31 octobre 2010, soit une diminution de 40 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent qui s'explique par l'amélioration de la qualité du crédit et, dans une moindre mesure, par la vigueur du dollar canadien.

Frais autres que d'intérêts et productivité

Les frais autres que d'intérêts ont été de 2 183 millions de dollars au quatrième trimestre, soit 119 millions de dollars, ou 6 %, de plus qu'au même trimestre de l'exercice précédent. Les récentes acquisitions comptent pour près de 30 millions de dollars de cette augmentation. Cette hausse a trait essentiellement aux salaires, en raison des augmentations salariales annuelles, à l'expansion du réseau de succursales, aux dernières acquisitions, de même qu'à l'augmentation de la rémunération à base d'actions et de la rémunération liée à la performance. Les frais de publicité et les frais de la technologie se sont également accrues en raison de projets et mesures qui ont été mis en place afin de générer des revenus. Ces hausses ont été en partie annulées par une baisse des coûts associés aux primes de fidélisation.

Le ratio de productivité du quatrième trimestre s'est établi à 54,4 %, en hausse de 20 points de base par rapport à l'exercice précédent.

Impôts

Le taux d'imposition effectif de la Banque s'est établi à 25,9 %, contre 25,7 % à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse marginale s'explique essentiellement par des revenus proportionnellement plus élevés dans des territoires où les taux d'imposition sont plus élevés. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une baisse du taux d'imposition prévu par la loi au Canada et par des réductions de valeurs des actifs d'impôts futurs.

Comparaison des quatrième et troisième trimestres de 2010

Bénéfice net

Au quatrième trimestre, le bénéfice net s'est établi à 1 092 millions de dollars, soit 30 millions de dollars de plus que celui du trimestre précédent. Cette augmentation tient de l'apport positif des acquisitions récentes, de la hausse du revenu d'intérêts net et des autres revenus, et de la baisse des dotations à la provision pour pertes sur créances; lesquels ont été contrebalancés en partie par une augmentation des charges. L'incidence négative de la conversion des devises a été négligeable pour la période considérée.

Total des revenus

Pour le trimestre à l'étude, le total des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) s'est établi à 4 012 millions de dollars, en hausse de 158 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celui du dernier trimestre.

Revenu d'intérêts net

Le revenu d'intérêts net (sur une base de mise en équivalence fiscale) a atteint 2 313 millions de dollars, soit une progression de 70 millions de dollars, ou 3 %, en regard de celui du trimestre précédent. Cette augmentation découle de l'élargissement de la marge, les actifs productifs ayant diminué de 7 milliards de dollars.

La marge nette sur intérêts de la Banque s'est chiffrée à 1,75 %, soit 7 points de base de plus que celle du troisième trimestre en raison de la baisse des volumes de dépôts auprès d'autres banques, lesquels génèrent des écarts plus faibles, des écarts plus importants du portefeuille à taux variable du Canada, de l'incidence positive de la variation de la juste valeur des instruments financiers utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif et d'une hausse du bénéfice tiré des sociétés affiliées. Ces facteurs ont largement compensé la hausse des volumes d'actifs improductifs.

Autres revenus

Les autres revenus se sont établis à 1 699 millions de dollars au quatrième trimestre, en hausse de 88 millions de dollars, ou 6 %. L'augmentation s'explique en grande partie par un accroissement des revenus tirés des opérations de titrisation, une augmentation des revenus générés par les activités au Chili et par l'apport découlant de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico, de même que par des améliorations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction. Par ailleurs, la croissance des revenus de transaction témoigne d'une meilleure performance de Scotia Capitaux, tout particulièrement dans les divisions de l'énergie, des titres à revenus fixes et des opérations de change. Cette hausse a été annulée en partie par une baisse marquée des gains nets sur les titres et par un recul des revenus tirés des fonds communs de placement.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est établie à 254 millions de dollars pour le trimestre à l'étude, soit une baisse de 22 millions par rapport au trimestre précédent. Cette variation des dotations à la provision d'un trimestre à l'autre résulte du fait que les faibles augmentations dans le secteur Réseau canadien ont été largement contrebalancées par une baisse des provisions dans les secteurs Opérations internationales et Scotia Capitaux, et de la diminution de la provision générale.

La dotation à la provision pour pertes sur créances du Réseau canadien s'est chiffrée à 174 millions de dollars, une augmentation par rapport aux 163 millions de dollars enregistrés au trimestre précédent. Les dotations à la provision relative aux prêts aux particuliers a diminué, tout particulièrement en ce qui a trait au portefeuille de prêts automobiles indirects, tandis que les dotations à l'égard des prêts aux entreprises ont été un peu plus élevées qu'au trimestre précédent.

Au quatrième trimestre, la dotation à la provision pour pertes sur créances des Opérations internationales s'est fixée à 128 millions de dollars, contre 138 millions de dollars au trimestre précédent. L'augmentation des dotations à la provision relative aux prêts aux particuliers dans les Antilles a été largement compensée par une baisse de la provision relative aux prêts aux particuliers au Pérou et par une diminution des dotations à la provision relative aux prêts aux entreprises dans la plupart des régions.

Scotia Capitaux a enregistré un recouvrement net de 8 millions de dollars au quatrième trimestre, tandis qu'un recouvrement net de 25 millions de dollars avait été comptabilisé au trimestre précédent, ce qui comprenait la reprise du solde de la provision sectorielle pour le secteur automobile de 18 millions de dollars. Le recouvrement net du trimestre à l'étude est lié aux reprises et aux recouvrements, plus particulièrement dans le portefeuille aux États-Unis.

Le montant total net des prêts douteux, déduction faite de la provision spécifique pour pertes sur créances, se chiffrait à 3 044 millions de dollars au 31 octobre 2010, soit 446 millions de dollars de plus qu'au trimestre précédent. Cette augmentation s'explique principalement par l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico puisque la répartition du prix d'achat provisoire a été comptabilisée au quatrième trimestre. Les prêts douteux sont comptabilisés à la juste valeur. Par conséquent, les montants brut et net des prêts douteux au 31 octobre 2010 comprenaient un montant de 553 millions de dollars se rapportant à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico. La répartition du prix d'achat n'avait pas été prise en compte au troisième trimestre.

La provision générale pour pertes sur créances s'établissait à 1 410 millions de dollars au 31 octobre 2010, soit une baisse de 40 millions de dollars par rapport au trimestre précédent qui s'explique surtout par l'amélioration de la qualité du crédit.

Frais autres que d'intérêts et productivité

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 160 millions de dollars, ou 8 %, par rapport au trimestre précédent en raison essentiellement de la hausse de la rémunération liée à la performance causée par le dépassement des cibles de rendement. Par ailleurs, la Banque a investi davantage dans les mesures visant à accroître la clientèle et les revenus au moyen d'une augmentation des frais liés à la publicité et à la prospection, ainsi que de l'accroissement des frais liés aux technologies.

Le ratio de productivité du quatrième trimestre s'est établi à 54,4 %, en hausse de 190 points de base par rapport au trimestre précédent.

Impôts

Le taux d'imposition effectif de la Banque s'est établi à 25,9 %, contre 26,8 % au trimestre précédent. La réduction par rapport au trimestre précédent tient essentiellement au fait que la baisse des ajustements au titre des impôts futurs a été annulée partiellement par une hausse des revenus dans les territoires où les taux d'imposition sont plus élevés.

Sommaire des résultats trimestriels

La Banque a enregistré d'excellents résultats pour chacun des quatre trimestres de l'exercice, et ce, malgré la volatilité constante et la reprise léthargique de l'économie mondiale. Le dollar canadien a continué d'être vigoureux tout au long de l'exercice, frôlant même la parité en fin d'exercice. Cette vigueur a toutefois eu une incidence négative sur les résultats de l'ensemble de l'exercice.

Le revenu d'intérêts net est demeuré sensiblement le même tout au long de l'exercice, puis a quelque peu grimpé au cours du dernier trimestre de l'exercice. Les volumes moyens des prêts ont augmenté vers la fin de l'exercice en raison des acquisitions.

La marge nette sur intérêts de la Banque n'a affiché qu'une légère amélioration au premier trimestre, puis a diminué au cours des six mois suivants. Cependant, au dernier trimestre, la marge a augmenté pour atteindre son plus haut niveau des huit derniers trimestres. Les marges du Réseau canadien ont diminué en 2010 en raison d'une augmentation des taux de gros au cours de l'exercice. La marge des Opérations internationales a été touchée par les variations de la juste valeur des instruments financiers, augmentant au premier trimestre, reculant au cours du deuxième, puis s'élargissant pendant les deux derniers trimestres. Les écarts dans les portefeuilles de prêts aux grandes sociétés de Scotia Capitaux ont légèrement augmenté au cours de l'exercice.

Les autres revenus ont atteint des sommets pendant les deux premiers trimestres de 2010, pour diminuer légèrement au troisième trimestre, puis rebondir en fin d'exercice. Les marchés des capitaux ont présenté davantage d'occasions intéressantes sur le plan des titres à revenu fixe et des transactions sur titres de capitaux propres en début d'exercice. Les gains nets sur les titres ont senti les effets du moment où se sont produites les réductions de valeur des titres disponibles à la vente et les variations de la juste valeur des instruments financiers. Les revenus tirés des opérations de titrisation ont fluctué d'un exercice à l'autre en raison des besoins de financement de la Banque.

La tendance observée relativement aux pertes sur prêts a témoigné des améliorations graduelles de la situation économique actuelle, laquelle ayant montré des signes de reprise au fil de l'exercice.

Les frais autres que d'intérêts ont reculé au cours des deux premiers trimestres de 2010, pour augmenter pendant la deuxième moitié de l'exercice en partie en raison des acquisitions. Les chiffres du dernier trimestre ont tenu compte du règlement final de la rémunération liée à la performance, des initiatives de croissance et des dépenses liées à des projets. Dans l'ensemble, le ratio de productivité de la Banque n'a jamais été aussi faible qu'en 2010.

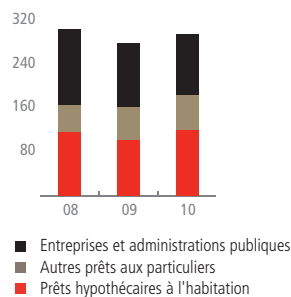
Le taux d'imposition effectif a varié entre 34 % et 26 %, en raison des différents niveaux de revenu gagné dans des territoires où les taux d'imposition sont moins élevés ainsi que des variations de l'évaluation des actifs d'impôts futurs.

La tendance du bénéfice net au cours des huit derniers trimestres et d'autres données importantes sont présentées à la page 97.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

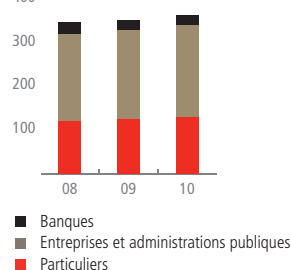
D18 Portefeuille de prêts

prêts et acceptations, en milliards de dollars, aux 31 octobre



D19 Dépôts

en milliards de dollars, aux 31 octobre



T14 Bilan condensé

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)

	2010	2009	2008	2007	2006
Actif					
Liquidités	46,0 \$	43,3 \$	37,3 \$	29,2 \$	23,4 \$
Titres	116,6	117,3	88,0	88,8	95,5
Titres pris en pension	27,9	17,8	19,5	22,5	25,7
Prêts	284,2	266,3	288,7	227,2	202,8
Autres	52,0	51,8	74,1	43,8	31,6
Total de l'actif	526,7 \$	496,5 \$	507,6 \$	411,5 \$	379,0 \$
Passif et capitaux propres					
Dépôts	361,7 \$	350,4 \$	346,6 \$	288,5 \$	263,9 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension	40,3	36,6	36,5	28,1	33,5
Autres passifs	90,7	78,3	98,0	73,9	61,0
Déventures subordonnées	5,9	5,9	4,4	1,7	2,3
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	0,5	0,5	0,5	0,5	0,8
Total du passif	499,1	471,7	486,0	392,7	361,5
Capitaux propres	27,6	24,8	21,6	18,8	17,5
Total du passif et des capitaux propres	526,7 \$	496,5 \$	507,6 \$	411,5 \$	379,0 \$

Bilan

Actif

Au 31 octobre 2010, le total de l'actif de la Banque s'élevait à 527 milliards de dollars, en hausse de 30 milliards de dollars par rapport à ce qu'il était un an plus tôt. Exclusion faite de l'incidence défavorable de la conversion des devises, le total de l'actif a augmenté de 41 milliards de dollars, ou de 8 %.

Les liquidités ont progressé de 3 milliards de dollars du fait surtout des dépôts portant intérêt auprès de banques. Les titres pris en pension ont augmenté de 10 milliards de dollars.

Titres

Le total des titres a reculé de 1 milliard de dollars d'un exercice à l'autre. Compte non tenu de l'incidence négative de la conversion des devises, le total des titres a enregistré une hausse de 1 milliard de dollars.

Les titres détenus à des fins de transaction ont augmenté de 7 milliards de dollars, ce qui s'explique essentiellement par la quantité accrue de titres de créance du gouvernement américain et d'administrations publiques étrangères et d'actions canadiennes détenues.

Les titres disponibles à la vente ont fléchi de 8 milliards de dollars, baisse survenue principalement dans les obligations d'États et de sociétés et les titres adossés à des créances hypothécaires.

Les placements comptabilisés à la valeur de consolidation ont augmenté de 1 123 millions de dollars, ce qui est en majeure partie attribuable à un investissement supplémentaire dans Thanachart Bank aux fins du financement de son acquisition de Siam City Bank.

Au 31 octobre 2010, le gain non réalisé sur les titres disponibles à la vente, compte tenu de l'incidence des couvertures admissibles, se chiffrait à 1 189 millions de dollars, pour une hausse de 361 millions de dollars depuis l'exercice précédent. La hausse est surtout attribuable aux variations des taux d'intérêt, qui ont donné lieu à un accroissement de la valeur des titres de créance du gouvernement canadien et des titres adossés à des créances hypothécaires créés et conservés par la Banque. La hausse de la valeur des obligations de sociétés et des titres de capitaux propres découle également de la reprise des marchés financiers. Ces hausses ont été contrebalancées en partie par les gains réalisés à la vente d'obligations d'États étrangers.

Prêts

Le portefeuille de prêts de la Banque s'est accru de 18 milliards de dollars depuis l'exercice précédent, soit de 22 milliards de dollars, ou de 8 %, compte non tenu de l'incidence défavorable de la conversion des devises.

Pour ce qui est des prêts aux particuliers, les prêts hypothécaires à l'habitation ont monté de 19 milliards de dollars, soit de 15 milliards de dollars dans le secteur Réseau canadien et de 4 milliards de dollars dans celui des Opérations internationales. L'augmentation enregistrée par ce dernier secteur a découlé essentiellement de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico. Les prêts aux particuliers ont augmenté de 2 milliards de dollars, en raison surtout de la croissance enregistrée dans le Réseau canadien.

Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont reculé de 3 milliards de dollars en raison de l'incidence négative de la conversion des devises.

Passif

Au 31 octobre 2010, le total du passif se chiffrait à 499 milliards de dollars, en hausse de 27 milliards de dollars par rapport à ce qu'il était il y a un an. Exclusion faite de l'incidence défavorable de la conversion des devises, le total du passif a progressé de 38 milliards de dollars, ou de 8 %.

Dépôts

Le total des dépôts a progressé de 11 milliards de dollars, compte tenu de l'effet négatif de 9 milliards de dollars de la conversion des devises. Les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques se sont accrus de 7 milliards de dollars, et ce, surtout aux États-Unis et au Canada. Cette hausse tient compte de l'émission d'obligations couvertes de 5 milliards de dollars américains garanties par des prêts hypothécaires à l'habitation dans le cadre du programme d'obligations couvertes récemment lancé par la Banque. Les dépôts de particuliers ont progressé de 5 milliards de dollars, principalement en raison de la croissance des comptes à intérêts élevés au Canada et de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico. Les dépôts d'autres banques ont affiché une baisse de 1 milliard de dollars en 2010.

Autres passifs

Les obligations relatives aux titres vendus à découvert et celles associées aux titres mis en pension ont progressé respectivement de 7 milliards de dollars et de 4 milliards de dollars. Le passif lié aux instruments dérivés a augmenté de 3 milliards de dollars. Les autres passifs se sont accrus de 4 milliards de dollars, en raison surtout du billet de 3 milliards de dollars à payer à la FDIC pris en charge dans le cadre de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico. Ces augmentations ont été en partie annulées par une baisse des acceptations, ainsi que par le montant correspondant à recevoir de clients, de 2 milliards de dollars.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres a augmenté de 2 859 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette augmentation est surtout attribuable au capital autogénéré, qui s'est élevé à 2 015 millions de dollars. La Banque a émis pour 804 millions de dollars d'actions ordinaires par l'intermédiaire des régimes de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions des salariés ainsi que par suite de l'exercice d'options. Elle a également émis pour 265 millions de dollars d'actions privilégiées. Cette hausse a été neutralisée en partie par une augmentation de 251 millions de dollars du montant négatif du cumul des autres éléments du résultat étendu, laquelle s'explique par l'augmentation de 591 millions de dollars des pertes de change non réalisées attribuables à l'appréciation du dollar canadien, en partie compensée par une amélioration des gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente et les couvertures de flux de trésorerie.

Perspectives

La Banque prévoit une croissance modérée des actifs dans tous les secteurs d'activité en 2011. Cette progression modérée s'explique par une croissance mondiale inégale, particulièrement dans les économies développées.

Événements postérieurs à la date du bilan

Acquisition de Patrimoine Dundee inc.

Le 22 novembre 2010, la Banque a annoncé qu'elle avait consenti à présenter une offre pour la totalité des actions émises et en circulation (à l'exception des actions privilégiées de série 1) de Patrimoine Dundee inc. («Patrimoine Dundee»). La Banque détient actuellement 18 % de Patrimoine Dundee (DW à la Bourse de Toronto), société indépendante de gestion de patrimoine appartenant à des intérêts canadiens, détient actuellement des actifs sous gestion, des actifs sous administration et des dépôts bancaires dont la valeur totale est de 78,5 milliards de dollars et dont elle tire des commissions.

Cette transaction se situe dans la perspective de la Banque qui est d'asseoir sa présence dans le domaine de la gestion de patrimoine au Canada et cadre avec sa stratégie en matière de gestion de patrimoine à l'échelle mondiale. Elle présente des possibilités d'amélioration de la synergie et de la valeur et accroît l'exposition de la Banque aux activités qui permettent de toucher une commission tout en renforçant sa capacité de saisir des occasions mondiales se rapportant à la gestion de patrimoine.

À la date de l'annonce de la transaction, la valeur de l'offre aux actionnaires de Patrimoine Dundee s'établissait à 21 \$ par action ordinaire, ce qui porte le coût de la transaction à environ 2,3 milliards de dollars. Pour chaque action ordinaire de Patrimoine, la Banque offrira 0,2497 de ses actions ordinaires et, au choix de chaque actionnaire, 5,00 \$ en espèces ou 0,2 des ses actions privilégiées d'une valeur de 25,00 \$, au taux de 3,70 % ajusté tous les cinq ans. Avant la clôture, les actionnaires de Patrimoine Dundee recevront également une distribution exceptionnelle en espèces de 2,00 \$ par action ainsi qu'une participation dans Marchés financiers Dundee, d'une valeur approximative de 0,50 \$ par action de Patrimoine Dundee, que Patrimoine Dundee cèdera à ses actionnaires dans le cadre de la transaction. Cette transaction donnera lieu à l'émission d'environ 32 millions d'actions ordinaires (d'une valeur de 1,7 milliard de dollars) et d'actions privilégiées d'une valeur maximale de 639 millions de dollars.

Dundee Corporation, principal actionnaire de Patrimoine Dundee, détenant 48 % des actions émises et en circulation, a accepté irrévocablement que ses actions fassent l'objet de l'offre, sous réserve de l'obtention de l'approbation de ses actionnaires. L'actionnaire détenant le contrôle de Dundee Corporation a accepté irrévocablement de voter en faveur de la vente de ses actions.

L'offre est assujettie aux modalités habituelles, notamment l'obtention d'approbations, dont l'ensemble des approbations réglementaires. L'offre n'est assujettie à aucune condition de dépôt minimum d'actions. Toutefois, étant donné que Dundee Corporation s'est engagée à déposer ses actions, à la conclusion de l'offre, la Banque détiendra au moins 67 % de Patrimoine Dundee. Après la conclusion de l'offre, la Banque prévoit entreprendre l'acquisition du reste des actions de Patrimoine Dundee. La transaction devrait être menée à bien au début de 2011.

Cette transaction répond au critère d'acquisition prédéterminé de la Banque. En fonction des prévisions et des estimations de la Banque, la transaction devrait permettre d'accroître le résultat après la première année. Il n'y a aucune incidence importante sur les ratios de capital réglementaires.

Rachat d'obligations au titre d'instruments de capitaux propres

Le 26 novembre 2010, la Banque a annoncé que la Fiducie de Capital Scotia avait l'intention de racheter la totalité des titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2000-1 le 31 décembre 2010, soit la date de rachat.

Gestion du capital

Survol

La Banque tient à maintenir un solide capital afin de contrer les risques liés à ses diverses activités commerciales. Un capital solide permet à la Banque d'assurer la sécurité des sommes que lui confient ses clients, de gagner la confiance des investisseurs et de conserver une cote de crédit élevée. Elle lui permet également de saisir les occasions de croissance au fur et à mesure qu'elles se présentent et d'accroître le rendement pour les actionnaires grâce à l'augmentation des dividendes ou au rachat d'actions.

Le cadre de gestion du capital de la Banque comporte un processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance du capital visant à assurer que la Banque dispose d'un capital suffisant pour lui permettre de faire face aux risques actuels et futurs et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les principales composantes du processus interne d'évaluation de la suffisance du capital de la Banque comprennent une saine gouvernance d'entreprise, la constitution d'un cadre de tolérance au risque complet pour la Banque, une gestion et une surveillance du capital sur une base courante, mais aussi prospective, et l'utilisation de paramètres financiers appropriés qui mettent en corrélation le risque et le capital, notamment les mesures du capital économique et réglementaire.

Gouvernance et supervision

La Banque s'est donné un cadre de gestion du capital prudent afin de mesurer, d'utiliser et de surveiller son capital disponible et d'en évaluer la suffisance. Le capital est géré conformément à la politique de gestion du capital, qui est approuvée par le conseil d'administration. En outre, le conseil examine et approuve le plan annuel visant le capital. Le Comité de gestion du passif et la haute direction assurent la gouvernance du processus de gestion du capital. Les groupes Finance, Trésorerie et Gestion du risque global collaborent à la mise en œuvre du plan de la Banque en matière de capital.

Tolérance au risque

Le cadre de tolérance au risque, qui définit la tolérance au risque à l'échelle de la Banque, en plus d'établir les cibles en matière de capital, est présenté sous la rubrique «Cadre de tolérance au risque» de la section traitant de la gestion du risque, à la page 64. Le cadre comporte des cibles à moyen et à long terme relativement aux seuils de capital réglementaire, au bénéfice, au capital économique et aux autres paramètres fondés sur les risques. Grâce à ces cibles, la Banque s'assure d'atteindre les objectifs globaux suivants : dépasser les cibles au titre du capital réglementaire et du capital généré en interne, gérer le capital en fonction de son profil de risque, conserver une cote de crédit élevée et offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires.

Gestion et suivi du capital

La Banque gère et surveille son capital en fonction des changements prévus au chapitre de sa stratégie, des changements observés dans le contexte au sein duquel elle exerce ses activités ou des changements dans son profil de risque.

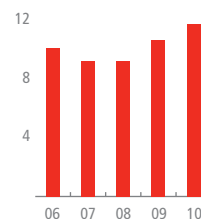
Dans le cadre du processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance du capital, la provenance et l'affectation du capital sont continuellement mesurées et surveillées au moyen de paramètres financiers, notamment les seuils réglementaires, le capital économique et les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. En outre, la Banque évalue la suffisance de son capital à la lumière de sa situation actuelle et par rapport à son profil et à sa situation en matière de risque prévus dans l'avenir. L'évaluation de la suffisance du capital tient compte de l'incidence de divers scénarios d'essais dans des conditions critiques sur la situation du capital actuelle et future de la Banque. Des scénarios précis sont choisis en fonction de la conjoncture économique et des événements auxquels la Banque est soumise. De plus, l'évaluation prospective de la suffisance du capital de la Banque tient compte des résultats des essais dans des conditions critiques réalisés à l'échelle de la Banque. Ces essais servent à déterminer la mesure dans laquelle des événements graves, mais plausibles, pourraient influencer sur le capital de la Banque. Ces résultats sont également utilisés dans le cadre de la planification du capital et de la prise de décisions stratégiques.

La Banque dispose d'un cadre de gestion du risque élaboré pour s'assurer que les risques qu'elle prend dans l'exercice de ses activités commerciales correspondent à son degré de tolérance au risque et qu'il existe un bon équilibre entre le risque et l'avantage. Il y a lieu de se reporter à la rubrique «Gestion du risque», à la page 62, pour obtenir une analyse plus complète du cadre de gestion du risque de la Banque.

La gestion du capital de la Banque exige qu'une attention particulière soit prêtée au coût et à la disponibilité des divers types de capital, à l'effet de levier financier souhaité, aux variations des postes du bilan et à l'actif pondéré en fonction du risque, de même qu'aux occasions d'utiliser le capital de manière rentable. Le capital requis pour couvrir les risques commerciaux et pour satisfaire aux exigences réglementaires est constamment équilibré de manière à atteindre l'objectif visé, à savoir générer un rendement approprié pour les actionnaires de la Banque.

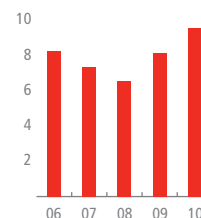
D20 Capital de catégorie 1

en pourcentage, aux 31 octobre



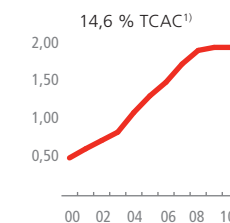
D21 Capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

en pourcentage, aux 31 octobre



D22 Croissance des dividendes

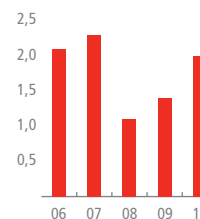
en dollars par action



1) Taux de croissance annuel composé («TCAC»)

D23 Capitaux autogénérés

en milliards de dollars, pour les exercices terminés les 31 octobre



T15 Capital réglementaire¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Bâle II			Bâle I	
	2010	2009	2008	2007	2006
Capital de catégorie 1					
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ²⁾	23 199 \$	20 945 \$	20 197 \$	16 477 \$	16 947 \$
Instruments de capitaux propres innovateurs	3 400	3 400	2 750	2 750	3 000
Actions privilégiées à dividende non cumulatif	3 975	3 710	2 860	1 635	600
Participation ne donnant pas le contrôle dans les filiales	579	554	502	497	435
Moins : écart d'acquisition	(3 050)	(2 908)	(2 273)	(1 134)	(873)
Autres déductions du capital ³⁾	(2 769)	(2 051)	(773)	–	–
	25 334	23 650	23 263	20 225	20 109
Capital de catégorie 2					
Débiteures subordonnées ⁴⁾	5 790	5 833	4 227	1 452	2 046
Billets secondaires de la Fiducie	1 000	1 000	1 000	1 000	–
Montants admissibles de la provision générale ⁵⁾	574	570	534	1 298	1 307
Gains nets non réalisés sur titres de capitaux propres ⁶⁾	176	6	–	298	–
	7 540	7 409	5 761	4 048	3 353
Moins : autres déductions du capital ⁷⁾	(3 275)	(2 471)	(1 177)	(1 292)	(476)
Total du capital	29 599 \$	28 588 \$	27 847 \$	22 981 \$	22 986 \$
Actif pondéré en fonction du risque ¹⁾ (en milliards de dollars)					
Risque de crédit	180,5	187,8	214,5	208,3	192,0
Risque de marché	10,5	11,4	15,5	10,0	5,0
Risque opérationnel	24,0	22,4	20,6	–	–
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	215,0 \$	221,6 \$	250,6 \$	218,3 \$	197,0 \$
Ratios de capital¹⁾					
Ratio du capital de catégorie 1	11,8 %	10,7 %	9,3 %	9,3 %	10,2 %
Ratio du capital total	13,8 %	12,9 %	11,1 %	10,5 %	11,7 %
Ratio actif/capital	17,0	16,6	18,0	18,2	17,1

- Depuis le 1^{er} novembre 2007, le capital réglementaire, l'actif pondéré en fonction du risque et les ratios de capital sont déterminés selon les règles de Bâle II. Les chiffres correspondants des périodes antérieures sont déterminés selon les règles de Bâle I.
- À partir de l'exercice 2007, le solde ne tient plus compte des gains ni des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente et sur les couvertures de flux de trésorerie.
- Constitué de pertes nettes après impôts sur titres de capitaux propres disponibles à la vente, d'une déduction «50/50» au titre de certaines participations dans des sociétés associées et d'autres éléments.
- Après amortissement.
- Aux termes de Bâle I, la provision générale est comprise dans le capital de catégorie 2, jusqu'à concurrence de 0,875 % de l'actif pondéré en fonction du risque, selon les lignes directrices du BSIF. Aux termes de Bâle II, les montants admissibles de la provision générale en excédent des pertes prévues au titre des expositions établies selon l'approche NI avancée et la tranche affectée se rapportant aux expositions établies selon l'approche standard peuvent être compris dans le capital, sous réserve de certaines conditions.
- Gains nets non réalisés (après impôts) sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente.
- Constitué de participations dans des sociétés d'assurances, de la déduction «50/50» de certains placements dans des sociétés associées et d'autres éléments.

T16 Variation du capital réglementaire¹⁾

Pour les exercices (en millions de dollars)	Bâle II			Bâle I	
	2010	2009	2008	2007	2006
Total du capital au début de l'exercice	28 588 \$	27 847 \$	22 981 \$	22 986 \$	21 532 \$
Capital autogéré					
Bénéfice net	4 239	3 547	3 140	4 045	3 579
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires	(2 224)	(2 176)	(2 003)	(1 771)	(1 513)
	2 015	1 371	1 137	2 274	2 066
Financement externe					
Débiteures subordonnées ²⁾	(43)	1 606	2 775	(594)	(374)
Billets secondaires de la Fiducie	–	–	–	1 000	–
Actions privilégiées	265	850	1 225	1 035	–
Instruments de capitaux propres innovateurs	–	650	–	(250)	750
Actions ordinaires et surplus d'apport	829	1 117	263	141	108
Achat d'actions et primes versées au rachat	–	–	(37)	(586)	(324)
	1 051	4 223	4 226	746	160
Autres					
Gains/pertes non réalisés après impôts sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente, montant net	170	201	(493)	298	–
Gains (pertes) de change non réalisé(e)s, montant net	(590)	(1 736)	2 368	(2 228)	(360)
Participation ne donnant pas le contrôle dans les filiales	24	52	5	62	129
Autres ³⁾	(1 659)	(3 370)	(2 377)	(1 157)	(541)
	(2 055)	(4 853)	(497)	(3 025)	(772)
Total du capital généré (utilisé)	1 011	741	4 866	(5)	1 454
Total du capital à la fin de l'exercice	29 599 \$	28 588 \$	27 847 \$	22 981 \$	22 986 \$

- Depuis le 1^{er} novembre 2007, le capital réglementaire est déterminé selon les règles de Bâle II. Les chiffres correspondants des périodes antérieures sont déterminés selon les règles de Bâle I.
- Après amortissement.
- Représente la variation du montant admissible de la provision générale, des déductions du capital réglementaire au titre de l'écart d'acquisition, des participations dans des sociétés d'assurances, des participations dans des sociétés associées, des montants afférents aux titrisations ainsi que les autres charges imputées (crédits imputés) aux bénéficiaires non répartis.

Génération de capitaux

Le capital est généré au moyen du bénéfice net, déduction faite du versement de dividendes (le diagramme 23 en présente une illustration). Il l'est également par l'émission d'actions ordinaires, d'actions privilégiées, d'instruments innovateurs de catégorie 1 et de débetures subordonnées de catégorie 2, au besoin, conformément aux plans de croissance et à d'autres initiatives stratégiques.

Utilisation du capital

La Banque utilise le capital pour favoriser la réalisation de revenus durables à long terme et la croissance du bénéfice net. Cette croissance des activités peut s'effectuer par l'ajout de nouveaux clients aux activités existantes, l'augmentation des activités de ventes croisées auprès de la clientèle existante, la proposition de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité des ventes, ou elle peut être le fruit d'acquisitions. Toutes les principales mesures d'utilisation du capital font l'objet d'une analyse rigoureuse, de la validation des hypothèses commerciales et de l'évaluation des avantages qui devraient en être tirés. Les principaux critères d'évaluation sont l'incidence sur le bénéfice par action, les ratios de capital, le rendement du capital investi, le délai prévu de récupération des coûts et le taux de rendement interne fondé sur les flux de trésorerie actualisés. Les acquisitions et investissements éventuels, de même que les mesures stratégiques possibles sont passés en revue et approuvés par le Comité de l'investissement stratégique de façon à garantir l'utilisation efficace du capital.

Capital réglementaire

Les règles en matière de suffisance du capital des banques canadiennes sont établies par le BSIF et elles sont conformes aux normes internationales fixées par la Banque des règlements internationaux (la «BRI»).

Le capital réglementaire d'une banque se divise essentiellement en deux catégories : le capital de catégorie 1 et le capital de catégorie 2. Ces deux composantes du capital soutiennent les opérations bancaires et procurent une protection aux déposants. Le capital de catégorie 1, qui est davantage permanent, revêt une importance particulière pour les organismes de réglementation, les marchés des capitaux et les investisseurs. Le capital de catégorie 1 se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (à l'exclusion des gains et des pertes non réalisés sur les titres de créance disponibles à la vente et les couvertures de flux de trésorerie), des actions privilégiées à dividende non cumulatif, des instruments innovateurs de catégorie 1 et des participations ne donnant pas le contrôle, moins diverses déductions du capital. Le capital de catégorie 2 se compose surtout de débetures subordonnées et des provisions pour pertes sur créances admissibles, moins les déductions du capital prescrites.

Les ratios de capital servent à surveiller la suffisance du capital et la solidité financière des banques. On obtient les deux principaux ratios de capital réglementaire, soit le ratio du capital de catégorie 1 et le ratio du capital total, en divisant les composantes du capital par l'actif pondéré en fonction du risque.

Le capital réglementaire et l'actif pondéré en fonction du risque sont déterminés conformément au cadre sur le capital fondé sur le rapport intitulé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres*, communément appelé Bâle II. Aux termes de ce cadre, le calcul de l'actif pondéré en fonction du risque harmonise les paramètres de pondération du risque avec le profil de risque individuel de chaque banque. L'actif pondéré en fonction du risque est calculé pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

- **Risque de crédit** : Il existe deux méthodes principales pour le calcul du risque de crédit : l'approche standard, qui fait appel à des pondérations du risque prescrites, et l'approche fondée sur les notations internes, qui permet l'utilisation par une banque de modèles internes pour calculer certaines ou la totalité des données clés qui entrent dans le calcul du capital réglementaire. Les utilisateurs de l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'«approche NI avancée») doivent démontrer qu'ils disposent de systèmes de gestion du risque perfectionnés pour calculer le capital réglementaire en fonction du risque de crédit et ils doivent obtenir du BSIF l'autorisation d'appliquer cette approche. La Banque applique l'approche NI avancée à l'égard de ses portefeuilles importants du Canada, des États-Unis et d'Europe et l'approche standard pour les autres portefeuilles. La Banque évalue actuellement la possibilité d'appliquer l'approche NI avancée à ses portefeuilles restants.
- **Risque de marché** : La Banque a recours tant à des modèles internes qu'à l'approche standard pour calculer le capital lié au risque de marché. Le Comité de Bâle a révisé, en juillet 2009, le cadre régissant le risque de marché, que la Banque pourra mettre en œuvre à l'exercice 2011, afin de répondre aux préoccupations soulevées par les pertes importantes subies par les portefeuilles de transaction du secteur au cours de la période allant de 2007 à 2009. L'adoption d'une valeur à risque («VAR») ayant subi une simulation de crise, qui mènera à une augmentation du capital lié au risque de marché, constitue un des principaux changements. La BRI a également mis en place un dispositif prudentiel de surveillance des risques, afin de tenir compte du risque de défaut et de transferts dans les portefeuilles de titres de créance sur une période d'un an, selon un seuil de confiance de 99,9 %. En outre, les produits titrisés dans le portefeuille de transaction recevront la même charge au titre du capital que dans le portefeuille bancaire, à moins qu'ils se trouvent dans un portefeuille de transaction en corrélation qui répond à un certain nombre d'exigences. En 2010, le Comité de Bâle a précisé que ces nouvelles mesures entreraient en vigueur au cours de l'exercice 2011. La Banque procède actuellement à la préparation des modifications nécessaires aux systèmes et aux processus, ainsi qu'à l'évaluation de l'incidence de ces changements sur les niveaux de capital exigés.
- **Risque opérationnel** : La Banque utilise l'approche standard pour calculer le capital requis pour le risque opérationnel. Étant donné que l'accord de Bâle II sur le capital n'est en vigueur que depuis le 1^{er} novembre 2007, des niveaux plancher de capital ont été imposés pour ceux qui appliquent l'approche NI avancée. Ces niveaux minimums sont fondés sur un pourcentage du capital requis aux termes de l'accord précédent sur le capital, soit Bâle I.

T17 Points saillants de la gestion du capital

Pour les exercices (en millions de dollars)

	2010	2009	2008
Dividendes			
Actions ordinaires	2 023 \$	1 990 \$	1 896 \$
Actions privilégiées	201	186	107
Actions ordinaires émises ¹⁽²⁾	804	1 117	266
Rachat d'actions ordinaires – offre publique de rachat dans le cours normal des activités ²⁾	–	–	(40)
Actions privilégiées émises ³⁾	265	850	1 225
Débetures subordonnées émises ⁴⁾	–	2 000	3 144
Rachat et remboursement de débetures subordonnées ⁴⁾	(11)	(359)	(691)
Émission de billets secondaires de la Fiducie et de titres fiduciaires ⁵⁾	–	650	–

1) Représente principalement le montant en espèces reçu pour les options sur actions exercées au cours de l'exercice et les actions ordinaires émises aux termes du Régime de dividendes et d'achat d'actions.

2) De plus amples renseignements sont fournis à la note 15 afférente aux états financiers consolidés.

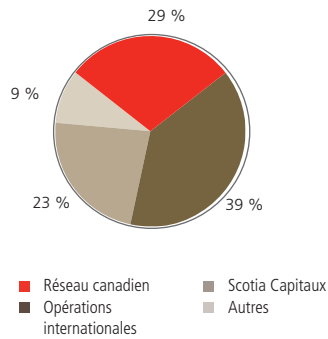
3) De plus amples renseignements sont fournis à la note 14 afférente aux états financiers consolidés.

4) De plus amples renseignements sont fournis à la note 12 afférente aux états financiers consolidés.

5) De plus amples renseignements sont fournis à la note 13 afférente aux états financiers consolidés.

D24 Total du capital économique par secteur d'activité

au 31 octobre 2010



Rapport du Forum sur la stabilité financière

En 2008, le Forum sur la stabilité financière, à la demande des ministres et des gouverneurs des banques centrales des pays membres du G7, a publié son rapport sur la situation du marché. Le rapport énonce plusieurs recommandations clés, notamment l'amélioration de la transparence au moyen de la communication d'informations plus étoffées sur les risques liés aux instruments financiers qui, du point de vue des marchés, présentent des risques plus élevés, tels les instruments hors bilan et les produits structurés. En réponse à ces recommandations, la Banque a fourni les informations supplémentaires suivantes:

Entités à détenteurs de droits variables	p. 46
Titres adossés à des créances hypothécaires	p. 50
Accord de Montréal sur le papier commercial adossé à des actifs (le «PCAA»)	p. 50
Titres adossés à des créances avec flux groupés et titres adossés à des prêts avec flux groupés	p. 50
Risques liés aux rehausseurs de crédit	p. 51

Capital de catégorie 1

Le capital de catégorie 1 s'est élevé à 25,3 milliards de dollars, soit une hausse de 1,7 milliard de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison surtout des éléments suivants :

- L'augmentation de 2,0 milliards de dollars des bénéfices non répartis;
- L'émission de titres de capitaux propres pour 829 millions de dollars aux termes du Régime de dividendes et d'achat d'actions, du régime d'actionnariat des salariés et du régime d'options sur actions à l'intention des salariés;
- L'émission pour 265 millions de dollars d'actions privilégiées à dividende non cumulatif.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par ce qui suit:

- Les déductions de capital de 0,8 milliard de dollars se rapportant dans une large mesure à l'augmentation de la participation de la Banque dans Thanachart Bank.
- Une progression des pertes de change non réalisées cumulatives de 0,6 milliard de dollars, déduction faite des couvertures et des impôts connexes, attribuable au raffermissement du dollar canadien.

Au cours des cinq derniers exercices, les capitaux autogénérés de la Banque sont demeurés solides. La Banque a généré des capitaux de 8,9 milliards de dollars, même si elle a augmenté les dividendes de 65 % au cours de cette période.

Capital de catégorie 2

Le capital de catégorie 2 s'est inscrit en baisse de 0,7 milliard de dollars pour s'établir à 4,3 milliards de dollars en 2010, ce qui s'explique par une augmentation des déductions de capital se rapportant au placement additionnel de la Banque dans Thanachart Bank.

Actif pondéré en fonction du risque

L'actif pondéré en fonction du risque a diminué de 6,6 milliards de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, pour s'établir à 215 milliards de dollars. Cette diminution est surtout attribuable à l'incidence du raffermissement du dollar canadien sur les actifs libellés en devises et à une réduction de l'exposition aux prêts autres qu'aux particuliers, lesquels facteurs ont été contrebalancés en partie par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers.

Ratios de capital réglementaire

En 2010, les deux ratios de capital réglementaire de la Banque sont demeurés solides, grâce à une gestion prudente du capital et à la stabilité des résultats. Le ratio du capital de catégorie 1 et le ratio du capital total s'établissaient respectivement à 11,8 % et à 13,8 % à la fin de l'exercice. Ces ratios ont continué de dépasser largement les ratios de capital minimums de 7 % et de 10 % établis par le BSIF, et étaient élevés selon les normes internationales.

Outre les ratios de capital réglementaire, les banques sont également assujetties aux exigences d'un test de levier financier maximum, à savoir le ratio actif/capital). Le ratio actif/capital est calculé en divisant l'actif total d'une banque, y compris certains éléments hors bilan tels que les effets remplaçant directement des instruments de crédit et les lettres de bonne exécution, par son capital total. Au 31 octobre 2010, le ratio de la Banque, qui était de 17:1, ne dépassait pas les seuils réglementaires.

Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

Le ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires constitue généralement une importante mesure de la vigueur du capital d'une banque, et il est souvent utilisé par les agences de notation et les investisseurs afin d'évaluer la situation de capital d'une banque. La définition de la Banque du ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires inclut le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, majoré de la participation ne donnant pas le contrôle dans les filiales, moins les écarts d'acquisition et les actifs incorporels non amortis. Ce ratio est obtenu en divisant les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires par l'actif pondéré en fonction du risque. À la fin de l'exercice, le ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque demeurait élevé à 9,6 %, soit 1,4 % de plus que le ratio de 8,2 % à fin de l'exercice précédent.

Capital économique

Le capital économique constitue une mesure des pertes imprévues inhérentes aux activités commerciales de la Banque. Le capital économique constitue également une mesure clé du processus interne d'évaluation de la suffisance du capital de la Banque. Le calcul du capital économique repose sur des modèles qui sont assujettis à des examens et à des évaluations objectifs, tel que l'exigent les politiques à l'égard de la gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque. La direction évalue le profil de risque de cette dernière afin de déterminer les risques pour lesquels la Banque devrait attribuer du capital économique. Les principales catégories comprises dans le capital économique sont les suivantes :

- *Le risque de crédit* désigne le risque qu'un emprunteur ou une contrepartie ne respecte pas ses obligations financières ou contractuelles à l'égard de la Banque. La mesure de ce risque se fonde sur les évaluations internes de la Banque du risque dans le cas des produits dérivés ainsi que des prêts aux sociétés et aux entreprises, et sur les notations dans le cas des prêts aux particuliers. Elle se

fonde également sur les résultats réels de la Banque en matière de recouvrement et tient compte des différences en matière d'échéances, de la probabilité de défaut, du montant prévu de la perte en cas de défaut et des avantages tirés de la diversification de certains portefeuilles.

- *Le risque de marché* désigne le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, le cours des actions, les taux de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque est évalué en fonction des modèles internes de la VAR utilisés aux fins des activités de transaction, de la VAR liée au risque de taux d'intérêt structurel, au risque de change structurel et au risque lié au marché des capitaux propres de la Banque et du risque lié aux options incorporées.

- *Le risque opérationnel* s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison d'événements externes, d'erreurs humaines ou de l'insuffisance ou l'échec de processus, procédures, systèmes ou contrôles. La mesure de ce risque se fonde sur la répartition des pertes réelles de la Banque, complétées au besoin par des données sur les pertes provenant de sources externes.
- *Les autres risques* comprennent les risques additionnels pour lesquels du capital économique est attribué, notamment le risque commercial, l'écart d'acquisition, les placements importants, le risque d'assurance et le risque immobilier.

T18 Actions et autres instruments de capitaux propres

Au 31 octobre

Données sur les actions	Montant (en millions de dollars)	Dividende	Taux d'intérêt nominal (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Actions ordinaires ¹⁾	5 750 \$	0,49 \$	–	1 042 913
Actions privilégiées série 12 ²⁾	300 \$	0,328125 \$	5,25 %	12 000
Actions privilégiées série 13 ²⁾	300	0,300000	4,80	12 000
Actions privilégiées série 14 ²⁾	345	0,281250	4,50	13 800
Actions privilégiées série 15 ²⁾	345	0,281250	4,50	13 800
Actions privilégiées série 16 ²⁾	345	0,328125	5,25	13 800
Actions privilégiées série 17 ²⁾	230	0,350000	5,60	9 200
Actions privilégiées série 18 ²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	345	0,312500	5,00	13 800
Actions privilégiées série 20 ²⁾⁽³⁾⁽⁵⁾	350	0,312500	5,00	14 000
Actions privilégiées série 22 ²⁾⁽³⁾⁽⁶⁾	300	0,312500	5,00	12 000
Actions privilégiées série 24 ²⁾⁽³⁾⁽⁷⁾	250	0,390600	6,25	10 000
Actions privilégiées série 26 ²⁾⁽³⁾⁽⁸⁾	325	0,390625	6,25	13 000
Actions privilégiées série 28 ²⁾⁽³⁾⁽⁹⁾	275	0,390625	6,25	11 000
Actions privilégiées série 30 ²⁾⁽³⁾⁽¹⁰⁾	265	0,240625	3,85	10 600

Titres fiduciaires	Montant (en millions de dollars)	Distribution	Rendement (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Titres fiduciaires – Série 2000-1 émis par Fiducie de Capital Scotia ¹⁾⁽¹²⁾	500 \$	36,55 \$	7,310 %	500
Titres fiduciaires – Série 2002-1 émis par Fiducie de Capital Banque Scotia ¹⁾⁽¹³⁾	750	33,13	6,626	750
Titres fiduciaires – Série 2003-1 émis par Fiducie de Capital Banque Scotia ¹⁾⁽¹³⁾	750	31,41	6,282	750
Titres fiduciaires – Série 2006-1 émis par Fiducie de Capital Banque Scotia ¹⁾⁽¹³⁾	750	28,25	5,650	750
Titres fiduciaires – Série 2009-1 émis par Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia ¹⁾⁽¹³⁾	650	39,01	7,802	650

Billets secondaires de la Fiducie	Montant (en millions de dollars)	Taux d'intérêt (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)	
Billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia – Série A, émis par la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia ¹⁾⁽¹⁴⁾	1 000 \$	– \$	5,25 %	1 000

Options	Montant (en millions de dollars)	Taux d'intérêt (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)	
Options en cours attribuées aux termes des régimes d'options sur actions pour l'achat d'actions ordinaires ¹⁾⁽¹⁵⁾	–	–	–	21 079

1) Au 17 novembre 2010, le nombre d'actions ordinaires en circulation et le nombre d'options en cours se chiffraient respectivement à 1 042 960 et à 21 032. Les chiffres relatifs aux autres titres en circulation figurant dans le présent tableau sont demeurés inchangés. Les dividendes sur les actions ordinaires sont versés trimestriellement.

2) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif.

3) Ces actions privilégiées sont assorties de caractéristiques de conversion (se reporter à la note 14 afférente aux états financiers pour obtenir de plus amples renseignements).

4) Les dividendes seront déclarés pour la période initiale de cinq ans se terminant le 25 avril 2013, lorsque de tels dividendes seront déclarés. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 2,05 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

5) Les dividendes seront déclarés pour la période initiale de cinq ans se terminant le 25 octobre 2013, lorsque de tels dividendes seront déclarés. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,70 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

6) Les dividendes seront déclarés pour la période initiale de cinq ans se terminant le 25 janvier 2014, lorsque de tels dividendes seront déclarés. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,88 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

7) Les dividendes seront déclarés pour la période initiale de cinq ans se terminant le 25 janvier 2014, lorsque de tels dividendes seront déclarés. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 3,84 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

8) Les dividendes seront déclarés pour la période initiale de cinq ans se terminant le 25 avril 2014, lorsque de tels dividendes seront déclarés. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,14 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

9) Les dividendes seront déclarés pour la période initiale de cinq ans se terminant le 25 avril 2014, lorsque de tels dividendes seront déclarés. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,46 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

10) Le dividende initial a été versé le 28 juillet 2010 et s'est établi à 0,2822 \$ par action. Les dividendes seront déclarés pour la période initiale de cinq ans se terminant le 25 avril 2015, lorsque de tels dividendes seront déclarés. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,00 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

11) Présentés dans les obligations au titre des instruments de capitaux propres au bilan consolidé.

12) Chaque titre donne droit à une distribution semestrielle en espèces fixe et non cumulative (se reporter à la note 13 afférente aux états financiers pour obtenir de plus amples renseignements).

13) Présentés dans les dépôts au bilan consolidé.

14) Les billets confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir des intérêts payables semestriellement jusqu'au 31 octobre 2012 (se reporter à la note 13 afférente aux états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements).

15) Comprend 16 383 options d'achat d'actions assorties de droits à la plus-value des actions (« composante DPV »).

La Banque fait appel à son cadre de capital économique pour attribuer un capital aux secteurs d'activité (se reporter à la rubrique «Mesures non conformes aux PCGR», à la page 27). Le diagramme 24 présente l'attribution du capital économique par secteur d'activité, ce qui permet à la Banque de comparer et de mesurer de manière appropriée les rendements des secteurs d'activité, selon le risque qu'ils assument. Pour obtenir plus de renseignements sur la gestion du risque et des détails sur les risques de crédit et de marché et sur le risque opérationnel, il y a lieu de se reporter à la rubrique «Gestion du risque».

Évolution du contexte réglementaire

Bâle III

En novembre 2010, les leaders du G20 ont approuvé certaines réformes importantes proposées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces réformes comprennent un certain nombre de changements apportés aux règles existantes sur le capital et introduisent des normes internationales en matière de liquidité. Ces nouvelles normes internationales, désignées sous le nom de «Bâle III», visent à renforcer le système financier en améliorant la qualité, la cohérence et la transparence du capital afin de mieux assumer les pertes et de promouvoir un secteur bancaire plus robuste.

Bâle III prévoit un resserrement des exigences en matière de capital, notamment la hausse du montant minimal des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, introduit des normes de capital tampon accrues et exige toutes les déductions du capital, tant celles qui existent déjà que les nouvelles, des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Ces nouvelles règles mettent l'accent sur la qualité supérieure du capital et, plus précisément, sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et sur une définition plus stricte des autres instruments de capitaux propres admissibles. Les nouvelles exigences introduisent un ratio de levier financier internationalement harmonisé, fondé sur le ratio actif/capital actuellement proposé par le BSIF, afin de limiter la constitution d'un endettement excessif. Les nouvelles règles contiennent des dispositions transitoires visant à permettre aux banques de respecter les nouvelles normes tout en favorisant la reprise économique. La Banque a effectué de nombreuses analyses de scénarios et prévisions et elle est d'avis qu'elle sera en mesure de se conformer aux exigences en matière de capital et de liquidité à mesure qu'elles sont mises en œuvre.

Dividendes

La solidité des résultats et de la situation du capital de la Banque lui ont permis de maintenir le dividende trimestriel à 49 cents en 2010. Les dividendes se sont accrus pour atteindre un taux annuel composé de 15 % au cours des 10 derniers exercices.

Information sur les actions et les autres instruments de capitaux propres

Les données sur les actions ordinaires et les autres instruments de capitaux propres de la Banque, ainsi que sur les titres fiduciaires, sont présentées dans le tableau 18. Pour obtenir des détails supplémentaires, notamment sur la convertibilité, le lecteur est prié de se reporter aux notes 12, 13, 14 et 15 afférentes aux états financiers consolidés.

Cotes de crédit

Certaines cotes de crédit ont une incidence sur la capacité de la Banque d'accéder aux marchés financiers et sur les coûts d'emprunt, ainsi que sur les conditions selon lesquelles la Banque peut conclure des opérations sur des instruments dérivés ou des opérations de couverture et obtenir des emprunts connexes. La Banque bénéficie toujours de cotes de crédit élevées. Les cotes de crédit actuelles sont les suivantes : AA par DBRS, Aa1 par Moody's et AA- par Standard & Poor's et par Fitch.

Perspectives

La Banque maintiendra un capital solide. La Banque continuera de gérer prudemment son capital afin d'appuyer les initiatives de croissance interne, de procéder à des acquisitions choisies et de s'adapter aux changements de réglementation.

Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des arrangements contractuels avec des entités qu'elle n'est pas tenue de comptabiliser dans ses états financiers, mais qui pourraient avoir une incidence immédiate ou future sur ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. Ces arrangements appartiennent à trois catégories : les entités à détenteurs de droits variables (les «EDDV»), les opérations de titrisation, et les garanties et autres engagements.

Entités à détenteurs de droits variables

Les arrangements hors bilan conclus avec des EDDV se composent notamment de ce qui suit :

- La Banque a recours aux EDDV pour offrir une vaste gamme de services à ses clients. Ces services comprennent les EDDV établies en vue de permettre aux clients de titriser leurs actifs financiers tout en favorisant un financement économique et en offrant des occasions de placement. En outre, la Banque constitue, administre et gère des fiducies personnelles et des fiducies commerciales pour ses clients. En outre, elle parraine et gère activement des fonds communs de placement.
- La Banque a également recours à des EDDV pour diversifier ses sources de financement et gérer son capital. Elle peut utiliser ces EDDV pour titriser ses propres actifs, essentiellement des prêts hypothécaires à l'habitation. La Banque peut également constituer des EDDV en vue d'émettre des instruments de capitaux propres qui font partie du capital réglementaire, notamment les titres fiduciaires de la Banque et les billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia.

Toutes les EDDV sont assujetties à des processus d'examen et d'approbation rigoureux afin de s'assurer que la Banque a bien évalué les risques pertinents ainsi que les questions de comptabilisation, d'apparentés, de réputation et de propriété et qu'elle les a traités. Pour bon nombre d'EDDV auxquelles elle a recours en vue de fournir des services à ses clients, la Banque ne donne aucune garantie quant au rendement de leurs actifs sous-jacents et elle n'absorbe aucune perte connexe. D'autres EDDV, comme les instruments de titrisation et de placement, peuvent exposer la Banque aux risques de crédit, de marché et d'illiquidité ou au risque opérationnel. La Banque tire des honoraires d'une EDDV selon la nature de son association avec celle-ci.

Au 31 octobre 2010, le total de l'actif consolidé se rapportant aux EDDV s'établissait à 9,2 milliards de dollars, contre 2,6 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2009. Cette hausse s'explique par la consolidation de la fiducie Scotia Covered Bond Trust, laquelle a été créée en vue de faciliter le fonctionnement du programme d'obligations couvertes de la Banque.

La Banque a touché des honoraires de 42 millions de dollars et de 64 millions de dollars, respectivement, en 2010 et en 2009 de certaines EDDV dans lesquelles elle détenait des droits variables importants à la fin de l'exercice, mais qu'elle ne consolide pas. Des renseignements supplémentaires sur le recours de la Banque à des EDDV, notamment des renseignements détaillés sur les concours de trésorerie et le risque de perte maximale par catégories d'EDDV, sont présentés ci-après et à la note 6 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 125 et 126.

La Banque est essentiellement associée à trois types d'EDDV :

- Fonds multicédants parrainés par la Banque,
- Instruments de financement,
- Entités détentrices de titres adossés à des créances avec flux groupés.

Fonds multicédants parrainés par la Banque

La Banque parraine trois fonds multicédants, dont deux sont établis au Canada et un aux États-Unis. Ces fonds multicédants ont versé à la Banque des droits d'émission de papier commercial, des honoraires de gestion des programmes, des commissions liées à la liquidité ainsi que d'autres honoraires, lesquels droits, honoraires et commissions ont totalisé 40 millions de dollars en 2010, contre 63 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Les fonds multicédants achètent des actifs financiers de première qualité et financent l'achat de ces actifs au moyen de l'émission de papier

commercial bénéficiant d'une cote élevée. Les actifs acquis sont assortis de concours de trésorerie de sûreté généralement équivalents à 102 % des actifs acquis ou pour lesquels il existe un engagement d'achat. L'objet premier des concours de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où un fonds multicédants se trouverait dans l'incapacité d'émettre du papier commercial sur le marché.

Comme il est décrit plus en détail ci-après, l'exposition de la Banque à ces fonds multicédants hors bilan se compose principalement de concours de trésorerie, de rehaussements de crédit dans l'ensemble du programme et de papier commercial détenu temporairement. La Banque a mis en place des processus de surveillance de ces risques et des événements importants pouvant avoir une incidence sur les fonds multicédants afin de s'assurer que le principal bénéficiaire ne change pas, ce qui pourrait obliger la Banque à consolider les actifs et les passifs des fonds multicédants à leur juste valeur.

Canada

Le principal risque auquel la Banque est exposée relativement aux fonds multicédants au Canada découle des concours de trésorerie consentis, ceux-ci s'établissant, au total, à 1,4 milliard de dollars au 31 octobre 2010 (1,8 milliard de dollars au 31 octobre 2009). Cette baisse d'un exercice à

l'autre s'explique par les remboursements et l'amortissement des actifs. Au 31 octobre 2010, le total du papier commercial en circulation relativement aux fonds multicédants établis au Canada se chiffrait à 0,9 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars au 31 octobre 2009), et la Banque détenait moins de 1 % du total du papier commercial émis par ces fonds multicédants. Le tableau 19 présente un sommaire des actifs acquis détenus dans les deux fonds multicédants canadiens de la Banque aux 31 octobre 2010 et 2009, selon le risque sous-jacent.

La quasi-totalité des actifs des fonds multicédants ont été structurés de manière à recevoir des rehaussements de crédit de la part des vendeurs, y compris des protections par surantissement et des comptes de réserve de trésorerie. Au 31 octobre 2010, environ 21 % des actifs financés étaient cotés AAA par une agence de notation externe, et les autres actifs financés avaient une cote équivalente à une cote AA- ou supérieure selon le programme de notation interne de la Banque. Au 31 octobre 2010, aucun actif de qualité inférieure n'était détenu dans ces fonds multicédants. Bien que la date d'échéance de 68 % de la totalité des actifs financés tombait à l'intérieur d'une période de trois ans, la période de remboursement moyenne pondérée, en fonction des flux de trésorerie, était d'environ un an. Ces deux fonds multicédants ne comportent aucune créance hypothécaire à risque élevé des États-Unis.

T19 Actifs détenus par des fonds multicédants canadiens parrainés par la Banque

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010			2009		
	Actifs financés ¹⁾	Engagements non provisionnés	Risque total ²⁾	Actifs financés ¹⁾	Engagements non provisionnés	Risque total ²⁾
Prêts-auto/locations	331 \$	305 \$	636 \$	505 \$	138 \$	643 \$
Prêts pour matériel	339	7	346	723	43	766
Créances clients	206	122	328	165	59	224
Prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien	19	–	19	67	1	68
Prêts pour régime de retraite	49	2	51	92	2	94
Total ³⁾	944 \$	436 \$	1 380 \$	1 552 \$	243 \$	1 795 \$

1) Les actifs financés sont présentés au coût initial, lequel se rapproche de la juste valeur estimative.

2) Le risque de la Banque a trait aux concours de trésorerie à l'échelle mondiale et aux lettres de crédit.

3) Ces actifs proviennent essentiellement du Canada.

T20 Actifs détenus par le fonds multicédants américain parrainé par la Banque

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010			2009		
	Actifs financés ¹⁾	Engagements non provisionnés	Risque total ²⁾	Actifs financés ¹⁾	Engagements non provisionnés	Risque total ²⁾
Créances sur cartes de crédit/sur prêts à la consommation	22 \$	45 \$	67 \$	253 \$	45 \$	298 \$
Prêts-auto/locations	1 198	902	2 100	1 501	620	2 121
Créances clients	798	2 476	3 274	1 049	2 712	3 761
Prêts à des sociétés d'investissement à capital fixe	367	7	374	115	73	188
Titres diversifiés adossés à des actifs	622	12	634	741	15	756
Prêts aux sociétés ³⁾	69	23	92	348	46	394
Total ⁴⁾	3 076 \$	3 465 \$	6 541 \$	4 007 \$	3 511 \$	7 518 \$

1) Les actifs financés sont présentés au coût initial. Au 31 octobre 2010, la juste valeur estimative de ces actifs s'établissait à 2,7 milliards de dollars (3,6 milliards de dollars au 31 octobre 2009).

2) Le risque de la Banque a trait aux concours de trésorerie à l'échelle mondiale sous forme de conventions d'achat d'actifs.

3) Ces actifs représentent des prêts garantis auxquels des agences de notation externes ont attribué une cote de grande qualité.

4) Ces actifs proviennent des États-Unis.

États-Unis

Le principal risque auquel la Banque est exposée relativement au fonds multicédants aux États-Unis découle des concours de trésorerie et des rehaussements de crédit consentis dans l'ensemble du programme, ces concours s'établissant, au total, à 6,5 milliards de dollars au 31 octobre 2010 (7,5 milliards de dollars au 31 octobre 2009). Le recul d'un exercice à l'autre découle de la réduction générale des activités des clients (0,6 milliard de dollars) et de l'incidence de la conversion des devises. Au 31 octobre 2010, le papier commercial en circulation détenu dans le fonds multicédants aux États-Unis totalisait 3,1 milliards de dollars (4,2 milliards de dollars au 31 octobre 2009), et la Banque ne détenait aucun papier commercial émis par ce fonds multicédants.

Une tranche importante des actifs du fonds multicédants ont été structurés de manière à recevoir des rehaussements de crédit de la part des vendeurs, y compris des protections par surnantissement et des comptes de réserve de trésorerie. Chacun des actifs achetés par le fonds multicédants est assorti d'un concours de trésorerie qui lui est propre et fourni par la Banque sous la forme de conventions d'achat d'actifs servant à éponger les pertes relatives aux actifs en souffrance, s'il y a lieu, qui sont en sus des pertes assumées par des rehaussements de crédit propres à des actifs particuliers et des billets secondaires émis par le fonds multicédants. Les conventions de liquidités que la Banque a conclues avec le fonds multicédants exigent généralement de celle-ci qu'elle finance la valeur nominale intégrale de l'ensemble des actifs, y compris les actifs en souffrance, le cas échéant.

Le tableau 20 présente un sommaire des actifs achetés et détenus par le fonds multicédants américain de la Banque aux 31 octobre 2010 et 2009, selon le risque sous-jacent.

Le fonds multicédants est composé de placements répartis entre deux groupes de titres diversifiés adossés à des actifs. Les actifs sous-jacents à ces titres se composent principalement de prêts aux particuliers, notamment les prêts sur la valeur nette d'une maison aux États-Unis, les prêts aux étudiants et les titres de créances hypothécaires à l'habitation. Ces groupes sont garantis par des rehausseurs de crédit ayant obtenu une cote de qualité inférieure de la part des agences de notation externes.

Au 31 octobre 2010, environ 76 % des actifs financés du fonds multicédants avaient obtenu une cote «A» ou supérieure, soit 33 % de la part d'agences de notation externes et 43 % selon le programme de notation interne de la Banque. La quasi-totalité des actifs contenus dans ce fonds multicédants étaient de première qualité au 31 octobre 2010. Bien que la date d'échéance de 50 % de la totalité des actifs financés tombait à l'intérieur d'une période de cinq ans, la période de remboursement moyenne pondérée, en fonction des flux de trésorerie prévus, était d'environ 1,4 an.

Au cours de l'exercice 2010, aucun événement n'a exigé la réévaluation du bénéficiaire principal du fonds multicédants.

Instruments de financement

La Banque a recours à des structures d'accueil pour faciliter le financement économique de ses propres activités. La Banque possède trois structures d'accueil qui facilitent l'émission de certains de ses instruments de capital réglementaire : Fiducie de Capital Banque Scotia, Fiducie de billets secondaires Banque Scotia et Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia. Ces structures d'accueil ne sont pas consolidées au bilan, étant donné que la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire. Les titres fiduciaires de la Banque Scotia, les titres de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia et les billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia émis par ces fiducies ne sont pas présentés dans le bilan consolidé bien qu'ils soient admissibles à titre de capital réglementaire. Les billets de dépôt émis par la Banque à l'intention de Fiducie de Capital Banque Scotia, de Fiducie de billets secondaires Banque Scotia et de Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia sont comptabilisés au poste «Dépôts». Le total des dépôts provenant de ces fiducies et comptabilisés par la Banque s'établissait à 4 milliards de dollars au 31 octobre 2010 (4 milliards de dollars au 31 octobre 2009). La Banque a inscrit des intérêts débiteurs de 243 millions de dollars à l'égard de ces dépôts en 2010 (216 millions de dollars en 2009).

Entités détentrices de titres adossés à des créances avec flux groupés

La Banque détient une participation dans des EDDV qui sont structurées pour répondre à certains besoins particuliers des investisseurs. Les prêts ou les dérivés de crédit sont détenus par les EDDV afin de créer des titres pour les investisseurs qui correspondent aux besoins et aux préférences de ces derniers en matière de placement. Le risque de perte maximal de la Banque découlant des EDDV dans lesquelles elle détient un droit variable significatif se chiffrait à 23 millions de dollars au 31 octobre 2010 (307 millions de dollars au 31 octobre 2009), ce qui comprend le montant du risque de crédit relatif aux contrats dérivés conclus avec ces EDDV. La diminution par rapport à 2009 s'explique surtout par l'arrivée à échéance anticipée et par la résiliation de certaines entités.

Opérations de titrisation

La Banque titrise une partie de ses prêts hypothécaires à l'habitation et de ses prêts à des particuliers en cédant à des fiducies les actifs dont elle assure le recouvrement. La titrisation des prêts hypothécaires à l'habitation s'effectue principalement par l'entremise de la participation de la Banque au programme gouvernemental d'obligations hypothécaires du Canada. Si certaines conditions sont remplies, les cessions sont traitées comme des ventes et les actifs cédés sont retirés du bilan consolidé (de plus amples renseignements sont présentés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 115 à 120). Ces opérations de titrisation permettent à la Banque de se tourner vers d'autres sources de financement plus efficaces et de gérer le risque d'illiquidité et les autres risques. La Banque ne fournit aucun concours de trésorerie relativement au programme d'obligations hypothécaires du Canada. Par conséquent, elle n'est pas exposée à des risques d'illiquidité importants dans le cadre de ces arrangements hors bilan.

Au 31 octobre 2010, le montant hors bilan des prêts hypothécaires titrisés s'établissait à 16 milliards de dollars, contre 17,5 milliards de dollars un an plus tôt. Ces opérations en 2010 ont découlé essentiellement des ventes continues par l'intermédiaire du programme d'obligations hypothécaires du Canada. Les opérations de l'exercice précédent comprenaient la participation de la Banque au Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés du gouvernement du Canada.

Au 31 octobre 2010, le montant hors bilan des prêts aux particuliers titrisés s'établissait à 10 millions de dollars, contre 199 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par l'arrivée à échéance de la facilité de crédit renouvelable d'une fiducie de titrisation.

À la suite de la cession d'actifs, la Banque peut conserver des participations dans les titres émis par les fiducies, peut être partie à des arrangements lui permettant d'effectuer des paiements aux fiducies dans certaines situations bien précises, maintient ses relations avec la clientèle visée et fournit des services administratifs aux fiducies. Des renseignements supplémentaires sur les engagements de la Banque envers les fiducies sont présentés à la note 24 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 143 à 145.

La Banque a dégagé des revenus de titrisation de 124 millions de dollars en 2010, contre 409 millions de dollars en 2009. Ce recul s'explique surtout par une baisse des volumes des opérations de titrisation.

Des renseignements supplémentaires sur le montant des opérations de titrisation ainsi que sur les flux de trésorerie, les honoraires de gestion et les droits conservés connexes sont fournis à la note 4 c) afférente aux états financiers consolidés, à la page 124.

Garanties et autres engagements

Les garanties et les autres engagements sont des produits à la commission que la Banque fournit à sa clientèle. Ces produits se catégorisent comme suit :

- Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie – Au 31 octobre 2010, le montant de ces lettres s'établissait à 20,5 milliards de dollars, contre 21,9 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Ces lettres sont émises à la demande d'un client de la Banque afin de garantir ses obligations de paiement ou d'exécution à l'endroit d'un tiers. La diminution d'un exercice à l'autre reflète le recul général des activités des clients, de même que l'affaiblissement du dollar américain;

- **Concours de trésorerie** – Ils représentent habituellement une source de financement de rechange aux fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, au cas où une perturbation du marché empêcherait les fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou, dans certains cas, lorsque certaines conditions précises ou certaines mesures de rendement ne sont pas respectées. Les concours de trésorerie comprennent les rehaussements de crédit que la Banque fournit, sous forme de lettres de crédit de soutien, aux fonds multicédants émettant du papier commercial parrainés par la Banque. Au 31 octobre 2010, ces rehaussements de crédit totalisaient 669 millions de dollars, contre 760 millions de dollars pour l'exercice précédent. Il y a lieu de se reporter à l'analyse portant sur les liquidités à la rubrique «Entités à détenteurs de droits variables», à la page 46;
- **Contrats d'indemnisation** – Dans le cours normal de ses activités, la Banque passe de nombreux contrats, aux termes desquels elle peut indemniser les contreparties aux contrats au titre de certains aspects de sa conduite passée lorsque des tiers manquent à leurs engagements ou que certains événements surviennent. La Banque ne peut estimer, dans tous les cas, le montant maximum des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser ni le montant de la garantie ou des actifs disponibles aux termes des dispositions de recours, qui diminuerait ces paiements. Jusqu'à maintenant, la Banque n'a effectué aucun paiement important aux termes de ces contrats d'indemnisation;
- **Engagements de prêt** – La Banque a des engagements de crédit qui représentent une promesse de sa part de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Au 31 octobre 2010, ces engagements s'élevaient à 104 milliards de dollars, ce qui correspond plus ou moins au montant de l'exercice précédent. Environ la moitié de ces engagements viennent à échéance à court terme, leur durée à courir jusqu'à l'échéance étant de moins de un an.

Ces garanties et engagements de prêt peuvent exposer la Banque à des risques de crédit ou d'illiquidité et sont assujettis aux processus normaux d'examen et d'approbation de la Banque. En ce qui a trait aux produits garantis, les montants correspondent au risque de perte maximale si les parties visées par les garanties manquent à tous leurs engagements. Ces montants sont présentés compte non tenu des sommes recouvrées aux termes des dispositions de recours, des polices d'assurance ou des biens donnés en nantissement.

Les commissions au titre des garanties et engagements de prêt de la Banque, comptabilisées parmi les commissions de crédit au poste «Autres revenus» de l'état consolidé des résultats, se sont établies à 426 millions de dollars en 2010, en regard de 386 millions de dollars pour l'exercice précédent. Des renseignements détaillés sur les garanties et les engagements de prêt sont présentés à la note 24 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 143 à 145.

Instruments financiers

En raison de la nature des principales activités commerciales de la Banque, les instruments financiers constituent une part importante de son bilan et ils font partie intégrante de ses activités. En ce qui a trait à l'actif, les instruments financiers englobent les liquidités, les titres, les titres achetés aux termes de conventions de prise en pension, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Pour ce qui est du passif, les instruments financiers comprennent les dépôts, les acceptations, les obligations relatives aux titres mis en pension, les obligations relatives aux titres vendus à découvert, les débetures subordonnées et les obligations au titre des instruments de capitaux propres. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction, notamment de gestion de l'actif et du passif.

Au cours de l'exercice 2009, la Banque a reclassé dans les prêts certains titres de créance auparavant classés dans les titres disponibles à la vente en raison de modifications de normes comptables relatives aux instruments financiers. Il y a lieu de se reporter à la rubrique «Modifications de conventions comptables» à la page 82.

En règle générale, les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, à l'exception des prêts et créances, de certains titres et de la plupart des passifs financiers, qui sont comptabilisés au coût après amortissement, sauf s'ils sont désignés initialement comme étant détenus à des fins de transaction.

Les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente, déduction faite des couvertures connexes, ainsi que les gains et pertes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, sont inscrits dans les autres éléments du résultat étendu. Les gains et pertes sur les titres disponibles à la vente sont inscrits à l'état consolidé des résultats au moment où ils sont réalisés et les couvertures de flux de trésorerie le sont lorsque l'élément couvert a une incidence sur les résultats.

Toutes les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont inscrites à l'état consolidé des résultats, à l'exception des variations des instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures d'un investissement net, lesquels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les conventions comptables suivies par la Banque en matière de produits dérivés et d'activités de couverture sont décrites plus en détail à la note 1 afférente aux états financiers consolidés (se reporter aux pages 115 à 120).

Le revenu et les frais d'intérêts sur les instruments financiers portant intérêt sont inscrits à l'état consolidé des résultats de la Banque dans le revenu d'intérêts net. Les pertes sur créances se rapportant à des prêts sont quant à elles comptabilisées dans la dotation à la provision pour pertes sur créances. Les gains et pertes nets sur les titres détenus à des fins de transaction sont inscrits dans les autres revenus, au poste «Revenus de transaction». Les gains et pertes réalisés et les réductions de valeur découlant de moins-values durables des titres disponibles à la vente et des placements comptabilisés à la valeur de consolidation sont inscrits dans les autres revenus, au poste «Gain net (perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction».

Plusieurs risques découlent de la transaction d'instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque d'illiquidité, le risque opérationnel et le risque de marché. Ce dernier découle des variations des prix et des taux du marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les taux de change, le cours des actions et les prix des marchandises. La Banque gère ces risques au moyen de politiques et de pratiques intégrales de gestion du risque, notamment différents plafonds relatifs à la gestion du risque approuvés par le conseil.

Des renseignements sur les politiques et les pratiques de la Banque en matière de gestion du risque sont présentés à la rubrique «Gestion du risque», aux pages 62 à 77. De plus, la note 25 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 145 à 153, présente l'exposition de la Banque aux risques de crédit, d'illiquidité et de marché découlant des instruments financiers de même que les politiques et les procédures de gestion du risque correspondantes de la Banque.

Différentes mesures reflètent le niveau de risque associé au portefeuille d'instruments financiers de la Banque. Par exemple, le risque de taux d'intérêt découlant des instruments financiers de la Banque peut être estimé en tenant compte de l'incidence d'une augmentation de 100 ou de 200 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres, comme il est décrit à la page 152. Pour les activités de transaction, le tableau de la page 153 présente la valeur à risque quotidienne moyenne par facteur de risque. En ce qui a trait aux instruments dérivés et selon leur profil d'échéance établi par la Banque, seulement 10 % (12 % en 2009) de ceux-ci ont une durée à courir jusqu'à l'échéance supérieure à cinq ans.

La note 28 afférente aux états financiers consolidés (se reporter aux pages 156 à 160) contient des renseignements détaillés sur les produits dérivés détenus à des fins de transaction ou autres que de transaction, y compris les montants nominaux, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers de la Banque figure à la note 26 afférente aux états financiers consolidés (se reporter aux pages 154 et 155) qui décrit également la façon dont ces montants ont été déterminés.

Au 31 octobre 2010, la juste valeur des instruments financiers de la Banque était défavorable de 420 millions de dollars comparativement à leur valeur

comptable (2 152 millions de dollars au 31 octobre 2009). La différence découle principalement d'actifs liés à des prêts, de passifs liés à des dépôts, de débiteures subordonnées et d'obligations au titre des instruments de capitaux propres. La variation d'un exercice à l'autre de l'insuffisance de la juste valeur par rapport à la valeur comptable a découlé principalement des fluctuations des taux d'intérêt et des écarts de taux. Le calcul de la juste valeur estimative est fondé sur la conjoncture du marché au 31 octobre 2010 et il ne reflète pas forcément la juste valeur future. Des renseignements supplémentaires sur la façon dont le calcul de la juste valeur est effectué sont présentés à la section portant sur les principales estimations comptables, aux pages 78 à 82.

La note 27 afférente aux états financiers consolidés fournit de l'information sur certains instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction aux termes de l'option de la juste valeur (se reporter à la page 156). Ces désignations ont principalement pour but d'éviter une non-concordance comptable de deux instruments ou de mieux refléter la façon dont le rendement d'un portefeuille particulier est évalué par la Banque.

Principaux instruments de crédit

Titres adossés à des créances hypothécaires

Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

Le total des titres adossés à des créances hypothécaires classés comme étant disponibles à la vente représentait environ 4 % du total des actifs de la Banque au 31 octobre 2010 et ces titres sont présentés dans le tableau 21 ci-dessous. L'exposition aux prêts hypothécaires à risque élevé aux États-Unis est négligeable.

Portefeuille de transaction

Le total des titres adossés à des créances hypothécaires classés dans les titres détenus à des fins de transaction représentait moins de 0,1 % du total des actifs de la Banque au 31 octobre 2010 et ces titres sont présentés dans le tableau 21.

Accord de Montréal sur le papier commercial adossé à des actifs (le «PCAA»)

Par suite de la restructuration du PCAA visé par l'accord de Montréal, au cours du premier trimestre de 2009, la Banque a reçu des titres assortis d'échéances plus longues qui ont été classés comme étant disponibles à la vente. Environ 44 % de ces nouveaux billets se composent de billets de catégorie A-1 assortis de la cote A et 36 %, de catégorie A-2 assortis de la cote BBB (bas). La valeur comptable de 144 millions de dollars des billets de la Banque représente environ 62 % de leur valeur nominale. Dans le cadre de la restructuration, la Banque a participé à une facilité de financement sur marge qui a été comptabilisée comme un engagement de prêts non provisionné. La

tranche de la facilité revenant à la Banque s'élève à 200 millions de dollars. Aucun montant n'a été prélevé sur celle-ci à l'heure actuelle.

Titres adossés à des créances avec flux groupés et titres adossés à des prêts avec flux groupés

Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

La Banque détient des placements dans des TCFG et des TPFPG dans son portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction. Les TCFG et les TPFPG se trouvent habituellement exposés au risque lié au crédit structuré soit de façon synthétique par le recours à des dérivés de crédit, soit en raison des placements sous forme de prêts à des sociétés ou d'obligations de sociétés et de la détention de tels prêts ou obligations.

Depuis 2009, les TCFG et les TPFPG fondés sur des actifs liquides sont classés dans les prêts et comptabilisés au coût après amortissement. Ils sont soumis à un test de dépréciation à l'instar de tous les autres prêts. Les TCFG et les TPFPG synthétiques continuent d'être classés dans les titres disponibles à la vente et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans le bénéfice net.

Au 31 octobre 2010, la valeur comptable des TCFG et TPFPG fondés sur des actifs liquides qui ont été reclassés dans les prêts au bilan consolidé de la Banque se chiffrait à 943 millions de dollars (1 059 million de dollars au 31 octobre 2009). La juste valeur de ces TCFG et TPFPG s'établissait à 623 millions de dollars (688 millions de dollars au 31 octobre 2009). Aucun de ces TCFG et TPFPG fondés sur des actifs liquides n'était classé comme douteux. La quasi-totalité des actifs de référence des TCFG et des TPFPG de la Banque sont des titres de sociétés, mais non des titres adossés à des créances hypothécaires des États-Unis.

L'exposition résiduelle de la Banque à l'égard des TCFG et TPFPG synthétiques s'établissait à 185 millions de dollars au 31 octobre 2010 (323 millions de dollars au 31 octobre 2009). Au cours de l'exercice, la Banque a inscrit un gain avant impôts de 85 millions de dollars dans le bénéfice net en raison des variations de la juste valeur des TCFG et TPFPG synthétiques (un gain avant impôts de 60 millions de dollars en 2009). La variation de la juste valeur des TCFG et TPFPG synthétiques résulte principalement du rétrécissement des écarts de taux, tant au cours de l'exercice à l'étude que de l'exercice précédent, et de l'arrivée à échéance de certains TCFG et TPFPG en 2010.

Tous les portefeuilles de TCFG et de TPFPG sont bien diversifiés, chaque TCFG et TPFPG se chiffrant en moyenne à 12 millions de dollars, et la pondération moyenne des titres par secteur ne dépassant jamais 12 % du portefeuille. D'après leur valeur comptable, ces TCFG et TPFPG ont une cote moyenne pondérée de BBB. Plus de 71 % de ces 10 % ou supérieure, et 6 % de ces placements se situent dans la tranche de dernier rang.

T21 Titres adossés à des créances hypothécaires

Aux 31 octobre

Valeur comptable (en millions de dollars)

Titres adossés à des créances hypothécaires LNH canadiennes¹⁾
 Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales
 Titres adossés à d'autres créances hypothécaires à l'habitation
 Total

	2010		2009	
	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction	Portefeuille de transaction	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de autres que de	Portefeuille de transaction
	18 370 \$	416 \$	21 287 \$	253 \$
	10 ²⁾	28 ³⁾	4 ²⁾	44 ³⁾
	201	–	93	–
	18 581 \$	444 \$	21 384 \$	297 \$

1) La Société canadienne d'hypothèques et de logement offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs dans des titres adossés à des créances hypothécaires LNH.

2) Les actifs sous-jacents aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales dans le portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction se rapportent principalement à des propriétés non canadiennes.

3) Les actifs sous-jacents aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales dans le portefeuille de transaction se rapportent à des propriétés canadiennes.

Selon les positions détenues au 31 octobre 2010, un accroissement de 50 points de base des écarts de taux visés aurait entraîné une diminution avant impôts d'environ 5 millions de dollars du bénéfice net.

Portefeuille de transaction

La Banque détient également des TCFG synthétiques dans son portefeuille de transaction, en raison des activités de montage et de gestion menées auprès de clients et d'autres institutions financières. Afin de couvrir son risque lié aux activités de transaction, la Banque acquiert des TCFG auprès d'autres institutions financières ou en cède à ces dernières, et elle achète ou vend des tranches indicielles ou des swaps sur défaillance à désignation unique. Les variations des écarts de taux constituent le principal facteur ayant une incidence sur la valeur des TCFG et des swaps sur défaillance. Le tableau 22 ci-dessous présente le total des TCFG du portefeuille de transaction qui ont été acquis ou cédés.

La baisse du montant nominal du portefeuille de TCFG est principalement attribuable à des échanges qui se sont déroulés avec des contreparties au cours de l'exercice. La diminution de la juste valeur du portefeuille de TCFG découle de la réduction de la taille du portefeuille et de l'amélioration de la conjoncture du marché. Selon les positions détenues au 31 octobre 2010, un accroissement de 50 points de base des écarts de taux visés dans ce portefeuille aurait entraîné une augmentation avant impôts d'environ 11 millions de dollars du bénéfice net.

Plus de 57 % des risques de crédit auxquels la Banque est exposée en ce qui a trait à des contreparties à des swaps de TCFG se rapportent à des entités dont la cote de crédit interne ou externe est de première qualité. La quasi-totalité des actifs de référence sous-jacents aux TCFG contenus dans le portefeuille de transaction sont des titres de sociétés, et il n'y a pas de titres adossés à des créances hypothécaires.

Risques liés aux rehausseurs de crédit

L'exposition directe de la Banque aux risques liés aux rehausseurs de crédit est négligeable. Son exposition indirecte se chiffre à 0,9 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2009) sous forme de garanties qui offrent un rehaussement de crédit dans le cadre de transactions financières avec les administrations publiques et d'autres transactions, lorsque la Banque fournit des facilités de crédit soit à des émetteurs de titres ou à des entités qui détiennent ces titres. Les transactions financières avec les administrations publiques auxquelles la Banque est exposée, qui s'établissent à 0,1 milliard de dollars (0,4 milliard de dollars au 31 octobre 2009), avaient essentiellement trait à des municipalités et à des États américains. Tous ces titres sont cotés de première qualité sans garantie et représentent le risque qu'encourrait la Banque si une garantie n'était pas disponible.

Les autres risques indirects liés aux rehausseurs de crédit s'élevaient à 0,8 milliard de dollars (0,9 milliard de dollars au 31 octobre 2009). Ces risques représentaient surtout des garanties de 0,6 milliard de dollars (0,7 milliard de dollars au 31 octobre 2009) fournies par deux rehausseurs de crédit à l'égard de titres adossés à des actifs diversifiés détenus dans le fonds multicédants américain de la Banque (comme l'indique la rubrique «Fonds multicédants parrainés par la Banque», aux pages 46 à 48). Ces deux rehausseurs de crédit avaient obtenu une cote de qualité inférieure des agences de notation externes au 31 octobre 2010.

Autres

Au 31 octobre 2010, l'exposition de la Banque aux prêts à fort effet de levier financier en attente de syndication, aux titres à enchères, aux prêts de type Alt-A et aux placements dans des instruments de placement structuré était négligeable.

T22 Titres adossés à des créances avec flux groupés («TCFG»)

Portefeuille de transaction

	2010		2009	
	Valeur nominale	Juste valeur positive/négative	Valeur nominale	Juste valeur positive/négative
Aux 31 octobre				
En cours (en millions de dollars)				
TCFG – protection vendue	2 890 \$	(498) \$	6 000 \$	(1 620) \$
TCFG – protection achetée	2 719 \$	491 \$	5 625 \$	1 657 \$

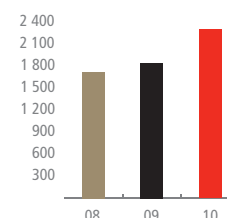
APERÇU DES SECTEURS D'ACTIVITÉ



RÉSEAU CANADIEN

Le Réseau canadien a obtenu des résultats sans précédent au cours de l'exercice 2010, dégagant un bénéfice net de 2 315 millions de dollars, soit une augmentation de 464 millions de dollars, ou de 25 %, en regard de celui de l'exercice précédent. Ces résultats sont attribuables à la progression marquée des revenus provenant de la gestion de patrimoine, des prêts hypothécaires aux particuliers ainsi que des prêts aux particuliers et dépôts, de même qu'à la hausse des marges sur intérêts. Les frais autres que d'intérêts ont été bien contrôlés, en hausse de 5 %.

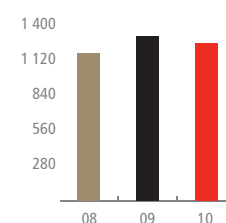
D25 Bénéfice net du Réseau canadien
en millions de dollars



OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Les Opérations internationales ont affiché un bénéfice net de 1 262 millions de dollars, soit une baisse de 4 % par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison principalement de l'incidence de l'appréciation de 10 % du dollar canadien. La croissance sous-jacente a découlé de l'apport des récentes acquisitions stratégiques, particulièrement à Porto Rico et en Thaïlande, ainsi que de la croissance du bénéfice réalisé en Asie, au Mexique et au Chili. La lenteur de la reprise économique dans les Antilles a freiné la croissance dans cette région, même si les volumes de prêts et les dépôts de base ont enregistré une hausse.

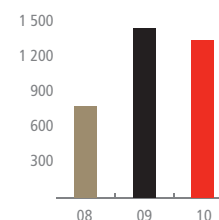
D26 Bénéfice net des Opérations internationales
en millions de dollars



SCOTIA CAPITAUX

Scotia Capitaux a enregistré un bénéfice net de 1 350 millions de dollars en 2010. Il s'agit d'une baisse de 7 % par rapport au bénéfice record atteint l'an dernier, les conditions en 2009 ayant entraîné des résultats exceptionnels dans la plupart des activités de transaction. Ces solides résultats ont été maintenus pendant la première partie de 2010, mais ils sont revenus à des niveaux plus près de la normale vers la fin de l'exercice. Par ailleurs, les volumes de prêts aux sociétés ont continué de diminuer. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'amélioration substantielle de la dotation à la provision pour pertes sur créances, qui s'est soldée par une reprise en 2010.

D27 Bénéfice net de Scotia Capitaux
en millions de dollars



Le 1^{er} octobre 2010, Gestion de patrimoine mondiale, quatrième secteur d'activité de Banque, a été créé. Ce secteur est constitué des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada et à l'échelle internationale. Se reporter à la page 60 pour obtenir des renseignements sur les quatre secteurs d'activité de la Banque.

T23 Résultats financiers de 2010

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Scotia Capitaux	Autres ¹⁾	Total
Revenu d'intérêts net ²⁾	5 191 \$	3 755 \$	1 093 \$	(1 418) \$	8 621 \$
Autres revenus	2 626	1 696	2 086	476	6 884
Dotation à la provision pour pertes sur créances	706	616	(43)	(40)	1 239
Frais autres que d'intérêts	3 926	2 931	1 195	130	8 182
Impôts sur le bénéfice/participation ne donnant pas le contrôle ²⁾	870	642	677	(344)	1 845
Bénéfice net	2 315 \$	1 262 \$	1 350 \$	(688) \$	4 239 \$
Rendement des capitaux propres ³⁾ (en pourcentage)	27,0 %	11,6 %	18,6 %	s.o.	18,3 %
Actifs productifs moyens (en milliards de dollars) ³⁾	204 \$	87 \$	164 \$	61 \$	516 \$

1) La catégorie Autres regroupe des unités d'exploitation de moindre envergure comprenant la division Trésorerie du Groupe et d'autres redressements du siège social qui ne sont pas affectés à une unité d'exploitation. Les redressements du siège social comprennent l'élimination de la majoration du revenu exonéré d'impôts présentée dans le revenu d'intérêts net et la charge d'impôts, les variations de la provision générale, les écarts entre les montants réels des coûts engagés et imputés aux unités d'exploitation et l'incidence des titrisations.

2) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

3) Mesure non conforme aux PCGR. Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité est calculé selon le capital économique affecté. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

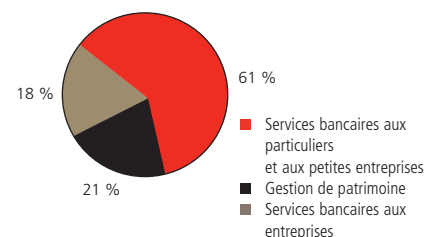
s.o. sans objet

Réseau canadien

RÉALISATIONS EN 2010

- Lancement de la première étape du nouveau programme «Que l'épargne commence!», qui a inspiré des milliers de Canadiens à adopter des habitudes pour épargner automatiquement lorsqu'ils utilisent leur carte de débit ou de crédit en adhérant au programme «Déposez la monnaie», en établissant un prélèvement automatique mensuel ou en obtenant une carte Visa Momentum qui offre une remise en espèces sur les achats.
- Lancement d'une gamme complète de services bancaires mobiles. La Banque Scotia est la première à offrir des services bancaires texto et des virements de fonds de personne à personne nationaux et internationaux par l'intermédiaire d'Interac et de Western Union.
- Mise en œuvre d'un système de vente automatisé dans les succursales qui améliore l'efficacité opérationnelle et permet de gagner du temps afin que les représentants puissent offrir d'excellents services et conseils à un plus grand nombre de clients.
- Lancement du programme ÉcoVie de la Banque Scotia pour permettre aux propriétaires canadiens de se renseigner sur les options de rénovation écologique et les façons de réduire leurs factures d'énergie et de profiter de toutes les subventions gouvernementales à leur disposition.
- Financière ScotiaVie a élargi sa gamme de produits d'assurance vie et santé avec le lancement de l'Assurance hospitalisation ScotiaVie. Les bénéficiaires de cette police recevront un montant en espèces pour chaque jour d'hospitalisation en raison d'un accident couvert.
- Accroissement de notre réseau de succursales par l'ajout de neuf nouvelles succursales pour tirer parti des marchés à fort potentiel partout au pays.
- Amélioration du site Web du programme BonDébut de la Banque Scotia pour les nouveaux arrivants au Canada, qui est maintenant offert dans huit langues : l'anglais, le français, le chinois traditionnel, le chinois simplifié, l'espagnol, le panjabi, l'arabe et le persan.
- Lancement de *Solution globale de crédit-patrimoine*^{MC}, une plateforme de crédit exclusive à Gestion privée qui permet aux clients aisés de regrouper leurs portefeuilles de placement et leurs autres actifs pour obtenir une seule marge de crédit très flexible. Il s'agit d'une plateforme de gestion de patrimoine entièrement intégrée, qui permet aux clients de profiter d'un accès optimal à un financement souple pour tirer parti des possibilités de placement. Elle est idéale pour les entrepreneurs qui privilégient un accès au crédit simple et convivial.
- Les activités liées aux fonds communs de placement ont continué sur leur lancée pendant l'exercice 2010. En effet, la Banque Scotia se place au premier rang des banques pour ce qui est du total net des ventes. Les portefeuilles *INNOVA Scotia* représentent une bonne part de cette performance avec des actifs sous gestion de plus de 1,7 milliard de dollars.
- SCÈNE, le programme de fidélisation conjoint avec Cineplex, compte maintenant plus de 2,6 millions de membres, et plus de un million d'entre eux sont clients de la Banque Scotia.

D28 Total des revenus du Réseau canadien
au 31 octobre 2010



Résultats financiers

Le Réseau canadien a affiché un bénéfice net de 2 315 millions de dollars en 2010, soit une progression de 464 millions de dollars, ou de 25 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement du capital économique s'est établi à 27,0 %, contre 22,3 % pour l'exercice précédent. Les services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises, les services bancaires aux entreprises et la gestion de patrimoine ont tous affiché de solides rendements.

Actifs et passifs

En 2010, les actifs moyens, compte non tenu des opérations de titrisation, se sont accrus de 12 milliards de dollars, ou de 6 %. Cette hausse a découlé de la progression marquée des prêts hypothécaires à l'habitation (compte non tenu des opérations de titrisation), laquelle progression s'est chiffrée à 10 milliards de dollars, ou à 8 %. Par conséquent, la part de marché s'est accrue de 39 points de base par rapport à celle des autres grandes banques. Les marges de crédit aux particuliers ont progressé de 3 milliards de dollars, ou de 12 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. Les dépôts moyens ont augmenté de 20 milliards de dollars, ou de 14 %. Cette hausse comprend des dépôts obtenus par l'intermédiaire de courtiers de 10 milliards de dollars transférés de la division Trésorerie du Groupe au premier trimestre de l'exercice. De plus, les comptes courants et les comptes à intérêts élevés ont affiché une forte croissance. En 2010, les actifs sous administration se sont accrus de 13 %, pour s'établir à 155 milliards de dollars, ce qui s'explique par des ventes accrues et les projets de marketing.

Revenus

Le total des revenus s'est établi à 7 817 millions de dollars, soit une amélioration de 753 millions de dollars, ou de 11 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le revenu d'intérêts net a augmenté de 406 millions de dollars pour atteindre 5 191 millions de dollars en raison de la forte croissance des volumes au chapitre des actifs et des dépôts. La marge a monté de cinq points de base pour s'établir à 2,54 %, ce qui est attribuable à la hausse de la marge sur les actifs en raison de la révision des prix et à la diminution des frais de financement de gros et du coût des liquidités. Ces facteurs ont été en partie compensés par l'incidence de la compression de l'écart entre le taux

T24 Résultats financiers du Réseau canadien

(en millions de dollars)	2010	2009	2008
Revenu d'intérêts net ¹⁾	5 191 \$	4 785 \$	4 324 \$
Autres revenus	2 626	2 279	2 174
Dotation à la provision pour pertes sur créances	706	702	399
Frais autres que d'intérêts	3 926	3 757	3 632
Impôts sur le bénéfice/participation ne donnant pas le contrôle ¹⁾	870	754	743
Bénéfice net	2 315 \$	1 851 \$	1 724 \$
Ratios clés			
Rendement du capital économique	27,0 %	22,3 %	35,6 %
Productivité ¹⁾	50,2 %	53,2 %	55,9 %
Marge nette sur intérêts ¹⁾	2,54 %	2,49 %	2,46 %
DPPC en pourcentage des prêts et des acceptations	0,35 %	0,37 %	0,23 %
Points saillants du bilan (soldes moyens)			
Actifs productifs	204 077	192 262	175 464
Dépôts	163 747	143 891	127 615
Capital économique	8 358	8 049	4 764

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale.

préférentiel et le taux des acceptations bancaires et par la réduction des marges sur les dépôts en raison de l'intensification de la concurrence. Les autres revenus de l'exercice se sont chiffrés à 2 626 millions de dollars, compte tenu d'une hausse de 347 millions de dollars, ou de 15 %, principalement attribuable à l'augmentation des revenus provenant des services de gestion de patrimoine, aux nouvelles ventes et à l'amélioration des marchés, ainsi qu'à la hausse des revenus des services bancaires aux entreprises.

Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises

Le total des revenus s'est établi à 4 805 millions de dollars, soit une hausse de 402 millions de dollars, ou de 9 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le revenu d'intérêts net a augmenté de 375 millions de dollars, ou de 11 %, en raison de la progression des actifs et des dépôts ainsi que de l'élargissement de la marge. Les autres revenus ont augmenté de 26 millions de dollars, ou de 3 %, principalement sous l'effet des revenus tirés des activités de transaction et des assurances. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une baisse des revenus tirés des frais de GAB et la réduction des frais de services aux particuliers, ce qui rend compte de la tendance croissante vers les paiements électroniques.

Services aux entreprises

Le total des revenus a grimpé de 98 millions de dollars, ou de 6 %, pour s'établir à 1 624 millions de dollars en 2010. Le revenu d'intérêts net a augmenté de 2 % par rapport à celui de l'exercice précédent, grâce à l'augmentation notable des dépôts se rapportant entièrement aux comptes courants. Ces facteurs ont été compensés en partie par la réduction de la marge et du volume des actifs, ce qui traduit l'activité économique ralentie en 2010. D'un exercice à l'autre, les autres revenus ont progressé de 79 millions de dollars, ou de 24 %, pour s'établir à 407 millions de dollars.

Gestion de patrimoine

Le total des revenus a progressé de 253 millions de dollars, ou de 22 %, pour atteindre 1 388 millions de dollars. Plusieurs secteurs ont connu une progression, plus particulièrement les fonds communs de placement, les services de courtage de plein exercice et les services de gestion privée. Les apports des sociétés affiliées ont également augmenté. Cette croissance a été stimulée par de nouvelles ventes et l'amélioration de la conjoncture.

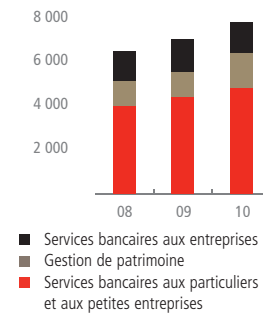
Frais autres que d'intérêts

En 2010, les frais autres que d'intérêts se sont chiffrés à 3 926 millions de dollars, soit une hausse de 169 millions de dollars, ou de 5 %, en regard de ceux de l'exercice précédent. Cette augmentation tient surtout à la hausse des investissements dans les projets visant la croissance, à l'augmentation de la rémunération à base d'actions et de la rémunération liée au rendement, à l'accroissement des coûts liés aux avantages sociaux et aux régimes de retraite, aux frais de publicité liés au programme «Que l'épargne commence!» ainsi qu'à d'autres campagnes de promotion, et à l'incidence de la taxe de vente harmonisée dans certaines provinces canadiennes.

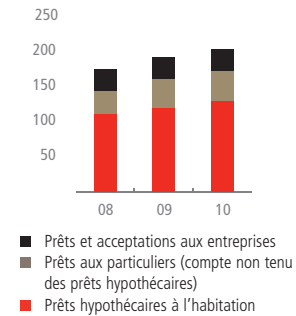
Qualité du crédit

En 2010, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour le Réseau canadien a été de 706 millions de dollars. Ce montant correspond à une dotation à la provision spécifique de 713 millions de dollars et à une reprise de 7 millions de dollars sur la provision sectorielle constituée à l'égard du secteur de l'automobile. La dotation à la provision spécifique pour l'exercice 2010 a augmenté de 18 millions de dollars en regard de celle de 695 millions de dollars inscrite l'exercice précédent, la légère hausse des dotations à la provision relative aux prêts aux particuliers ayant quelque peu contrebalancé la faible baisse des dotations à la provision relative aux prêts aux entreprises.

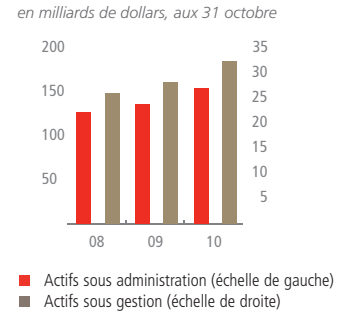
D29 Total des revenus par sous-secteur
en millions de dollars



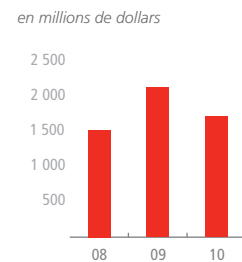
D30 Moyenne des prêts et des acceptations
en milliards de dollars



D31 Croissance de l'actif de Gestion de patrimoine
en milliards de dollars, aux 31 octobre



D32 Ventes de fonds communs de placement de Gestion de patrimoine
en millions de dollars

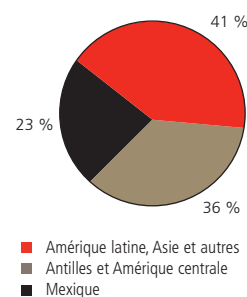


Opérations internationales

RÉALISATIONS EN 2010

- La création de programmes de croissance des revenus. Ces programmes visent à :
 - améliorer la capacité du personnel de vente;
 - offrir une meilleure expérience aux clients grâce à des centres de contact modernisés et à de nouveaux services bancaires mobiles;
 - élaborer et promouvoir de nouveaux produits et services d'assurance et de gestion de patrimoine.
- L'amélioration du processus de gestion du risque de crédit par l'établissement des meilleures plateformes du secteur en matière de gestion des comptes de particuliers et d'établissement des prix sur les marchés clés.
- L'ajout de 88 succursales, la modernisation du centre de contact au Mexique et le début de la construction d'un nouveau centre au Pérou.
- L'élargissement de notre présence à Porto Rico par l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico dans le cadre d'une opération soutenue par la FDIC.
- L'accroissement de l'investissement en Thaïlande grâce à l'acquisition de la Siam City Bank par la société affiliée Thanachart Bank, qui est maintenant la troisième Banque en importance à Bangkok et la cinquième au pays.
- Entrée sur le marché de la Colombie au moyen de l'acquisition des activités de gros de Royal Bank of Scotland et conclusion d'une entente visant l'acquisition des activités bancaires de gros de Dresdner Bank au Brésil.
- La Banque est récompensée pour son excellence :
 - Le magazine Global Finance a choisi la Banque comme meilleure banque pour les opérations de change au Costa Rica, en Jamaïque et au Pérou;
 - La Banque Scotia a été désignée comme la meilleure banque de commerce en Amérique centrale et dans les Antilles par le magazine Trade Finance pour la deuxième année d'affilée. Le magazine a également nommé la Banque Scotia meilleure banque de commerce international au Pérou;
 - Le magazine Global Finance a nommé la Banque Scotia meilleur fournisseur de services bancaires par Internet aux particuliers dans 20 pays des Antilles;
 - Le centre de contact de la Banque en République dominicaine a été reconnu comme un centre de classe mondiale dans une étude sur les 450 meilleurs centres de contact en Amérique du Nord.

D33 Total des revenus



Résultats financiers

En 2010, le bénéfice net des Opérations internationales s'est établi à 1 262 millions de dollars, en baisse de 53 millions de dollars, ou de 4 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Les résultats de 2010 ont subi l'influence défavorable de l'appréciation du dollar canadien. Compte non tenu de cette incidence, les revenus ont augmenté de 76 millions de dollars, ou de 6 %, et rendent compte de l'incidence positive des acquisitions, compensée en partie par la faiblesse du crédit de quelques prêts aux sociétés ainsi que par la hausse du taux d'imposition effectif. Le rendement du capital économique s'est établi à 11,6 %, contre 12,5 % l'exercice précédent.

Actifs et passifs

Au cours de l'exercice, les actifs moyens ont diminué de 3 milliards de dollars, ou de 3 %. Après ajustement pour tenir compte de l'incidence négative de la conversion des devises et de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico, les actifs moyens ont augmenté de 1 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. La croissance sous-jacente a été modérée par la lenteur de la reprise économique, même si la tendance trimestrielle des volumes de prêts productifs reflète un retour constant vers la croissance comparativement aux baisses de 2009. Somme toute, les prêts aux particuliers ont progressé de 1 milliard de dollars, ou de 4 %, surtout en raison des prêts hypothécaires à l'habitation au Mexique et au Pérou. Les prêts aux entreprises ont légèrement reculé par rapport à ceux de l'exercice précédent, affichant une croissance modeste de 4 % en Asie qui a été plus que compensée par l'abandon de certains portefeuilles au Mexique et au Chili. Les volumes moyens de titres ont progressé de 2 milliards de dollars en raison des investissements supplémentaires dans Thanachart Bank en Thaïlande et de la croissance au Mexique. La progression sous-jacente des dépôts à faible coût a été élevée, s'établissant à 10 %, les marchés des Antilles, de l'Amérique centrale et du Pérou ayant affiché une croissance supérieure à 10 %.

Revenus

En 2010, le total des revenus s'est chiffré à 5 451 millions de dollars, en hausse de 198 millions de dollars, ou de 4 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, malgré l'incidence négative de 429 millions de dollars de la conversion des devises.

Le revenu d'intérêts net de 2010 s'est établi à 3 755 millions de dollars et demeure inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent malgré l'incidence négative de 296 millions de dollars de la

T25 Résultats financiers des Opérations internationales

(en millions de dollars)	2010	2009	2008
Revenu d'intérêts net ¹⁾	3 755 \$	3 773 \$	3 315 \$
Autres revenus	1 696	1 480	1 282
Dotation à la provision pour pertes sur créances	616	577	236
Frais autres que d'intérêts	2 931	2 960	2 634
Impôts sur le bénéfice/participation ne donnant pas le contrôle ¹⁾	642	401	541
Bénéfice net	1 262 \$	1 315 \$	1 186 \$
Ratios clés			
Rendement du capital économique	11,6 %	12,5 %	15,5 %
Productivité ¹⁾	53,8 %	56,3 %	57,3 %
Marge nette sur intérêts ¹⁾	4,32 %	4,21 %	4,17 %
DPPC en pourcentage des prêts et des acceptations	0,99 %	0,90 %	0,44 %
Points saillants du bilan (soldes moyens)			
Actifs productifs	86 842	89 528	79 403
Dépôts	45 920	49 810	45 438
Capital économique	10 283	9 968	7 353

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale.

conversion des devises. Le revenu d'intérêts net sous-jacent a progressé de 279 millions de dollars, ou de 7 %, surtout du fait de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico et de la hausse des apports des sociétés affiliées. La marge nette sur intérêts s'est chiffrée à 4,32 %, en hausse de 11 points de base par rapport à celle de 2009, en partie en raison de la combinaison de l'incidence de la hausse des volumes aux particuliers et de l'élargissement des marges au Mexique et au Pérou.

Les autres revenus se sont accrues de 216 millions de dollars, ou de 15 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, pour s'établir à 1 696 millions de dollars. Cet accroissement est attribuable à l'incidence positive de la hausse des gains sur la vente de titres en 2010 et à l'apport des acquisitions. L'exercice 2010 a également été marqué par la forte croissance des revenus tirés des assurances et de la gestion de patrimoine ainsi que par la hausse des commissions de crédit. Ces facteurs ont été en partie atténués par l'incidence négative de 133 millions de dollars de la conversion des devises.

Antilles et Amérique centrale

Le total des revenus s'est chiffré à 1 973 millions de dollars en 2010, soit une hausse de 130 millions de dollars, ou de 7 %. Cette augmentation découle de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico, de la diminution des pertes de valeur sur les placements en 2010 et de la croissance de 4 % des revenus d'honoraires sous-jacents. L'incidence négative de la conversion des devises a en partie compensé ces facteurs.

Le revenu d'intérêts net pour 2010 s'est chiffré à 1 472 millions de dollars, soit le même niveau qu'à l'exercice 2009. L'apport découlant de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico et la hausse des revenus de nos sociétés affiliées ont été compensés par l'incidence négative de la conversion des devises. Dans l'ensemble, les volumes et les marges sont restés à peu près les mêmes que ceux de l'exercice précédent.

Les autres revenus ont enregistré une hausse considérable de 133 millions de dollars, ou de 36 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent pour atteindre 501 millions de dollars. Cette hausse traduit essentiellement l'inclusion des revenus d'honoraires de R-G Premier Bank of Puerto Rico, la réduction des pertes de valeur de titres en 2010 et la hausse des revenus liés aux assurances. L'incidence de la conversion des devises a en partie atténué ces facteurs.

Mexique

Le total des revenus s'est chiffré à 1 239 millions de dollars en 2010, soit une faible baisse de 6 millions de dollars en comparaison de celui de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à l'incidence négative de la conversion des devises. Les revenus sous-jacents ont progressé de 5 %, y compris la hausse des gains nets sur les titres, des revenus tirés des fonds communs de placement et des écarts de taux sur prêts.

Le revenu d'intérêts net s'est établi à 800 millions de dollars en 2010, soit une diminution de 20 millions de dollars par rapport à celui de 2009, compte tenu de l'incidence de la conversion des devises de 48 millions de dollars. Le revenu d'intérêts net sous-jacent a progressé de 3 % en raison de la croissance des volumes et des marges des actifs moyens dans le secteur des prêts aux particuliers, compensée par la compression des écarts de taux sur prêts.

Les autres revenus se sont établis à 438 millions de dollars au cours de l'exercice 2010, en hausse de 14 millions de dollars par rapport à ceux de 2009 ou de 36 millions de dollars exclusion faite de l'incidence négative de la conversion des devises. La hausse des revenus tirés des assurances, de la gestion de patrimoine et des transactions a contribué à la progression des autres revenus. La baisse des revenus tirés des services de gestion de trésorerie découle de la réduction de la volatilité des marchés en 2010.

Amérique latine, Asie et autres

Le total des revenus s'est chiffré à 2 239 millions de dollars en 2010, ce qui signifie une hausse de 74 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, principalement en raison de l'apport des sociétés affiliées en Asie et de la hausse des gains nets sur les titres. Ces facteurs ont été en partie compensés par l'incidence négative de la conversion des devises et la perte liée la participation de la Banque dans une société affiliée au Venezuela en raison de l'importante dévaluation du bolivar vénézuélien.

Frais autres que d'intérêts

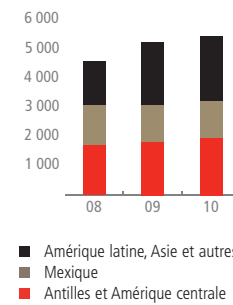
Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 2 931 millions de dollars en 2010, affichant une baisse de 29 millions de dollars, ou de 1 %, comparativement à ceux de l'exercice précédent, principalement en raison de l'incidence favorable de 185 millions de dollars de la conversion des devises. Compte non tenu de cette incidence, les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 156 millions de dollars dont une tranche de 82 millions de dollars est attribuable à l'incidence des acquisitions. Le pourcentage restant de 3 % de la croissance découle de la hausse des charges de rémunération ainsi que des charges liées aux locaux et à la technologie, à la publicité et à l'expansion des affaires.

Qualité du crédit

La dotation à la provision pour pertes sur créances des Opérations internationales a été de 616 millions de dollars en 2010, en hausse de 39 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La hausse de la dotation à la provision dans les Antilles a été en partie contrebalancée par la baisse des dotations à la provision en Asie, au Mexique et en Amérique latine.

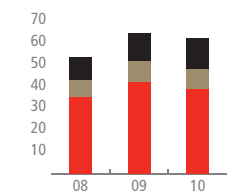
D34 Total des revenus par région

en millions de dollars



D35 Moyenne des prêts et des acceptations

en milliards de dollars

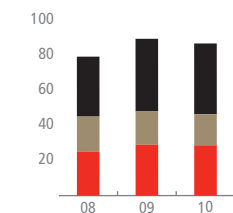


- Encours moyen des prêts hypothécaires à l'habitation¹⁾
- Encours moyen des prêts aux particuliers (compte non tenu des prêts hypothécaires à l'habitation)
- Encours moyen des prêts et des acceptations aux entreprises

1) Compte tenu des créances hypothécaires titrisées.

D36 Actifs productifs moyens par région

en milliards de dollars

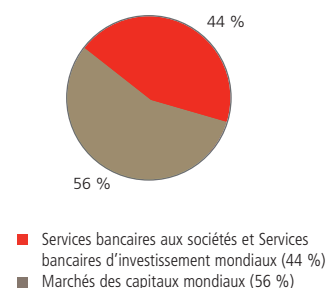


- Amérique latine, Asie et autres
- Mexique
- Antilles et Amérique centrale

RÉALISATIONS EN 2010

- Scotia Capitaux s'est classé au premier rang du classement de Bloomberg pour le placement pour compte de titres de créance de sociétés canadiennes (2009) pour une deuxième année d'affilée.
- Le magazine Global Finance a décerné plusieurs mentions à Scotia Capitaux, notamment :
 - Meilleure infrastructure bancaire mondiale pour la deuxième année d'affilée;
 - Meilleure banque pour les opérations de change au Canada pour la sixième année d'affilée;
 - Meilleure banque d'investissement au Canada pour la quatrième fois en six ans.
- Selon un sondage indépendant, l'équipe des dérivés de Scotia Capitaux s'est classée au premier rang au Canada pour la huitième année d'affilée.
- Pour une deuxième année d'affilée, ScotiaMocatta a reçu le prix de la meilleure banque de métaux précieux remis par la Bombay Bullion Association, important carrefour d'affaires pour le commerce de l'or et de l'argent en Inde.
- Les opérations d'importance réalisées au cours de l'exercice sont les suivantes :
 - Scotia Capitaux a agi à titre de conseiller financier exclusif pour Red Back Mining Inc. dans le cadre de sa fusion avec Kinross Gold Corporation. Kinross a acquis la totalité des actions en circulation de Red Back contre un montant d'environ 8 milliards de dollars US. L'opération, l'une des plus importantes opérations de fusion et acquisition du secteur aurifère, a mené à la création d'un producteur d'or pur important d'une valeur de plus de 20 milliards de dollars US.
 - Scotia Waterous a agi à titre de conseiller financier exclusif pour Sinopec Corp., la plus importante société de produits pétroliers et pétrochimiques en Chine, dans le cadre de l'acquisition d'une participation de 40 % dans Repsol Brasil, au moyen d'un accroissement du capital-actions de 7,1 milliards de dollars US. Cette alliance a mené à la création de l'une des plus importantes sociétés d'énergie d'Amérique latine, dont la valeur s'élève à 17,8 milliards de dollars US.

D37 Total des revenus



Résultats financiers

En 2010, Scotia Capitaux a dégagé un bénéfice net de 1 350 millions de dollars, en baisse de 7 % par rapport au bénéfice record de 1 451 millions de dollars réalisé en 2009. Ce résultat annuel est le deuxième plus important sur le plan des revenus et du bénéfice net pour Scotia Capitaux. La baisse du bénéfice net d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à la baisse des revenus attribuable à la conjoncture économique. De plus, les dépenses engagées pour les projets visant la croissance ont augmenté et le taux d'imposition effectif a été légèrement plus élevé. Même si le total des revenus a diminué de 11 % par rapport aux niveaux records atteints en 2009, de nombreuses activités au sein des Marchés des capitaux mondiaux ont affiché leur deuxième meilleur exercice sur le plan des revenus, ce qui souligne la solidité de la plateforme diversifiée.

En raison de l'amélioration de la conjoncture, la dotation à la provision pour pertes sur créances a considérablement diminué par rapport à celle de l'exercice précédent, et une reprise nette de 43 millions de dollars a été enregistrée en 2010. En comparaison, la dotation à la provision pour pertes sur créances s'était élevée à 338 millions de dollars l'exercice précédent. Le rendement du capital économique, qui s'est établi à 18,6 %, a été légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent, le bénéfice n'ayant pas atteint les niveaux records réalisés lors de l'exercice précédent.

Actifs et passifs

Le total des actifs moyens a diminué de 10 % par rapport à celui de l'exercice précédent et s'est ainsi chiffré à 164 milliards de dollars. Cette diminution découle principalement des prêts aux sociétés et des acceptations, qui ont chuté de 18 milliards de dollars dans toutes les activités de prêts. En outre, les actifs moyens liés aux instruments dérivés ont reculé de 11 milliards de dollars, avec inscription d'une diminution correspondante des passifs liés aux dérivés et autres passifs. Ces replis ont été en partie compensés par la hausse des titres, des prêts et des autres actifs soutenant les activités des clients et les occasions de transaction.

T26 Résultats financiers de Scotia Capitaux

(en millions de dollars)	2010	2009	2008
Revenu d'intérêts net ¹⁾	1 093 \$	1 427 \$	1 120 \$
Autres revenus	2 086	2 138	707
Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	(43)	338	(5)
Frais autres que d'intérêts	1 195	1 072	937
Impôts sur le bénéfice ¹⁾	677	704	108
Bénéfice net	1 350 \$	1 451 \$	787 \$
Ratios clés			
Rendement du capital économique	18,6 %	20,0 %	21,5 %
Productivité ¹⁾	37,6 %	30,1 %	51,3 %
Marge nette sur intérêts ¹⁾	0,67 %	0,78 %	0,68 %
DPPC en pourcentage des prêts et des acceptations ²⁾	(0,02)%	0,61 %	(0,01) %
Points saillants du bilan (soldes moyens)			
Total de l'actif	164 083	183 079	163 664
Actifs productifs	139 332	146 966	140 570
Prêts et acceptations	45 728	67 257	54 147
Titres pris en pension	19 888	14 123	15 844
Titres	60 372	54 973	63 716
Capital économique	6 980	7 013	3 571

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale.

2) Pour les Services bancaires aux sociétés seulement.

Revenus

Le total des revenus pour 2010 s'est chiffré à 3 179 millions de dollars, contre 3 565 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette diminution de 11 % découle surtout du retour à la normale des conditions économiques, plus particulièrement au second semestre de 2010. Somme toute, les revenus dégagés en 2010 ont été substantiels. En effet, ils se classent au deuxième rang derrière les revenus sans précédent enregistrés l'an dernier, au cours duquel les secteurs Marchés des capitaux mondiaux et Services bancaires aux sociétés et services bancaires d'investissement mondiaux avaient enregistré des revenus records.

Le revenu d'intérêts net a été de 1 093 millions de dollars, soit une chute de 23 % qui s'explique principalement par la diminution importante du volume de prêts aux sociétés. Le revenu d'intérêts provenant des activités de transaction a également reculé.

Les autres revenus ont légèrement diminué pour s'établir à 2 086 millions de dollars, la hausse des gains sur les titres ayant été largement compensée par la baisse des revenus tirés des activités de transaction, des commissions de crédit et des revenus tirés des services bancaires d'investissement.

Services bancaires aux sociétés et services bancaires d'investissement mondiaux

Le total des revenus a diminué de 22 % pour s'établir à 1 404 millions de dollars. Le revenu d'intérêts a reculé de 31 % en raison des fortes baisses des volumes d'actifs dans tous les marchés de prêts, malgré la stabilité des écarts de taux des portefeuilles. Les commissions de montage de prêts ont également diminué. Les autres revenus ont affiché une baisse de 13 % par rapport à ceux de l'exercice précédent en partie du fait du recul des commissions de crédit attribuable notamment à la diminution des commissions sur acceptations au Canada. Les revenus tirés des services bancaires d'investissement ont aussi diminué, le nombre de nouvelles émissions ayant grandement diminué. Les honoraires de consultation de Scotia Waterous affichent une faible baisse par rapport à ceux de l'exercice précédent. Ces baisses ont été en partie compensées par les variations plus élevées de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction.

Marchés des capitaux mondiaux

Le total des revenus a légèrement progressé par rapport à celui de l'exercice précédent pour atteindre un sommet à 1 775 millions de dollars. Le revenu d'intérêts provenant des activités de transaction a diminué de 11 %. Les autres revenus ont toutefois augmenté de 5 %, en raison surtout de la croissance du revenu provenant des activités de transaction dans le secteur des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale. La tendance des revenus élevés commencée en 2009 s'est poursuivie pendant la première moitié de 2010, mais la seconde moitié de l'exercice a reflété des niveaux plus près de la normale, la plupart des secteurs ayant enregistré leur deuxième meilleur résultat en importance au chapitre des revenus.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts se sont établis à 1 195 millions de dollars en 2010, en hausse de 11 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable principalement à l'augmentation de la rémunération liée au rendement, en partie compensée par la baisse des dotations à la provision pour affaires juridiques. Les salaires ainsi que les dépenses liées à la technologie et au soutien ont aussi augmenté afin de soutenir la croissance des activités. La rémunération à base d'actions et la rémunération liée au rendement ont augmenté de 61 millions de dollars, ce qui rend principalement compte d'une modification apportée aux modalités des régimes liés au rendement en 2009.

Qualité du crédit

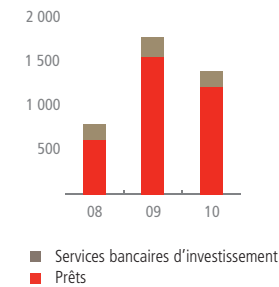
La dotation à la provision pour pertes sur créances de Scotia Capitaux a correspondu à une reprise nette de 43 millions de dollars en 2010. Ce montant correspond à une reprise nette de 6 millions de dollars sur la provision spécifique et à une reprise de 37 millions de dollars sur la provision sectorielle constituée à l'égard du secteur de l'automobile. Le montant de l'exercice précédent comprenait des provisions spécifiques de 301 millions de dollars ainsi que la constitution initiale de la provision sectorielle de 37 millions de dollars.

Charge d'impôts

La hausse du taux d'imposition effectif en 2010 rend compte d'une plus grande proportion du bénéfice généré dans des territoires où le taux d'imposition est plus élevé.

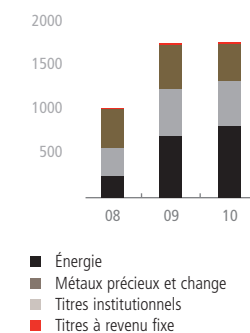
D38 Revenu tiré des Services bancaires aux sociétés et Services bancaires d'investissement mondiaux

en millions de dollars



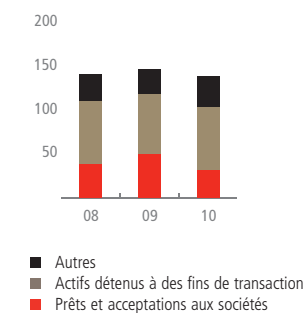
D39 Revenu tiré des marchés des capitaux par secteur d'activité

en millions de dollars



D40 Composition des actifs productifs moyens

en milliards de dollars



Autres

Le secteur Autres regroupe la Trésorerie du Groupe et d'autres éléments se rapportant au siège social qui ne sont pas attribués à un secteur d'activité.

Résultats financiers

La perte du secteur Autres s'est établie à 688 millions de dollars en 2010, contre une perte de 1 070 millions de dollars en 2009.

Le revenu d'intérêts net et la charge d'impôts tiennent compte de l'élimination de la majoration du revenu exonéré d'impôts. Ce montant est inclus dans les résultats des secteurs d'exploitation, lesquels sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale. L'élimination s'est chiffrée à 286 millions de dollars en 2010, contre 288 millions de dollars l'exercice précédent.

Revenus

Le revenu d'intérêts net du secteur Autres pour l'exercice a été d'un montant négatif de 1 418 millions de dollars, comparativement à un montant négatif de 1 657 millions de dollars en 2009. Cette amélioration s'explique par les dépôts obtenus par l'intermédiaire de courtiers transférés du secteur Autres au secteur Réseau canadien au premier trimestre de 2010 et une variation favorable de la juste valeur des instruments financiers utilisés pour la gestion de l'actif et du passif. Ces facteurs ont été atténués en partie par l'aplatissement de la courbe de rendement du marché monétaire, qui a comprimé les marges de financement.

Les autres revenus se sont chiffrés à 476 millions de dollars en 2010, contre 232 millions de dollars l'exercice précédent. La hausse est principalement attribuable à la réduction des pertes de valeur des titres disponibles à la vente, compensée en partie par la baisse des revenus tirés des opérations de titrisation.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts se sont établis à 130 millions de dollars en 2010, soit au même niveau que l'exercice précédent.

Qualité du crédit

En 2010, la dotation à la provision pour pertes sur créances a compris une reprise de 40 millions de dollars sur la provision générale, contre une dotation à la provision générale de 127 millions de dollars en 2009. À la fin de 2010, la provision générale totalisait 1 410 millions de dollars.

Charge d'impôts

La charge d'impôts pour 2010 représente une économie de 344 millions de dollars, soit une baisse de 268 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La diminution de l'économie d'impôts découle surtout de la baisse de la perte avant impôts.

Perspectives

Le bénéfice net devrait s'accroître en 2011. Le revenu d'intérêts net devrait augmenter en raison de la baisse des frais de financement à long terme et de la hausse des taux d'intérêt moyens à court terme sur un an utilisés pour établir le prix de transfert avec les secteurs d'activité.

T27 Résultats financiers du secteur Autres

(en millions de dollars)	2010	2009	2008
Revenu d'intérêts net ¹⁾	(1 418) \$	(1 657) \$	(1 185) \$
Autres revenus	476	232	139
Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	(40)	127	–
Frais autres que d'intérêts	130	130	93
Impôts sur le bénéfice ¹⁾	(344)	(612)	(582)
Bénéfice net	(688) \$	(1 070) \$	(557) \$

1) Compte tenu de l'élimination de la majoration du revenu exonéré d'impôts présentée dans le revenu d'intérêts net et la charge d'impôts des secteurs Réseau canadien, Opérations internationales et Scotia Capitaux pour en arriver au montant comptabilisé dans l'état consolidé des résultats (286 \$ en 2010; 288 \$ en 2009; 416 \$ en 2008).

INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT POUR TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La direction utilise un certain nombre de mesures clés pour surveiller le rendement du secteur :

- Bénéfice net
- Loyauté des clients
- Collaboration entre les secteurs d'activité
- Rendement du capital économique
- Engagement des employés
- Ratio de productivité

Perspectives

RÉSEAU CANADIEN

Priorités pour 2011

- Continuer d'investir dans les activités de dépôts et de paiements.
- Collaborer avec le groupe Gestion de patrimoine mondiale pour stimuler la croissance des fonds communs de placement et des autres produits destinés aux particuliers.
- Perfectionner notre proposition de valeur aux clients en devenant une entreprise réellement axée sur la clientèle, qui offre des conseils et des solutions utiles et qui vise l'excellence en matière de service.
- Investir dans les éléments suivants pour appuyer notre stratégie et notre proposition de valeur aux clients :
 - Optimiser les canaux de distribution.
 - Réaliser des efficiences sur le plan opérationnel par la simplification organisationnelle, la réingénierie des processus et la rationalisation des produits et services.
 - Consolider l'infrastructure SIG afin de mieux appuyer et gérer le capital, l'établissement des prix, les risques et la rentabilité client.
 - Renforcer le leadership.

Profil sectoriel

Le Réseau canadien offre une gamme complète de services bancaires et de services de placement à plus de 7,6 millions de clients partout au Canada par l'entremise d'un réseau de 1 024 succursales et de 2 998 GAB, ainsi que par téléphone, par Internet et par l'intermédiaire de tiers. Le Réseau canadien comprend deux principales unités, soit les Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises et les Services aux entreprises, dont voici la description :

- Les Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises offrent des prêts hypothécaires et d'autres types de prêts, des cartes de crédit, des services de placement ainsi que des produits bancaires courants destinés aux particuliers et aux petites entreprises.
- Les Services aux entreprises fournissent une gamme complète de produits aux moyennes et aux grandes entreprises, notamment des services bancaires ainsi que des services de gestion de trésorerie, de prêts et de crédit-bail.

Stratégie

Le Réseau canadien améliore grandement sa position concurrentielle en affichant une croissance élevée dans les secteurs des dépôts et des paiements, ainsi qu'une croissance soutenue dans les autres secteurs fondamentaux. Le secteur appuiera les efforts du groupe Gestion de patrimoine mondiale en distribuant les produits des groupes Transactions bancaires mondiales et Gestion de patrimoine. Le secteur réalisera cette notre stratégie en offrant des conseils et des solutions pratiques adaptés aux priorités financières de ses clients ainsi qu'une expérience client exceptionnelle.

Perspectives

À l'aube de 2011, les perspectives demeurent incertaines en ce qui a trait à l'économie canadienne. La croissance des actifs devrait être quelque peu inférieure à celle des derniers exercices en raison du recul des dépenses des consommateurs. La croissance des dépôts devrait aussi être modeste du fait que les taux d'intérêts demeureront relativement faibles et que la reprise des marchés boursiers entraînera un retour de l'affectation des fonds à ces marchés.

La marge d'intérêts continuera d'être mise à rude épreuve en raison de la concurrence dans le contexte actuel de faible croissance ainsi qu'en raison de la hausse des frais de financement de gros attribuable à l'incidence sur un an des hausses des taux d'intérêt en 2010. La croissance des autres revenus sera probablement atténuée par la conjoncture, mais les nouveaux produits et canaux de distribution offriront des occasions intéressantes.

La dotation à la provision pour pertes sur créances devrait se stabiliser en 2011.

Les charges continueront de faire l'objet de beaucoup d'attention, et une légère hausse découlera de l'augmentation des coûts des régimes de retraite, de l'incidence de la taxe de vente harmonisée dans plusieurs provinces et des investissements soutenus dans nos produits et services.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Priorités pour 2011

- Particuliers : Offrir une proposition de valeur distinctive dans tous les secteurs pour attirer de nouveaux clients et stimuler les ventes croisées. Accroître les capacités multicanaux, améliorer le modèle de vente et de service, élargir notre gamme de produits et renforcer nos méthodes de contact avec les clients. Accroître nos services aux particuliers et nos programmes de microfinancement au Pérou, au Chili, au Mexique et en République dominicaine et étendre nos services de façon sélective dans des endroits très prometteurs.
- Entreprises et sociétés : Renforcer la vente croisée de produits accessoires et consolider notre partenariat avec Scotia Capitaux. Mettre davantage l'accent sur le marché intermédiaire et l'efficacité du processus de crédit.
- Collaborer avec le groupe Gestion de patrimoine mondiale pour accélérer la croissance de nos services de gestion de patrimoine et d'assurances.
- Continuer à améliorer notre cadre et nos systèmes de gestion du risque.
- Être à l'affût des acquisitions et des investissements opportuns dans les marchés où nous sommes présents et pénétrer certains nouveaux marchés choisis.

Profil sectoriel

Le secteur Opérations internationales englobe les services bancaires aux particuliers et aux entreprises offerts par la Banque à l'extérieur du Canada, soit dans plus de 45 pays, pour une présence à l'échelle internationale qu'aucun de ses concurrents canadiens ne possède. Plus de 48 000 employés, compte tenu de ceux des filiales et des sociétés affiliées, offrent une gamme complète de services financiers à 11 millions de clients par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 2 000 succursales et bureaux et de 3 686 GAB, en plus des services bancaires par téléphone et par Internet, des comptoirs de services bancaires en magasin et du personnel de vente spécialisé. La Banque exerce ses activités dans les régions suivantes : les Antilles et l'Amérique centrale, le Mexique, l'Amérique latine et l'Asie.

Stratégie

La croissance du secteur Opérations internationales tient à la croissance interne et aux acquisitions. En ce qui a trait aux services bancaires aux particuliers, le secteur d'activité accroît sa capacité de ventes et ses capacités multicanaux et améliore le modèle de vente et de service tout en perfectionnant ses méthodes de contact avec les clients. Le secteur Opérations internationales ne se limite pas à sa clientèle traditionnelle des services aux particuliers en pénétrant de nouveaux marchés de particuliers en croissance et en collaborant avec le groupe Gestion de patrimoine mondiale pour accroître les services de gestion de patrimoine et d'assurances sur les marchés internationaux.

Le secteur Opérations internationales tire parti de la connaissance approfondie des marchés locaux et de l'expertise dans l'ensemble du groupe Banque Scotia dans les secteurs de l'énergie, des mines, du pétrole et du gaz ainsi que du tourisme d'accueil pour offrir des solutions financières uniques aux entreprises clientes. Le secteur continue à approfondir sa relation avec Scotia Capitaux pour faire croître le marché des services liés aux marchés financiers en Amérique latine et en Asie et optimiser les possibilités de croissance pour les clients internationaux.

La stratégie d'acquisition est principalement axée sur l'acquisition de sociétés de services financiers en Amérique latine et en Asie afin d'accroître les activités de la Banque où elle exerce déjà des activités et accéder à certains nouveaux marchés choisis.

Perspectives

L'amélioration de la situation économique et les occasions d'acquisition choisies favoriseront une croissance soutenue. Les prêts et les dépôts devraient augmenter et, conjuguée au fait que les marges demeureront élevées, cette augmentation soutiendra l'accroissement des revenus. Les charges continueront d'être gérées avec prudence et des investissements seront effectués dans des projets visant à améliorer l'efficacité opérationnelle et à accroître les occasions d'investissement.

SCOTIA CAPITAUX

Priorités pour 2011

- Afficher une croissance durable dans les industries de base : pétrole et gaz, mines, énergie et infrastructure, ainsi que dans des secteurs précis, notamment les titres à revenu fixe, les actions et les métaux de base.
- Procéder à la réorganisation des services de gros mondiaux de la Banque sous Scotia Capitaux afin de générer des revenus supplémentaires durables, plus particulièrement au moyen de la vente croisée de produits liés aux marchés financiers auprès des clients des activités de prêts.
- Mettre davantage l'accent sur les clients pour accroître la part de marché.
- Continuer d'assurer une gestion prudente des risques au moyen d'une surveillance et d'une gouvernance globales.
- Investir dans les systèmes et l'infrastructure opérationnelle pour générer des revenus et améliorer l'efficacité et la capacité concurrentielle.
- Continuer à mettre l'accent sur le renforcement du leadership.

Profil sectoriel

Scotia Capitaux constitue la branche des services bancaires de gros du Groupe Banque Scotia. Elle offre une vaste gamme de produits à une clientèle composée de grandes sociétés, d'administrations publiques et d'investisseurs institutionnels. Prêteur et courtier en valeurs mobilières fournissant des services complets au Canada et au Mexique, Scotia Capitaux offre un large éventail de produits aux États-Unis et dans certains pays d'Amérique latine. Elle offre également des produits et des services choisis dans des marchés à créneaux d'Europe et d'Asie. Depuis le 1^{er} octobre 2010, ce groupe comprend les produits et services de gros en Amérique latine et dans la région Asie-Pacifique qui étaient auparavant offerts par l'intermédiaire du secteur Opérations internationales de la Banque Scotia.

Scotia Capitaux offre des services de prêts aux grandes sociétés, des services de placement pour compte de titres de capitaux propres et de créance et des services-conseils en matière de fusions-acquisitions, et elle fournit des produits et services liés aux marchés financiers comme des titres à revenu fixe, des produits dérivés, des services de courtage de premier ordre, des services de titrisation, des services de change, des services de vente de titres de capitaux propres, des services de transaction et de recherche financière et, par l'intermédiaire de ScotiaMocatta, des opérations sur métaux précieux et métaux de base.

Stratégie

La stratégie de Scotia Capitaux demeure axée sur une forte croissance des revenus et la réalisation d'un bon rendement des capitaux dans le cadre d'une gestion prudente des risques.

La vision stratégique de Scotia Capitaux est la suivante : *Réaliser une croissance supérieure en étant un partenaire financier de premier plan pour nos clients et un chef de file mondial réputé dans les secteurs clés. Pour y parvenir, nous miserons sur nos employés, notre envergure internationale, notre connaissance des marchés et notre expertise technique.*

Un des principaux enjeux de 2011 sera la mise en œuvre fructueuse de la récente réorganisation des activités de gros de la Banque sous Scotia Capitaux. Ce projet aidera la Banque Scotia à se positionner en vue de réaliser une expansion à long terme et de mieux profiter des occasions qui se présenteront dans les marchés à forte croissance. Cette stratégie table sur la plateforme de gros existante de Scotia Capitaux en la combinant avec les activités de gros existantes des Opérations Internationales en Amérique latine et dans la région Asie-Pacifique. L'objectif principal consiste à effectuer des ventes croisées de produits et de services liés aux marchés financiers à des clients des activités de prêts dans ces deux régions à potentiel élevé. Scotia Capitaux intégrera aussi les récentes acquisitions au Brésil, au Chili et en Colombie à notre plateforme de gros globale.

Perspectives

Le retour à la normale de la conjoncture au deuxième semestre de 2010 devrait se poursuivre. Cependant, selon les prévisions, le secteur Scotia Capitaux devrait continuer de tirer profit de la croissance dans les domaines et activités dans lesquels il a investi. L'augmentation des activités dans les domaines du financement aux sociétés et des fusions et acquisitions devrait entraîner de nouvelles émissions et une hausse des honoraires de consultation, de même que fournir des occasions de croissance des volumes de prêts.

La provision pour pertes sur prêts devrait se maintenir sous les niveaux historiques, mais il est peu probable qu'elle fasse l'objet d'une reprise nette.

Scotia Capitaux continuera de surveiller de près ses frais d'exploitation, mais investira dans ses activités en vue d'assurer une croissance durable des revenus.

GESTION DE PATRIMOINE MONDIALE

Priorités pour 2011

- Soutenir la croissance interne des revenus dans tous les secteurs d'activités.
- Tirer pleinement profit de Patrimoine Dundee et envisager d'autres occasions d'acquisitions stratégiques.
- Mettre à contribution nos gens, nos systèmes, notre savoir-faire et notre portée internationale pour accélérer la croissance.
- Travailler étroitement avec les secteurs Réseau canadien, Opérations internationales et Scotia Capitaux et mettre à profit les solides relations établies avec ceux-ci.

Profil sectoriel

Le groupe Gestion de patrimoine mondiale (GPM) se compose des activités de gestion de patrimoine et d'assurances et du groupe Transactions bancaires mondiales. Ce nouveau secteur d'activité regroupe certaines des principales plateformes de croissance mondiale de la Banque afin de stimuler l'accroissement des revenus dans de multiples régions et secteurs d'activité tout en conservant une solide perspective mondiale. Le groupe GPM collaborera étroitement avec les autres secteurs d'activité, soit le Réseau canadien, les Opérations internationales et Scotia Capitaux, et renforcera les solides relations établies avec eux.

Gestion de patrimoine

Le groupe GPM fournit une vaste gamme de produits et services de gestion de patrimoine au marché de masse, aux clients nouvellement aisés et aux clients très fortunés partout au Canada, notamment des services de courtage de plein exercice et de courtage en ligne, des services de gestion de placements, des services bancaires privés, des services successoraux et fiduciaires ainsi que des services-conseils en matière de philanthropie. Les clients institutionnels sont également servis par le groupe de gestion privée.

À l'échelle internationale, la Banque Scotia offre de nombreux produits et services aux clients nouvellement aisés, y compris des services privés, des produits de placement et des services de courtage à l'étranger. Les activités de la Banque se concentrent dans les pays où ses services bancaires aux particuliers sont déjà bien établis, particulièrement dans les Antilles et en Amérique latine. Les principaux centres sont situés au Mexique, au Costa Rica, au Panama, au Pérou, en Jamaïque, aux Bahamas et en Thaïlande.

Assurances

De l'assurance est fournie aux particuliers au Canada et à l'étranger. Au Canada, la Banque génère des revenus au moyen de la vente de produits d'assurance aux emprunteurs par l'intermédiaire de son réseau de distribution et au moyen de la vente de produits d'assurance de tiers non liés aux prêts.

À l'échelle internationale, la Banque est présente au Mexique, au Chili, au Pérou, au Salvador, en Amérique centrale et dans les Antilles où elle vend de l'assurance aux emprunteurs et sur biens donnés en garantie ainsi que de l'assurance habitation, auto, santé, vie et GAB. Les produits d'assurance sont vendus par les canaux habituels de la Banque lorsque la réglementation le permet et par l'intermédiaire de courtiers dans les autres cas. Des produits d'assurance non liés aux prêts sont vendus en Jamaïque, au Salvador, à Trinité-et-Tobago et en République dominicaine.

Transactions bancaires mondiales

Transactions bancaires mondiales (TBM), dont les résultats sont présentés dans ceux du groupe GPM, offre une gamme complète de solutions d'affaires : gestion de trésorerie et services de paiement, dépôts et services de transaction aux petites entreprises, aux entreprises et aux sociétés clients des secteurs d'activité de la Banque. Ce groupe offre également des services de relations avec les correspondants bancaires à d'autres institutions financières à l'échelle internationale.

Stratégie

Le groupe GPM axe ses efforts sur l'offre de conseils et de solutions personnalisés ainsi que sur l'excellence de l'expérience client en mettant à contribution l'envergure et l'expertise internationales de la Banque. Le groupe GPM continuera d'améliorer sa position concurrentielle en misant sur la force des services offerts aux clients existants et en envisageant des occasions stratégiques.

Perspectives

La nouvelle structure organisationnelle du groupe GPM mettra à contribution les forces existantes en gestion du patrimoine, en assurance et en transactions bancaires à l'échelle mondiale afin de favoriser la croissance interne des revenus. En 2011, cette croissance sera soutenue par l'amélioration de la conjoncture des marchés tant au Canada qu'à l'échelle internationale.

La récente acquisition de Patrimoine Dundee par la Banque représente une bonne occasion de générer des revenus supplémentaires en mettant à contribution la taille et les capacités de gestion d'actifs de Patrimoine Dundee à l'avantage du Réseau canadien et des Opérations internationales. Cette acquisition vient aussi accroître la présence de la Banque sur le marché des conseillers indépendants.

GESTION DU RISQUE

La gestion efficace du risque est essentielle au succès de la Banque. La gestion du risque est d'ailleurs une priorité stratégique de la Banque et tous ses employés en partagent la responsabilité. La Banque Scotia possède une culture rigoureuse et disciplinée en matière de gestion du risque. L'un des principaux aspects de cette culture consiste en la diversification par secteurs d'activité, par secteurs géographiques, par produits et par secteurs.

Cadre de gestion du risque

La gestion du risque vise essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités comportant un risque soit prévisible et qu'elle corresponde aux stratégies ainsi qu'à la tolérance au risque de la Banque. Elle vise également à maintenir un juste équilibre entre le risque et les avantages en vue de maximiser les résultats pour les actionnaires. En 2009, la Banque a réalisé une auto-évaluation à l'aide du rapport final du comité sur les meilleures pratiques de marché de l'Institut de finances internationales et elle a fourni un rapport de ses constatations au conseil d'administration. Cette auto-évaluation a permis de confirmer que la Banque a mis en place un solide cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque et que ses pratiques de gestion du risque constituent une de ses forces fondamentales.

Les programmes de gestion du risque des filiales de la Banque sont conformes à tous les égards importants au cadre de gestion du risque de la Banque, même si leur mise en application peut différer en pratique. Lorsqu'elle procède à de nouvelles acquisitions ou vient d'obtenir le contrôle d'une filiale, la Banque évalue les programmes existants de gestion du risque et, au besoin, élabore un plan d'action pour les améliorer dans les plus brefs délais.

Le cadre de gestion du risque de la Banque est appliqué à l'échelle de celle-ci et il se compose de trois principaux éléments :

- Gouvernance du risque
- Tolérance au risque
- Techniques de gestion du risque



La solide culture de gestion du risque de la Banque constitue le fondement du cadre de gestion du risque. Ce cadre est évalué régulièrement pour s'assurer qu'il répond aux exigences d'un marché en constante évolution. Dans le cadre de ce processus d'évaluation, la Banque accorde une grande importance au respect des normes réglementaires et des meilleures pratiques du secteur.

Gouvernance du risque

La gestion efficace du risque repose sur une gouvernance efficace du risque.

La Banque s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance du risque et un conseil d'administration actif et engagé, tous deux soutenus par une équipe de haute direction expérimentée et un groupe de gestion centralisée du risque qui est indépendant des secteurs d'activité. La prise de décisions est fortement centralisée et confiée à certains comités de gestion du risque composés de membres de la haute direction et de cadres supérieurs.

Le conseil d'administration

La structure de gouvernance du risque de la Banque s'appuie d'abord sur la supervision effectuée par le conseil d'administration, de manière directe ou par l'intermédiaire de ses comités, afin de s'assurer que la prise de décisions est conforme à la tolérance au risque de la Banque. Le conseil d'administration reçoit régulièrement des mises à jour sur les principaux risques auxquels la Banque est exposée – y compris un sommaire global du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque en regard des objectifs fixés, lequel est présenté chaque trimestre au Comité de direction et d'évaluation du risque du conseil d'administration – et il approuve les principales politiques, limites et stratégies liées au risque ainsi que la tolérance au risque. Le service de vérification interne de la Banque présente au conseil d'administration des rapports indépendants (par l'intermédiaire du comité de vérification et de révision) portant sur l'efficacité de la structure de gouvernance du risque et le cadre de gestion du risque.

La direction

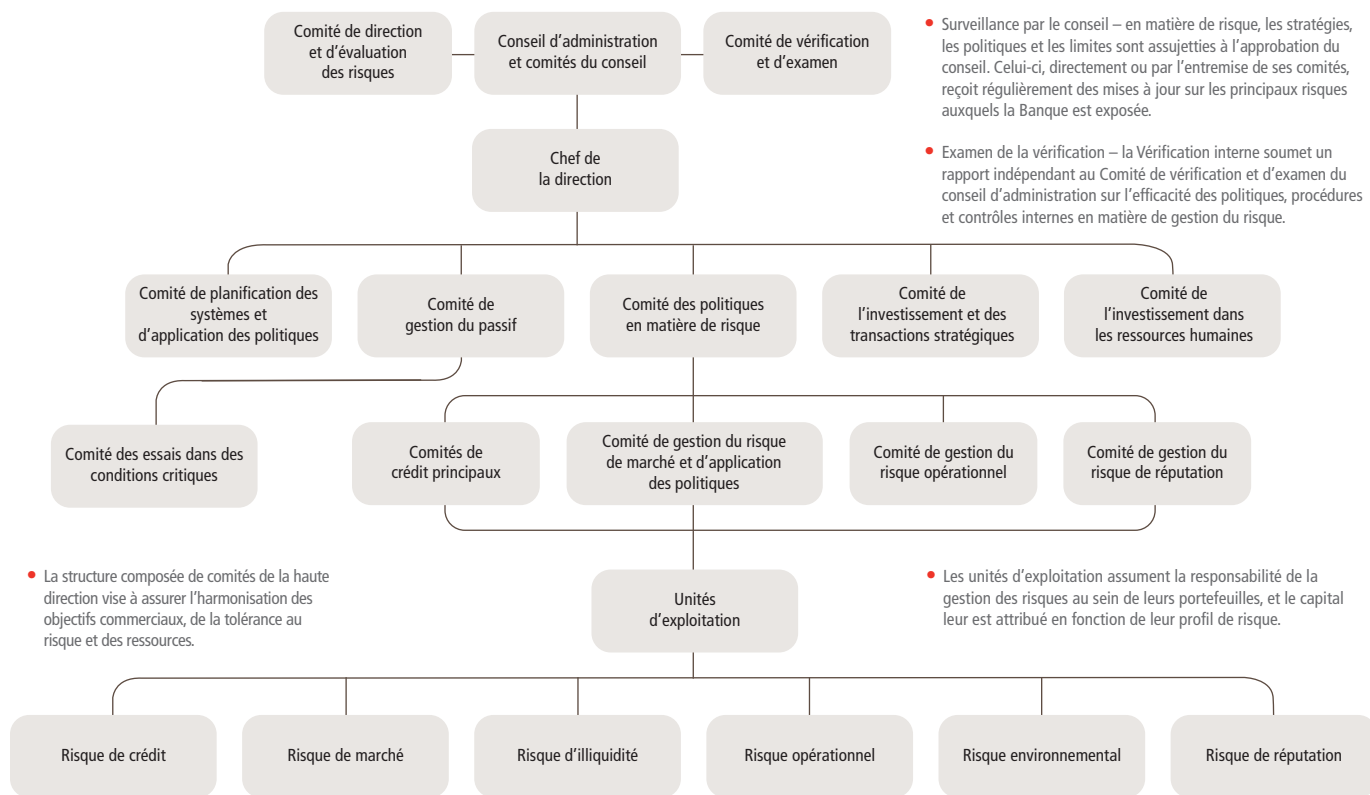
La responsabilité de la gestion du risque incombe à la haute direction, plus particulièrement au chef de la direction et au chef de la gestion des risques, sous la supervision directe du conseil d'administration. Le chef de la gestion des risques, qui supervise le groupe Gestion du risque global de la Banque, fait rapport au chef de la direction, mais a également un accès direct au Comité de direction et d'évaluation du risque du conseil d'administration.

Le chef de la direction, le chef de la gestion des risques et d'autres membres de la haute direction président les comités de gestion du risque de la direction et de la haute direction de la Banque. Les structures et les principales responsabilités des comités sont présentées à la page 63.

Gestion du risque global

Le groupe Gestion du risque global de la Banque est chargé de concevoir et de mettre en application le cadre de gestion du risque de cette dernière et il est indépendant des unités d'exploitation de la Banque. Il surveille les risques de crédit, de marché, d'illiquidité, de change structurel et de taux d'intérêt structurel ainsi que le risque opérationnel.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU RISQUE DE LA BANQUE



Comités de direction

Le **Comité des politiques en matière de risque** examine les principaux risques ainsi que les politiques adoptées pour les atténuer, puis se prononce sur les problèmes en matière de risque que les Comités de crédit principal, de gestion du risque de marché, de gestion du risque opérationnel et de gestion du risque de réputation lui soumettent.

Le **Comité de gestion du passif** fournit une orientation stratégique en ce qui a trait à la gestion du risque global de taux d’intérêt, de change, d’illiquidité et de financement, aux décisions liées aux portefeuilles détenus aux fins de transaction et de placement et à la gestion du capital.

Le **Comité de l’investissement et des transactions stratégiques** examine et approuve l’ensemble des acquisitions, des placements et des mesures stratégiques éventuels qui nécessitent une mobilisation importante du capital de la Banque.

Le **Comité de planification des systèmes et d’application des politiques** examine et approuve les mesures commerciales d’importance qui touchent les systèmes et les installations informatiques dépassant les limites approuvées par les dirigeants désignés.

Le **Comité de l’investissement dans les ressources humaines** examine et approuve les nominations à la haute direction et la dotation des postes clés et s’occupe des questions générales relatives à la rémunération.

Comités de la haute direction

Les **Comités de crédit principal** sont responsables de l’octroi de crédit à l’intérieur des limites prescrites ainsi que de l’élaboration de règles de fonctionnement et de lignes directrices pour la mise en application des politiques de crédit. Des comités distincts couvrent les contreparties qui sont des entreprises commerciales ou internationales ou des grandes sociétés, ainsi que les entreprises de vente au détail et les petites entreprises au Canada et à l’étranger.

Le **Comité de gestion du risque de marché et d’application des politiques** supervise et fixe les normes régissant les processus de la Banque en matière de gestion des risques de marché et d’illiquidité, notamment en ce qui a trait à l’examen et à l’approbation des nouveautés au chapitre des produits, des limites, des pratiques et des politiques se rattachant aux principales activités de transaction et de trésorerie de la Banque.

Le **Comité de gestion du risque opérationnel** soutient un cadre de gestion du risque opérationnel à l’échelle de la Banque visant à s’assurer que les risques sont compris et communiqués et que les mesures appropriées sont prises pour atténuer les pertes connexes.

Le **Comité des essais dans des conditions critiques** établit l’orientation générale et prend les décisions clés relativement aux essais dans des conditions critiques à l’échelle de la Banque, de même qu’il dirige la conception, la mise en œuvre et l’évaluation des résultats du programme d’essais dans des conditions critiques de la Banque.

Le **Comité de gestion du risque de réputation** examine les activités commerciales, les mesures, les produits ou les opérations qui lui sont présentés par les secteurs d’activité ou les comités de gestion du risque et il recommande ou non leur mise en application, à la lumière d’une évaluation du risque de réputation, afin de s’assurer que la Banque agisse selon des normes de probité professionnelle élevées et qu’elle soit perçue comme agissant ainsi.

Culture de gestion du risque

Une gestion efficace du risque repose sur une culture solide, rigoureuse et systématique de gestion du risque.

Les secteurs d'activité sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'affaires conformes au cadre de gestion du risque de la Banque et ils assument la responsabilité des risques auxquels ils s'exposent. Comprendre et gérer ces risques fait partie intégrante de chaque plan d'affaires. Les unités d'exploitation de la Banque travaillent en collaboration avec le groupe Gestion du risque global pour s'assurer que les risques découlant de leurs activités sont évalués consciencieusement et traités adéquatement.

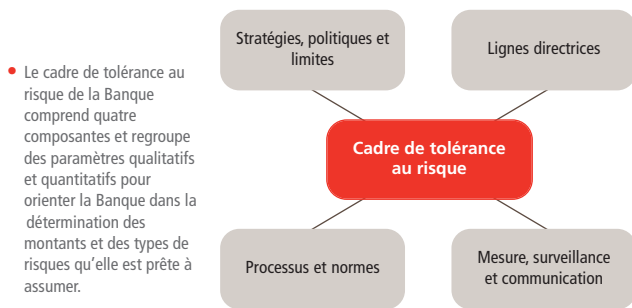
Le personnel des secteurs d'activité et du groupe Gestion du risque global a accès aux mêmes programmes de formation sur le risque ainsi qu'à des politiques et procédures documentées. La Banque incite le personnel des secteurs d'activité à travailler en gestion du risque, et elle encourage tout autant le personnel de gestion du risque à travailler au sein des secteurs d'activité.

La prise de décisions à l'égard des questions liées au risque est fortement centralisée. Les comités de direction et de la haute direction chargés de l'examen, de l'approbation et de la surveillance des transactions et de l'exposition au risque connexe se composent de chefs de secteurs d'activité et de responsables de la gestion du risque du groupe Gestion du risque global. Le flux de transactions que reçoivent ces comités permet à la direction et à la haute direction d'être au courant des risques encourus par la Banque et ainsi de s'assurer que les transactions et les risques sont conformes au cadre de tolérance au risque de la Banque.

Tolérance au risque

La gestion efficace du risque nécessite une définition claire de la tolérance au risque de la Banque ainsi que de la façon dont le profil de risque de la Banque sera géré en fonction de cette tolérance.

Le cadre de tolérance au risque de la Banque régit les activités comportant un risque à l'échelle de la Banque.



Principes de gestion du risque

Les principes de gestion du risque sous-tendent le fondement qualitatif du cadre de soutien d'une culture rigoureuse de gestion du risque; tolérance au risque. Ils prévoient :

- une culture du risque rigoureuse;
- la responsabilisation des secteurs d'activité en ce qui a trait au risque;
- la supervision indépendante du risque en ce qui a trait au groupe Gestion du risque global;
- l'évitement de concentrations excessives de risques;
- l'obligation de s'assurer que les risques puissent être compris, évalués et gérés.

Principes stratégiques

Les principes stratégiques fournissent des repères qualitatifs pour guider la Banque dans l'atteinte de ses objectifs financiers de gouvernance et évaluer si les nouvelles initiatives sont conformes à la tolérance au risque de la Banque. Les principes stratégiques comprennent :

- mettre l'accent sur la diversité, la qualité et la stabilité des revenus;
- se concentrer sur les activités principales en capitalisant sur les avantages concurrentiels;
- faire des placements stratégiques choisis de manière méthodique.

Objectifs financiers de gouvernance

Les objectifs financiers de gouvernance portent sur la création de valeur à long terme pour les actionnaires. Ils incluent la croissance durable des revenus, le maintien d'un capital adéquat par rapport au profil de risque de la Banque et l'accès à des ressources financières permettant de respecter les obligations financières au moment opportun et à un coût raisonnable.

Mesures de la tolérance au risque

Les mesures de la tolérance au risque fournissent des paramètres objectifs pour évaluer le risque et définir la tolérance au risque de la Banque. Elles établissent un lien entre les activités comportant un risque et les principes de gestion du risque, les principes stratégiques et les objectifs financiers de gouvernance susmentionnés. Ces mesures incluent des ratios de capital et de bénéfice, des limites de risques de marché et d'illiquidité et des objectifs en matière de risque de crédit et de risque opérationnel.

Techniques de gestion du risque

La gestion efficace du risque comprend des techniques qui sont définies par le cadre de tolérance au risque de la Banque et intégrées aux stratégies et aux processus de planification des activités de la Banque.



Stratégies, politiques et limites

Stratégies

Les stratégies proposent des lignes directrices quantitatives et qualitatives pour chaque composante des techniques. Ces lignes directrices servent à leur tour à fixer des limites ainsi qu'à établir des directives sur les types d'activités comportant un risque que la Banque est prête à mener pour atteindre ses objectifs stratégiques et financiers.

Politiques

Les politiques s'appliquent à des types précis de risques ou aux activités qui servent à mesurer et à contrôler le risque. Elles sont fondées sur les recommandations des responsables de la gestion des risques, de la vérification et des secteurs d'activité ainsi que des membres de la haute direction. Elles reflètent aussi les meilleures pratiques du secteur et les exigences des organismes de réglementation. Les politiques sont fonction de la tolérance au risque de la Banque et elles établissent les plafonds et les contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités.

- Les principales politiques en matière de risque sont approuvées par le conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire du comité de direction et d'évaluation des risques.
- Les politiques en matière de risque au niveau de la direction liées aux processus, notamment l'élaboration de modèles et les essais dans des conditions critiques, sont approuvées par la haute direction ou les principaux comités de gestion du risque.

Limites

Les limites s'appliquent aux activités comportant un risque en fonction du seuil de tolérance établi par le conseil d'administration et la haute direction. Elles établissent aussi la responsabilité en ce qui a trait aux tâches clés liées aux activités comportant un risque ainsi que le niveau ou les conditions d'approbation ou de mise en œuvre des opérations.

Lignes directrices, processus et normes

Lignes directrices

Les lignes directrices constituent les directives fournies pour la mise en œuvre des politiques susmentionnées. Généralement, elles décrivent les types de facilités, l'ensemble des risques auxquels les facilités exposent la Banque ainsi que les conditions dans lesquelles la Banque est prête à mener ses activités. Ces lignes directrices servent à assurer que la Banque possède les connaissances suffisantes sur ses clients, ses produits et ses marchés et qu'elle s'expose seulement aux risques qu'elle comprend adéquatement. Les lignes directrices peuvent être modifiées à l'occasion en raison des conditions du marché ou d'autres circonstances. Les activités comportant un risque qui ne suivent pas les lignes directrices sont habituellement approuvées par les comités de crédit principaux de la Banque, par son Comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques ou par son Comité des politiques en matière de risque.

Processus

Les processus constituent les activités liées à la détermination, à l'évaluation, à la documentation, à la communication et au contrôle des risques.

Normes

Les normes définissent l'étendue et la qualité de l'information requise pour prendre une décision ainsi que les attentes sur le plan de la qualité de l'analyse et de la présentation. Les processus et les normes sont établis à l'échelle de la Banque et consignés sous forme de politiques, de manuels et de guides dont le groupe Gestion du risque global est responsable. Les principaux processus portent sur l'examen et l'approbation des nouveaux produits et la validation des modèles.

Mesures, surveillance et communication

Mesures

Les outils de mesure quantifient le risque pour tous les produits et secteurs d'activité et servent, notamment, à déterminer l'exposition au risque. Il incombe au groupe Gestion du risque global de concevoir et de maintenir une gamme appropriée de tels outils afin de soutenir les activités des divers secteurs d'activité et d'appuyer l'évaluation du capital économique à l'échelle de la Banque. La section sur les risques contient une explication de l'utilisation de ces outils.

Les outils de mesure comprennent les modèles et les essais dans des conditions critiques. Les procédures d'élaboration, d'approbation et d'examen continu des modèles sont encadrées par une politique officielle. Toutefois, la Banque estime que l'exercice d'un jugement éclairé et fondé sur l'expérience constitue la façon la plus efficace d'atténuer les risques liés aux modèles et évite de se fier aveuglément aux méthodes et aux modèles quantitatifs de risque.

La Banque applique des programmes d'essais dans des conditions critiques selon les divers risques et à l'échelle de la Banque afin d'évaluer l'incidence éventuelle, sur ses revenus et son capital, de changements importants dans

la conjoncture du marché, l'environnement de crédit, les besoins en matière de liquidités ou d'autres facteurs de risque. Chaque programme est élaboré avec l'aide d'un large éventail de parties prenantes et les résultats sont intégrés à la prise des décisions de gestion concernant le capital, le financement, les limites du risque de marché et la stratégie relative au risque de crédit. Les essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque sont aussi intégrés aux processus de planification stratégique et financière. L'élaboration, l'approbation et l'examen continu des programmes d'essais dans des conditions critiques de la Banque sont encadrés par une politique officielle et sont sous la supervision du Comité des essais dans des conditions critiques, qui relève du Comité de gestion du passif.

Surveillance

La Banque surveille régulièrement son exposition au risque afin de s'assurer qu'elle exerce ses activités commerciales dans le respect des limites et des lignes directrices approuvées, ainsi que conformément à ses stratégies et à sa tolérance au risque. Le cas échéant, tout manquement à ces limites ou lignes directrices est signalé à la haute direction, aux comités responsables des politiques ou au conseil d'administration, selon la limite ou ligne directrice en cause.

Communication

Des outils de communication sont utilisés pour regrouper les mesures du risque pour tous les produits et secteurs d'activité aux fins du respect des politiques, des limites et des lignes directrices. Ils fournissent aussi une idée précise des montants, types et sensibilités des divers risques liés aux portefeuilles de la Banque. Le conseil d'administration et la haute direction utilisent ces renseignements dans le but de comprendre le profil de risque et le rendement des portefeuilles de la Banque.

Les fonctions de contrôle et de vérification sont établies de façon à être indépendantes des organismes dont ils examinent les activités et dont le rôle consiste à s'assurer que toutes les composantes du cadre de gestion du risque sont efficaces et mises en application quotidiennement.

Bâle II

L'accord de Bâle II sur les exigences en matière de capital réglementaire régit ces exigences afin de couvrir trois grandes catégories de risques, soit le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Ce cadre s'articule autour de ces trois grandes catégories ou «piliers» :

- Le premier pilier énonce les méthodes et les paramètres devant être appliqués dans le calcul des exigences minimales en matière de capital.
- Le deuxième pilier présente l'exigence d'une évaluation interne en bonne et due forme de la suffisance du capital par rapport aux stratégies, à la tolérance au risque et au profil de risque réel. Les organismes de réglementation doivent examiner ce processus d'évaluation interne de la suffisance du capital (pour une analyse plus détaillée du processus, il y a lieu de se reporter à la rubrique «Gestion du capital» à la page 41).
- Le troisième pilier améliore la communication au public en exigeant que des informations (tant quantitatives que qualitatives) détaillées soient fournies sur les risques et la manière dont le capital et les risques sont gérés aux termes de l'accord de Bâle II.

Les rubriques qui suivent portant sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel comprennent des descriptions des méthodes et des paramètres de risque liés au premier pilier de même que certaines exigences au titre de la communication améliorée liées au troisième pilier.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses engagements financiers ou contractuels envers la Banque. Ce risque découle des activités de prêt direct de la Banque de même que de ses activités de financement, d'investissement et de transaction lorsque les contreparties ont des obligations de remboursement ou autres envers elle.

Pour que la gestion du risque de crédit soit efficace, il faut établir une culture appropriée du risque de crédit. Les politiques clés en matière de risque de crédit et les stratégies de gestion du risque de crédit sont au cœur de cette culture.

Le conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire du Comité de direction et d'évaluation du risque (le «conseil d'administration»), examine et approuve la stratégie de gestion du risque de crédit et la politique sur le risque de crédit de la Banque tous les ans.

- Les objectifs de la stratégie de gestion du risque de crédit sont de s'assurer que :
 - les marchés cibles et les produits offerts sont bien définis à l'échelle de la Banque et de chacun des secteurs d'activité;
 - les paramètres de risque à l'égard des nouvelles opérations d'octroi de prêts et de l'ensemble des portefeuilles soient bien précisés;
 - les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, sont gérées d'une manière qui est conforme à la tolérance au risque de la Banque.
- La politique de gestion du risque de crédit précise le cadre de gestion du risque de crédit, notamment :
 - les limites globales, soit la limite au-delà de laquelle les demandes de crédit doivent recevoir l'approbation du conseil d'administration;
 - le risque inhérent à un emprunteur individuel ou à un groupe à partir duquel le conseil d'administration doit être mis au fait de l'existence d'un risque.

Le groupe Gestion du risque global élabore le cadre de gestion du risque de crédit et les politiques qui expliquent en détail, notamment, le système de notation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation du pouvoir d'octroyer du crédit, le calcul de la provision pour pertes sur créances et l'autorisation des radiations.

Le risque de crédit lié aux grandes sociétés et aux entreprises est classé par pays et par grands groupes sectoriels. Les limites totales du risque de crédit de chacun de ces groupes sont également examinées et approuvées annuellement par le conseil d'administration. Les objectifs de la gestion des portefeuilles et la diversification du risque constituent des facteurs clés dont il faut tenir compte pour établir ces limites.

Conformément aux limites approuvées par le conseil d'administration, des limites d'emprunt sont fixées dans le cadre des critères et des lignes directrices établies pour les emprunteurs individuels, des secteurs d'activité particuliers, des pays donnés et certains types de prêts afin que la Banque ne souffre pas d'une concentration excessive auprès d'un emprunteur, d'un groupe d'emprunteurs, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique. Dans le cadre du processus de gestion des portefeuilles, les prêts peuvent faire l'objet d'une syndication dans le but de réduire le risque global lié à un emprunteur individuel. Pour certains segments des portefeuilles, des dérivés de crédit sont utilisés afin d'atténuer le risque de perte lié au défaut d'un emprunteur. Le risque est également atténué par la vente sélective de prêts.

Les unités d'exploitation de la Banque et le groupe Gestion du risque global examinent régulièrement les divers segments des portefeuilles de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer l'incidence des tendances économiques ou d'événements précis sur le rendement des portefeuilles et de déterminer si des mesures correctives doivent être prises. Ces examens comportent l'évaluation des facteurs de risque liés à des produits en particulier, à des secteurs d'activité et à des pays donnés. Les résultats de ces examens sont communiqués au Comité des politiques en matière de risque et, s'ils revêtent une importance particulière, au conseil d'administration.

Mesures du risque

Le système de notation du risque de crédit permet d'établir les principaux paramètres estimatifs du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une transaction. Ces paramètres de risque, soit la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut, sont transparents et doivent pouvoir être reproduits afin d'assurer l'uniformité pour ce qui est de l'approbation de crédit et des normes minimales de crédit par catégorie de notation du risque. Ces paramètres font partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque, qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle, et sont utilisés dans plusieurs calculs internes et réglementaires visant à quantifier le risque de crédit.

Le système de notation du risque de crédit de la Banque est assujéti à un cadre rigoureux en matière de validation, de gouvernance et de supervision. Ce cadre a pour objectifs de veiller à ce que :

- i) les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit soient conçus et élaborés adéquatement, validés indépendamment et examinés régulièrement;
- ii) les processus d'examen et de validation représentent une mise à l'épreuve efficace des processus de conception et d'élaboration.

Les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit sont examinés et validés au moins une fois l'an. Les unités d'exploitation du groupe Gestion du risque global sont responsables de la conception, de l'élaboration, de la validation et de l'examen de ces méthodes et paramètres et sont fonctionnellement indépendantes des unités d'exploitation responsables des opérations de montage. Elles sont également indépendantes, au sein du groupe Gestion du risque global, des unités qui prennent part à l'approbation des notations de risque et à l'approbation de crédit.

Les notations internes de risque de crédit et les paramètres de risque connexes influent sur l'établissement du taux d'intérêt d'un prêt, le calcul de la provision générale pour pertes sur créances et le rendement du capital économique.

Grandes sociétés et entreprises

Approbation de crédit

Les unités responsables de l'approbation de crédit au sein du groupe Gestion du risque global analysent et évaluent toutes les demandes de crédit importantes provenant de grandes sociétés et d'entreprises et donnant lieu à une exposition au risque de crédit afin de s'assurer que les risques sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. La prise de décisions commence par une évaluation du risque de crédit de l'emprunteur individuel ou de la contrepartie. Les facteurs clés de l'évaluation incluent les suivants :

- l'équipe de direction de l'emprunteur;
- les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur;
- le secteur d'activité de l'emprunteur;
- les tendances économiques;
- le risque géopolitique.

Au terme de cette évaluation, une cote de risque est attribuée à l'emprunteur ou à la contrepartie selon le système de notation du risque de la Banque.

Les facilités consenties font l'objet d'une notation distincte qui tient compte d'autres facteurs qui ont une incidence sur le montant de la perte éventuelle en cas de défaut de paiement, comme la garantie, la priorité de la créance, la structure, l'échéance et toute mesure d'atténuation du risque de crédit. Les garanties prennent généralement la forme de droits grevant les stocks, les débiteurs, les biens immobiliers et les actifs d'exploitation dans les cas où un prêt est consenti à des emprunteurs qui sont de grandes sociétés ou des entreprises. En ce qui a trait aux activités de transaction, comme les prêts de titres, les opérations de rachat et les produits dérivés, les garanties sont sous forme d'espèces ou de valeurs du Trésor. Les types de garanties acceptables et les processus d'évaluation connexes sont documentés dans les politiques et les manuels de gestion du risque. Les autres mesures d'atténuation du risque de crédit comprennent les cautionnements consentis par des tiers et, dans le cas des produits dérivés, les accords généraux de compensation.

Une notation interne du risque est attribuée à l'emprunteur et à la facilité au moment de l'approbation initiale de la facilité et cette notation est ensuite rapidement réévaluée et rajustée, au besoin, à la lumière des changements qui surviennent dans la situation financière du client ou dans ses perspectives d'affaires. La réévaluation est un processus continu et elle est effectuée dans le cadre de changements de la conjoncture économique, de perspectives propres à un secteur d'activité et de risques ponctuels comme la révision de prévisions financières, la publication de résultats financiers intermédiaires ou toute autre annonce exceptionnelle. Le groupe Gestion du risque global est l'arbitre suprême en matière de notations internes du risque.

Les notations internes du risque de crédit sont aussi prises en considération dans l'établissement des limites par emprunteur, puisque les lignes directrices concernant les seuils de détention sont liées aux différentes notations attribuées. Les limites par emprunteur sont beaucoup plus basses pour les emprunteurs à risque élevé.

Le processus d'approbation de crédit s'appuie aussi sur un modèle de rentabilité du rendement des capitaux propres ajusté en fonction du risque pour faire en sorte que le client et la structure de l'opération offrent un rendement approprié pour un niveau de risque donné. En ce qui a trait aux portefeuilles de prêts aux grandes sociétés et aux gros emprunteurs des Opérations internationales, le Groupe de gestion des portefeuilles de prêts examine les résultats du modèle de rentabilité en les comparant avec des indices de référence externes et émet une opinion sur le rendement relatif et la tarification de chaque opération au-dessus d'un seuil minimal.

Les unités d'exploitation ainsi que le groupe Gestion du risque global suivent de près les risques de crédit liés à chaque client pour relever tout signe de détérioration. De plus, un examen et une analyse du risque de chaque emprunteur sont effectués une fois l'an ou plus souvent dans le cas des emprunteurs à risque élevé. Si, de l'avis de la direction, un compte exige le recours à des spécialistes en arrangement et en restructuration, il sera remis à un groupe responsable des comptes spéciaux aux fins de suivi et de résolution.

Produits négociés

Les produits négociés sont des opérations concernant des instruments dérivés, des opérations de change, des opérations sur marchandises, des opérations de pension sur titres et des opérations de prêts et d'emprunts de titres. Le risque de crédit lié aux produits négociés ne peut être déterminé avec certitude au départ puisque, pendant la réalisation d'une opération, la valeur monétaire de l'obligation de la contrepartie envers la Banque variera en fonction de l'évolution des marchés des capitaux (comme les fluctuations des cours des actions, des taux d'intérêt et des taux de change). La Banque approuve le risque de crédit lié aux produits négociés en tenant compte de leur juste valeur courante, majorée d'une composante additionnelle servant à refléter l'évolution éventuelle de leur évaluation à la valeur de marché.

Le risque de crédit lié aux produits négociés est géré selon le processus d'approbation du crédit appliqué aux activités de prêt. La Banque tient compte du risque de crédit lié aux activités de prêt ainsi que du risque de crédit éventuel découlant des opérations sur produits négociés avec la contrepartie.

La plupart des opérations sur produits négociés sont soutenues par des techniques d'atténuation du risque de crédit, comme la compensation et le nantissement, qui sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de la contrepartie. Un accord général de compensation prévoit le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. Les accords de nantissement avec une contrepartie prévoient la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total évalué à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli.

Les contreparties de première qualité représentent environ 91 % du montant exposé au risque de crédit découlant des opérations sur produits dérivés de la Banque. Une proportion d'environ 60 % de l'exposition au risque de contrepartie lié aux produits dérivés est attribuable à des contreparties bancaires. Compte tenu des accords de compensation et de nantissement, le cas échéant, aucun montant net à risque en raison des opérations sur produits négociés avec une contrepartie en particulier n'était jugé important en regard de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2010.

- aucun risque lié à une contrepartie autre que de première qualité n'était supérieur à 195 millions de dollars avant impôts;
- aucun risque lié à une contrepartie qui était une société ne dépassait 197 millions de dollars avant impôts.

Notations de risque

Le système de notation du risque de la Banque se fonde sur des notations internes («NI»), soit une échelle de 18 points utilisée pour distinguer le risque de défaut des emprunteurs et le risque de perte lié aux facilités. Le tableau 28 présente la relation générale entre les NI de la Banque à l'égard des emprunteurs et les notations des agences externes.

T28 Échelle de notation interne¹⁾ et notations équivalentes d'agences de notation externes

Notations internes	Description	Notations équivalentes		
		Moody's	S&P	DBRS
99 - 98	Première qualité	Aaa à Aa1	AAA à AA+	AAA à AA (élevé)
95 - 90		Aa2 à A3	AA à A-	AA à A (bas)
87 - 83		Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-	BBB (élevé) à BBB (bas)
80 - 75	Qualité inférieure	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	BB (élevé) à BB (bas)
73 - 70		B1 à B3	B+ à B-	B (élevé) à B (bas)
65 - 30	Sous surveillance			
27 - 21	Défaut			

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.

Les NI servent en outre à définir le niveau hiérarchique devant intervenir dans le processus d'approbation de crédit selon l'ampleur et le risque de chaque demande. Les demandes de crédit auxquelles une faible notation a été attribuée exigent l'intervention d'un palier plus élevé de la haute direction selon l'ampleur du risque global. Lorsqu'une décision dépasse leurs compétences, les unités responsables de l'approbation de crédit transmettent la demande, accompagnée de leur recommandation, à l'un des comités de crédit principaux aux fins de l'approbation du crédit. Les comités de crédit principaux sont également investis de pouvoirs décisionnels bien définis et, par conséquent, peuvent réacheminer certaines demandes au Comité des politiques en matière de risque. Dans certains cas, ces demandes doivent être transmises au Comité de direction et d'évaluation du risque du conseil d'administration.

Risque de crédit et capital

La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes (l'«approche NI avancée») de Bâle II pour déterminer les exigences minimales en matière de capital réglementaire de ses portefeuilles de prêts canadien, américain et européen. Les autres portefeuilles de prêts sont assujettis à l'approche standard, aux termes de laquelle les cotes de crédit des emprunteurs, si elles sont disponibles, sont utilisées pour calculer le capital réglementaire lié au risque de crédit. Dans le cas des portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, les principales mesures du risque utilisées pour quantifier le capital réglementaire au titre du risque de crédit comprennent la probabilité de défaut («PD»), la perte en cas de défaut («PCD») et l'exposition en cas de défaut («ECD»).

- La PD mesure la probabilité qu'un emprunteur auquel a été attribuée une NI se trouve en situation de défaut dans un horizon temporel de un an. Chaque NI de la Banque à l'égard des emprunteurs est associée à une estimation de la PD.
- La PCD mesure la gravité de la perte sur une facilité advenant le défaut d'un emprunteur. Les NI de la Banque liées à la PCD sont associées à des fourchettes d'estimations de la PCD. Les notations liées à la PCD sont attribuées selon les caractéristiques des facilités, comme la priorité, le type et la portée de la garantie et d'autres éléments structurels.
- L'ECD mesure l'exposition prévue pour une facilité advenant le défaut d'un emprunteur.

Ces trois mesures du risque sont estimées au moyen des données historiques

de la Banque ainsi que des étalons externes disponibles et sont régulièrement mises à jour. D'autres ajustements analytiques requis aux termes de Bâle II et des exigences énoncées dans les notes de mise en œuvre au Canada du BSIF sont appliqués aux estimations établies à partir des données historiques. Ces ajustements analytiques tiennent compte des exigences réglementaires ayant trait aux éléments suivants :

- i) l'estimation à long terme de la PD, aux termes de laquelle les estimations de la PD doivent tenir compte de la moyenne des défauts sur un nombre raisonnable d'années marquées par des taux de défaut élevés et bas pendant le cycle économique;
- ii) l'estimation liée au ralentissement économique aux fins du calcul de la PCD et de l'ECD, qui requiert que ces estimations reflètent adéquatement les conditions observées au cours de périodes de tensions économiques;
- iii) l'ajout d'une marge de prudence adéquate qui tient compte de diverses sources d'incertitude statistique inhérente aux estimations fondées sur des données historiques.

Ces mesures du risque entrent dans le calcul du capital réglementaire requis effectué selon des formules prescrites par l'accord de Bâle. La répartition, selon la qualité du crédit, du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée est présentée dans le tableau 29.

Particuliers

Approbation du crédit

Le processus décisionnel touchant les prêts aux particuliers fait en sorte que les risques de crédit sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. En général, les décisions liées aux prêts aux particuliers sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Chaque demande de crédit est traitée par le logiciel d'approbation de crédit de la Banque.

Les méthodes d'approbation de crédit et de gestion des portefeuilles de la Banque visent à assurer l'uniformité de l'octroi de crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Les méthodes rigoureuses de la Banque en matière d'octroi de crédit et la modélisation des risques au Canada sont davantage centrées sur le client que sur le produit. La Banque estime qu'une telle démarche assure une meilleure évaluation des risques que celles centrées sur le produit et devrait contribuer à la baisse des pertes sur prêts avec le temps. Le système d'approbation de crédit de la Banque calcule la dette maximale que le client peut contracter, ce qui permet au client de choisir les produits qui satisfont à tous ses besoins de crédit. Le secteur Opérations internationales s'appuie sur une démarche similaire à l'égard de la modélisation des risques, de l'approbation de crédit et de la gestion de portefeuilles, mais il est en voie d'adopter une démarche plus centrée sur le client.

Toutes les modifications de la notation et des politiques sont proposées par

T29 Évaluation du risque de crédit compte tenu des expositions
Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée¹⁾

	Exposition en cas de défaut ³⁾ (en millions de dollars)	PD moyenne pondérée en fonction des expositions (en pourcentage) ⁴⁾	PCD moyenne pondérée en fonction des expositions (en pourcentage) ⁵⁾	PR moyenne pondérée en fonction des expositions (en pourcentage) ⁶⁾
Au 31 octobre 2010				
Première qualité ²⁾	179 892	0,10	27	16
Qualité inférieure	38 341	0,78	40	63
Sous surveillance	3 185	23,02	40	205
Défaut ⁷⁾	837	100,00	42	406
Total	222 255	0,92	29	28
Total au 31 octobre 2009	238 095	1,50	29	31

1) Exclut l'exposition aux risques liés aux actifs titrisés.
 2) Comprend des prêts hypothécaires assortis de garanties consenties par des administrations publiques.
 3) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
 4) PD – probabilité de défaut.
 5) PCD – perte en cas de défaut tenant compte d'une marge de prudence au titre de conditions économiques défavorables conformément à l'accord de Bâle.
 6) PR – pondération du risque.
 7) Montant brut des facilités en situation de défaut, compte non tenu de toute provision connexe. Il est possible que les facilités en situation de défaut selon la définition de Bâle II soient plus élevées que selon la définition aux fins de la comptabilité.

les services du risque dans les secteurs d'activité, sous la gouvernance et la supervision du groupe Gestion du risque global et conformément aux approbations clés définies par celui-ci. Les modèles et paramètres de risque doivent aussi être validés et continuellement examinés par le groupe Gestion du risque global. Le processus d'examen prévoit le renvoi au Comité de crédit principal concerné pour approbation, au besoin. Les portefeuilles de prêts aux particuliers font l'objet d'examens mensuels qui servent à mieux circonscrire toute nouvelle tendance dans la qualité des prêts et à déterminer si des mesures correctives s'imposent.

Notations de risque

Le système de notation du risque lié aux particuliers de la Banque est centré sur l'emprunteur et sur l'opération. Une notation du risque est attribuée à chaque prêt à un particulier en fonction des antécédents de crédit ou de l'évaluation de crédit interne du client. Le système automatisé de notation du risque de la Banque évalue mensuellement la solvabilité de chaque client. Ce processus permet de différencier valablement les risques, ce qui assure une estimation précise, rapide et uniforme de la probabilité de défaut et de la perte, ainsi que la détection précoce et la gestion des prêts en difficulté.

Le système de notation du risque est examiné dans son ensemble une fois par année, et ses composantes peuvent l'être plus souvent et plus en profondeur si la détérioration importante d'un portefeuille ou du rendement d'un indicateur de crédit est décelée. Les modèles du risque sont validés indépendamment des secteurs responsables de la conception et de la mise en œuvre du système de notation pour en assurer l'indépendance véritable.

Le portefeuille de prêts aux particuliers du Réseau canadien de la Banque utilise l'approche NI avancée de Bâle II, tandis que l'approche standard est appliquée aux portefeuilles de prêts des Opérations internationales.

Prêts aux particuliers – Réseau canadien

La Banque utilise l'approche NI avancée pour déterminer les exigences minimales en matière de capital réglementaire relatives à son portefeuille de prêts aux particuliers. Les paramètres de risque selon l'approche NI avancée, soit les estimations de la PD, de l'ECD et de la PCD, sont des outils fondamentaux de l'examen du crédit et de la gestion du risque. Ils sont utilisés dans le cadre de l'examen et de la surveillance continus des politiques et procédures de la Banque. De plus, ces paramètres, ainsi que l'estimation des pertes attendues, servent à déterminer les exigences en matière de capital économique de la Banque. Le calcul des pertes attendues est également comparé avec les provisions du Réseau canadien afin qu'elles reflètent des conditions raisonnables du marché.

Au cours de l'exercice à l'étude, la Banque a entrepris un examen de ses méthodes et paramètres et elle a mis en œuvre des améliorations visant à raffiner la répartition du risque par emprunteurs et par produits.

La PD est estimée au moyen d'un modèle statistique appliqué mensuellement à toutes les facilités productives (non défaillantes). Le modèle prédit la probabilité que la facilité se trouve en défaut au cours des 12 prochains mois et il est fondé sur toute l'information pertinente, notamment le rendement interne, la notation fournie par les agences et certains facteurs macroéconomiques. Pour tous les portefeuilles de prêts aux particuliers, la PD est calculée selon la définition du défaut dans l'accord de Bâle. Les portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent les composantes conformes à l'accord de Bâle suivantes :

- les prêts hypothécaires à l'habitation, qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation ordinaires et à ratio élevé, de même que tous les autres produits aux termes du programme Crédit Intégré Scotia, tels que les prêts, les cartes de crédit et les marges de crédit garanties;
- les prêts renouvelables admissibles, qui se composent de toutes les cartes de crédit et marges de crédit non garanties;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme (garantis et non garantis) de même que les cartes de crédit et les marges de crédit garanties par des actifs autres que des biens immobiliers.

Quinze fourchettes de PD sont calculées pour chacun des portefeuilles de prêts aux particuliers, lesquelles sont regroupées en un nombre réduit de fourchettes dans le tableau 30.

Les facilités consenties à des particuliers peuvent généralement être résiliées sans condition en cas de défaut, ce qui signifie qu'aucun montant ne peut être prélevé sur la facilité après le défaut. L'ECD mesure les augmentations du solde des facilités renouvelables à compter du moment où elles sont initialement observées jusqu'au cas de défaut. Ces antécédents historiques servent à l'estimation de la valeur des facilités qui seront en situation de défaut dans les portefeuilles au cours des 12 prochains mois.

La PCD correspond aux pertes (déduction faite de la valeur actualisée nette des recouvrements et des coûts de recouvrement) divisées par l'ECD. La PCD historique sert à obtenir une projection de la PCD qui sera enregistrée dans les portefeuilles au cours des 12 mois suivants.

Ces mesures du risque servent au calcul du capital réglementaire requis selon des formules prescrites par le Comité de Bâle. La répartition, selon la qualité du crédit, du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée est présentée dans le tableau 31.

Prêts aux particuliers – Opérations internationales

Les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales (la Banque n'a pas de succursales de détail aux États-Unis) sont assujettis à l'approche standard et se composent des éléments suivants :

- les prêts hypothécaires à l'habitation;
- les prêts renouvelables admissibles, qui se composent de toutes les cartes de crédit et marges de crédit;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours des actions, les taux de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Une description de chacune des catégories de risque de marché est donnée ci-après :

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte attribuable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt et aux taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires.

Risque d'écart de taux

Le risque d'écart de taux correspond au risque de perte découlant des variations du prix du crédit sur le marché ou de la solvabilité d'un émetteur donné.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours au comptant et des cours à terme ainsi que de la volatilité des taux de change.

Risque sur actions

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours et de la volatilité des instruments de capitaux propres et des indices boursiers.

Risque sur marchandises

Le risque sur marchandises correspond au risque de perte découlant principalement des fluctuations et de la volatilité des prix au comptant et des prix à terme des métaux précieux, des métaux de base et des produits énergétiques.

Financement	Placements	Transaction
Risque de taux d'intérêt	Risque de taux d'intérêt	Risque de taux d'intérêt
Risque de change	Risque d'écart de taux	Risque d'écart de taux
	Risque de change	Risque de change
	Risque sur actions	Risque sur actions
		Risque sur marchandises

Une fois l'an, le conseil d'administration examine et approuve les politiques et limites à l'égard du risque de marché. Le Comité de gestion du passif (le «CGP») et Comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques (le «CGRMAP») veillent à l'application du cadre établi par le conseil d'administration et surveillent le risque de marché auquel la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ce risque. Le CGRMAP établit des politiques de fonctionnement précises et des limites par produit, par portefeuille, par unité d'exploitation et par secteur d'activité ainsi qu'à l'échelle de la Banque. Les limites sont examinées au moins une fois l'an.

Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de marché important, soutenant le CGRMAP et le CGP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, de la surveillance, de la communication, de la proposition de normes et du soutien à la création de produits. Afin d'assurer le respect des politiques et des limites, le risque de marché est surveillé indépendamment de manière continue par le groupe Gestion du risque global ou par les services administratifs. Ils fournissent à la haute direction, aux unités d'exploitation, au CGP et au CGRMAP des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur le risque de marché par secteurs d'activité et par types de risques.

T30 Échelle de la probabilité de défaut des prêts aux particuliers

Notation liée à la PD	Fourchette de PD
Très faible	0,0000 % - 0,2099 %
Faible	0,2100 % - 0,4599 %
Moyenne	0,4600 % - 3,1999 %
Élevée	3,2000 % - 17,2899 %
Très élevée	17,2900 % - 99,9999 %
Défaut	100 %

T31 Évaluation du risque de crédit compte tenu des expositions Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

	Exposition en cas de défaut (EAD) ¹⁾ (en millions de dollars)	PD moyenne pondérée en fonction des expositions (en pourcentage) ²⁾⁵⁾	PCD moyenne pondérée en fonction des expositions (en pourcentage) ³⁾⁵⁾	PR moyenne pondérée en fonction des expositions (en pourcentage) ⁴⁾⁵⁾
Au 31 octobre 2010				
Très faible	84 182	0,09	24	5
Faible	19 510	0,36	40	15
Moyenne	23 249	1,18	53	39
Élevée	2 461	8,22	57	94
Très élevée	998	24,21	89	237
Défaut ⁶⁾	551	100,00	54	–
Total	130 951	1,08	33	16
Total au 31 octobre 2009	120 439	1,13	30	14

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

2) PD – probabilité de défaut.

3) PCD – perte en cas de défaut.

4) PR – pondération du risque.

5) L'exposition en cas de défaut sert de base aux pondérations estimatives.

6) Montant brut des facilités en situation de défaut, compte non tenu de toute provision connexe.

Sommaire de la mesure du risque

Valeur à risque

La valeur à risque («VAR») est une méthode de mesure du risque de marché fondée sur un niveau de confiance et un horizon temporel communs. Elle consiste en une estimation statistique de la perte éventuelle prévue calculée en convertissant le risque associé à tout instrument financier en une norme commune. La Banque calcule la VAR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour pour ses portefeuilles de transaction. Par conséquent, il est prévu qu'environ une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VAR. La Banque calcule la VAR se rapportant au risque de marché général et au risque spécifique aux capitaux propres à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour la VAR se rapportant au risque spécifique visant les titres de créance, la Banque combine la méthode de Monte Carlo et des simulations historiques. La fluctuation de la VAR entre les périodes financières est généralement attribuable aux variations des niveaux d'exposition, de la volatilité ou des corrélations entre les catégories d'actifs. La VAR sert également à évaluer les risques découlant de certains portefeuilles de financement et de placements. Les évaluations rétroactives sont aussi une partie importante et nécessaire du processus lié à la VAR, puisqu'elles valident la qualité et l'exactitude du modèle de la VAR de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats de la VAR tous les trimestres.

Essais dans des conditions critiques

La VAR mesure les pertes éventuelles que la Banque pourrait subir sur des marchés normalement actifs. L'une des limites inhérentes à la VAR est que celle-ci ne fournit aucune information sur la mesure dans laquelle les pertes pourraient excéder les niveaux prévus. Par conséquent, les essais dans des conditions critiques permettent d'examiner l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement amples des facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Le programme d'essais dans des conditions critiques est conçu de manière à déceler les principaux risques et à faire en sorte que le capital de la Banque puisse aisément absorber les pertes éventuelles découlant d'événements anormaux. La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à plus de 75 essais dans des conditions critiques chaque jour et à plus de 250 essais chaque mois. Elle évalue aussi mensuellement le risque dans ses portefeuilles de placements en effectuant des essais dans des conditions critiques fondés sur des sensibilités à des facteurs de risque et à des événements précis sur le marché. Le programme d'essais dans des conditions critiques constitue une composante essentielle du cadre de gestion du risque global de la Banque, qui s'ajoute à la VAR ainsi qu'à d'autres mesures et contrôles du risque de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats des essais dans des conditions critiques tous les trimestres.

Analyse de sensibilité et modèles de simulation

L'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres se rapportant aux portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction. Cette analyse s'applique aux activités d'exploitation que la Banque mène dans chacune des grandes devises à l'échelle mondiale. Les modèles de simulation permettent à la Banque d'évaluer le risque de taux d'intérêt en fonction de divers scénarios échelonnés dans le temps. Les modèles tiennent compte d'hypothèses relatives à l'évolution des taux d'intérêt, à la forme de la courbe de rendement, aux options intégrées aux produits, aux échéances et à d'autres facteurs. Les modèles de simulation selon différents scénarios sont particulièrement importants pour la gestion du risque inhérent aux produits de dépôts, de prêts et de placements que la Banque offre aux particuliers.

Analyse des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt

L'analyse des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt sert à évaluer la sensibilité aux taux d'intérêt des opérations nationales et internationales de la Banque. Aux termes de cette analyse, les actifs, les passifs et les instruments hors bilan sensibles aux taux d'intérêt sont attribués à des périodes définies selon les dates prévues de révision des prix.

Risque de taux d'intérêt

La Banque gère activement son risque de taux d'intérêt en vue d'améliorer le revenu d'intérêts net selon une tolérance au risque établie. Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de prêt, de financement et d'investissement de la Banque est géré conformément aux politiques et limites globales approuvées par le conseil d'administration, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis le bénéfice et la valeur économique des capitaux propres. La limite relative au bénéfice mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur le revenu d'intérêts net annuel de la Banque, tandis que la limite liée à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée de l'actif net de la Banque. Cette dernière utilise aussi des limites d'écarts de sensibilité pour contrôler le risque de taux d'intérêt afférent à chaque devise. Elle a par ailleurs recours à des analyses des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt, à des modèles de simulation, à des analyses de sensibilité et à la VAR pour l'évaluation du risque et la planification.

Les calculs du risque de taux d'intérêt se fondent généralement sur la révision des taux contractuels ou l'échéance des actifs et des passifs inscrits au bilan ou hors bilan, selon la première des deux éventualités, bien que certains actifs et passifs, comme ceux liés aux cartes de crédit et aux dépôts ne comportant pas d'échéance fixe, se voient attribuer un profil d'échéance basé sur la durée de l'exposition au risque. Les remboursements par anticipation prévus à l'égard des prêts et des produits d'investissement encaissables sont également intégrés aux calculs du risque. Il est présumé que les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt.

Le tableau 32 donne la répartition des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt à l'égard des positions en dollars canadiens et en devises au 31 octobre 2010. Le diagramme 41 illustre les tendances des écarts sur un horizon de un an et indique que l'écart de sensibilité représentant un actif, en dollars canadiens, a rétréci à 10,0 milliards de dollars et que l'écart de sensibilité sur les positions en devises sur un horizon de un an est passé d'un passif à un actif de 5,2 milliards de dollars.

Le tableau 33 fait état de l'incidence après impôts d'une variation de 100 et de 200 points de base sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres. Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt à la fin de l'exercice 2010, une hausse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt, pour toutes les devises et toutes les échéances, aurait pour effet d'augmenter le bénéfice net après impôts d'environ 50 millions de dollars au cours des 12 prochains mois. Au cours de l'exercice 2010, ce chiffre a varié de 50 millions de dollars à 180 millions de dollars. La même hausse des taux d'intérêt réduirait la valeur actualisée après impôts de l'actif net de la Banque d'environ 415 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2010, ce chiffre a varié de 239 millions de dollars à 459 millions de dollars.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Ces mesures sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité particulière. Les principales techniques de mesure sont la valeur à risque («VAR»), les essais dans des conditions critiques, l'analyse de sensibilité et les modèles de simulation ainsi que l'analyse des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt. L'utilisation et les caractéristiques de chacune de ces techniques sont présentées à la rubrique «Sommaire de la mesure du risque». Les modèles sont validés indépendamment avant leur mise en œuvre et ils font l'objet d'un examen périodique en bonne et due forme.

Activités de financement et d'investissement

Le risque de marché découlant des activités de financement et d'investissement de la Banque est déterminé, géré et contrôlé au moyen des processus de gestion de l'actif et du passif de la Banque. Le CGP se réunit toutes les semaines pour examiner les risques et les possibilités et pour évaluer les résultats à ce chapitre, notamment l'efficacité des stratégies de couverture. Le CGP se réunit toutes les semaines pour examiner les risques et les possibilités et pour évaluer les résultats à ce chapitre, notamment l'efficacité des stratégies de couverture.

Risque de change

Le risque de change inhérent aux activités de financement et d'investissement non couvertes de la Banque découle essentiellement de ses placements nets dans des établissements étrangers autonomes et du bénéfice en devises qu'elle tire de ses succursales situées au pays et à l'étranger.

Le risque de change de la Banque lié à ses placements nets dans des établissements étrangers autonomes est assujéti à une limite approuvée par le conseil d'administration. Cette limite tient compte de facteurs tels que la volatilité éventuelle des capitaux propres et l'incidence éventuelle des fluctuations des taux de change sur les ratios de capital. Chaque trimestre, le CGP examine la position de la Banque relativement au risque de change lié à ses placements nets et détermine les stratégies de couverture appropriées. Les activités de couverture peuvent inclure le financement des placements dans la même devise ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

Conformément aux PCGR, les gains et les pertes de change découlant des placements nets dans des établissements étrangers autonomes, déduction faite des activités de couverture et des incidences fiscales connexes, sont portés au cumul des autres éléments du résultat étendu dans les capitaux propres. En revanche, les ratios de capital réglementaire de la Banque ne sont pas touchés de manière importante par ces fluctuations des taux de change étant donné que les actifs pondérés en fonction du risque des établissements étrangers varient normalement dans la même direction.

La Banque est également exposée au risque de change sur le bénéfice de ses établissements étrangers qui ne sont pas autonomes. La Banque extrapole ses revenus et ses dépenses en devises, qui sont principalement libellés en

dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le CGP évalue aussi les tendances en matière de données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer s'il faut couvrir une partie ou la totalité des revenus et des dépenses estimatifs futurs en devises. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur devises ainsi que les options sur devises et les swaps de devises. Certaines de ces couvertures économiques peuvent ne pas être admissibles à la comptabilité de couverture et il pourrait donc y avoir un décalage entre le moment où sont comptabilisés les gains ou les pertes découlant des couvertures économiques et le moment où sont comptabilisés les gains ou les pertes de change sous-jacents. Conformément aux PCGR, les gains et les pertes de change découlant de positions dans des établissements qui ne sont pas autonomes sont portés directement à l'état des résultats.

Au 31 octobre 2010, en l'absence de couvertures, une hausse de 1% du dollar canadien par rapport à toutes les devises dans lesquelles la Banque exerce des activités aurait diminué d'environ 34 millions de dollars son bénéfice de l'exercice avant impôts, principalement en raison de l'exposition au dollar américain. Au 31 octobre 2010, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien aurait donné lieu à une augmentation d'environ 199 millions de dollars des pertes de change non réalisées imputées au cumul des autres éléments du résultat étendu dans les capitaux propres.

Risques liés aux portefeuilles de placements

La Banque détient des portefeuilles de placements pour satisfaire aux exigences en matière de liquidités et de réserve statutaire, de même qu'à des fins d'investissement. Ces portefeuilles exposent la Banque aux risques de taux d'intérêt, de change, d'écart de taux et sur actions. Les placements

T32 Écart de taux d'intérêt

Positions sensibles aux taux d'intérêt ¹⁾ As at October 31, 2010 (en milliards de dollars)	Moins de 3 months	Entre 3 et 12 mois	Plus de 1 an	Positions non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Dollars canadiens					
Actif	189,5 \$	23,3 \$	79,4 \$	8,0 \$	300,2 \$
Passif	172,2	30,6	84,8	12,6	300,2
Écart	17,3	(7,3)	(5,4)	(4,6)	-
Écart cumulatif	17,3	10,0	4,6	-	
Devises					
Actif	164,0 \$	13,9 \$	25,8 \$	22,8 \$	226,5 \$
Passif	156,6	16,1	14,0	39,8	226,5
Écart	7,4	(2,2)	11,8	(17,0)	-
Écart cumulatif	7,4	5,2	17,0	-	
Total					
Écart	24,7 \$	(9,5) \$	6,4 \$	(21,6) \$	
Écart cumulatif	24,7	15,2	21,6	-	
Au 31 octobre 2009					
Écart	37,0 \$	(23,2) \$	5,7 \$	(19,5) \$	
Écart cumulatif	37,0	13,8	19,5	-	

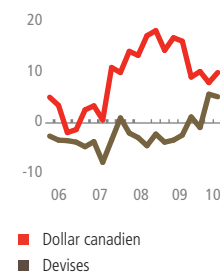
1) Compte tenu de l'inclusion des instruments hors bilan et du montant estimatif des remboursements anticipés de prêts aux particuliers, de prêts hypothécaires et de CPG encaissables. L'écart hors bilan est porté au passif.

T33 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2010		2009	
	Valeur économique des capitaux propres	Bénéfice annuel	Valeur économique des capitaux propres	Bénéfice annuel
Incidence après impôts				
Hausse de 100 points de base des taux	(415)	50	(188)	150
Baisse de 100 points de base des taux	411	(35)	173	(178)
Incidence après impôts				
Hausse de 200 points de base des taux	(829)	102	(349)	306
Baisse de 200 points de base des taux	858	(80)	555	(400)

D41 Écart de sensibilité aux taux d'intérêt

en milliards de dollars, écart de sensibilité aux taux d'intérêt pour un an



sous forme de titres de créance sont principalement constitués d'obligations d'États, d'organismes gouvernementaux et de sociétés. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers. La plupart de ces titres sont évalués à l'aide de prix obtenus de sources externes. Les portefeuilles sont assujettis aux politiques et limites approuvées par le conseil d'administration.

Activités de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client, mais elles ont trait aussi aux besoins propres de la Banque.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration et aux limites globales établies au moyen de la VAR et des essais dans des conditions critiques. La qualité de la VAR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VAR est comparée avec les gains et les pertes hypothétiques et réels.

Les portefeuilles de transaction sont évalués à la valeur de marché conformément aux politiques d'évaluation de la Banque. Les positions sont évaluées à la valeur de marché quotidiennement et les évaluations sont examinées de manière régulière et indépendante par les services administratifs ou par les unités du groupe Gestion du risque global. De plus, ces unités établissent des rapports sur les gains et les pertes, sur la VAR et sur le respect des limites établies qu'elles remettent aux dirigeants des unités d'exploitation et à la haute direction, qui les évaluent et y donnent suite au besoin. Dans certaines circonstances, le processus d'évaluation des produits nécessite l'application d'un ajustement de l'évaluation. Pour obtenir plus de renseignements sur l'évaluation, il y a lieu de se reporter à la rubrique portant sur la juste valeur des instruments financiers paraissant à la page 79.

Au cours de l'exercice 2010, la VAR quotidienne de transaction s'est établie en moyenne à 12,5 millions de dollars, contre 17,0 millions de dollars en 2009. Cette diminution découle principalement de la baisse du risque de taux d'intérêt ainsi que de la diminution de la volatilité du marché. Le tableau 34 présente la VAR par facteur de risque.

Le diagramme 42 illustre la répartition des revenus de transaction quotidiens pour l'exercice 2010. Les revenus de transaction ont atteint une moyenne quotidienne de 5,6 millions de dollars, contre 5,8 millions de dollars en 2009. Les revenus ont été positifs pour plus de 88 % des jours de transaction au cours de l'exercice, contre 89 % en 2009. Au cours de l'exercice, la perte la plus importante subie en une seule journée, qui est survenue le 26 mai 2010, s'est établie à 14,6 millions de dollars et était légèrement inférieure à l'exposition à la VAR.

Calcul du capital lié au risque de marché relatif aux activités de transaction

L'évaluation du risque de marché lié aux activités de transaction prend en compte tant le risque de marché général que le risque spécifique. Le risque de marché général s'entend du risque de perte découlant d'une variation défavorable des prix du marché. Le risque spécifique s'entend du risque de perte découlant d'une variation défavorable du prix d'un instrument de capitaux propres ou de créance en raison essentiellement de facteurs liés à l'émetteur. Aux termes des lignes directrices portant sur la suffisance du capital de l'accord de Bâle II, les exigences en matière de capital lié au risque spécifique et au risque de marché général s'appliquent au risque de taux d'intérêt et au risque sur actions. Les exigences en matière de capital lié au risque de marché général s'appliquent également au risque sur marchandises et au risque de change.

La Banque applique son modèle interne de VAR à tous ses portefeuilles de transaction importants pour calculer la charge en matière de capital lié au risque de marché général et au risque spécifique. Les caractéristiques et les paramètres de ce modèle sont décrits à la rubrique «Sommaire de la mesure du risque» à la page 70. Le Bureau du surintendant des institutions financières («BSFI») a approuvé le modèle interne de VAR de

la Banque aux fins de la détermination de ses exigences en matière de capital lié au risque de marché général, au risque sur actions et au risque spécifique à la dette.

En ce qui concerne les portefeuilles de transaction moins importants, la Banque applique l'approche standard pour calculer les exigences en matière de capital lié au risque de marché général et au risque spécifique à la dette. La méthode standard fait appel à une approche par «fondement» aux termes de laquelle la charge en matière de capital est calculée séparément pour chacune des catégories de risque.

La Banque a entrepris d'évaluer l'incidence quantitative sur les exigences en matière de capital lié au risque de marché des nouvelles règles sur les portefeuilles de transaction aux termes du cadre de gestion du risque de Bâle II.

Produits dérivés et opérations structurées

Produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés pour répondre aux besoins des clients, générer des revenus tirés des activités de transaction, gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités de prêt, de financement et d'investissement et réduire le coût de son capital. Elle fait appel à plusieurs types de produits dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options, pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Elle a aussi recours à des contrats à terme de gré à gré, à des swaps et à des options pour gérer le risque de change. Le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts et de placements est géré au moyen de swaps sur défaillance. En tant que courtier, la Banque offre une gamme de produits dérivés à ses clients, notamment des produits dérivés sur taux d'intérêt, sur taux de change, sur actions et sur marchandises ainsi que des dérivés de crédit.

Le risque de marché découlant des opérations sur produits dérivés est assujéti aux techniques de contrôle, de communication et d'analyse présentées précédemment à la rubrique «Activités de transaction». La Banque utilise d'autres contrôles et techniques d'analyse pour faire face à certains risques de marché propres aux produits dérivés.

Opérations structurées

Les opérations structurées sont des opérations spécialisées qui peuvent faire appel à des combinaisons de liquidités, d'autres actifs financiers et de produits dérivés afin de répondre aux besoins particuliers de la clientèle en matière de gestion du risque ou de financement. Ces opérations sont soigneusement évaluées par la Banque, qui cherche à circonscrire les risques de crédit, de marché, de fiscalité et de réputation ainsi que le risque juridique et les autres risques, et à y faire face. Elles sont également assujétiées à un examen interfonctionnel et à l'approbation de la direction des activités de transaction, du groupe Gestion du risque global et des services de la fiscalité, des finances et des affaires juridiques. Par ailleurs, les opérations structurées d'importance sont soumises à l'examen des comités de la haute direction chargés de la gestion du risque et évaluées conformément aux pratiques décrites plus loin à la rubrique «Risque de réputation».

Ces opérations comportent habituellement un faible risque de marché et les revenus réalisés par la Banque proviennent du savoir-faire en structuration qu'elle offre et du risque de crédit qu'elle assume. Une fois effectuées, les opérations structurées sont assujétiées aux mêmes examens de crédit continus et analyses du risque de marché que les autres types d'opérations sur produits dérivés. Les examens et analyses comportent

T34 VAR quotidienne par facteur de risque

(en millions de dollars)	Fin de l'exercice	2010			2009			
		Moyenne	Plafond	Plancher	Fin de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher
Taux d'intérêt	9,0	11,7	19,0	7,3	15,6	16,3	26,1	10,9
Actions	3,4	5,1	14,1	2,3	3,0	4,6	9,3	2,0
Change	0,9	1,7	4,6	0,6	3,4	2,2	4,7	0,5
Marchandises	1,5	2,1	5,6	0,6	3,7	3,5	5,6	1,9
Diversification	(6,3)	(8,1)	s.o	s.o	(10,5)	(9,6)	s.o	s.o
VAR à l'échelle de la Banque	8,5	12,5	19,5	7,4	15,2	17,0	28,9	10,2

une surveillance prudente de la qualité des actifs sous-jacents ainsi que l'évaluation continue des produits dérivés et des actifs sous-jacents.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Les obligations financières comprennent les engagements envers les déposants, les paiements exigibles dans le cadre de contrats sur produits dérivés, le règlement d'opérations d'emprunt et de rachat de titres ainsi que les engagements en matière de prêt et d'investissement.

Une gestion efficace du risque d'illiquidité est essentielle pour maintenir la confiance des déposants et des contreparties et pour permettre aux principales unités commerciales de la Banque de continuer à générer des revenus, même dans les circonstances les plus difficiles.

Le risque d'illiquidité est géré dans le cadre des politiques et des limites approuvés par le conseil d'administration. Ce dernier reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux limites approuvés. Le CGP supervise le risque d'illiquidité pour la haute direction et se réunit chaque semaine pour passer en revue le profil de liquidité de la Banque.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque d'illiquidité sont les suivants:

- Mesure du risque et établissement d'un modèle – Le modèle de liquidité de la Banque permet de mesurer et de prévoir les rentrées et les sorties de fonds, y compris les flux de trésorerie hors bilan, sur une base quotidienne. Le risque est géré par l'établissement d'un ensemble de limites clés à l'égard des sorties de fonds nettes maximales, par devise, pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme précise, et par la mise en place d'un niveau minimal de liquidités de base.
- Communication – Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque d'illiquidité important, soutenant le CGP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, de la surveillance des essais dans des conditions critiques et de la communication.
- Essais dans des conditions critiques – La Banque effectue régulièrement des essais dans des conditions critiques concernant la liquidité pour évaluer l'incidence de perturbations propres au secteur d'activité ou spécifiques à la Banque sur la liquidité de celle-ci. Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité ont de nombreux buts, notamment :

- aider la Banque à comprendre l'évolution éventuelle, dans des conditions critiques, des diverses positions inscrites à son bilan;
- à partir de cette compréhension, faciliter l'élaboration de plans d'atténuation des risques et d'urgence;
- fournir une fourchette approximative du risque.

Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité de la Banque tiennent compte de l'incidence des changements d'hypothèses relatives au financement, du comportement des déposants et de la valeur marchande des actifs liquides. La Banque réalise aussi les essais dans des conditions critiques qui sont exigés par les organismes de réglementation et les agences de notation. Les résultats des essais dans des conditions critiques sont examinés par la haute direction de la Banque et pris en considération lorsque le moment est venu de prendre des décisions en matière de liquidité.

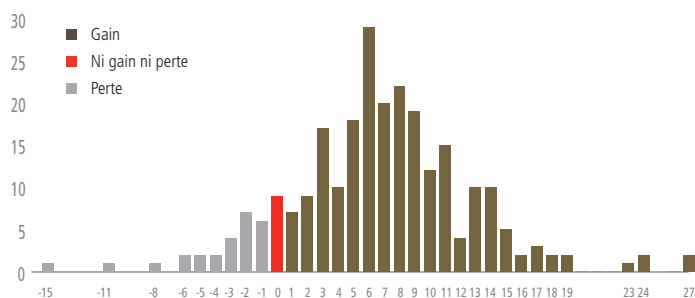
- Planification d'urgence – La Banque a un plan d'urgence en matière de liquidité qui établit une approche devant permettre d'analyser les problèmes réels et potentiels au chapitre de la liquidité et d'y répondre. Le plan prévoit une structure de gouvernance adéquate aux fins de la gestion et de la surveillance des problèmes au chapitre de la liquidité ainsi que des processus efficaces de communication interne et externe, et il établit les mesures de prévention devant être envisagées aux différentes étapes de la crise. Un plan d'urgence est maintenu à l'échelle de la Banque et des principales filiales concernées.
- Diversification des sources de financement – La Banque gère activement la diversification des passifs dépôts par sources, par types de déposants, par instruments, par durées et par régions géographiques.
- Liquidités de base – La Banque maintient un bloc d'actifs très liquides non grevés qui peuvent aisément être vendus ou donnés en nantissement pour garantir des emprunts si la conjoncture du marché est critique ou encore pour réagir en cas de circonstances particulières à la Banque. Cette dernière maintient également des actifs liquides pour remplir ses obligations de règlement quotidiennes relatives aux systèmes de paiement, de dépôt et de compensation.

Profil de liquidité

La Banque maintient un avoir considérable en actifs liquides pour soutenir ses activités. De manière générale, elle peut vendre ou donner en nantissement ces actifs en vue d'honorer ses engagements. Au 31 octobre 2010, les actifs liquides s'établissaient à 148 milliards de dollars, ou à 28 % du total de l'actif, contre 146 milliards de dollars, ou 29 % du total de

D42 Répartition des revenus de transaction¹⁾

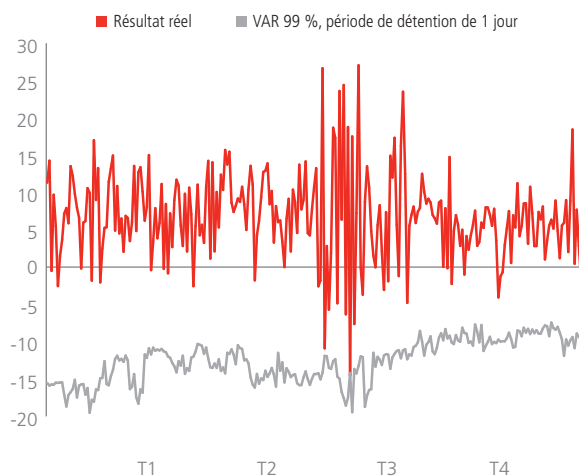
exercice terminé le 31 octobre 2010



1) Base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

D43 Revenus de transaction quotidiens c. valeur à risque¹⁾

en millions de dollars, du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2010



1) Base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

l'actif, au 31 octobre 2009. Ces actifs se composaient de titres à hauteur de 68 % (69 % au 31 octobre 2009), ainsi que d'actifs liquides, notamment des espèces et des dépôts auprès d'autres banques, à hauteur de 32 % (31 % au 31 octobre 2009).

Dans le cours de ses activités quotidiennes, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir une obligation, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. Des titres peuvent également être mis en pension. Au 31 octobre 2010, le total des actifs donnés en nantissement ou mis en pension s'établissait à 96 milliards de dollars, contre 84 milliards de dollars au 31 octobre 2009. Cette variation d'un exercice à l'autre découle essentiellement de la hausse des actifs donnés en nantissement pour garantir les obligations liées aux obligations couvertes émises par la Banque en 2009. Aux termes de certains contrats dérivés négociés hors Bourse, la Banque serait tenue de fournir des garanties supplémentaires si sa cote de crédit était abaissée. La Banque détient suffisamment de biens pouvant être donnés en garantie pour s'acquitter de ses obligations si sa cote de crédit était abaissée par l'une ou plusieurs agences de notation.

Financement

La Banque s'assure que ses sources de financement sont bien diversifiées. Les concentrations dans les sources de financement sont surveillées et analysées par types et par secteurs de manière régulière. Les principales sources de financement de la Banque sont le capital, les dépôts de base provenant des particuliers et des entreprises par l'intermédiaire de son réseau national et international de succursales, et le financement de gros. De plus, aux termes du Programme des Obligations hypothécaires du Canada, la Banque titrise des créances hypothécaires comme source de financement de rechange ainsi qu'à des fins de gestion de la liquidité et de l'actif et du passif. Afin de s'assurer qu'elle ne se fie pas indûment à une seule entité comme source de financement, la Banque fixe une limite sur la valeur des dépôts qu'elle accepte d'une même entité.

Au 31 octobre 2010, le financement de base, constitué du capital et des dépôts de base des particuliers et des entreprises clients de la Banque, s'établissait à 256 milliards de dollars, contre 243 milliards de dollars au 31 octobre 2009 (se reporter au diagramme 44). Cette augmentation découle essentiellement de la hausse des soldes des dépôts à vue et à

préavis et des dépôts à terme des particuliers. Au 31 octobre 2010, le financement de base de la Banque correspondait à 49 % du financement total, soit la même proportion que douze mois plus tôt.

Obligations contractuelles

Le tableau 36 présente une image globale, au 31 octobre 2010, des obligations contractuelles de la Banque qui ont une incidence sur ses besoins de liquidités et de capital.

Les obligations contractuelles de la Banque sont composées de contrats et d'obligations d'achat, notamment des ententes visant l'achat de biens et de services, auxquels la Banque ne peut se soustraire en droit. Le tableau exclut les passifs dépôts (hormis le financement à terme), les obligations au titre des régimes de retraite et régimes complémentaires, les engagements de prêts ainsi que les autres mécanismes de financement à court terme dont il est question dans les notes 10, 19, 23 et 24, respectivement, afférentes aux états financiers consolidés de 2010.

La Banque fait preuve de prudence en diversifiant ses activités de financement de gros au moyen de divers programmes de financement afin d'accéder aux marchés des capitaux internationaux et de prolonger son profil d'échéance, au besoin. En 2010, la Banque a émis des titres de financement de premier rang à terme totalisant environ 24 milliards de dollars sur les marchés canadien, américain et autres. Le solde des débetures subordonnées de la Banque a légèrement diminué en 2010 en raison du rachat de titres déjà émis.

Les autres passifs à long terme comprennent les opérations où la Banque est l'agent payeur sur les opérations de crédit-bail conclues au nom de ses clients, ainsi que les obligations de financement à terme au sein de ses filiales étrangères.

La Banque loue un grand nombre de ses succursales, bureaux et autres locaux. La plupart des baux ont une durée de cinq ans et sont assortis d'une option de reconduction. Le coût total des baux, déduction faite des revenus de location provenant des locaux sous-loués, s'est élevé à 243 millions de dollars en 2010, soit le même montant qu'en 2009. Il y a lieu de se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés de 2010.

La Banque a signé deux contrats d'impartition majeurs, le plus important étant un contrat conclu avec IBM Canada en 2001 et visant la gestion des

T35 Liquidités

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009	2008	2007	2006
Actifs liquides en dollars canadiens					
Trésorerie et dépôts à la Banque du Canada	484 \$	1 223 \$	498 \$	502 \$	469 \$
Dépôts auprès d'autres banques	2 558	1 371	1 654	4 152	2 445
Titres	79 086	81 613	46 558	53 429	53 762
	82 128	84 207	48 710	58 083	56 676
Actifs liquides en devises					
Trésorerie et dépôts à la Banque du Canada	7 150	6 170	3 064	4 503	3 839
Dépôts auprès d'autres banques	35 835	34 513	32 102	20 039	16 623
Titres	21 654	19 649	21 298	19 809	20 824
Prêts à vue et à moins de un an	1 498	1 538	1 087	874	5
	66 137	61 870	57 551	45 225	41 291
Total des actifs liquides					
Trésorerie et dépôts à la Banque du Canada	7 634	7 393	3 562	5 005	4 308
Dépôts auprès d'autres banques	38 393	35 884	33 756	24 191	19 068
Titres	100 740	101 262	67 856	73 238	74 586
Prêts à vue et à moins de un an	1 498	1 538	1 087	874	5
	148 265 \$	146 077 \$	106 261 \$	103 308 \$	97 967 \$
Actifs liquides en pourcentage du total de l'actif	28,2 %	29,4 %	20,9 %	25,1 %	25,8 %

activités informatiques de la Banque au pays, notamment les centres de données, les succursales, les guichets automatiques bancaires et les ordinateurs de bureau. La portée de ce contrat a été élargie en 2005 afin d'englober les activités informatiques aux Antilles et au Mexique. Le contrat visant les activités canadiennes a été renouvelé en 2007 et prolongé jusqu'en 2013, de sorte qu'il arrivera à échéance au même moment que celui visant les activités au Mexique et aux Antilles.

Le deuxième contrat, passé avec Symcor Inc. en 2003, est d'une durée de trois ans et comprend deux options de reconduction de cinq ans. Symcor Inc. gère le traitement des chèques et du règlement des factures de la Banque, y compris l'impression des relevés et des rapports partout au Canada. La dernière option de reconduction de cinq ans a été exercée. Ces contrats d'impartition sont résiliables moyennant un préavis y compris les honoraires convenus.

Dépenses en immobilisations

Le programme de dépenses en immobilisations de la Banque lui procure de manière continue les ressources technologiques et immobilières qui lui sont indispensables pour servir ses clients et répondre aux exigences des nouveaux produits. Toutes les dépenses en immobilisations d'importance font l'objet d'un processus d'examen et d'approbation rigoureux.

Le total des dépenses en immobilisations devrait s'établir à 210 millions de dollars pour 2010, soit une diminution de 6 % par rapport à celui de 2009. La baisse a trait surtout aux dépenses en technologie, à hauteur de 17 millions de dollars, ou de 18 %, en raison surtout de l'achèvement d'un important projet de mise à niveau du matériel dans les succursales au Canada. Cette baisse a été en partie compensée par une hausse de 3 millions de dollars, ou de 2 %, des dépenses immobilières.

Risque opérationnel

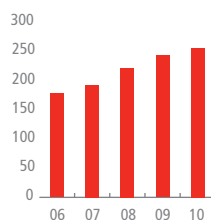
Le risque opérationnel s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison de l'insuffisance ou de l'échec de processus ou systèmes, d'erreurs humaines ou d'événements externes. Le risque opérationnel comprend le risque juridique et réglementaire, le risque lié aux processus d'affaires et au changement, les manquements aux obligations de fiduciaire ou aux obligations d'information, la défaillance de la technologie, les crimes financiers et les risques environnementaux. Le risque opérationnel est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque. Il peut donner lieu à des pertes financières, à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. Celle-ci réussit très bien à gérer le risque opérationnel dans le but de protéger les actifs des clients et de préserver la valeur pour les actionnaires.

La Banque a mis au point des politiques, des procédures et des méthodes d'évaluation pour faire en sorte que le risque opérationnel soit bien circonscrit et géré au moyen de contrôles efficaces. Les principes directeurs du programme de gestion du risque opérationnel de la Banque sont les suivants :

- Dans les divers secteurs d'activité, l'obligation de rendre des comptes en matière de gestion et de contrôle des risques opérationnels importants auxquels ces secteurs sont exposés, ce qui se traduit par la répartition du capital économique entre les unités fonctionnelles.
- Une structure organisationnelle efficace qui permet une surveillance efficace et la gestion du risque opérationnel en fonction d'une tolérance au risque établie, notamment :
 - un conseil d'administration responsable d'une saine gouvernance d'entreprise et qui approuve la politique de gestion du risque opérationnel de la Banque;
 - un comité de gestion du risque opérationnel de la haute direction, dirigé par le chef du groupe et le chef de la gestion des risques, qui assure une supervision uniforme de la gestion du risque à l'échelle de la Banque et dont sont membres les chefs des secteurs d'activité et des fonctions de contrôle principales;
 - des cadres de direction dont les domaines de responsabilité sont clairement définis;
 - une unité centrale, dans le groupe Gestion du risque global, responsable de l'élaboration et de l'application de méthodes de détection, d'évaluation et de surveillance du risque opérationnel, ainsi que de la communication du risque et des pertes réelles;
 - des unités regroupant des spécialistes indépendants responsables de l'élaboration de méthodes d'atténuation de composantes particulières du risque opérationnel, y compris la codification des politiques et des processus nécessaires au contrôle de ces composantes particulières;

D44 Financement de base

en milliards de dollars, aux 31 octobre



T36 Obligations contractuelles

(en millions de dollars)

	Moins de un an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Financement à terme					
Billets de dépôt de gros	7 504	12 818	8 275	1 301	29 898
Billets à moyen terme en euros	2 553	2 004	613	52	5 222
Obligations couvertes	–	2 550	2 554	–	5 104
Débitures subordonnées	–	250	–	5 629	5 879
Autres passifs à long terme	766	617	785	1 520	3 688
Total partiel	10 823	18 239	12 227	8 502	49 791
Contrats de location-exploitation	206	319	189	183	897
Obligations liées à l'impartition	193	376	138	12	719
Total	11 222	18 934	12 554	8 697	51 407

- une séparation des tâches entre les fonctions principales;
- un service de vérification interne indépendant responsable de vérifier que les principaux risques sont décelés et évalués ainsi que de déterminer si des contrôles adéquats sont en place afin de faire en sorte que le risque global se situe à un niveau acceptable.

Les éléments suivants occupent une place importante dans le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque :

- Le programme d'auto-évaluation du contrôle des risques de la Banque, géré par l'unité centrale de gestion du risque opérationnel, qui fait partie du groupe Gestion du risque global de la Banque, inclut des examens en bonne et due forme des opérations et processus importants afin de déceler et d'évaluer le risque opérationnel. L'analyse de scénarios a été intégrée avec succès aux évaluations du risque comme outil permettant d'avoir une meilleure perspective à long terme des risques clés. Dans l'ensemble, ce programme permet à la direction de s'assurer que les contrôles sont efficaces. La direction des secteurs d'activité confirme l'exactitude de chaque évaluation et élabore des plans d'action pour atténuer les risques si les contrôles ne sont pas efficaces. Les résultats de ces examens sont résumés et communiqués à la haute direction et au conseil d'administration.
- La base de données centralisée sur les pertes d'exploitation de la Banque, gérée par l'unité centrale de gestion du risque opérationnel, enregistre les principaux renseignements sur les pertes d'exploitation. Ces données sont analysées, comparées avec des données externes et des mesures significatives puis elles sont communiquées à la haute direction et au conseil d'administration pour leur donner une idée des tendances et de l'exposition au risque opérationnel.
- Le suivi par la Banque des événements touchant son secteur d'activité, qui permet d'utiliser les importantes pertes subies par d'autres institutions financières comme référence pour l'examen et l'évaluation de sa propre exposition aux risques.
- Le groupe Conformité dirige un programme sur le risque de conformité au moyen d'un réseau établi et d'un processus qui prévoit la surveillance des changements dans la réglementation, l'évaluation du risque de conformité, la mise en place de politiques et de procédures, de la formation ainsi que la surveillance et la résolution de problèmes.
- Les processus d'évaluation des risques liés aux nouvelles activités et aux nouveaux produits de chaque secteur d'activité;
- Les politiques de gestion de la poursuite des activités de la Banque, qui stipulent que toutes les unités d'exploitation doivent élaborer des mesures de poursuite des activités pour leurs fonctions respectives. Le service de gestion de la poursuite des activités de la Banque est responsable de la gouvernance et de la supervision de la poursuite des activités de la Banque et surveille la conformité des unités à cet égard.
- La politique de gestion des risques à l'aide de modèles de la Banque, qui prévoit la présentation annuelle de notations des risques à l'aide de modèles au Comité de gestion du risque opérationnel.
- Les programmes de formation de la Banque, notamment les examens obligatoires sur la loi contre le blanchiment d'argent et sur la sécurité des renseignements, qui permettent aux employés d'être renseignés et outillés pour protéger les actifs des clients et de la Banque.
- Les programmes d'atténuation du risque, lorsqu'il est jugé approprié et possible de le faire, contractent des polices d'assurance pour transférer le risque de pertes graves.

La Banque applique l'approche standard pour calculer le capital requis lié au risque opérationnel aux termes de l'accord de Bâle II. Le total du capital correspond à la somme du capital de chacune des huit unités d'exploitation définies dans l'accord de Bâle. Le capital de chacune des unités d'exploitation correspond au résultat de la multiplication par le facteur de risque pertinent, selon les définitions de l'accord de Bâle, du bénéfice brut de chaque unité d'exploitation. Les travaux progressent en vue d'adopter l'approche NI avancée, qui est plus complexe, et qui devrait être entièrement mise en œuvre au cours de l'exercice 2014. Selon cette approche, le calcul du capital réglementaire reflétera plus directement le contexte de risque opérationnel de la Banque.

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une publicité négative sur les pratiques commerciales ou les relations de la Banque, qu'elle soit fondée ou non, ait une incidence défavorable sur ses revenus, ses activités ou sa clientèle ou entraîne des litiges ou d'autres procédures juridiques onéreuses.

La publicité négative sur les pratiques commerciales d'une institution peut toucher tous les aspects de son exploitation, mais elle met habituellement en jeu des questions liées à la déontologie et à l'intégrité ou à la qualité des produits et des services offerts. La publicité négative et le risque de réputation qui s'y rattache découlent souvent d'un autre genre de manquement au niveau du contrôle de la gestion du risque.

Le risque de réputation est géré et contrôlé à l'échelle de la Banque au moyen de codes de conduite, de pratiques de gouvernance ainsi que de programmes, politiques, procédures et activités de formation en matière de gestion du risque. De nombreux freins et contreponds pertinents sont décrits plus en détail dans d'autres rubriques traitant de la gestion du risque, plus particulièrement «Risque opérationnel», où l'on fait allusion au programme de conformité bien établi de la Banque. Il incombe à l'ensemble des administrateurs, dirigeants et employés d'exercer leurs activités conformément au Code d'éthique de la Banque et de manière à réduire au minimum le risque de réputation. Les activités des services Affaires juridiques, Secrétariat général, Affaires publiques, internes et gouvernementales et Conformité ainsi que du Comité de gestion du risque de réputation sont particulièrement axées sur la gestion du risque de réputation.

Avant d'accorder du crédit, de donner des conseils, d'offrir des produits à ses clients ou d'établir des relations, la Banque examine si l'opération ou la relation en cause comporte un risque de réputation. Elle a élaboré une politique bien établie et approuvée par le conseil d'administration à l'égard du risque de réputation, ainsi qu'une politique et des procédures pour gérer le risque de réputation et le risque juridique liés aux opérations de financement structurées. Le groupe Gestion du risque global joue un rôle primordial dans la détection et la gestion du risque de réputation dans le cadre de l'octroi de crédit. De plus, le Comité de gestion du risque de réputation peut aider le groupe Gestion du risque global ainsi que les autres comités de gestion du risque et les unités d'exploitation à évaluer le risque de réputation inhérent aux opérations, aux projets, aux produits et aux services.

Le Comité de gestion du risque de réputation tient compte d'un large éventail de facteurs lorsqu'il évalue les opérations pour s'assurer que la Banque réponde aux exigences éthiques les plus strictes et qu'elle soit perçue comme ayant respecté ces exigences. Ces facteurs comprennent la portée et les résultats du contrôle préalable juridique et réglementaire propre à l'opération, le but économique de l'opération, l'incidence de l'opération sur la transparence de l'information financière d'un client, la nécessité de présenter de l'information au client ou au public, les conflits d'intérêts, les questions d'équité et la perception du public.

Le Comité peut imposer des conditions aux opérations des clients, notamment en exigeant des clients qu'ils communiquent de l'information afin de favoriser la transparence de l'information financière, de sorte que les opérations répondent aux normes de la Banque. Si le Comité recommande de ne pas donner suite à une opération et si le proposant de celle-ci souhaite quand même aller de l'avant, il revient au Comité des politiques en matière de risque de prendre l'affaire en main.

Risque environnemental

Le risque environnemental s'entend de la possibilité que des questions d'ordre environnemental mettant en cause le Groupe Banque Scotia ou ses clients puissent nuire aux résultats financiers de la Banque.

Soucieuse de se protéger et de protéger les intérêts de ses parties prenantes, la Banque se conforme à une politique environnementale mise à jour et approuvée par le conseil d'administration en octobre 2009. Cette politique, qui oriente ses activités quotidiennes, ses pratiques de prêt, ses ententes avec les fournisseurs, la gestion de son parc immobilier et ses pratiques de communication de l'information financière, est complétée par des politiques et pratiques propres à chacun des secteurs d'activité. Des ressources ont été ajoutées en 2009 pour soutenir l'application de cette politique.

Les risques environnementaux liés aux activités commerciales de chaque emprunteur et les biens immobiliers donnés en garantie sont pris en compte lors de l'évaluation de crédit. Cela inclut une évaluation environnementale, le cas échéant, et la prise en considération des changements climatiques qui pourraient avoir des incidences importantes (notamment en ce qui concerne la réglementation, l'état physique et la réputation) sur l'emprunteur. Le groupe Gestion du risque global est le principal responsable de l'établissement des politiques, processus et normes d'atténuation du risque environnemental dans le cadre des activités d'octroi de prêts de la Banque. Les décisions sont prises conformément au cadre de gestion du risque présenté à la page 62.

Pour le financement de projets, les Principes d'Équateur révisés sont intégrés aux processus et procédures internes de la Banque depuis 2006. Ces lignes directrices environnementales et sociales, qui s'appliquent au financement de projets dont le coût en capital est d'au moins 10 millions de dollars américains, sont fondées sur les politiques de la Société financière internationale, la branche «secteur privé» de la Banque mondiale. Ces principes définissent des mesures de protection à l'égard de projets critiques afin de protéger les habitats naturels et les droits des populations autochtones ainsi que des mesures de protection s'opposant au travail des enfants et au travail forcé.

Les préoccupations environnementales jouent également un rôle de premier plan dans l'orientation des pratiques immobilières de la Banque. Le Service des immeubles adhère à une politique de respect de l'environnement et assure la gestion responsable du parc immobilier de la Banque. De plus, d'importants programmes de recyclage et de gestion des ressources ont été institués dans les succursales et bureaux de direction de la Banque. Des systèmes de repérage et des mesures de réduction internes ont été mis en place afin de surveiller l'utilisation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre («GES») et la consommation de papier. Afin de réduire encore plus l'empreinte écologique de la Banque, une politique environnementale interne sur le papier a été instaurée et la Banque est en train d'élaborer et de mettre en place des processus de gestion plus définitifs à l'égard de l'utilisation d'énergie.

Afin qu'elle puisse continuer à exercer ses activités dans le respect de l'environnement, la Banque surveille l'évolution des exigences politiques et législatives en établissant des relations soutenues avec les gouvernements, le secteur et les parties prenantes dans les pays où elle exerce ses activités. La Banque Scotia a rencontré des organismes environnementaux, des associations sectorielles et des organismes d'investissement éthique relativement au rôle que les banques jouent quant aux enjeux tels que les changements climatiques, la protection de la biodiversité, la promotion de pratiques forestières durables ainsi que d'autres enjeux environnementaux d'importance pour les clients et les collectivités dans les régions où la Banque est établie. La Banque revoit continuellement ses politiques dans ces domaines.

La Banque Scotia offre également certains produits et services liés à l'environnement pour répondre aux demandes de ses clients et promouvoir l'économie «verte», notamment le Fonds Scotia mondial des changements climatiques, un nouveau groupe axé sur les marchés environnementaux et le programme de rénovation domiciliaire écologique ÉcoVie.

La Banque Scotia est également signataire, participante et commanditaire du Carbon Disclosure Project au Canada, qui fournit de l'information aux investisseurs sur les mesures prises par les grandes sociétés à l'égard de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la gestion des changements climatiques. En 2010, la Banque Scotia a été incluse dans le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) (Amérique du Nord), qui est un examen annuel reconnaissant les chefs de file sur les plans financier, social et environnemental. La Banque a aussi été incluse dans le palmarès des 30 entreprises vertes du Canada par Maclean's et Canadian Business Magazine.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les politiques et pratiques environnementales de la Banque Scotia, veuillez consulter :

- son Bilan annuel des contributions communautaires, disponible en ligne au www.banquescotia.com;
- la section sur l'environnement du site Web de la Banque Scotia, au www.banquescotia.com/environnement;
- le site Web du programme ÉcoVie de la Banque, au www.banquescotia.com/ecovie;
- la réponse de la Banque Scotia au Carbon Disclosure Project, disponible en ligne au www.cdproject.net.

CONTRÔLES ET CONVENTIONS COMPTABLES

Contrôles et procédures

La responsabilité qu'assume la direction à l'égard de l'information financière publiée dans le présent rapport annuel est décrite à la page 108.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que cette information est recueillie puis communiquée aux membres de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des affaires financières, s'il y a lieu, afin que ceux-ci soient en mesure de prendre rapidement des décisions concernant l'information devant être fournie.

En date du 31 octobre 2010, la direction de la Banque, avec le concours du chef de la direction et du chef des affaires financières, a procédé à une évaluation de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information, au sens des règles adoptées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la «SEC») ainsi que par les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada, et elle a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque sont efficaces.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La mise en place et le maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Ce contrôle s'entend des politiques et des procédures qui :

- i) ont trait à la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque;
- ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux PCGR et que les encaissements et les décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Banque;
- iii) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers de la Banque est soit prévenue, soit détectée à temps.

Tous les systèmes de contrôle, sans égard à la qualité de leur conception, comportent des limites. Par conséquent, la direction de la Banque reconnaît que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne prévient pas et ne détecte pas toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. En outre, l'évaluation par la direction des contrôles fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

En outre, la direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière en se fondant sur le cadre établi par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le «COSO»). Par suite de cette évaluation, la direction est d'avis qu'au 31 octobre 2010, le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur ce contrôle.

Principales estimations comptables

Les conventions comptables de la Banque sont essentielles à la compréhension et à l'interprétation des résultats financiers présentés dans ce rapport annuel. Les principales conventions comptables suivies pour dresser les états financiers consolidés de la Banque sont résumées à la note 1 qui figure aux pages 115 à 120. Certaines de ces conventions exigent de la direction qu'elle fasse des estimations et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement qui sont à la fois difficiles et complexes et qui portent souvent sur des enjeux essentiellement incertains. Les conventions comptables dont il est question plus loin revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque du fait que toute modification apportée aux décisions faisant appel au jugement et aux estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces estimations sont ajustées dans le cours normal des activités de la Banque pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture sous-jacente.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances traduit la meilleure estimation de la direction des pertes sur créances probables à l'égard du portefeuille de dépôts auprès d'autres institutions, de prêts consentis aux emprunteurs, d'acceptations et d'autres engagements de crédit indirects, comme les lettres de crédit et les garanties. La direction passe régulièrement en revue la qualité du crédit afin de déterminer si la provision pour pertes sur créances est suffisamment élevée. Ce processus requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement, et ce, à bien des égards. Ces décisions subjectives faisant appel au jugement comprennent notamment la détection des prêts douteux et la prise en compte des facteurs propres à chaque prêt de même que les caractéristiques et les risques du portefeuille. Le fait de modifier ces estimations ou encore de prendre d'autres décisions éclairées ou d'avoir recours à d'autres estimations raisonnables pourrait avoir une incidence directe sur la dotation à la provision pour pertes sur créances.

La provision pour pertes sur créances comprend des provisions spécifiques, une provision générale et une provision sectorielle.

Les provisions spécifiques correspondent à une estimation des pertes probables qui seront subies à l'égard des prêts douteux existants. Pour déterminer les provisions spécifiques à l'égard de chaque prêt, la direction doit en premier lieu juger si le prêt est douteux. Un prêt est considéré comme douteux lorsque la direction est d'avis qu'il n'y a désormais aucune assurance raisonnable quant au recouvrement des intérêts et des paiements sur le capital dans les délais prescrits. Lorsqu'il est établi qu'un prêt est douteux, la direction estime sa valeur de réalisation nette en faisant appel à son jugement quant au calendrier des flux de trésorerie futurs, à la juste valeur de la sûreté sous-jacente donnée en garantie, aux coûts de réalisation, aux valeurs de marché observables et aux perspectives futures de l'emprunteur et de ses garants.

La direction calcule pour chacun des groupes les provisions spécifiques à l'égard de certains portefeuilles homogènes, y compris les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et la plupart des prêts aux particuliers. Le procédé comprend une estimation des pertes probables inhérentes au portefeuille au moyen d'une formule tenant compte de l'ensemble des pertes subies récemment.

La dotation aux provisions spécifiques a été moins élevée en 2010 qu'en 2009, en raison surtout de recouvrements nets au sein de Scotia Capitaux, qui a plus que compensé les hausses modérées au sein du Réseau canadien et des Opérations internationales.

La provision générale traduit une estimation des pertes probables inhérentes au portefeuille de prêts et aux engagements de prêt, mais dont chacune n'a pas encore été précisément établie sur une base individuelle. La direction détermine la provision générale au moyen de l'évaluation de facteurs quantitatifs et qualitatifs. À l'aide d'un modèle conçu par la Banque, la direction élabore une première estimation quantitative de la provision générale en se fondant sur de nombreux facteurs, notamment les probabilités de défaut s'appuyant sur des données moyennes historiques, les taux de perte en cas de défaut et les facteurs jouant sur l'exposition en cas de défaut. Des modifications importantes apportées à l'un ou l'autre des paramètres ou hypothèses susmentionnés pourraient influencer sur l'ampleur des pertes sur créances prévues et, par conséquent, sur la provision générale. Si, par exemple, la probabilité de défaut ou les taux de perte en cas de défaut pour le portefeuille des prêts autres qu'aux particuliers augmentaient ou diminuaient indépendamment de 10 %, le modèle indiquerait une augmentation ou une diminution d'environ 69 millions de dollars de l'estimation quantitative (103 millions de dollars en 2009). La haute direction détermine s'il est nécessaire de corriger l'estimation quantitative à l'égard de la provision générale pour tenir compte de situations propres au portefeuille qui ne sont pas reflétées dans les paramètres de crédit connus jusqu'à présent utilisés dans le modèle. Une évaluation qualitative de la provision générale est effectuée à l'aide de données observables, comme les tendances et la conjoncture économiques, la concentration du portefeuille, l'évolution du risque et les tendances récemment observées concernant le volume et la gravité des retards, ainsi qu'une composante pour le caractère imprécis du modèle et des paramètres utilisés dans celui-ci. La direction procède à un examen trimestriel de la provision générale afin de s'assurer qu'elle est établie en fonction de la taille du portefeuille, des risques de crédit inhérents et des tendances en matière de qualité du portefeuille. De temps à autres, la Banque peut établir une provision sectorielle à l'égard de situations défavorables et de changements dans la conjoncture économique. Ces provisions sont constituées à l'égard de pertes qui n'ont pas été précisément déterminées et qui ne sont pas couvertes adéquatement par la provision générale. Le niveau des provisions sectorielles tient compte des possibilités de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition prévue en cas de défaut.

La provision générale pour pertes sur créances s'établissait à 1 410 millions de dollars au 31 octobre 2010, soit une diminution de 40 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. Cette diminution est attribuable à l'amélioration de la qualité du portefeuille et à l'affermissement du dollar canadien. Le montant de la provision générale rend principalement compte des prêts aux entreprises et aux administrations publiques (1 262 millions de dollars), le reste étant attribuable aux prêts aux particuliers et aux prêts sur cartes de crédit (95 millions de dollars) ainsi qu'aux prêts hypothécaires à l'habitation (53 millions de dollars). Tel qu'il est indiqué ci-dessus, la provision spécifique pour pertes sur créances relative aux prêts aux particuliers, aux prêts sur cartes de crédit et aux prêts hypothécaires est établie d'après une formule et tient compte des pertes subies mais non encore déterminées.

Au 31 octobre 2009, la Banque maintenait une provision sectorielle de 44 millions de dollars en raison de la détérioration au sein du secteur de l'automobile. Au cours de l'exercice 2010, une tranche de 1 million de dollars de la provision sectorielle a été reclassée dans la provision spécifique pour pertes sur créances et le montant résiduel de 43 millions de dollars a fait l'objet d'une reprise étant donné que cette provision n'était plus nécessaire.

Juste valeur des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, à l'exception de certaines opérations entre apparentés. Les évaluations subséquentes des instruments financiers dépendent de leur classement. Les prêts et créances, certains titres et la plupart des passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, sauf s'ils sont classés ou désignés à l'origine comme étant détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente. Tous les autres instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, y compris ceux qui sont désignés à l'origine comme étant détenus à des fins de transaction.

Les instruments financiers des portefeuilles de transaction de la Banque comprennent principalement des titres et des dérivés. Ces instruments détenus à des fins de transaction sont inscrits à leur juste valeur au bilan consolidé, les variations de la juste valeur des instruments détenus à des fins de transaction étant constatées dans l'état consolidé des résultats.

Les titres désignés comme disponibles à la vente doivent être comptabilisés au bilan consolidé à leur juste valeur, et les titres de capitaux propres qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont inscrits au coût. Les gains et les pertes non réalisés qui sont attribuables aux variations de la juste valeur des titres disponibles à la vente sont inscrits à l'état consolidé du résultat étendu.

Tous les dérivés utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif doivent être comptabilisés au bilan consolidé à leur juste valeur. Toutes les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés, à l'exception de ceux désignés comme couvertures de flux de trésorerie et de ceux désignés comme couvertures d'un investissement net, sont inscrites à l'état consolidé des résultats, tandis que les variations de la juste valeur des dérivés désignés comme de telles couvertures sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu.

La juste valeur s'entend de la contrepartie dont conviendraient les parties à une opération sans lien de dépendance, autrement que dans un contexte de vente forcée ou de liquidation, parties qui seraient avisées et consentantes et agiraient en toute liberté. Les cours vendeur et acheteur, selon le cas, sur un marché actif constituent les éléments probants les plus fiables pour établir la juste valeur. Lorsque le cours acheteur ou vendeur ne peut être obtenu, par exemple lorsque le marché n'est pas liquide ou n'est pas actif, la Banque a recours au prix convenu lors de la dernière opération conclue à l'égard de cet instrument, sous réserve des ajustements nécessaires, et elle a également recours à des modèles d'évaluation internes, au besoin. Lorsque le cours du marché ne peut être obtenu, la Banque utilise le cours d'un instrument financier similaire (c'est-à-dire comportant des caractéristiques et risques similaires) ou des modèles internes fondés sur des données de marché observables pour estimer la juste valeur.

Comme la juste valeur est calculée à l'aide des prix cotés du marché ou de modèles fondés sur des données de marché observables, la direction doit faire appel à son jugement dans une moindre mesure pour l'établir. En revanche, elle doit prendre des décisions reposant davantage sur son jugement lorsque des ajustements sont apportés à l'évaluation d'instruments financiers négociés sur des marchés inactifs ou lorsque des modèles sont appliqués en l'absence de paramètres observables.

Les titres détenus à des fins de transaction, les titres disponibles à la vente et les obligations relatives aux titres vendus à découvert sont normalement évalués aux prix cotés du marché, y compris les prix obtenus des gestionnaires de fonds et des courtiers externes.

Lorsqu'il est nécessaire de déterminer la juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché peu actif ou inactif et dont les cours ne sont pas facilement observables en raison du faible volume des opérations ou de l'absence d'opérations récentes, des ajustements appropriés sont apportés aux prix indicatifs disponibles, de manière à tenir compte du manque de liquidité sur le marché pour ces instruments. Lorsque les cours ou les données de marché observables ne peuvent être facilement obtenus, notamment en raison du manque de liquidité sur les marchés, la direction doit faire appel à son jugement à l'égard des données d'évaluation pour établir la juste valeur.

La plupart des dérivés ne sont pas négociés en Bourse et, par conséquent, sont généralement évalués selon des modèles d'évaluation qui tiennent compte de paramètres du marché observables et importants. Parmi les titres dont la juste valeur est établie à l'aide de modèles, notons certains titres adossés à des actifs. Les données de marché utilisées pour déterminer la

juste valeur comprennent les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de taux, le cours des titres de capitaux propres, les prix des marchandises et la volatilité des options, qui sont tous des facteurs observables.

Certains dérivés et autres instruments financiers sont évalués à l'aide de données importantes de marché non observables, notamment les corrélations de défauts. Ces données sont soumises à des analyses quantitatives beaucoup plus poussées et elles nécessitent que la direction prenne des décisions reposant davantage sur son jugement. Lorsque des données de marché non observables importantes sont utilisées comme données d'entrée clés pour évaluer certains dérivés, le gain à la mise en place de ces dérivés est reporté sur la durée du contrat connexe ou jusqu'à ce que les données aux fins d'évaluation deviennent observables. Pour les exercices 2010 et 2009, ce montant a été négligeable.

La direction prend également des décisions reposant sur son jugement quant au choix des modèles d'évaluation internes pour les actifs et les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur dans les portefeuilles de titres détenus à des fins de transaction et les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction. Elle tient compte du risque de crédit, des liquidités ainsi que des coûts directs permanents pour déterminer la juste valeur des dérivés. La direction prend des décisions qui reposent sur son jugement lorsqu'elle effectue des ajustements d'évaluation à la valeur de marché requis pour obtenir la juste valeur. Les ajustements d'évaluation enregistrés à l'égard de la juste valeur des actifs et des passifs financiers s'établissaient à 441 millions de dollars au 31 octobre 2010 (496 millions de dollars en 2009), déduction faite de toute radiation. Ces ajustements d'évaluation sont principalement attribuables aux considérations liées au risque de crédit de contrepartie relatif aux opérations sur dérivés.

L'incertitude relative aux estimations utilisées dans les modèles pourrait modifier la juste valeur et les résultats financiers comptabilisés. Par le passé, il n'était pas prévu que l'incidence de tout changement dans ces estimations puisse être importante. Toutefois, la volatilité qui a récemment marqué les marchés, entraînant des changements considérables et rapides en ce qui a trait aux données observables utilisées dans les modèles, peut accentuer la volatilité de la juste valeur établie selon ces modèles.

Depuis 2009, la Banque fournit des informations conformément aux modifications apportées à la norme relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. Cette norme prévoit l'ajout de nouvelles informations à fournir sur les instruments financiers, plus particulièrement en ce qui a trait au classement de tous les instruments financiers inscrits à la juste valeur selon une hiérarchie basée sur le moyen de déterminer la juste valeur. Les niveaux hiérarchiques pour l'évaluation sont les suivants :

- Niveau 1 – La juste valeur est déterminée au moyen des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques.
- Niveau 2 – La juste valeur est déterminée au moyen de modèles s'appuyant sur des données autres que les prix cotés observables pour ces instruments.
- Niveau 3 – La juste valeur est déterminée au moyen de modèles s'appuyant sur des données autres que les données de marché.

Les actifs et passifs de la Banque présentés à la juste valeur selon la hiérarchie des évaluations sont indiqués à la note 26 en page 155. Le pourcentage pour chaque catégorie d'actif et de passif, selon le niveau hiérarchique des évaluations à la juste valeur, se détaille comme suit :

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers

Évaluations à la juste valeur	Actifs			Passif	
	Titres détenus à des fins de transaction	Titres disponibles à la vente	Dérivés	Obligations liées à des titres vendus à découvert	Dérivés
Niveau 1	75 %	30 %	2 %	82 %	2 %
Niveau 2	23 %	67 %	95 %	18 %	90 %
Niveau 3	2 %	3 %	3 %	–	8 %
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Moins-value durable

Les titres disponibles à la vente, à l'exclusion des titres de capitaux propres non cotés sur un marché actif, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Tous les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur réalisation, date à laquelle ils sont inscrits à l'état consolidé des résultats.

Chaque trimestre, la direction examine la juste valeur des titres disponibles à la vente afin de déterminer si cette juste valeur a diminué par rapport au coût ou au coût après amortissement et si la baisse est durable. Pour évaluer s'il y a moins-value durable, la direction doit avoir recours à son jugement et à des estimations en plus de tenir compte de certains facteurs comme la durée et l'étendue de la baisse de la juste valeur d'un titre donné par rapport à son coût ou à son coût après amortissement, les perspectives d'une remontée de la juste valeur, la situation financière et les perspectives de l'émetteur ainsi que la capacité et l'intention de la Banque de détenir le placement suffisamment longtemps pour permettre tout recouvrement prévu. Lorsque la direction détermine qu'un titre a subi une moins-value durable, la valeur comptable du titre est ramenée à la juste valeur estimative. Pour établir la juste valeur estimative, la direction examine toutes les données réunies au cours du processus d'évaluation de la moins-value de même que la liquidité du marché et les plans de la Banque concernant le titre en cause. Les moins-values durables sont portées au poste «Gain net sur les titres détenus à des fins autres que de transaction» à l'état consolidé des résultats.

Au 31 octobre 2010, les gains bruts non réalisés sur les titres disponibles à la vente et portés au cumul des autres éléments du résultat étendu se chiffraient à 1 687 millions de dollars (1 641 millions de dollars en 2009) et les pertes brutes non réalisées, à 270 millions de dollars (628 millions de dollars en 2009), ce qui a occasionné des gains nets non réalisés de 1 417 millions de dollars (1 013 millions de dollars en 2009) avant la prise en compte des montants correspondants des dérivés et des autres instruments de couverture, et de 1 189 millions de dollars après leur prise en compte (828 millions de dollars en 2009).

Au 31 octobre 2010, la perte non réalisée portée au cumul des autres éléments du résultat étendu relativement aux titres en position de perte non réalisée pour plus de 12 mois s'établissait à 211 millions de dollars (376 millions de dollars en 2009). Cette perte non réalisée comprenait une tranche de 157 millions de dollars (205 millions de dollars en 2009) en titres de créance, une tranche de 37 millions de dollars (137 millions de dollars en 2009), à des actions privilégiées, et une tranche de 17 millions de dollars (34 millions de dollars en 2009), à des titres de capitaux propres. Les pertes non réalisées sur les titres de créance découlent essentiellement des fluctuations des taux d'intérêt et des écarts de taux. Sur la base de plusieurs facteurs, y compris la qualité du crédit sous-jacente des émetteurs et le surnantissement accordé quant à certains titres de créance, la Banque prévoit qu'elle continuera de recevoir les paiements d'intérêts et les paiements sur le capital futurs en temps voulu, conformément aux modalités relatives aux titres. En outre, la Banque détient un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres disponibles à la vente. Étant donné que la Banque a la capacité et l'intention de détenir ces titres jusqu'à ce que leur juste valeur soit recouvrée, soit vraisemblablement jusqu'à l'échéance dans le cas des titres de créance, ces pertes non réalisées sont considérées comme temporaires. La juste valeur totale titres, compte tenu de ces pertes non réalisées de manière continue depuis plus de 12 mois se chiffrait à 3 064 millions de dollars au 31 octobre 2010 (3 307 millions de dollars au 31 octobre 2009).

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

La Banque parraine différents régimes de retraite et autres régimes d'avantages sociaux futurs à l'intention de ses salariés admissibles au Canada, aux États-Unis, au Mexique et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les prestations de retraite sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire moyen à la date de son départ à la retraite. La Banque offre également des avantages sociaux futurs qui comprennent habituellement des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite de même que des avantages postérieurs à l'emploi, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

La charge au titre des avantages sociaux futurs et les obligations connexes au titre des prestations constituées sont calculées selon des méthodes actuarielles et certaines hypothèses actuarielles. La plupart de ces hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et sont passées en revue et approuvées une fois l'an. Les hypothèses clés ont trait au rendement à long terme des actifs des régimes, à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, à la rotation du personnel, à l'âge du départ à la retraite et à la mortalité. Pour procéder à ces estimations, la direction tient compte des attentes relatives aux tendances et à la conjoncture économiques futures, y compris les taux d'inflation, ainsi que d'autres facteurs. La direction examine également les rendements passés, les hausses salariales et le coût des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées constitue une autre hypothèse importante. Ce taux est prescrit et doit généralement correspondre au rendement actuel des obligations à long terme de premier ordre émises par des sociétés et ayant une durée jusqu'à l'échéance semblable à celle des obligations au titre des prestations constituées. L'hypothèse de la direction ayant la plus forte incidence éventuelle est celle qui touche le rendement à long terme des actifs. Si ce rendement à long terme hypothétique avait été inférieur (ou supérieur) de 1 %, la charge de l'exercice 2010 au titre des prestations constituées aurait été supérieure (ou inférieure) de 52 millions de dollars.

La date de mesure de la Banque est le 31 juillet ou le 31 août, selon le régime d'avantages sociaux futurs. En fonction de ces dates de mesure, la Banque a enregistré un déficit de 177 millions de dollars dans ses principaux régimes de retraite, comme l'indique la note 20 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 138 à 140. La situation de capitalisation des régimes a décliné depuis 2009 en raison d'une forte baisse des taux d'actualisation prescrits dans la plupart des pays, ce qui a donné lieu à une hausse des obligations au titre des prestations constituées. De plus, la valeur des actifs des régimes demeure inférieure aux niveaux antérieurs à 2008.

Le recul de la situation capitalisation des régimes aura une incidence sur la charge au titre des prestations constituées pour 2011 et, éventuellement, sur celle des exercices suivants.

L'écart entre les résultats réels et les hypothèses formulées par la direction donnera lieu à un gain ou à une perte actuariel net et entraînera une augmentation ou une diminution de la charge au titre des prestations constituées des exercices futurs. Conformément aux PCGR, l'écart n'est pas immédiatement constaté comme produit ou charge, mais est plutôt amorti par imputation aux résultats des périodes futures.

La direction détermine si le gain ou la perte actuariel net non constaté correspond à plus de 10 % du plus élevé des actifs du régime ou des obligations au titre des prestations constituées au début de chaque exercice. Tout gain ou perte actuariel net non constaté en excédent du seuil de 10 % est généralement amorti par imputation aux résultats sur la durée moyenne résiduelle estimative d'activité des salariés actifs, qui va de 10 à 20 ans pour les régimes de retraite les plus importants de la Banque et de 8 à 27 ans pour ses autres principaux régimes d'avantages sociaux.

Les détails concernant les régimes d'avantages sociaux futurs de la Banque, notamment les montants relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs, les hypothèses clés de la direction ainsi qu'une analyse de la sensibilité des obligations et de la charge au titre des prestations constituées à des changements à ces hypothèses sont présentés à la note 20 afférente aux états financiers consolidés de 2010, qui figure aux pages 138 à 140.

Impôts sur le bénéfice

La direction doit recourir à son jugement pour calculer le montant de la charge d'impôts ainsi que celui des actifs et des passifs d'impôts futurs. La charge d'impôts est établie en fonction des prévisions de la direction quant aux incidences fiscales d'opérations et d'événements survenus au cours de l'exercice. La direction interprète les lois fiscales de chaque territoire où elle exerce ses activités et pose des hypothèses relativement à la date prévue de la résorption des actifs et des passifs d'impôts futurs. Si l'interprétation de la loi que fait la direction devait différer de celle de l'administration fiscale ou si la date réelle à laquelle a lieu la résorption des actifs ou des passifs d'impôts futurs devait différer de celle qui a été prévue, la charge d'impôts des exercices futurs pourrait augmenter ou diminuer. La Banque inscrit une provision pour moins-value si la direction estime qu'il est probable que les actifs d'impôts futurs ne seront pas réalisés avant leur expiration.

Le montant brut total de l'actif d'impôts futurs lié aux pertes fiscales inutilisées de filiales découlant d'exercices antérieurs se chiffrait à 347 millions de dollars au 31 octobre 2010 (376 millions de dollars en 2009). Cet actif d'impôts futurs a été réduit par une provision pour moins-value de 1 million de dollars (3 millions de dollars en 2009) étant donné l'incertitude quant à l'utilisation de ces pertes. De plus, l'une des filiales étrangères de la Banque a constitué une provision pour moins-value de 316 millions de dollars (313 millions de dollars en 2009) à l'égard de certaines provisions pour les pertes sur prêts pouvant servir à réduire le bénéfice imposable d'exercices à venir. La Banque ajustera ces provisions pour moins-value s'il devient plus probable qu'elle réalisera ces actifs d'impôts futurs. Au 31 octobre 2010, le montant total net des actifs d'impôts futurs de la Banque s'établissait à 1 775 millions de dollars (2 240 millions de dollars en 2009). La note 19 des états financiers consolidés de 2010, qui figure à la page 137, fournit d'autres renseignements sur les charges d'impôts sur le bénéfice de la Banque.

Entités à détenteurs de droits variables

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes avec des entités à détenteurs de droits variables (les «EDDV») au nom de ses clients et pour son propre compte. Ces EDDV sont généralement considérées comme des fonds multicédants émettant du papier commercial, des instruments de financement, des entités de financement structuré et des entités détentrices de titres adossés à des créances avec flux groupés. De plus amples détails sont fournis à la rubrique «Arrangements hors bilan», aux pages 46 à 49.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer si une EDDV doit être consolidée. Pour procéder à cette détermination, elle doit comprendre les ententes, déterminer si une entité est considérée comme une EDDV à la lumière des règles comptables et déterminer les droits variables de la Banque dans l'EDDV. Ces droits sont ensuite comparés à ceux des tierces parties non apparentées afin d'identifier le détenteur qui s'expose à la majeure partie de la variation des pertes prévues de l'EDDV ou qui reçoit la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux, et de déterminer s'il revient à la Banque de consolider l'EDDV. La comparaison s'effectue au moyen de techniques d'analyse qualitative et quantitative et à l'aide de modèles qui exigent le recours à un certain nombre d'hypothèses sur l'environnement dans lequel l'EDDV exerce ses activités et sur le montant et la date de réalisation des flux de trésorerie futurs.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer s'il s'est produit un événement ayant entraîné une révision du statut de principal bénéficiaire. Aux fins de l'application des directives aux termes des PCGR du Canada, la Banque considère que les événements suivants entraînent une révision du statut des EDDV dans lesquelles la Banque détient des droits variables : les documents qui gouvernent l'EDDV ou les accords contractuels sont modifiés; le principal bénéficiaire cède une partie ou la totalité de ses droits variables à des tiers non apparentés; ou de nouveaux instruments conférant des droits variables sont émis en faveur d'autres parties que le principal bénéficiaire.

En 2010, il ne s'est produit aucun événement qui a obligé la Banque à revoir le statut du bénéficiaire principal des fonds multicédants qui sont des EDDV.

Comme l'indique la note 6 afférente aux états financiers consolidés (aux pages 125 à 126) ainsi que l'analyse des arrangements hors bilan (aux pages 46 à 49), la Banque n'est pas le principal bénéficiaire des trois fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs («PCAA») qu'elle parraine et n'est donc pas tenue de les consolider au bilan de la Banque.

Dans l'avenir, si la Banque devenait le principal bénéficiaire des trois fonds multitédants émettant du PCAA qu'elle parraine et qu'elle devait les consolider au bilan, en fonction des valeurs au 31 octobre 2010, il pourrait en découler une augmentation d'environ 4 milliards de dollars des actifs comptabilisés et un recul des ratios de capital d'environ 10 à 15 points de base.

Écart d'acquisition

Conformément aux PCGR, l'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au niveau des unités d'exploitation, une fois l'an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition consiste à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation dépasse sa valeur comptable, il n'est pas nécessaire de procéder à d'autres tests. Si la juste valeur est inférieure à la valeur comptable de l'unité d'exploitation, la dépréciation est quantifiée en faisant une comparaison de la valeur comptable de l'écart d'acquisition et de sa juste valeur, cette dernière étant la juste valeur de l'unité d'exploitation diminuée de la juste valeur des actifs et des passifs de l'unité d'exploitation.

La Banque détermine la juste valeur de ses unités d'exploitation à l'aide de modèles d'évaluation qu'elle conçoit et qui tiennent compte de facteurs comme le bénéfice normalisé, le bénéfice prévu et le ratio cours/bénéfice. La direction doit faire preuve de jugement au moment d'évaluer la juste valeur des unités d'exploitation et l'imprécision d'une hypothèse ou d'une estimation servant au calcul de la juste valeur pourrait influencer sur la détermination de la dépréciation de l'écart d'acquisition. La direction est d'avis que les hypothèses et les estimations utilisées sont raisonnables et justifiables dans la conjoncture actuelle.

Selon la méthode d'évaluation susmentionnée, la Banque n'a inscrit de perte de valeur de l'écart d'acquisition pour aucune de ses six unités d'exploitation en 2010 ni en 2009.

Passif éventuel

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font ou peuvent faire l'objet de poursuites et de procédures judiciaires ou sont ou peuvent être parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de demandeurs. Conformément aux PCGR, la Banque doit comptabiliser une perte si, de l'avis de la direction, il est probable qu'un événement futur confirmera qu'un passif a été engagé à la date du bilan et si le montant de la perte peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Dans certains cas, il peut ne pas être possible de déterminer si un passif a été engagé ou de faire une estimation raisonnable du montant de la perte tant que le règlement n'est pas plus imminent. Un montant à l'égard du passif éventuel ne peut alors être comptabilisé jusqu'à ce que ce ne soit le cas. S'il est possible de déterminer si un passif a été engagé à la date du bilan, mais qu'une estimation raisonnable comporte une fourchette à l'intérieur de laquelle un montant quelconque semble constituer une meilleure estimation que les autres, c'est ce montant qui est utilisé. Si aucun montant à l'intérieur de cette fourchette ne constitue une estimation meilleure que tout autre montant, la Banque est tenue de comptabiliser le montant minimal. La direction ainsi que des experts internes et externes vérifient régulièrement que le passif constaté au titre de la perte éventuelle de la Banque est suffisant. Des modifications de ces évaluations peuvent entraîner des modifications du passif constaté au titre des litiges.

Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, d'après les renseignements dont elle dispose actuellement, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges auront une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation.

Modifications de conventions comptables

Exercice considéré

Il n'y a eu aucune modification de conventions comptables en 2010 ayant eu une incidence sur la présentation des états financiers.

Exercice précédent

Classement et perte de valeur des actifs financiers

En août 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », afin d'uniformiser les exigences des PCGR du Canada et des Normes internationales d'information financière (IFRS)

relatives au classement et aux pertes de valeur. Les modifications autorisent le classement de certains titres de créance non négociés sur un marché actif comme prêts et leur évaluation au coût après amortissement. La Banque peut continuer de classer ces instruments comme étant disponibles à la vente, auquel cas ils seront mesurés à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant imputés aux autres éléments du résultat étendu. Ces modifications permettent aussi la reprise de pertes de valeur sur les titres de créances classés comme étant disponibles à la vente dans des situations précises. Les pertes de valeur sur les titres de créance classés comme prêts sont inscrites à titre de dotations aux provisions pour pertes sur créances. Par suite de ces modifications, la Banque a reclassé certains titres non négociés sur un marché actif, d'une valeur comptable de 9 447 millions de dollars, dans les prêts. Ce reclassement a entraîné la réduction du cumul des autres éléments du résultat étendu après impôts de 595 millions de dollars. Des renseignements supplémentaires au sujet de cette modification de convention comptable sont présentés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés à la page 115.

Informations à fournir sur les instruments financiers

En juin 2009, l'ICCA a publié des modifications à la norme relative aux informations à fournir sur les instruments financiers pour y ajouter de nouvelles informations à fournir sur les instruments financiers de manière à ce qu'elles répondent aux nouvelles exigences en matière d'informations à fournir aux termes des Normes internationales d'information financière IFRS. Ces modifications ont pris effet le 1^{er} novembre 2008 pour la Banque et elles proposent une hiérarchisation à trois niveaux selon la qualité et la fiabilité de l'information utilisée dans l'estimation de la juste valeur des instruments. La juste valeur selon les trois niveaux se fonde sur ce qui suit :

- Niveau 1 – les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques
- Niveau 2 – des modèles s'appuyant sur des données autres que les prix cotés observables pour ces instruments
- Niveau 3 – des modèles s'appuyant sur des données autres que les données observables de marché

Des renseignements supplémentaires au sujet de la hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers de la Banque comptabilisés à la juste valeur sont présentés à la note 26, aux pages 154 et 155.

Modifications comptables futures

Transition aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou «IFRS»)

Les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes devront effectuer la transition aux IFRS pour les exercices devant être ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En ce qui concerne la Banque, les IFRS s'appliqueront aux périodes intermédiaires et annuelles devant être ouvertes le 1^{er} novembre 2011 (date d'adoption). À cette fin, elle préparera et présentera les chiffres correspondants de l'exercice précédent, y compris un bilan d'ouverture au 1^{er} novembre 2010 (date de transition).

Afin de se préparer à la transition aux IFRS, la Banque a mis sur pied un important projet, établi une structure de gouvernance du projet et élaboré un plan de mise en œuvre en trois phases : i) planification et gouvernance; ii) examen et évaluation détaillée; et iii) conception et mise en œuvre. La deuxième phase est maintenant terminée. Les décisions prises par la direction en matière de comptabilité devront être finalisées, avant d'être soumises au Comité de vérification et de révision à des fins d'examen et d'approbation. La Banque a amorcé la troisième phase pour tous les domaines d'importance critique, et elle met l'accent sur la finalisation des décisions de mise en œuvre en ce qui concerne l'application initiale des IFRS et les choix de méthodes comptables qu'elle doit effectuer sur une base continue.

La Banque suit de près les développements et les modifications des normes qui sont publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB») et par le Conseil des normes comptables du Canada («CNC»), de même que les exigences réglementaires qui sont publiées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada («BSIF»).

La Banque modifie son plan de mise en œuvre à mesure que des modifications sont apportées aux interprétations des normes comptables en vigueur.

Éléments clés du plan de conversion aux IFRS

La section qui suit résume les progrès réalisés par la Banque à l'égard des activités clés sélectionnées qui sont contenues dans son plan de conversion, y compris en ce qui concerne les principales étapes et les échéanciers prévus.

Présentation des états financiers

ÉLÉMENTS ET ÉTAPES CLÉS

- Déterminer les différences qui existent entre les méthodes comptables conformes aux PCGR du Canada et celles conformes aux IFRS.
- Sélectionner et approuver, d'ici le 4^e trimestre de 2011, les choix faits par la Banque en ce qui concerne l'application initiale des IFRS et les choix de méthodes comptables qu'elle doit effectuer sur une base continue, en conformité avec l'IFRS 1.
- Évaluer les exigences et élaborer des modèles d'états financiers, y compris les notes afférentes qui sont exigés aux termes des IFRS.
- Préparer un bilan d'ouverture IFRS d'ici le 4^e trimestre de 2011, les répercussions importantes devant être confirmées d'ici le 3^e trimestre de 2011.
- Préparer les informations comparatives trimestrielles pour l'exercice comparatif de 2011 en conformité avec les IFRS, en vue de leur présentation en 2012.

ÉTAT D'AVANCEMENT

- L'évaluation détaillée des différences comptables qui sont pertinentes pour la Banque est terminée.
- L'évaluation préliminaire des exemptions prévues par l'IFRS 1 et des choix de méthodes comptables clés est terminée. Certaines décisions seront probablement finalisées d'ici le 3^e trimestre de 2011.
- Une version préliminaire des modèles d'états financiers IFRS a été préparée. La version recommandée du bilan consolidé et du compte de résultat devrait être terminée d'ici le 2^e trimestre de 2011.
- La quantification de l'effet des différences et la préparation du bilan d'ouverture est en cours de réalisation, et il s'agira probablement d'un processus continu et itératif qui se poursuivra jusqu'en 2012, y compris en ce qui concerne l'incidence fiscale.

Formation et communication

ÉLÉMENTS ET ÉTAPES CLÉS

- Élaborer la stratégie de formation de la Banque d'ici le 3^e trimestre de 2010.
- Donner une formation avancée au personnel du Service des finances et des principaux services de soutien, ainsi qu'aux personnes responsables de la gouvernance des IFRS (y compris les membres du conseil d'administration et de la haute direction).
- Évaluer de façon globale les besoins d'apprentissage de toutes les parties prenantes.
- Déterminer les exigences en matière de communication pour les parties prenantes externes.

ÉTAT D'AVANCEMENT

- La stratégie de formation globale a été finalisée et approuvée.
- Des programmes de formation continuent d'être offerts au personnel du Service des finances et à d'autres parties prenantes clés, y compris la haute direction. Le conseil d'administration a participé à des séminaires d'information. Le personnel des services de crédit et des services bancaires continuent également de recevoir de la formation afin d'être en mesure d'examiner l'information financière de leurs clients qui est préparée selon différentes méthodes comptables.
- Les programmes de formation se poursuivront au cours de l'exercice 2011 et ils mettront de plus en plus l'accent sur des sujets spécifiques.
- Une évaluation approfondie des besoins d'apprentissage est en cours.
- Les communications externes sont effectuées actuellement au moyen des rapports trimestriels et annuels. Une séance de formation sur l'incidence des IFRS sur les analystes qui s'adresse à l'ensemble des personnes œuvrant dans le secteur d'activité devrait être offerte au premier trimestre de 2011.

Systèmes de technologie de l'information

ÉLÉMENTS ET ÉTAPES CLÉS

- Trouver une solution permettant la saisie des informations relatives aux états financiers de l'exercice comparatif de 2011, d'ici le 1^{er} trimestre de 2011.
- Déterminer le besoin de modifier les systèmes par suite des changements relatifs aux IFRS, et prendre les mesures nécessaires.

ÉTAT D'AVANCEMENT

- La solution permettant la saisie des informations relatives aux états financiers de l'exercice comparatif a été trouvée. La conception du système et l'exécution des tests sont en cours.
- La Banque n'a pas déterminé qu'il était nécessaire d'apporter des modifications importantes à ses systèmes de technologie de l'information.

Activités commerciales et processus

ÉLÉMENTS ET ÉTAPES CLÉS

- Déterminer l'incidence des changements en matière d'information financière sur les activités commerciales et les processus, d'ici le 4^e trimestre de 2010.
- Déterminer l'incidence des changements en matière d'information financière sur les processus qui ne concernent pas l'information financière tels que les processus permettant d'évaluer la performance financière de la Banque, y compris les processus relatifs à la planification et à l'établissement des prévisions budgétaires, ainsi que les processus relatifs à la gestion du capital.

ÉTAT D'AVANCEMENT

- La Banque a terminé son évaluation de l'incidence des changements en matière d'information financière sur les activités commerciales, et elle a déterminé qu'il n'était pas nécessaire d'apporter des changements importants aux activités commerciales.
- La banque a examiné ses stratégies de couverture applicables en vue de s'assurer qu'elles répondent aux conditions d'application de la comptabilité de couverture en vertu des IFRS.
- La banque a analysé l'incidence des IFRS sur les processus qui ne concernent pas l'information financière.

Environnement de contrôle

ÉLÉMENTS ET ÉTAPES CLÉS

- Déterminer quels sont les changements qui doivent être apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) et aux contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) par suite des changements qui ont été apportés aux méthodes comptables, aux processus et aux systèmes, et apporter ces changements.
- Évaluer l'efficacité des contrôles en vue d'assurer l'intégrité de l'information financière.

ÉTAT D'AVANCEMENT

- Le CIIF et les CPCI seront traités de façon appropriée, à mesure que des changements seront apportés aux processus et aux systèmes.

Première application des IFRS

Aux fins de l'adoption des IFRS, la Banque aura besoin d'appliquer l'IFRS 1, Première application des Normes internationales d'information financière, («IFRS 1») qui fournit des directives au sujet de l'adoption initiale des IFRS par une entité. En règle générale et aux termes de l'IFRS 1, une entité doit appliquer de manière rétrospective toutes les IFRS en vigueur à la fin du premier exercice pour lequel elle présente des résultats établis selon ces normes. Toutefois, l'IFRS 1 prévoit certaines exceptions obligatoires et un nombre restreint d'exemptions facultatives à cette exigence générale d'application rétrospective. La Banque n'a pas encore pris de décisions finales au sujet de ces aspects de la transition.

EXEMPTIONS FACULTATIVES IMPORTANTES

Ce qui suit constitue les principales exemptions facultatives prévues par l'IFRS 1 qui font actuellement l'objet d'un examen de la part de la Banque. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, car elle n'englobe pas toutes les exemptions sur lesquelles la Banque se penche; toutefois, les autres choix pouvant être effectués en vertu de l'IFRS 1 lors de la première application ne sont pas importants eu égard à la conversion aux IFRS et aux états financiers de la Banque.

Regroupements d'entreprises

Les entités peuvent choisir de ne pas retraiter de manière rétrospective tout regroupement d'entreprises effectué avant la date de transition.

Dans l'éventualité où la Banque devait choisir de ne pas retraiter ses regroupements d'entreprises effectués avant le 1^{er} novembre 2010, elle devrait probablement quand même apporter certains ajustements lors de la transition aux IFRS à des éléments tels que la contrepartie conditionnelle à venir et les coûts connexes à l'acquisition. Un montant compensatoire serait porté au solde d'ouverture des résultats non distribués.

Dans l'éventualité où la Banque devait retraiter ses regroupements d'entreprises conformément aux IFRS, les différences comptables clés (dont il est question à la page 85) pourraient avoir une incidence sur la répartition du prix d'achat et sur le montant du goodwill qui est comptabilisé dans le bilan consolidé.

Avantages du personnel

Les entités peuvent choisir de constater tous les écarts actuariels non amortis cumulés des régimes à prestations déterminées des salariés à la date de transition, au lieu de procéder à un retraitement rétrospectif, et de rajuster, d'un montant compensatoire, le solde d'ouverture des résultats non distribués.

Selon la dernière évaluation actuarielle des régimes de la Banque aux fins de la présentation de l'information financière en vertu des PCGR du Canada, le fait pour la Banque de se prévaloir de cette exemption influerait négativement sur le solde d'ouverture des résultats non distribués. L'incidence des IFRS se traduirait par un écart par rapport aux montants établis selon les PCGR du Canada en raison des ajustements qui devraient être apportés à certains éléments tels que l'utilisation de la date du 31 octobre comme date d'évaluation aux fins de l'évaluation actuarielle et l'utilisation des justes valeurs aux fins de la détermination du rendement attendu des actifs du régime.

Montant cumulé des différences de conversion

L'IFRS 1 permet que le montant cumulé des différences de conversion pour toutes les activités à l'étranger soit réputé nul à la date de transition aux IFRS, au lieu qu'il soit recalculé à cette date. Le recours à cette exemption se traduirait par le reclassement de montants du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués, au moment de la transition.

Dans l'éventualité où la Banque devait choisir de se prévaloir de cette exemption, il est possible qu'elle serait tout de même tenue de procéder à certains ajustements si, par exemple, elle évaluait que des changements devaient être apportés à la monnaie fonctionnelle de ses activités à l'étranger en vertu des IFRS.

Désignation d'instruments financiers comptabilisés antérieurement

En vertu des IFRS et des PCGR du Canada, on attribue un classement spécifique aux instruments financiers lors de leur création. Par la suite, les classements ne peuvent être modifiés que dans des situations exceptionnelles.

En vertu de l'IFRS 1, la Banque peut reclasser et changer la désignation des instruments financiers à la date de transition, dans la mesure où il est

satisfait à certains critères. De plus, les instruments financiers des entités qui sont consolidées pour la première fois en vertu des IFRS doivent être désignés expressément à la date de transition. Ces décisions relatives au classement des instruments financiers devraient être prises d'ici le 1^{er} novembre 2010, et elles devraient être documentées de façon appropriée à cette date.

La Banque a documenté ses décisions relatives au classement des instruments financiers en ce qui concerne les changements de désignation de certains instruments financiers dans son bilan, de même que le classement des instruments financiers des entités qui seront probablement consolidées pour la première fois en vertu des IFRS. Le changement de désignation concerne les instruments financiers qui ne satisferaient pas à l'option de la juste valeur selon les IFRS. De plus, certains titres disponibles à la vente seront reclassés dans la catégorie des prêts et créances en vertu des IFRS.

EXCEPTIONS OBLIGATOIRES

Les exceptions obligatoires prévues selon l'IFRS 1 qui sont les plus pertinentes pour la Banque comprennent les suivantes :

Décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers

L'IFRS 1 exige que les directives relatives à la décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers s'appliquent aux transactions effectuées depuis le 1^{er} janvier 2004.

La titrisation des prêts hypothécaires à l'habitation assurés de la Banque au moyen du Programme des Obligations hypothécaires («POH») du Canada qu'a instauré le gouvernement canadien fait l'objet d'un traitement hors bilan en vertu des PCGR du Canada. À notre avis, ces opérations de titrisation portant sur des prêts hypothécaires ne satisferaient probablement pas aux critères de décomptabilisation des IFRS. Cette différence de critères se traduira sans doute par la hausse du total de l'actif et du passif figurant au bilan consolidé de la Banque, et aura pour effet de porter un montant compensatoire au solde d'ouverture des résultats non distribués.

L'incidence sur les résultats non distribués correspond à l'incidence nette du retraitement des ventes hypothécaires antérieurement comptabilisées conformément aux PCGR du Canada et de la recomptabilisation des hypothèques au bilan, de même que du passif connexe au titre du financement, en vertu des IFRS. Par conséquent, la Banque va contrepasser le gain effectué à l'égard des ventes antérieurement comptabilisées dans les résultats en vertu des PCGR du Canada, de même que le gain cumulatif découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers associés à ces transactions. Les intérêts et les frais gagnés sur les créances hypothécaires, déduction faite du rendement payé aux investisseurs dans les véhicules de titrisation, seraient comptabilisés.

Modifications futures de la norme

En novembre 2010, l'IASB a approuvé des modifications à l'IFRS 1 en vue d'offrir aux nouveaux adoptants le choix d'appliquer les exigences de décomptabilisation des IFRS aux transactions effectuées à compter de la date de transition d'une entité, ou d'une autre date choisie par l'entité, plutôt qu'à compter de la date obligatoire actuelle du 1^{er} janvier 2004. La Banque évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

Comptabilité de couverture

L'IFRS 1 exige que l'entité comptabilise les relations de couverture dans son bilan d'ouverture IFRS si l'instrument de couverture satisfait aux conditions d'applicabilité de la comptabilité de couverture selon les IFRS. Toutefois, la comptabilité de couverture peut être appliquée à ces relations de couverture après la date de transition uniquement toutes les conditions d'applicabilité de la comptabilité de couverture selon les IFRS sont remplies. Dans l'éventualité où les critères n'étaient pas remplis, l'entité devrait suivre les directives IFRS afin de cesser la comptabilité de couverture jusqu'à ce que les critères soient remplis. La désignation rétrospective des relations de couverture n'est pas permise, et la documentation à l'appui ne peut être créée rétrospectivement.

Les stratégies de couverture pertinentes de la Banque ont fait l'objet d'un examen en vue d'assurer qu'elles satisfont aux conditions d'applicabilité de la comptabilité de couverture selon les IFRS. La documentation relative à la couverture a été modifiée au 1^{er} novembre 2010 à des fins de conformité aux IFRS.

Différences clés entre les méthodes comptables actuelles et les méthodes comptables conformes aux IFRS

Les IFRS s'appuient sur un cadre conceptuel qui ressemble à celui des PCGR du Canada, mais sous certains aspects touchant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation, elles en sont fort différentes. La Banque a repéré plusieurs différences importantes qui pourraient influencer grandement sur ses états financiers, ses activités ou son capital. Les ajustements nets de son bilan d'ouverture en raison de différences entre les PCGR du Canada et les IFRS seront imputés aux bénéfices non répartis au moment du basculement ou aux autres composantes des capitaux propres. À l'heure actuelle, la Banque essaie de quantifier ces ajustements. Toutefois, l'incidence des IFRS sur les résultats financiers consolidés de la Banque au moment du basculement dépendra des conditions commerciales, des facteurs propres aux marchés et de la conjoncture économique prévalant à ce moment ainsi que de choix en comptabilité qui n'ont pas encore été faits. Ainsi, pour l'heure, les répercussions au basculement ne peuvent être établies avec une certitude raisonnable.

Décomptabilisation

Aux termes des PCGR du Canada, un modèle fondé sur le contrôle sert à déterminer s'il convient de procéder à une décomptabilisation, alors que selon les IFRS, il faut principalement établir si la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée. En raison des différences entre les critères, les transferts de certains actifs financiers qui satisfaisaient auparavant aux critères de décomptabilisation des PCGR du Canada ne satisferont probablement plus aux critères de décomptabilisation des IFRS. Comme il est indiqué ci-dessus, ces différences auront une incidence sur le traitement comptable des créances hypothécaires vendues au moyen du Programme des Obligations hypothécaires («POH») du Canada.

Consolidation

Selon les PCGR du Canada, la consolidation repose sur deux modèles différents : le modèle des entités à détenteurs de droits variables («EDDV») et celui du contrôle en vertu des droits de vote. Selon les PCGR du Canada, la consolidation d'une EDDV dépend de la question de savoir si la Banque est la principale bénéficiaire et assume la majorité des pertes prévues de l'EDDV, ou si elle reçoit la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux. De plus, les PCGR du Canada prévoient une exemption en ce qui concerne la consolidation des structures d'accueil admissibles («SAA»), à certaines conditions.

Selon les IFRS, la consolidation est fondée uniquement sur le contrôle, qui est attesté par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité pour retirer des avantages de ses activités. Lorsqu'il s'agit d'évaluer le contrôle en vertu des IFRS, tous les facteurs pertinents sont pris en compte, y compris les aspects qualitatifs et quantitatifs. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, et également lorsque la société mère détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité exerce un contrôle en vertu de droits juridiques ou contractuels ou un contrôle de fait. Contrairement aux PCGR du Canada, les IFRS ne traitent pas de la notion de SAA.

La Banque n'a pas finalisé son analyse de la question des consolidations. Toutefois, en raison des différences comptables, la Banque prévoit de consolider certaines EDDV en vertu des IFRS qui ne sont pas consolidées selon les PCGR du Canada (p. ex., les SAA). Cela entraînerait une augmentation de l'actif, du passif et des participations ne donnant pas le

contrôle, avec un ajustement compensatoire du solde d'ouverture des résultats non distribués. En outre, la Banque évalue encore l'incidence de ses fonds multicédants.

Modifications futures de la norme

L'IASB prévoit de publier une version révisée de la norme sur la consolidation à la fin de 2010. Il est peu probable que la norme révisée sera en vigueur lorsque la Banque procédera à la conversion aux IFRS au cours de l'exercice 2012.

Regroupements d'entreprises

Dans le cas des regroupements d'entreprises, les exigences des IFRS se traduisent par un modèle de comptabilisation à la juste valeur qui pourrait entraîner des changements comptables importants par rapport aux PCGR du Canada en vigueur. Plus précisément, les différences entre les IFRS et les PCGR du Canada ont trait à ce qui suit :

- les coûts de transaction directement liés à l'acquisition et certains coûts de restructuration sont passés en charges en vertu des IFRS, plutôt que d'être inclus dans le coût d'acquisition;
- en vertu des IFRS, la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, avec comptabilisation, généralement, des variations subséquentes de la juste valeur dans le compte de résultat. En vertu des PCGR du Canada, la contrepartie conditionnelle est comptabilisée uniquement lorsque la condition est réalisée, et elle est comptabilisée dans l'écart d'acquisition;
- les IFRS permettent que les participations ne donnant pas le contrôle soient comptabilisées à leur juste valeur, alors que les PCGR du Canada exigent qu'elles soient évaluées à leur valeur comptable;
- en vertu des PCGR du Canada, les participations précédemment acquises sont évaluées à la valeur comptable, alors que les IFRS exigent que les participations existantes soient évaluées à la juste valeur une fois le contrôle obtenu. Cette réévaluation doit être comptabilisée dans le compte de résultat;
- les actions émises à titre de contrepartie lors d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à leur cours à la date de la conclusion de l'acquisition, en vertu des IFRS, plutôt qu'à la date de l'annonce, comme l'exigent les PCGR du Canada.

Dans l'avenir, ces différences ajouteront de la volatilité aux résultats, puisque la répartition du prix d'achat comprendra moins d'éléments.

Instruments financiers

Classement et évaluation

En ce qui concerne le classement et l'évaluation des instruments financiers, les PCGR du Canada s'alignent de près sur les IFRS. Toutefois, une différence subsiste entre les IFRS et les PCGR du Canada en ce qui a trait à l'évaluation des titres de capitaux propres non cotés, qui sont évalués au coût en vertu des PCGR du Canada. Les IFRS exigent que tous les titres disponibles à la vente soient évalués à la juste valeur.

Couverture

Les exigences relatives à la comptabilité de couverture des PCGR du Canada sont harmonisées avec celles des IFRS, dans une large mesure.

Dépréciation

En ce qui concerne la comptabilisation des dotations à la provision pour pertes sur prêts, les IFRS et les PCGR du Canada s'harmonisent, en principe, dans la mesure où ils exigent l'utilisation d'un modèle qui demande de constater une provision lorsqu'une perte a été subie. Toutefois, en vertu des IFRS, les pertes sur prêts et les provisions seront présentées en fonction de la question de savoir si elles sont évaluées à l'échelle individuelle ou collective. Ainsi, des changements pourraient être apportés au classement des dotations à la provision de la Banque (c.-à-d. qu'on passerait des provisions spécifiques et générales à des provisions individuelles et collectives).

La comptabilisation des dotations à la provision pour les pertes sur prêts doit être fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs. Ce montant s'accroît au cours de la période écoulée entre la

comptabilisation initiale de la dotation et le recouvrement éventuel de la valeur actuelle du prêt, ce qui entraîne la comptabilisation d'intérêts dans le compte de résultat. Les IFRS exigent que le montant de l'accroissement soit présenté dans les revenus d'intérêts. En conformité avec les PCGR du Canada, la Banque comptabilise ce montant dans la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Modifications futures de la norme

L'IASB a publié une nouvelle norme sur les instruments financiers qui traite du classement et de l'évaluation des instruments financiers, et il examine actuellement la question de savoir s'il conviendrait d'apporter des changements importants à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture. Ces changements ne devraient pas avoir d'incidence sur la Banque avant la date d'adoption.

Perte de valeur du goodwill

Les IFRS prévoient l'utilisation d'une méthode en une étape pour les tests de dépréciation des actifs non financiers, dans laquelle la valeur comptable de l'actif est comparée à son montant recouvrable. Le montant recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (qui utilise les flux de trésorerie futurs actualisés). Toutefois, en vertu des PCGR du Canada, le test de dépréciation comprend deux étapes, dont la première consiste en la comparaison des valeurs comptables des actifs avec les flux de trésorerie futurs non actualisés, en vue de déterminer s'il y a dépréciation, et la deuxième en l'évaluation de toute dépréciation au moyen de la comparaison de la valeur comptable des actifs avec leur juste valeur.

Les IFRS exigent que le goodwill soit attribué aux unités génératrices de trésorerie («UGT») et qu'il soit soumis à un test de dépréciation au niveau des UGT ou des groupes d'UGT. Les UGT constituent le plus petit niveau d'actifs ou groupe d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie largement indépendantes. En vertu des IFRS, chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est attribué doit représenter, au sein de l'entité, le niveau le plus bas auquel il y a des informations sur le goodwill et auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Ce niveau de regroupement est potentiellement plus morcelé que celui de l'unité d'exploitation des PCGR du Canada.

Ces différences dans les tests de dépréciation pourraient faire en sorte que les situations de dépréciation soient plus fréquentes en vertu des IFRS. La Banque analyse actuellement tout changement éventuel qu'elle devrait apporter à son évaluation de la dépréciation du goodwill.

Avantages du personnel

Les différences clés qui existent entre les PCGR du Canada et les IFRS sont présentées ci-après.

Écarts actuariels

Les IFRS exigent que les entités choisissent une méthode comptable en ce qui concerne le traitement des écarts actuariels, après la date de transition. En vertu des IFRS, les écarts actuariels peuvent être :

- reportés et amortis, sous réserve de certaines dispositions («méthode du corridor»);
- comptabilisés immédiatement en résultat net;
- comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global, sans être virés ultérieurement au résultat net.

En vertu des PCGR du Canada en vigueur, la Banque utilise la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels en égard à ses régimes à prestations déterminées. La Banque n'a pas encore finalisé sa décision concernant la comptabilisation des écarts actuariels.

Date d'évaluation

Les IFRS exigent que l'évaluation des obligations au titre des prestations déterminées et des actifs du régime s'effectue à la date du bilan, alors que, en vertu des PCGR du Canada, la date d'évaluation peut être au plus trois mois avant la date des états financiers. La Banque utilise actuellement les dates du 31 juillet ou du 31 août comme date d'évaluation, selon le régime d'avantages sociaux futurs.

Rendement attendu des actifs

Les IFRS exigent l'utilisation de la juste valeur aux fins de la détermination du rendement attendu des actifs du régime. Les PCGR du Canada permettent aux entités de choisir entre la juste valeur et la valeur liée au marché pour calculer le rendement des actifs du régime. La méthode comptable actuelle de la Banque consiste en l'utilisation d'une valeur liée au marché pour déterminer le rendement attendu des actifs du régime.

Modifications futures de la norme

L'IASB envisage d'apporter des changements à la comptabilisation des avantages sociaux futurs, et ceux-ci ne devraient pas être finalisés avant le début de 2011. L'adoption de ces changements ne sera probablement pas obligatoire avant que la Banque n'effectue sa transition aux IFRS.

Programmes de fidélisation de la clientèle

Les IFRS prévoient l'utilisation d'une méthode axée sur la constatation des revenus aux fins de la comptabilisation des programmes de fidélisation de la clientèle. En principe, les clients payent de façon implicite les points qu'ils reçoivent dans le cadre de leurs achats de biens et de services et, par conséquent, une partie des revenus réalisés lors des achats devrait être reportée. Les revenus différés sont calculés en fonction de l'estimation de la juste valeur des points et ils sont comptabilisés lorsque les clients échangent leurs points contre des récompenses. Les PCGR du Canada ne fournissent aucune directive spécifique sur la comptabilisation des programmes de fidélisation de la clientèle. La Banque utilise une méthode axée sur le passif en ce qui concerne ses programmes de fidélisation de la clientèle, dans le cadre de laquelle elle enregistre une provision dont le montant se fonde sur ce qu'il lui en coûtera pour fournir la récompense dans le futur. Elle évalue actuellement l'incidence qu'auront les IFRS sur ses programmes de fidélisation de la clientèle. Les IFRS pourraient avoir une incidence sur le moment de la constatation des revenus. Toutefois, sur la durée de vie des récompenses, le résultat net imputable aux programmes de fidélisation de la clientèle sera le même qu'en vertu des PCGR du Canada.

Paiements fondés sur des actions

Les IFRS exigent que les paiements versés aux employés qui sont fondés sur des actions et qui sont réglés en trésorerie soient évalués (au début de la période financière et à chaque date de clôture) à la juste valeur des droits attribués, alors que les PCGR du Canada exigent que ces paiements soient évalués en fonction de la valeur intrinsèque des attributions. Cette différence devrait avoir une incidence sur les droits de la Banque qui sont fondés sur un passif. De plus, en vertu des IFRS, les extinctions doivent être estimées à la date d'attribution et être incluses dans l'évaluation du passif. Toutefois, en vertu des PCGR du Canada, les extinctions peuvent être comptabilisées lorsqu'elles se produisent ou faire l'objet d'une évaluation lors de la comptabilisation initiale. À l'heure actuelle, la Banque comptabilise les extinctions à mesure qu'elles se produisent.

Même si les dépenses attribuables aux paiements fondés sur des actions sont les mêmes sur la durée de vie des droits attribués, en raison de ces différences, elles seront probablement plus élevées au cours des premières périodes d'application des IFRS, comparativement à ce qu'elles auraient été selon les PCGR du Canada.

Participations dans des entreprises associées

En vertu des PCGR du Canada et des IFRS, la méthode de la mise en équivalence est utilisée lorsqu'une influence notable est exercée, et le mode de comptabilisation est essentiellement le même selon les deux référentiels. Toutefois, certaines différences clés existent, et elles sont traitées ci-après.

Méthodes comptables et dates de clôture

Les IFRS exigent expressément que les méthodes comptables adoptées par une entreprise associée soient conformes à celles de son investisseur, et que l'écart entre leurs dates de clôture ne dépasse pas trois mois. Les PCGR du Canada, quant à eux, n'exigent pas expressément l'uniformité des méthodes comptables et ils ne fournissent aucune directive concernant l'uniformité des périodes financières. La Banque évalue actuellement l'incidence de ces différences.

Droits de vote potentiels

En vertu des IFRS, une entité doit prendre en considération les droits de vote qui sont exerçables à la date à laquelle elle apprécie si elle exerce une influence notable. Par conséquent, on ne peut déterminer si les participations qui nécessitent d'être comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence aux termes des IFRS seront plus nombreuses ou moins nombreuses, dans la mesure où les droits de vote potentiels sont pris en compte.

Développements en réglementation

En mars 2010, le BSIF a publié un préavis intitulé Passage des entités fédérales aux Normes internationales d'information financière (IFRS), dans lequel il exige que l'incidence nette de la conversion aux IFRS sur les résultats non distribués soit comptabilisée dans le capital disponible. Toutefois, le BSIF offre aux banques la possibilité d'absorber progressivement, soit sur un maximum de cinq trimestres, l'incidence de la conversion aux IFRS sur les résultats non distribués aux fins du calcul du capital réglementaire. Ce choix doit être effectué au moment de la conversion, et il est irrévocable. Le BSIF a également fait une concession quant au calcul du ratio actif/capital eu égard à certains prêts hypothécaires assurés et titrisés qui, fort probablement, seront réinscrits au bilan. Les prêts hypothécaires assurés par le gouvernement et titrisés par le biais du POH jusqu'au 31 mars 2010 bénéficieront d'une exclusion et, par conséquent, n'auront pas d'incidence sur le ratio actif/capital.

Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre à ses sociétés associées ou liées les services bancaires habituels. Ces services sont fournis à des conditions analogues à celles qui sont offertes à des personnes non liées.

Les prêts consentis aux administrateurs et aux dirigeants de la Banque au Canada le sont aux conditions du marché. Avant le 1^{er} mars 2001, la Banque consentait des prêts à taux réduit à ses dirigeants et salariés au Canada. Les bénéficiaires des prêts consentis avant cette date ont des droits acquis jusqu'à l'échéance. La Banque peut consentir des prêts à des dirigeants de certaines filiales et succursales étrangères à des taux réduits ou selon des modalités avantageuses, conformément aux lois et aux pratiques locales. Au 31 octobre 2010, les prêts consentis aux dirigeants de la Banque s'élevaient à 7,3 millions de dollars (6,8 millions de dollars en 2009). À cette même date, la Banque avait consenti 0,3 million de dollars en prêts aux administrateurs (0,1 million de dollars en 2009).

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires au prix du marché aux termes du régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Depuis 2004, la Banque n'attribue plus d'options sur actions aux administrateurs qui ne sont pas des dirigeants (se reporter à la note 22 afférente aux états financiers consolidés, à la page 140).

La Banque peut fournir des services bancaires à des sociétés apparentées à ses administrateurs. Ces arrangements interviennent aux mêmes conditions du marché que celles qui sont offertes à l'ensemble des clients et sont assujettis aux processus habituels de révision du crédit qu'applique la Banque. Au 31 octobre 2010, les prêts engagés par la Banque à l'égard d'entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevaient à 4,6 millions de dollars (3,6 millions de dollars en 2009), tandis que leur encours réel se chiffrait à 2,8 millions de dollars (1,1 million de dollars en 2009).

Les responsabilités en matière de surveillance du Comité de vérification et de révision (le «CVR») en ce qui a trait aux opérations entre apparentés comprennent la revue des politiques et des pratiques afin de cerner les opérations entre apparentés qui risquent d'avoir une incidence notable sur la Banque et l'examen des procédures censées garantir la conformité aux

dispositions de la Loi sur les banques en ce qui concerne les opérations entre apparentés. Les exigences de la *Loi sur les banques* portent sur une gamme plus vaste d'opérations entre apparentés que celles prévues dans les PCGR. En outre, le CVR approuve les modalités de toutes les opérations entre la Banque et les structures d'accueil de titrisation de créances qu'elle parraine afin de s'assurer que ces opérations se font selon les conditions du marché. La Banque a mis en place divers processus pour s'assurer que l'information sur les apparentés est détectée et signalée au CVR semestriellement. Elle fournit au CVR des rapports détaillés qui attestent sa conformité quant aux procédures qu'elle a établies.

Le Service de vérification interne de la Banque procède aux contrôles voulus pour fournir au CVR l'assurance raisonnable que les politiques et procédures de la Banque en matière de détection, d'autorisations et de présentation des opérations entre apparentés sont bien conçues et appliquées efficacement.

DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES*

Renseignements par secteur géographique

T37 Bénéfice net par secteur géographique

Pour les exercices (en millions de dollars)	2010					2009					2008				
	Canada	États-Unis	Mexique	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Mexique	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Mexique	Autres pays	Total
Revenu d'intérêts net	5 031 \$	458 \$	801 \$	3 145 \$	9 435 \$	4 552 \$	641 \$	821 \$	3 331 \$	9 345 \$	4 471 \$	236 \$	903 \$	2 627 \$	8 237 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	709	(54)	168	456	1 279	744	296	185	392	1 617	388	16	141	85	630
Autres revenus	3 770	609	438	1 745	6 562	3 211	452	424	1 525	5 612	2 614	(202)	478	1 137	4 027
Frais autres que d'intérêts	4 653	327	778	2 379	8 137	4 529	255	791	2 317	7 892	4 315	200	793	1 982	7 290
Charge d'impôts	738	330	76	558	1 702	513	222	69	380	1 184	344	(98)	122	369	737
Participation ne donnant pas le contrôle	1	–	6	93	100	–	–	6	108	114	–	–	9	110	119
Bénéfice net	2 700 \$	464 \$	211 \$	1 404 \$	4 779 \$	1 977 \$	320 \$	194 \$	1 659 \$	4 150 \$	2 038 \$	(84) \$	316 \$	1 218 \$	3 488 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées				192						174					97
Redressements du siège social ¹⁾				(549)						(615)					(358)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires				4 038 \$						3 361 \$					3 033 \$

1) Les revenus et les charges qui n'ont pas été affectés à des secteurs d'exploitation précis sont pris en compte dans le poste «Redressements du siège social».

T38 Prêts et acceptations par secteur géographique

A l'exclusion des prises en pension

Aux 30 septembre (en milliards de dollars)	2010	2009	2008	2007	2006	Pourcentage du total	
						2010	2006
Canada							
Provinces de l'Atlantique	17,0 \$	15,7 \$	16,2 \$	14,2 \$	12,7 \$	6,0 %	6,2 %
Québec	17,7	16,0	16,7	14,2	13,1	6,3	6,4
Ontario	101,7	96,0	103,5	91,1	81,5	36,2	39,8
Manitoba et Saskatchewan	6,6	6,2	6,4	6,0	5,4	2,3	2,6
Alberta	21,7	20,3	22,4	19,9	17,1	7,7	8,4
Colombie-Britannique	21,1	18,8	21,2	18,8	16,4	7,5	8,0
	185,8	173,0	186,4	164,2	146,2	66,0	71,4
États-Unis	21,1	22,0	20,6	14,9	14,3	7,5	7,0
Mexique	10,1	9,7	10,9	8,9	9,3	3,6	4,5
Autres pays							
Amérique latine	23,4	21,5	22,6	11,6	9,2	8,3	4,5
Europe	6,5	12,9	18,4	10,2	8,1	2,4	3,9
Antilles	18,8	15,6	14,8	12,2	11,6	6,7	5,7
Autres	17,0	15,1	16,1	9,9	7,4	6,0	3,6
	65,7	65,1	71,9	43,9	36,3	23,4	17,7
Provision générale ¹⁾	(1,4)	(1,4)	(1,3)	(1,3)	(1,3)	(0,5)	(0,6)
Total des prêts et acceptations	281,3 \$	268,4 \$	288,5 \$	230,6 \$	204,8 \$	100,0 %	100,0 %

1) Aux 31 octobre.

T39 Montant brut des prêts douteux par secteur géographique

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009	2008	2007	2006
Canada	1 276 \$	1 258 \$	761 \$	606 \$	655 \$
États-Unis	179	408	107	11	119
Mexique	250	238	216	188	213
Autres pays	2 716	2 035	1 410	739	883
Total	4 421 \$	3 939 \$	2 494 \$	1 544 \$	1 870 \$

* Certains chiffres correspondants figurant dans la rubrique «Données supplémentaires» ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

T40 Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances par secteur géographique

Pour les exercices (en millions de dollars)	2010	2009	2008	2007	2006
Canada	712 \$	804 \$	388 \$	295 \$	273 \$
États-Unis	(13)	192	16	(91)	(41)
Mexique	168	185	141	68	27
Autres pays	456	392	85	23	17
Total	1 323 \$	1 573 \$	630 \$	295 \$	276 \$

T41 Répartition géographique des actifs productifs

Aux 30 septembre (en milliards de dollars)	2010		2009	2008	2007	2006
	Solde	Pourcentage des actifs productifs				
Amérique du Nord						
Canada	295,2 \$	62,0 %	277,9 \$	263,0 \$	247,5 \$	218,4 \$
États-Unis	60,7	12,7	58,2	38,2	36,3	41,9
	355,9	74,7	336,1	301,2	283,8	260,3
Mexique						
	18,8	4,0	17,8	22,8	19,8	21,1
Europe						
Royaume-Uni	12,8	2,7	8,6	11,0	6,4	6,4
Allemagne	2,4	0,5	3,7	4,1	3,8	3,5
Irlande	1,8	0,4	4,7	11,1	6,2	4,8
France	2,7	0,6	2,2	2,2	2,3	2,5
Pays-Bas	1,6	0,3	1,6	2,5	1,4	1,5
Autres pays d'Europe	5,0	1,0	6,6	7,5	5,5	3,4
	26,3	5,5	27,4	38,4	25,6	22,1
Antilles						
Jamaïque	3,5	0,7	3,5	3,6	3,2	3,1
Porto Rico	6,2	1,3	2,4	2,4	2,1	2,0
Bahamas	2,4	0,5	2,7	3,0	2,4	2,4
Trinité-et-Tobago	2,4	0,5	2,6	2,1	1,7	1,5
Autres pays des Antilles	9,2	2,0	9,1	8,8	7,3	9,0
	23,7	5,0	20,3	19,9	16,7	18,0
Amérique latine						
Chili	11,3	2,4	11,1	11,0	4,2	4,2
Pérou	9,2	1,9	7,5	7,4	4,5	4,1
Autres pays d'Amérique latine	8,7	1,8	8,0	9,1	7,0	4,3
	29,2	6,1	26,6	27,5	15,7	12,6
Asie						
Inde	4,2	0,9	3,7	3,7	2,5	1,8
Malaisie	1,7	0,3	1,8	1,8	1,4	1,3
Corée du Sud	3,1	0,6	2,6	2,0	1,8	1,6
Japon	1,3	0,3	1,2	1,9	1,8	1,1
Chine	3,9	0,8	1,5	2,1	0,9	0,5
Hong Kong	2,5	0,5	2,9	2,6	1,6	1,7
Autres pays d'Asie	4,2	1,0	4,7	3,9	2,7	2,4
	20,9	4,4	18,4	18,0	12,7	10,4
Moyen-Orient et Afrique						
	2,9	0,6	3,4	3,1	1,8	1,8
Provision générale ¹⁾	(1,4)	(0,3)	(1,4)	(1,3)	(1,3)	(1,3)
Total	476,3 \$	100,0 %	448,6 \$	429,6 \$	374,8 \$	345,0 \$

1) Aux 31 octobre.

Risque de crédit

T42 Exposition au risque outre-frontière – pays choisis¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Prêts	Dépôts interbancaires	Opérations	Titres d'administrations publiques et autres titres	Participations dans des filiales et sociétés affiliées	Autres	2010 Total	2009 Total
Mexique	1 383 \$	183 \$	765 \$	227 \$	2 336 \$	51 \$	4 945 \$	4 445 \$
Asie								
Chine	1 664 \$	1 974 \$	249 \$	391 \$	– \$	26 \$	4 304 \$	2 065 \$
Inde	1 707	974	32	196	–	34	2 943	2 840
Corée du Sud	1 550	551	–	637	–	125	2 863	2 749
Thaïlande	196	8	–	62	1 367	–	1 633	817
Hong Kong	631	271	37	380	–	24	1 343	873
Malaisie	549	45	–	167	219	14	994	1 157
Japon	251	122	–	80	–	63	516	1 049
Autres pays d'Asie ²⁾	524	234	53	166	–	2	979	1 025
	7 072 \$	4 179 \$	371 \$	2 079 \$	1 586 \$	288 \$	15 575 \$	12 575 \$
Amérique latine								
Chili	1 488 \$	81 \$	102 \$	44 \$	2 050 \$	4 \$	3 769 \$	3 010 \$
Pérou	433	153	286	–	1 713	5	2 590	1 794
Brésil	431	1 392	102	241	–	1	2 167	1 883
Costa Rica	871	65	–	1	485	–	1 422	1 384
El Salvador	192	6	–	–	386	–	584	641
Colombie	238	22	4	–	66	–	330	88
Autres pays d'Amérique latine ³⁾	1 383	35	23	22	104	18	1 591	1 293
	5 042 \$	1 754 \$	517 \$	308 \$	4 804 \$	28 \$	12 453 \$	10 093 \$

1) Une exposition au risque outre-frontière représente une réclamation contre un emprunteur situé dans un pays étranger, libellée dans une monnaie autre que la monnaie locale et établie en fonction du risque ultime.

2) Comprend l'Indonésie, les Philippines, Singapour et Taiwan.

3) Comprend le Panama, l'Uruguay et le Venezuela.

T43 Prêts et acceptations par catégorie d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2010		2009	2008
	Solde	Pourcentage du total		
Prêts aux ménages				
Prêts hypothécaires à l'habitation	120,2 \$	41,0%	101,3 \$	114,9 \$
Prêts sur cartes de crédit	10,8	3,7	11,1	11,2
Prêts aux particuliers	51,1	17,4	49,3	38,9
	182,1	62,1	161,7	165,0
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques				
Services financiers	19,3	6,6	18,8	18,7
Commerce de gros et de détail	10,4	3,5	10,9	14,9
Secteur immobilier	10,7	3,6	11,7	13,5
Pétrole et gaz	9,3	3,2	9,8	12,0
Transport	7,0	2,4	7,8	8,5
Secteur de l'automobile	5,2	1,8	5,1	7,1
Agriculture	4,5	1,5	4,3	5,3
Administrations publiques	4,2	1,4	3,3	3,4
Hôtels et loisirs	4,1	1,4	4,8	5,2
Exploitation minière et métaux de première fusion	5,3	1,8	5,7	8,1
Services publics	5,0	1,7	6,1	6,3
Soins de santé	4,0	1,3	4,0	5,0
Télécommunications et câble	3,7	1,3	4,6	6,5
Médias	1,9	0,7	2,7	4,7
Produits chimiques	1,2	0,4	1,3	1,7
Aliments et boissons	2,8	1,0	3,8	3,1
Produits forestiers	1,1	0,4	1,5	2,1
Autres	11,4	3,9	9,5	10,9
	111,1	37,9	115,7	137,0
	293,2	100,0%	277,4	302,0
Provisions générale et sectorielle	(1,4)		(1,5)	(1,4)
Total des prêts et acceptations	291,8 \$		275,9 \$	300,6 \$

T44 Instruments de crédit hors bilan

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2010	2009	2008	2007	2006
Engagements de crédit ¹⁾	103,6 \$	104,5 \$	130,2 \$	114,3 \$	105,9 \$
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	20,4	21,9	27,8	18,4	18,5
Prêts de titres, engagements d'achat de titres et autres	14,0	12,7	12,8	13,8	13,0
Total	138,0 \$	139,1 \$	170,8 \$	146,5 \$	137,4 \$

1) Exclusion faite des engagements qui sont résiliables sans condition en tout temps au gré de la Banque.

T45 Variations du montant net des prêts douteux

Pour les exercices (en millions de dollars)	2010	2009	2008	2007	2006
Montant brut des prêts douteux					
Solde au début de l'exercice	3 939 \$	2 494 \$	1 544 \$	1 870 \$	1 820 \$
Ajouts nets					
Ajouts	3 298	4 461	2 158	1 338	1 262
Déclassements, remboursements et ventes de prêts	(1 772)	(1 149)	(846)	(891)	(956)
	1 526	3 312	1 312	447	306
Acquisition de filiales ¹⁾	571	–	341	33	340
Radiations					
Prêts hypothécaires à l'habitation	(82)	(64)	(59)	(5)	(5)
Prêts aux particuliers	(804)	(669)	(424)	(301)	(214)
Prêts sur cartes de crédit	(352)	(470)	(268)	(183)	(150)
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	(347)	(457)	(129)	(209)	(174)
	(1 585)	(1 660)	(880)	(698)	(543)
Change et autres	(30)	(207)	177	(108)	(53)
Solde à la fin de l'exercice	4 421	3 939	2 494	1 544	1 870
Provision spécifique pour pertes sur créances					
Solde au début de l'exercice	1 376	1 303	943	1 300	1 139
Acquisition de filiales	14	9	232	38	323
Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances	1 323	1 573	630	295	276
Radiations	(1 585)	(1 660)	(880)	(698)	(543)
Recouvrements par portefeuille					
Prêts hypothécaires à l'habitation	18	27	34	4	3
Prêts aux particuliers	122	94	73	73	71
Prêts sur cartes de crédit	56	47	45	35	37
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	68	55	79	74	70
	264	223	231	186	181
Change et autres ²⁾	(15)	(72)	147	(178)	(76)
Solde à la fin de l'exercice	1 377	1 376	1 303	943	1 300
Montant net des prêts douteux					
Solde au début de l'exercice	2 563	1 191	601	570	681
Variation nette du montant brut des prêts douteux	482	1 445	950	(326)	50
Variation nette de la provision spécifique pour pertes sur créances	(1)	(73)	(360)	357	(161)
Solde à la fin de l'exercice	3 044	2 563	1 191	601	570
Provision générale pour pertes sur créances	1 410	1 450	1 323	1 298	1 307
Provision sectorielle	–	44	–	–	–
Solde après déduction des provisions générale et sectorielle	1 634 \$	1 069 \$	(132) \$	(697) \$	(737) \$

1) Représente essentiellement des prêts douteux de 553 \$ acquis dans le cadre de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico. Ces prêts douteux sont présentés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Aucune provision pour pertes sur créances n'a été comptabilisée à la date de l'acquisition puisque les pertes sur créances sont prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

2) Comprend un virement de 4 \$ aux autres passifs en 2010, un virement de 3 \$ provenant des autres passifs en 2009, un virement de 3 \$ provenant des autres passifs en 2008 et un virement de 5 \$ aux autres passifs en 2006.

T46 Dotation à la provision pour pertes sur créances

Pour les exercices (en millions de dollars)	2010	2009	2008	2007	2006
Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances					
Montant brut de la dotation à la provision spécifique	1 708 \$	1 969 \$	1 084 \$	720 \$	746 \$
Reprises	(121)	(173)	(223)	(239)	(289)
Recouvrements	(264)	(223)	(231)	(186)	(181)
Montant net de la dotation aux provisions spécifiques pour pertes sur créances	1 323	1 573	630	295	276
Dotation à la provision générale	(40)	127	–	(25)	(60)
Dotation à la provision sectorielle	(44)	44	–	–	–
Montant total net de la dotation à la provision pour pertes sur créances	1 239 \$	1 744 \$	630 \$	270 \$	216 \$

T47 Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances par catégorie d'emprunteurs

Pour les exercices (en millions de dollars)	2010	2009	2008	2007	2006
Prêts aux particuliers					
Prêts hypothécaires à l'habitation	104 \$	25 \$	– \$	(9)\$	10 \$
Autres prêts aux particuliers	972	1 042	636	449	283
	1 076	1 067	636	440	293
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques					
Services financiers	6	199	7	(10)	–
Commerce de gros et de détail	51	101	–	(39)	5
Secteur immobilier	16	59	(69)	(11)	(7)
Pétrole et gaz	2	34	43	(1)	–
Transport	44	(9)	(15)	(9)	4
Secteur de l'automobile	(4)	19	5	1	11
Agriculture	(4)	19	5	(4)	2
Administrations publiques	1	(35)	(18)	2	(6)
Hôtels et loisirs	81	10	(4)	(5)	(21)
Exploitation minière et métaux de première fusion	(2)	3	(16)	(4)	(10)
Services publics	–	–	(2)	(18)	(21)
Soins de santé	8	4	2	(1)	2
Télécommunications et câble	(4)	6	(3)	(5)	(14)
Médias	(15)	52	11	(13)	(4)
Produits chimiques	(3)	1	7	(22)	13
Aliments et boissons	2	8	(17)	(6)	7
Produits forestiers	2	5	3	–	(1)
Autres	66	30	55	–	23
	247	506	(6)	(145)	(17)
Total de la dotation à la provision spécifique	1 323 \$	1 573 \$	630 \$	295 \$	276 \$

T48 Prêts non productifs par catégorie d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010			2009		
	Montant brut	Provision spécifique pour pertes sur créances	Montant net	Montant brut	Provision spécifique pour pertes sur créances	Montant Net
Prêts aux particuliers						
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 694 \$	(222) \$	1 472 \$	1 119 \$	(241) \$	878 \$
Autres prêts aux particuliers	756	(666)	90	881	(688)	193
	2 450	(888)	1 562	2 000	(929)	1 071
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques						
Services financiers	91	(38)	53	225	(42)	183
Commerce de gros et de détail	225	(88)	137	213	(73)	140
Secteur immobilier	705	(88)	617	487	(76)	411
Pétrole et gaz	8	(3)	5	71	(6)	65
Transport	188	(51)	137	76	(15)	61
Secteur de l'automobile	15	(11)	4	77	(22)	55
Agriculture	78	(31)	47	106	(40)	66
Administrations publiques	48	(10)	38	63	(23)	40
Hôtels et loisirs	331	(49)	282	260	(13)	247
Exploitation minière et métaux de première fusion	18	(11)	7	21	(9)	12
Services publics	2	-	2	1	(1)	-
Soins de santé	23	(10)	13	21	(9)	12
Télécommunications et câble	18	(5)	13	36	(14)	22
Médias	4	(3)	1	49	(9)	40
Produits chimiques	1	(1)	-	3	(1)	2
Aliments et boissons	35	(16)	19	41	(15)	26
Produits forestiers	14	(5)	9	19	(12)	7
Autres	167	(69)	98	170	(67)	103
	1 971	(489)	1 482	1 939	(447)	1 492
Total	4 421 \$	(1 377) \$	3 044 \$	3 939 \$	(1 376) \$	2 563 \$

T49 Total de l'exposition au risque de crédit par secteur géographique^(1,2)

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010				2009	
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Prêts aux particuliers	Total	Total
Canada	51 245 \$	23 896 \$	22 418 \$	183 425 \$	280 984 \$	279 868 \$
États-Unis	32 304	18 220	22 109	683	73 316	80 340
Mexique	6 495	225	792	5 146	12 658	12 379
Autres pays						
Europe	16 259	5 311	5 583	-	27 153	27 691
Antilles	14 737	1 276	2 052	12 425	30 490	27 743
Amérique latine	16 063	754	1 359	7 091	25 267	24 109
Autres	22 711	1 982	2 029	147	26 869	22 970
Total	159 814 \$	51 664 \$	56 342 \$	208 917 \$	476 737 \$	475 100 \$

1) La répartition géographique se fonde sur le lieu d'origine du risque de crédit ultime. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres disponibles à la vente et les autres actifs.

2) Exposition en cas de défaut.

3) Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les instruments dérivés, les titrisations, les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

T50 Exposition au risque de crédit par échéance selon l'approche NI avancée^(1,2)

Durée à courir jusqu'à l'échéance	2010				2009	
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Total	Total	Total
Prêts autres qu'aux particuliers						
Moins de 1 an	49 967 \$	16 643 \$	21 933 \$	88 543 \$		92 957 \$
De 1 an à 5 ans	32 662	30 261	27 504	90 427		108 831
Plus de 5 ans	5 395	779	3 881	10 055		11 338
Total des prêts autres qu'aux particuliers	88 024 \$	47 683 \$	53 318 \$	189 025 \$		213 126 \$
Prêts aux particuliers						
Moins de 1 an	14 025 \$	8 357 \$	- \$	22 382 \$		22 411 \$
De 1 an à 5 ans	115 298	-	-	115 298		100 888
Plus de 5 ans	2 866	-	-	2 866		2 536
Crédits renouvelables ⁴⁾	33 190	5 948	-	39 138		38 101
Total des prêts aux particuliers	165 379 \$	14 305²⁾	- \$	179 684 \$		163 936 \$
Total	253 403 \$	61 988 \$	53 318 \$	368 709 \$		377 062 \$

1) Durée à courir jusqu'à l'échéance des expositions au risque de crédit. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres disponibles à la vente et les autres actifs.

2) Exposition en cas de défaut, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

3) Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les titrisations, les instruments dérivés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

4) Cartes de crédit et lignes de crédit sans échéance déterminée.

T51 Total de l'exposition au risque de crédit et actif pondéré en fonction du risque

	2010				2009	
	Exposition en cas de défaut ¹⁾			Total de l'actif pondéré en fonction du risque	Total de l'exposition en cas de défaut ¹⁾	Total de l'actif pondéré en fonction du risque
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Approche NI avancée	Approche standard ²⁾	Total			
Prêts autres qu'aux particuliers						
Exposition sur les entreprises						
Montants prélevés	45 284 \$	45 394 \$	90 678 \$	71 290 \$	98 975 \$	81 771 \$
Engagements non prélevés	36 008	3 277	39 285	19 553	36 694	19 429
Autres ³⁾	10 180	2 531	12 711	6 754	13 181	6 397
	91 472	51 202	142 674	97 597	148 850	107 597
Exposition sur les banques						
Montants prélevés	12 394	13 441	25 835	6 107	21 598	5 527
Engagements non prélevés	11 108	636	11 744	3 162	14 240	2 391
Autres ³⁾	10 009	487	10 496	1 800	12 410	2 032
	33 511	14 564	48 075	11 069	48 248	9 950
Exposition sur les emprunteurs souverains						
Montants prélevés	30 346	12 955	43 301	2 080	51 341	2 340
Engagements non prélevés	567	68	635	71	866	83
Autres ³⁾	145	6	151	6	642	18
	31 058	13 029	44 087	2 157	52 849	2 441
Total des prêts autres qu'aux particuliers						
Montants prélevés	88 024	71 790	159 814	79 477	171 914	89 638
Engagements non prélevés	47 683	3 981	51 664	22 786	51 800	21 903
Autres ³⁾	20 334	3 024	23 358	8 560	26 233	8 447
	156 041 \$	78 795 \$	234 836 \$	110 823 \$	249 947 \$	119 988 \$
Prêts aux particuliers						
Prêts hypothécaires à l'habitation aux particuliers						
Montants prélevés	121 265 \$	16 666 \$	137 931 \$	12 107 \$	122 018 \$	9 868 \$
Engagements non prélevés	8 068	–	8 068	132	6 702	131
	129 333	16 666	145 999	12 239	128 720	9 999
Lignes de crédit garanties						
Montants prélevés	18 066	–	18 066	967	18 112	747
Engagements non prélevés	78	–	78	1	–	–
	18 144	–	18 144	968	18 112	747
Expositions renouvelables sur les particuliers admissibles						
Montants prélevés	13 835	–	13 835	6 967	13 142	5 406
Engagements non prélevés	5 948	–	5 948	926	5 594	797
	19 783	–	19 783	7 893	18 736	6 203
Autres prêts aux particuliers						
Montants prélevés	12 213	12 567	24 780	14 990	23 013	14 074
Engagements non prélevés	211	–	211	131	454	346
	12 424	12 567	24 991	15 121	23 467	14 420
Total des prêts aux particuliers						
Montants prélevés	165 379	29 233	194 612	35 031	176 285	30 095
Engagements non prélevés	14 305	–	14 305	1 190	12 750	1 274
	179 684 \$	29 233 \$	208 917 \$	36 221 \$	189 035 \$	31 369 \$
Exposition sur les actifs titrisés	15 503	–	15 503	4 606	18 528	6 474
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	17 481	–	17 481	5 425	17 590	5 850
Total partiel	368 709 \$	108 028 \$	476 737 \$	157 075 \$	475 100 \$	163 681 \$
Capitaux propres	2 984	–	2 984	5 664	2 897	5 607
Autres actifs	–	28 404	28 404	12 127	26 275	12 418
Total du risque de crédit, avant le facteur scalaire	371 693 \$	136 432 \$	508 125 \$	174 866 \$	504 272 \$	181 706 \$
Ajust lié au facteur scalaire de 6 % ⁴⁾				5 649	–	6 134
Total du risque de crédit	371 693 \$	136 432 \$	508 125 \$	180 515 \$	504 272 \$	187 840 \$

- 1) Montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments figurant au bilan et montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments hors bilan, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
- 2) Déduction faite de la provision spécifique pour pertes sur créances.
- 3) Les autres expositions comprennent les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.
- 4) Le Comité de Bâle a imposé un facteur scalaire (6 %) s'appliquant à l'actif pondéré en fonction du risque pour les portefeuilles exposés au risque de crédit soumis aux notations internes.

Revenus et charges

T52 Analyse de la variation du revenu d'intérêts net selon le volume

	2010 c. 2009 Augmentation (diminution) attribuable à la variation			2009 c. 2008 Augmentation (diminution) attribuable à la variation		
	du volume moyen	du taux moyen	variation nette	du volume moyen	du volume moyen	variation nette
Base de mise en équivalence fiscale ¹⁾ Pour les exercices (en millions de dollars)						
Revenu d'intérêts net						
Total de l'actif productif	652 \$	(2 698) \$	(2 046) \$	1 804 \$	(5 313) \$	(3 509) \$
Total des actifs productifs	(299)	2 636	2 337	(1 013)	5 148	4 135
Variation du revenu d'intérêts net	353 \$	(62) \$	291 \$	791 \$	(165) \$	626 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

T53 Impôts

Pour les exercices (en millions de dollars)	2010	2009	2008	2007	2006	2010 c. 2009
Impôts sur le bénéfice						
Provision for income taxes	1 745 \$	1 133 \$	691 \$	1 063 \$	872 \$	54 %
Ajustement sur une base de mise en équivalence fiscale ¹⁾	286	288	416	531	440	(1)
Charge d'impôts (BMEF) ¹⁾	2 031	1 421	1 107	1 594	1 312	43
Autres impôts						
Charges sociales	197	184	177	164	152	7
Taxe d'affaires et taxe sur le capital	171	177	116	143	133	(4)
Taxe sur les produits et services et autres taxes	133	136	129	143	128	(2)
Total des autres impôts	501	497	422	450	413	1
Total de l'impôt sur le bénéfice et des autres impôts ²⁾	2 532 \$	1 918 \$	1 529 \$	2 044 \$	1 725 \$	32 %
Bénéfice net avant les impôts sur le bénéfice	6 084 \$	4 794 \$	3 950 \$	5 226 \$	4 549 \$	27 %
Taux d'imposition effectif (en pourcentage)	28,7	23,6	17,5	20,3	19,2	5,1
Taux d'imposition effectif (BMEF) (en pourcentage) ³⁾	31,9	28,0	25,4	27,7	26,3	3,9
Total du taux d'imposition (en pourcentage) ⁴⁾	34,1	30,8	25,5	26,7	25,9	3,3

1) Base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

2) Ce montant se compose d'une tranche de 1 365 \$ en impôts canadiens (675 \$ en 2009, 569 \$ en 2008, 1 175 \$ en 2007 et 1 035 \$ en 2006) et de 1 167 \$ en impôts étrangers (1 243 \$ en 2009, 960 \$ en 2008, 869 \$ en 2007, 690 \$ en 2006).

3) Charge d'impôts, sur une base de mise en équivalence fiscale, en pourcentage du bénéfice net avant l'impôt sur le bénéfice.

4) Total de l'impôt sur le bénéfice et des autres impôts en pourcentage du bénéfice net avant l'impôt sur le bénéfice et les autres impôts.

Autres informations

T54 Composantes du bénéfice net en pourcentage du total des actifs moyens¹⁾

Base de mise en équivalence fiscale Pour les exercices (en pourcentage)	2010	2009	2008	2007	2006
Revenu d'intérêts net	1,73 %	1,68 %	1,75 %	1,89 %	1,95 %
Dotation à la provision pour pertes sur créances	(0,24)	(0,34)	(0,14)	(0,07)	(0,06)
Autres revenus	1,33	1,19	0,95	1,34	1,37
Revenu d'intérêts net et autres revenus	2,82	2,53	2,56	3,16	3,26
Frais autres que d'intérêts	(1,59)	(1,54)	(1,60)	(1,73)	(1,84)
Bénéfice net avant les éléments ci-dessous :	1,23	0,99	0,96	1,43	1,42
Charge d'impôts et participation ne donnant pas le contrôle	(0,41)	(0,30)	(0,27)	(0,43)	(0,40)
Bénéfice net	0,82 %	0,69 %	0,69 %	1,00 %	1,02 %
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	516,0 \$	513,1 \$	455,5 \$	403,5 \$	350,7 \$

1) Le revenu provenant de titres exonérés d'impôt est indiqué sur une base de mise en équivalence fiscale, avant impôts. La charge d'impôts a été ajustée en conséquence : 286 millions de dollars en 2010; 288 millions de dollars en 2009; 416 millions de dollars en 2008; 531 millions de dollars en 2007; 440 millions de dollars en 2006.

T55 Actifs sous administration et actifs sous gestion¹⁾

(en milliards de dollars)	2010	2009	2008	2007	2006
Actifs sous administration					
Particuliers					
Courtage au détail	87,7 \$	76,4 \$	74,3 \$	77,4 \$	69,7 \$
Gestion de placements et services fiduciaires	68,8	60,1	55,8	53,1	59,5
	156,5	136,5	130,1	130,5	129,2
Fonds communs de placement	38,8	31,6	27,9	24,8	19,8
Institutions	48,5	47,0	45,1	39,8	42,9
Total	243,8 \$	215,1 \$	203,1 \$	195,1 \$	191,9 \$
Actifs sous gestion					
Particuliers	14,4 \$	13,6 \$	12,5 \$	11,2 \$	10,0 \$
Fonds communs de placement	28,0	22,8	19,6	15,9	13,2
Institutions	6,0	5,2	4,6	4,3	4,6
Total	48,4 \$	41,6 \$	36,7 \$	31,4 \$	27,8 \$

1) Au 31 octobre pour les données de 2009 et de 2010; au 30 septembre pour les données de 2006 à 2008.

T56 Honoraires versés aux vérificateurs nommés par les actionnaires

Pour les exercices (en millions de dollars)	2010	2009
Services de vérification	18,0 \$	16,6 \$
Services liés à la vérification	0,6	0,6
Services-conseils en fiscalité autres que de vérification	0,1	0,1
Divers services autres que de vérification	0,2	0,7
Total	18,9 \$	18,0 \$

T57 Informations trimestrielles choisies

Pour les trimestres	2010				2009			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)								
Revenu d'intérêts net	2 243	2 173	2 058	2 147	2 099	2 176	2 087	1 966
Revenu d'intérêts net (BMEF ¹⁾)	2 313	2 243	2 129	2 222	2 172	2 244	2 164	2 036
Total des revenus	3 942	3 784	3 873	3 906	3 735	3 775	3 596	3 351
Total des revenus (BMEF ¹⁾)	4 012	3 854	3 944	3 981	3 808	3 843	3 673	3 421
Dotation à la provision pour pertes sur créances	254	276	338	371	420	554	489	281
Frais autres que d'intérêts	2 183	2 023	1 967	2 009	2 064	1 959	1 886	2 010
Charge d'impôts	390	399	444	512	321	303	319	190
Charge d'impôts (BMEF ¹⁾)	460	469	515	587	394	371	396	260
Bénéfice net	1 092	1 062	1 097	988	902	931	872	842
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 040	1 011	1 048	939	853	882	821	805
Rendement de l'exploitation								
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,00	0,98	1,02	0,92	0,84	0,87	0,81	0,80
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,00	0,98	1,02	0,91	0,83	0,87	0,81	0,80
Bénéfice dilué par action avant amortissement (en dollars) ¹⁾	1,02	0,99	1,04	0,93	0,85	0,88	0,82	0,82
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ¹⁾	17,9	18,2	19,9	17,4	16,4	17,3	16,8	16,2
Ratio de productivité (en pourcentage)(BMEF ¹⁾)	54,4	52,5	49,9	50,5	54,2	51,0	51,4	58,7
Marge nette sur intérêts sur le total des actifs moyens (en pourcentage)(BMEF ¹⁾)	1,75	1,68	1,73	1,76	1,74	1,76	1,71	1,52
Données du bilan (en milliards de dollars)								
Liquidités et titres	162,6	167,4	181,4	173,5	160,6	148,3	137,5	123,7
Prêts et acceptations	291,8	286,5	281,3	275,8	275,9	276,8	306,6	313,2
Total de l'actif	526,7	523,4	526,1	507,6	496,5	486,5	514,5	510,6
Dépôts	361,7	365,2	371,2	364,9	350,4	333,7	346,9	346,6
Actions privilégiées	4,0	4,0	4,0	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	23,7	22,5	21,6	21,6	21,1	20,3	20,1	19,9
Actifs sous administration	243,8	229,3	231,0	226,3	215,1	207,9	196,8	191,8
Actifs sous gestion	48,4	44,9	45,4	43,6	41,6	39,8	35,4	34,3
Mesures du capital								
Ratio de capital de catégorie 1 (en pourcentage)	11,8	11,7	11,2	11,2	10,7	10,4	9,6	9,5
Ratio du capital total (en pourcentage)	13,8	13,8	13,3	13,5	12,9	12,7	11,8	11,4
Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque (en pourcentage) ¹⁾	9,6	9,3	8,8	8,8	8,2	7,9	7,2	7,2
Ratio actif/capital	17,0	17,1	17,7	16,8	16,6	16,6	17,3	18,1
Actif pondéré en fonction du risque (en milliards de dollars)	215,0	213,0	215,1	215,9	221,6	221,5	241,8	239,7
Qualité du crédit								
Montant net des prêts douteux ²⁾ (en millions de dollars)	3 044	2 598	2 475	2 677	2 563	2 509	2 179	1 602
Provision générale pour pertes sur créances (en millions de dollars)	1 410	1 450	1 450	1 450	1 450	1 450	1 350	1 323
Provision sectorielle (en millions de dollars)	–	–	24	43	44	48	60	–
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ²⁾	1,04	0,91	0,88	0,97	0,93	0,91	0,71	0,51
Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances en pourcentage de l'encours moyen des prêts et acceptations (annualisé)	0,41	0,43	0,55	0,55	0,63	0,64	0,54	0,36
Données sur les actions ordinaires								
Cours des actions (en dollars)								
Haut	55,76	52,89	53,33	49,93	49,19	46,51	35,85	40,68
Bas	49,00	47,71	44,39	44,12	42,95	33,75	23,99	27,35
Clôture	54,67	51,59	51,78	44,83	45,25	45,92	33,94	29,67
Actions ordinaires en circulation (en millions)								
Moyenne (de base)	1 039	1 034	1 030	1 025	1 021	1 017	1 014	1 001
Moyenne (diluée)	1 040	1 036	1 031	1 028	1 024	1 020	1 016	1 003
Fin du trimestre	1 043	1 038	1 034	1 029	1 025	1 020	1 017	1 012
Dividendes par action (en dollars)	0,49	0,49	0,49	0,49	0,49	0,49	0,49	0,49
Rendement de l'action (en pourcentage) ³⁾	3,7	3,9	3,9	4,2	4,3	4,9	6,6	5,8
Capitalisation boursière (en milliards de dollars)	57,0	53,6	53,5	46,1	46,4	46,9	34,5	30,0
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	22,68	21,67	20,87	21,04	20,55	19,89	19,80	19,67
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	2,4	2,4	2,5	2,1	2,2	2,3	1,7	1,5
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)	14,0	13,8	14,2	13,0	13,6	16,6	11,8	9,8

1) Mesure non conforme aux PCGR. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

2) Le montant net des prêts douteux correspond au montant des prêts douteux, moins la provision spécifique pour pertes sur créances.

3) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

Statistiques des onze derniers exercices

T58 Bilan consolidé

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2010	2009	2008	2007
Actif				
Liquidités	46 027 \$	43 278 \$	37 318 \$	29 195 \$
Titres				
Détenus à des fins de transaction	64 684	58 067	48 292	59 685
Disponibles à la vente	47 228	55 699	38 823	28 426
Placement	-	-	-	-
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	4 651	3 528	920	724
	116 563	117 294	88 035	88 835
Titres pris en pension	27 920	17 773	19 451	22 542
Prêts				
Prêts hypothécaires à l'habitation	120 482	101 604	115 084	102 154
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	62 548	61 048	50 719	41 734
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	103 981	106 520	125 503	85 500
	287 011	269 172	291 306	229 388
Provision pour pertes sur créances	2 787	2 870	2 626	2 241
	284 224	266 302	288 680	227 147
Autres				
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 616	9 583	11 969	11 538
Instruments dérivés ¹⁾	26 852	25 992	44 810	21 960
Terrains, bâtiments et matériel	2 450	2 372	2 449	2 061
Autres actifs ¹⁾	15 005	13 922	14 913	8 232
	51 923	51 869	74 141	43 791
	526 657 \$	496 516 \$	507 625 \$	411 510 \$
Passif et capitaux propres				
Dépôts				
Particuliers	128 850 \$	123 762 \$	118 919 \$	100 823 \$
Entreprises et administrations publiques	210 687	203 594	200 566	161 229
Banques	22 113	23 063	27 095	26 406
	361 650	350 419	346 580	288 458
Autres				
Acceptations	7 616	9 583	11 969	11 538
Obligations relatives aux titres mis en pension	40 286	36 568	36 506	28 137
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	21 519	14 688	11 700	16 039
Instruments dérivés ¹⁾	31 990	28 806	42 811	24 689
Autres passifs ¹⁾	28 947	24 682	31 063	21 138
Participation sans contrôle dans les filiales	579	554	502	497
	130 937	114 881	134 551	102 038
Déventures subordonnées	5 939	5 944	4 352	1 710
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	500	500	500	500
Capitaux propres				
Actions privilégiées	3 975	3 710	2 860	1 635
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	5 775	4 946	3 829	3 566
Actions ordinaires et surplus d'apport	21 932	19 916	18 549	17 460
Bénéfices non répartis	(4 051)	(3 800)	(3 596)	(3 857)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	23 656	21 062	18 782	17 169
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	27 631	24 772	21 642	18 804
	526 657 \$	496 516 \$	507 625 \$	411 510 \$

1) Les chiffres correspondants des exercices antérieurs à 2004 n'ont pas été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice à l'étude en ce qui a trait aux dérivés, étant donné que l'information ne peut être facilement obtenue.

2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
23 376 \$	20 505 \$	17 155 \$	20 581 \$	20 273 \$	20 160 \$	18 744 \$
62 490	50 007	43 056	42 899	34 592	27 834	21 821
-	-	-	-	-	-	-
32 870	23 285	15 576	20 141	21 439	25 256	19 162
142	167	141	152	163	194	403
95 502	73 459	58 773	63 192	56 194	53 284	41 386
25 705	20 578	17 880	22 648	32 262	27 500	23 559
89 590	75 520	69 018	61 646	56 295	52 592	50 037
39 058	34 695	30 182	26 277	23 363	20 116	17 988
76 733	62 681	57 384	64 313	77 181	79 460	78 172
205 381	172 896	156 584	152 236	156 839	152 168	146 197
2 607	2 469	2 696	3 217	3 430	4 236	2 853
202 774	170 427	153 888	149 019	153 409	147 932	143 344
9 555	7 576	7 086	6 811	8 399	9 301	8 807
12 098	12 867	15 488	15 308	15 821	15 886	8 244
2 103	1 836	1 823	1 944	2 101	2 325	1 631
7 893	6 777	7 119	6 389	7 921	8 037	7 456
31 649	29 056	31 516	30 452	34 242	35 549	26 138
379 006 \$	314 025 \$	279 212 \$	285 892 \$	296 380 \$	284 425 \$	253 171 \$
93 450 \$	83 953 \$	79 020 \$	76 431 \$	75 558 \$	75 573 \$	68 972 \$
141 072	109 389	94 125	93 541	93 830	80 810	76 980
29 392	24 103	22 051	22 700	26 230	29 812	27 948
263 914	217 445	195 196	192 672	195 618	186 195	173 900
9 555	7 576	7 086	6 811	8 399	9 301	8 807
33 470	26 032	19 428	28 686	31 881	30 627	23 792
13 396	11 250	7 585	9 219	8 737	6 442	4 297
12 869	13 004	16 002	14 758	15 500	15 453	8 715
24 799	18 983	13 785	14 145	15 678	15 369	14 586
435	306	280	326	662	586	229
94 524	77 151	64 166	73 945	80 857	77 778	60 426
2 271	2 597	2 615	2 661	3 878	5 344	5 370
750	750	2 250	2 500	2 225	1 975	1 975
600	600	300	300	300	300	300
3 425	3 317	3 229	3 141	3 002	2 920	2 765
15 843	14 126	13 239	11 747	10 398	9 674	8 275
(2 321)	(1 961)	(1 783)	(1 074)	102	239	160
16 947	15 482	14 685	13 814	13 502	12 833	11 200
17 547	16 082	14 985	14 114	13 802	13 133	11 500
379 006 \$	314 025 \$	279 212 \$	285 892 \$	296 380 \$	284 425 \$	253 171 \$

T59 État consolidé des résultats

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009	2008	2007
Revenu d'intérêts				
Prêts	12 171 \$	13 973 \$	15 832 \$	13 985 \$
Titres	4 227	4 090	4 615	4 680
Titres pris en pension	201	390	786	1 258
Dépôts auprès d'autres banques	292	482	1 083	1 112
	16 891	18 935	22 316	21 035
Frais d'intérêts				
Dépôts	6 768	8 339	12 131	10 850
Débitures subordonnées	289	285	166	116
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	37	37	37	53
Autres	1 176	1 946	2 408	2 918
	8 270	10 607	14 742	13 937
Revenu d'intérêts net	8 621	8 328	7 574	7 098
Dotations à la provision pour pertes sur créances	1 239	1 744	630	270
Revenu d'intérêts net après la dotation à la provision pour pertes sur créances	7 382	6 584	6 944	6 828
Autres revenus	6 884	6 129	4 302	5 392
Revenu d'intérêts net et autres revenus	14 266	12 713	11 246	12 220
Frais autres que d'intérêts				
Salaires et avantages sociaux	4 647	4 344	4 109	3 983
Autres ¹⁾	3 535	3 575	3 187	3 011
Dotations à la provision pour frais de restructuration à la suite des acquisitions	–	–	–	–
	8 182	7 919	7 296	6 994
Bénéfice avant les éléments ci-dessous :	6 084	4 794	3 950	5 226
Charge d'impôts	1 745	1 133	691	1 063
Participation sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	100	114	119	118
Bénéfice net	4 239 \$	3 547 \$	3 140 \$	4 045 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées et autres	201	186	107	51
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 038 \$	3 361 \$	3 033 \$	3 994 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)				
De base	1 032	1 013	987	989
Dilué	1 034	1 016	993	997
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)				
De base	3,91 \$	3,32 \$	3,07 \$	4,04 \$
Dilué	3,91 \$	3,31 \$	3,05 \$	4,01 \$
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	1,96 \$	1,96 \$	1,92 \$	1,74 \$

1) Les frais autres que d'intérêts comprennent une perte sur la cession des activités d'une filiale de 31 \$ et de 237 \$, respectivement, en 2003 et en 2002.

2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
11 575 \$	9 236 \$	8 480 \$	9 073 \$	9 635 \$	11 530 \$	11 044 \$
4 124	3 104	2 662	2 859	3 087	3 062	2 286
1 102	817	594	872	1 073	1 519	1 085
881	646	441	442	573	872	916
17 682	13 803	12 177	13 246	14 368	16 983	15 331
8 589	5 755	4 790	5 222	5 519	8 233	8 192
130	134	112	139	203	303	324
53	53	164	182	158	136	120
2 502	1 990	1 410	1 735	1 971	2 247	1 616
11 274	7 932	6 476	7 278	7 851	10 919	10 252
6 408	5 871	5 701	5 968	6 517	6 064	5 079
216	230	390	893	2 029	1 425	765
6 192	5 641	5 311	5 075	4 488	4 639	4 314
4 800	4 529	4 320	4 015	3 942	4 071	3 665
10 992	10 170	9 631	9 090	8 430	8 710	7 979
3 768	3 488	3 452	3 361	3 344	3 220	2 944
2 675	2 555	2 410	2 370	2 630	2 442	2 209
-	-	-	-	-	-	(34)
6 443	6 043	5 862	5 731	5 974	5 662	5 119
4 549	4 127	3 769	3 359	2 456	3 048	2 860
872	847	786	777	594	869	983
98	71	75	160	154	102	43
3 579 \$	3 209 \$	2 908 \$	2 422 \$	1 708 \$	2 077 \$	1 834 \$
30	25	16	16	16	16	16
3 549 \$	3 184 \$	2 892 \$	2 406 \$	1 692 \$	2 061 \$	1 818 \$
988	998	1 010	1 010	1 009	1 001	991
1 001	1 012	1 026	1 026	1 026	1 018	1 003
3,59 \$	3,19 \$	2,87 \$	2,38 \$	1,68 \$	2,06 \$	1,83 \$
3,55 \$	3,15 \$	2,82 \$	2,34 \$	1,65 \$	2,02 \$	1,81 \$
1,50 \$	1,32 \$	1,10 \$	0,84 \$	0,73 \$	0,62 \$	0,50 \$

T60 État consolidé de la variation des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009	2008	2007
Actions privilégiées				
Solde au début de l'exercice	3 710 \$	2 860 \$	1 635 \$	600 \$
Émission d'actions	265	850	1 225	1 035
Solde à la fin de l'exercice	3 975	3 710	2 860	1 635
Actions ordinaires et surplus d'apport				
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	4 946	3 829	3 566	3 425
Émission d'actions	804	1 117	266	184
Rachat aux fins d'annulation	–	–	(3)	(43)
Solde à la fin de l'exercice	5 750	4 946	3 829	3 566
Surplus d'apport				
Solde au début de l'exercice	–	–	–	–
Charge au titre des options sur actions	25	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	25	–	–	–
Total	5 775	4 946	3 829	3 566
Bénéfices non répartis				
Solde au début de l'exercice	19 916	18 549	17 460	15 843
Ajustements	–	–	–	(61) ⁽¹⁾
Bénéfice net	4 239	3 547	3 140	4 045
Dividendes :				
Actions privilégiées	(201)	(186)	(107)	(51)
Actions ordinaires	(2 023)	(1 990)	(1 896)	(1 720)
Achat d'actions et prime au rachat d'actions	–	–	(37)	(586)
Autres	1	(4)	(11)	(10)
Solde à la fin de l'exercice	21 932	19 916	18 549	17 460
Cumul des autres éléments du résultat étendu				
Solde au début de l'exercice	(3 800)	(3 596)	(3 857)	(2 321)
Effet cumulatif de l'adoption des nouvelles conventions comptables	–	595 ⁽⁵⁾	–	683
Autres éléments du résultat étendu	(251)	(799)	261	(2 219)
Solde à la fin de l'exercice	(4 051)	(3 800)	(3 596)	(3 857)
Total des capitaux propres à la fin de l'exercice	27 631 \$	24 772 \$	21 642 \$	18 804 \$

T61 État consolidé du résultat étendu

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009	2008	2007
Bénéfice net	4 239 \$	3 547 \$	3 140 \$	4 045 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur le bénéfice				
Variation nette des gains (pertes) de change non réalisé(e)s	(591)	(1 736)	2 368	(2 228)
Variation nette des gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente	278	894	(1 588)	(67)
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	62	43	(519)	76
Autres éléments du résultat étendu	(251)	(799)	261	(2 219)
Résultat étendu	3 988 \$	2 748 \$	3 401 \$	1 826 \$

1) Incidence de l'adoption de nouvelles normes comptables portant sur les instruments financiers.

2) Effet cumulatif de l'adoption d'une nouvelle norme comptable portant sur la rémunération à base d'actions.

3) Effet cumulatif de l'adoption d'une nouvelle norme comptable portant sur les écarts d'acquisition.

4) Effet cumulatif de l'adoption d'une nouvelle norme comptable traitant des impôts sur le bénéfice des sociétés.

5) Se rapporte à l'adoption de la nouvelle norme comptable visant la perte de valeur et le classement des instruments financiers. De plus amples renseignements sont fournis à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
600 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$
-	300	-	-	-	-	-
600	600	300	300	300	300	300
3 316	3 228	3 140	3 002	2 920	2 765	2 678
135	172	117	163	101	155	87
(26)	(84)	(29)	(25)	(19)	-	-
3 425	3 316	3 228	3 140	3 002	2 920	2 765
1	1	1	-	-	-	-
(1)	-	-	1	-	-	-
-	1	1	1	-	-	-
3 425	3 317	3 229	3 141	3 002	2 920	2 765
14 126	13 239	11 747	10 398	9 674	8 275	6 956
(25) ²⁾	-	-	-	(76) ³⁾	(39) ⁴⁾	-
3 579	3 209	2 908	2 422	1 708	2 077	1 834
(30)	(25)	(16)	(16)	(16)	(16)	(16)
(1 483)	(1 317)	(1 110)	(849)	(732)	(621)	(496)
(324)	(973)	(290)	(201)	(154)	-	-
-	(7)	-	(7)	(6)	(2)	(3)
15 843	14 126	13 239	11 747	10 398	9 674	8 275
(1 961)	(1 783)	(1 074)	102	239	160	(3)
-	-	-	-	-	-	-
(360)	(178)	(709)	(1 176)	(137)	79	163
(2 321)	(1 961)	(1 783)	(1 074)	102	239	160
17 547 \$	16 082 \$	14 985 \$	14 114 \$	13 802 \$	13 133 \$	11 500 \$

2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
3 579 \$	3 209 \$	2 908 \$	2 422 \$	1 708 \$	2 077 \$	1 834 \$
(360)	(178)	(709)	(1 176)	(137)	79	163
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
(360)	(178)	(709)	(1 176)	(137)	79	163
3 219 \$	3 031 \$	2 199 \$	1 246 \$	1 571 \$	2 156 \$	1 997 \$

T62 Autres statistiques

Pour les exercices terminés les 31 octobre	2010	2009	2008	2007
Rendement de l'exploitation				
Bénéfice de base par action (en dollars)	3,91	3,32	3,07	4,04
Bénéfice dilué par action (en dollars)	3,91	3,31	3,05	4,01
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ¹⁾	18,3	16,7	16,7	22,0
Ratio de productivité (en pourcentage) (BMEF ¹⁾)	51,8	53,7	59,4	53,7
Rendement de l'actif (en pourcentage)	0,82	0,69	0,69	1,00
Marge nette sur intérêts sur le total des actifs moyens (en pourcentage) (BMEF ¹⁾)	1,73	1,68	1,75	1,89
Mesures du capital²⁾				
Ratio du capital de catégorie 1 (en pourcentage)	11,8	10,7	9,3	9,3
Ratio du capital total (en pourcentage)	13,8	12,9	11,1	10,5
Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque (en pourcentage) ¹⁾	9,6	8,2	6,6	7,4
Ratio actif/capital	17,0	16,6	18,0	18,2
Données sur les actions ordinaires				
Cours de l'action (en dollars)				
Haut	55,76	49,19	54,00	54,73
Bas	44,12	23,99	35,25	46,70
Clôture	54,67	45,25	40,19	53,48
Nombre d'actions en circulation (en millions)	1 043	1 025	992	984
Dividendes par action (en dollars)	1,96	1,96	1,92	1,74
Rendement de l'action (en pourcentage) ³⁾	3,9	5,4	4,3	3,4
Ratio cours-bénéfice ⁴⁾	14,0	13,6	13,1	13,2
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	22,68	20,55	18,94	17,45
Autres données				
Total des actifs moyens (en millions de dollars)	515 991	513 149	455 539	403 475
Nombre de succursales et de bureaux	2 784	2 686	2 672	2 331
Nombre de salariés ⁵⁾	70 772	67 802	69 049	58 113
Nombre de guichets automatiques bancaires	5 978	5 778	5 609	5 283

1) Mesure non conforme aux PCGR. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

2) Depuis le 1^{er} novembre 2007, les ratios de capital réglementaire sont déterminés selon les règles de Bâle II. Les chiffres correspondants des périodes antérieures sont déterminés selon les règles de Bâle I.

3) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

4) D'après le cours de clôture de l'action ordinaire.

5) Comprend l'ensemble du personnel de la Banque et de toutes ses filiales (les données relatives au personnel à temps partiel étant exprimées en équivalent de travail à temps plein).

2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
3,59	3,19	2,87	2,38	1,68	2,06	1,83
3,55	3,15	2,82	2,34	1,65	2,02	1,81
22,1	20,9	19,9	17,6	13,0	17,3	17,6
55,3	56,3	56,9	55,9	55,7	54,6	57,3
1,02	1,04	1,02	0,84	0,58	0,76	0,77
1,95	2,00	2,10	2,16	2,29	2,32	2,21
10,2	11,1	11,5	10,8	9,9	9,3	8,6
11,7	13,2	13,9	13,2	12,7	13,0	12,2
8,3	9,3	9,7	8,9	8,3	7,8	7,0
17,1	15,1	13,8	14,4	14,5	13,5	13,7
49,80	44,22	40,00	33,70	28,10	25,25	22,83
41,55	36,41	31,08	22,28	21,01	18,65	13,03
49,30	42,99	39,60	32,74	22,94	21,93	21,75
990	990	1 009	1 011	1 008	1 008	996
1,50	1,32	1,10	0,84	0,73	0,62	0,50
3,3	3,3	3,1	3,0	3,0	2,8	2,8
13,7	13,5	13,8	13,8	13,7	10,6	11,9
17,13	15,64	14,56	13,67	13,39	12,74	11,25
350 709	309 374	283 986	288 513	296 852	271 843	238 664
2 191	1 959	1 871	1 850	1 847	2 005	1 695
54 199	46 631	43 928	43 986	44 633	46 804	40 946
4 937	4 449	4 219	3 918	3 693	3 761	2 669

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la «Banque»), et celle-ci a conçu un tel contrôle interne à l'égard de l'information financière de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus (les «PCGR») du Canada, y compris un rapprochement avec les PCGR des États-Unis.

La direction a effectué son appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au moyen du rapport Internal Control – Integrated Framework, lequel constitue un cadre reconnu et adéquat élaboré par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le «COSO»).

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou

Le président et chef de la direction,

Rick Waugh

Toronto, Canada
Le 3 décembre 2010

de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

La direction a évalué la conception et le fonctionnement du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2010, et elle a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace. La direction n'a relevé aucune faiblesse importante à cet égard.

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L., les vérificateurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, qui ont vérifié les états financiers consolidés, ont également vérifié l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et ils ont délivré le rapport ci-dessous.

Le vice-président à la direction et
chef des affaires financières,

Luc Vanneste

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse (la «Banque») au 31 octobre 2010 selon les critères établis dans le rapport Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le «COSO»). La direction de la Banque est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, qui figure dans le rapport ci joint de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, à tous les égards importants. Notre vérification a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'il existe une faiblesse importante du contrôle interne, la mise en œuvre de tests et l'évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne selon notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre vérification constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société s'entend des politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une

assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit prévenue, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, la Banque maintient, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2010 selon les critères établis dans le rapport Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le «COSO»).

Nous avons également vérifié les bilans consolidés de la Banque aux 31 octobre 2010 et 2009 et les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2010 conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Notre rapport daté du 3 décembre 2010 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada

Le 3 décembre 2010

États financiers *consolidés*

TABLE DES MATIÈRES

108	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
109	Rapport des vérificateurs
110	Bilan consolidé
111	État consolidé des résultats
112	État consolidé de la variation des capitaux propres
112	État consolidé du résultat étendu
113	État consolidé des flux de trésorerie
114	Notes afférentes aux états financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité de l'intégrité et de la présentation d'une image fidèle de l'information financière contenue dans le présent rapport annuel incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la «Banque»). Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés sont également conformes aux exigences comptables de la *Loi sur les banques*.

Les états financiers consolidés comprennent, au besoin, des montants qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle des états financiers consolidés.

La direction reconnaît depuis toujours qu'il est important que la Banque maintienne et renforce les normes de conduite les plus élevées dans toutes ses activités, y compris l'établissement et la diffusion d'états qui donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque. À cet égard, la direction a mis au point et maintient un système de comptabilité et de présentation de l'information qui prévoit les contrôles internes nécessaires, de sorte que les opérations sont correctement autorisées et comptabilisées, les biens, protégés contre un usage ou une cession non autorisés et les passifs, dûment comptabilisés. Le système prévoit aussi des politiques et des procédures écrites, le recrutement judicieux et la formation appropriée de salariés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une répartition précise et appropriée des tâches ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des affaires à l'échelle de la Banque.

La direction, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières et en collaboration avec ces derniers, a mis en place un processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière conformément aux règlements sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis.

Le système de contrôle interne est en outre renforcé par une équipe professionnelle de vérificateurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects des activités de la Banque. De plus, le chef de la vérification de la Banque communique librement avec les membres du comité de vérification et de révision du conseil d'administration et les rencontre périodiquement. De plus, la fonction de conformité de la Banque maintient des politiques, des

procédures et des programmes visant à assurer la conformité aux exigences réglementaires, notamment des règles établies en matière de conflit d'intérêts.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada, dont le mandat consiste à protéger les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la Banque, procède à un examen des activités et des affaires de la Banque ainsi qu'à toute enquête à leur sujet qu'il peut juger nécessaire, pour déterminer si les dispositions de la Loi sur les banques sont observées et si la situation financière de la Banque est saine.

Les membres du comité de vérification et de révision, qui sont tous des administrateurs externes, examinent les états financiers consolidés, de concert avec la direction et les vérificateurs indépendants, avant qu'ils soient approuvés par le conseil d'administration et présentés aux actionnaires de la Banque.

Les membres du comité de vérification et de révision examinent toutes les opérations entre apparentés ayant une incidence importante sur la Banque et fait état de leurs conclusions au conseil d'administration.

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L., les vérificateurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont vérifié les états financiers consolidés de la Banque pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2010 conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, et ils ont exprimé leurs opinions à l'issue de leurs vérifications dans le rapport ci-après adressé aux actionnaires. Les vérificateurs nommés par les actionnaires communiquent librement avec les membres du comité de vérification et de révision, qu'ils rencontrent périodiquement afin de discuter de leur vérification, notamment de leurs conclusions en ce qui a trait à l'intégrité de l'information financière et comptable de la Banque et aux questions connexes.

Le président et chef de la direction,

Rick Waugh

Toronto, Canada
Le 3 décembre 2010

Le vice-président à la direction et
chef des affaires financières,

Luc Vanneste

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Nous avons vérifié les bilans consolidés de La Banque de Nouvelle-Écosse (la «Banque») aux 31 octobre 2010 et 2009 et les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2010. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments

probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2010 et 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2010 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 3 décembre 2010

Bilan consolidé

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2010	2009
Actif		
Liquidités		
Trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres banques	3 730 \$	3 355 \$
Dépôts portant intérêt auprès d'autres banques	35 800	34 343
Métaux précieux	6 497	5 580
	46 027	43 278
Titres (note 3)		
Détenus à des fins de transaction	64 684	58 067
Disponibles à la vente	47 228	55 699
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	4 651	3 528
	116 563	117 294
	27 920	17 773
Titres pris en pension		
Prêts (note 4)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	120 482	101 604
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	62 548	61 048
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	103 981	106 520
	287 011	269 172
Provision pour pertes sur créances (note 5 b))	2 787	2 870
	284 224	266 302
Autres		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 616	9 583
Instruments dérivés (note 28 d))	26 852	25 992
Terrains, bâtiments et matériel (note 7)	2 450	2 372
Écart d'acquisition (note 8)	3 050	2 908
Autres actifs incorporels (note 8)	589	561
Autres actifs (note 9)	11 366	10 453
	51 923	51 869
	526 657 \$	496 516 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts (note 10)		
Particuliers	128 850 \$	123 762 \$
Entreprises et administrations publiques	210 687	203 594
Banques	22 113	23 063
	361 650	350 419
Autres		
Acceptations	7 616	9 583
Obligations relatives aux titres mis en pension	40 286	36 568
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	21 519	14 688
Instruments dérivés (note 28 d))	31 990	28 806
Autres passifs (note 11)	28 947	24 682
Participation ne donnant pas le contrôle dans les filiales	579	554
	130 937	114 881
	5 939	5 944
	500	500
Capitaux propres		
Actions privilégiées (note 14)	3 975	3 710
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		
Actions ordinaires et surplus d'apport (note 15)	5 775	4 946
Bénéfices non répartis	21 932	19 916
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 17)	(4 051)	(3 800)
	23 656	21 062
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	27 631	24 772
	526 657 \$	496 516 \$

John T. Mayberry
Président du conseil

Rick Waugh
Président et chef de la direction

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des résultats

Exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)

	2010	2009	2008
Revenu d'intérêts			
Prêts	12 171 \$	13 973 \$	15 832 \$
Titres	4 227	4 090	4 615
Titres pris en pension	201	390	786
Dépôts auprès d'autres banques	292	482	1 083
	16 891	18 935	22 316
Frais d'intérêts			
Dépôts	6 768	8 339	12 131
Débitures subordonnées	289	285	166
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	37	37	37
Autres	1 176	1 946	2 408
	8 270	10 607	14 742
Revenu d'intérêts net	8 621	8 328	7 574
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 5 b))	1 239	1 744	630
Revenu d'intérêts net après la dotation à la provision pour pertes sur créances	7 382	6 584	6 944
Autres revenus			
Revenus sur cartes	426	424	397
Services de dépôt et de paiement	883	905	862
Fonds communs de placement	582	371	317
Services de gestion des placements, de courtage et de fiducie	781	728	760
Commissions de crédit	831	866	579
Revenus de transaction	1 016	1 057	188
Commissions de placement et autres	561	620	402
Opérations de change à des fins autres que de transaction	337	373	314
Gain net (perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction (note 3 d))	355	(412)	(374)
Revenus tirés des opérations de titrisation	124	409	130
Autres	988	788	727
	6 884	6 129	4 302
Revenu d'intérêts net et autres revenus	14 266	12 713	11 246
Frais autres que d'intérêts			
Salaires et avantages sociaux	4 647	4 344	4 109
Locaux et technologie	1 526	1 543	1 417
Communications	340	346	326
Publicité et prospection	364	307	320
Honoraires	224	216	227
Taxe d'affaires et taxe sur le capital	171	177	116
Autres	910	986	781
	8 182	7 919	7 296
Bénéfice avant les éléments ci-dessous	6 084	4 794	3 950
Charge d'impôts (note 19)	1 745	1 133	691
Participation ne donnant pas le contrôle dans le bénéfice net des filiales	100	114	119
Bénéfice net	4 239 \$	3 547 \$	3 140 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées	201	186	107
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 038 \$	3 361 \$	3 033 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 21)			
De base	1 032	1 013	987
Dilué	1 034	1 016	993
Bénéfice par action ordinaire (en dollars) ¹⁾ (note 21)			
De base	3,91 \$	3,32 \$	3,07 \$
Dilué	3,91 \$	3,31 \$	3,05 \$
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	1,96 \$	1,96 \$	1,92 \$

1) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation des capitaux propres

Exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)

	2010	2009	2008
Actions privilégiées (note 14)			
Solde au début de l'exercice	3 710 \$	2 860 \$	1 635 \$
Émissions	265	850	1 225
Solde à la fin de l'exercice	3 975	3 710	2 860
Actions ordinaires et surplus d'apport (note 15)			
Actions ordinaires			
Solde au début de l'exercice	4 946	3 829	3 566
Émissions	804	1 117	266
Rachat aux fins d'annulation	–	–	(3)
Solde à la fin de l'exercice	5 750	4 946	3 829
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	–	–	–
Charge au titre des options sur actions (note 18)	25	–	–
Solde à la fin de l'exercice	25	–	–
Total	5 775	4 946	3 829
Bénéfices non répartis			
Solde au début de l'exercice	19 916	18 549	17 460
Bénéfice net	4 239	3 547	3 140
Dividendes : actions privilégiées	(201)	(186)	(107)
actions ordinaires	(2 023)	(1 990)	(1 896)
Rachat d'actions	–	–	(37)
Autres	1	(4)	(11)
Solde à la fin de l'exercice ¹⁾	21 932	19 916	18 549
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Solde au début de l'exercice, tel que présenté précédemment	(3 800)	(3 596)	(3 857)
Effet cumulatif de l'adoption des nouvelles conventions comptables	–	595 ²⁾	–
Solde au début de l'exercice après retraitement	(3 800)	(3 001)	(3 857)
Autres éléments du résultat étendu (note 17)	(251)	(799)	261
Solde à la fin de l'exercice	(4 051)	(3 800)	(3 596)
Total des capitaux propres à la fin de l'exercice	27 631 \$	24 772 \$	21 642 \$

État consolidé du résultat étendu

Exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)

	2010	2009	2008
Résultat étendu			
Bénéfice net	4 239 \$	3 547 \$	3 140 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur le bénéfice (note 17)			
Variation nette des gains (pertes) de change non réalisé(e)s	(591)	(1 736)	2 368
Variation nette des gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente	278	894	(1 588)
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	62	43	(519)
Autres éléments du résultat étendu	(251)	(799)	261
Résultat étendu	3 988 \$	2 748 \$	3 401 \$

1) Comprend les bénéfices non répartis non distribuables de 28 \$ (26 \$ en 2009; 25 \$ en 2008) d'une société associée étrangère assujettis à des restrictions réglementaires locales.

2) Il y a lieu de se reporter à la note 1 pour connaître l'incidence de l'adoption de nouvelles conventions comptables en 2009 relatives au classement et à la perte de valeur des instruments financiers.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Provenance (affectation) des flux de trésorerie
Exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)

	2010	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	4 239 \$	3 547 \$	3 140 \$
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	334	330	291
Dotations à la provision pour pertes sur créances	1 239	1 744	630
Impôts futurs	557	162	(367)
Gain net (perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction	(355)	412	374
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Intérêts courus nets à recevoir et à payer	186	(229)	60
Titres détenus à des fins de transaction	(7 052)	(10 898)	13 721
Actifs dérivés	(2 642)	17 320	(15 292)
Passifs dérivés	4 353	(12 009)	11 202
Autres, montant net	(3 804)	(11 426)	6 290
	(2 945)	(11 047)	20 049
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dépôts	14 248	17 031	28 106
Obligations relatives aux titres mis en pension	4 104	1 109	6 913
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	6 872	3 165	(5 020)
Débitures subordonnées émises	–	2 000	3 144
Rachat et remboursement de débitures subordonnées	(11)	(359)	(691)
Actions privilégiées émises	265	600	1 225
Actions ordinaires émises	753	585	234
Actions ordinaires remboursées/rachetées aux fins d'annulation	–	–	(40)
Dividendes versés en espèces	(2 224)	(2 176)	(2 003)
Autres, montant net	5 182	(1 789)	(101)
	29 189	20 166	31 767
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépôts portant intérêt auprès d'autres banques	(3 383)	(5 781)	(5 052)
Titres pris en pension	(9 789)	980	3 793
Prêts, à l'exclusion des titrisations	(26 725)	(12 583)	(47 483)
Titrisation de prêts	3 762	11 879	5 121
Titres détenus à des fins autres que de transaction			
Achats	(28 125)	(40 197)	(41 444)
Échéances	11 307	7 422	16 842
Ventes	28 214	31 985	19 346
Terrains, bâtiments et matériel, déduction faite des cessions	(304)	(199)	(401)
Autres, montant net ¹⁾	(690)	(1 635)	(2 399)
	(25 733)	(8 129)	(51 677)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de	(136)	(209)	297
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	375	781	436
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 355	2 574	2 138
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice²⁾	3 730 \$	3 355 \$	2 574 \$
Décaissements effectués au titre des éléments suivants :			
Intérêts	8 415 \$	11 138 \$	14 544 \$
Impôts sur le bénéfice	1 795 \$	1 234 \$	1 212 \$

- 1) Comprend les placements dans des filiales, des sociétés associées et des unités d'exploitation et l'achat d'actifs se rapportant à ces placements, déduction faite de néant au titre de la contrepartie autre qu'en espèces constituée d'actions ordinaires nouvellement émises (523 \$ en 2009; néant en 2008), de 203 \$ au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la date d'acquisition (4 \$ en 2009; 37 \$ en 2008) et de néant au titre des actions privilégiées à dividende non cumulatif émises (250 \$ en 2009; néant en 2008).
- 2) Représente la trésorerie et les dépôts sans intérêt auprès d'autres banques.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers *consolidés* 2010

TABLE DES MATIÈRES

Page	Note
115	1. Principales conventions comptables
120	2. Modifications futures de conventions comptables
121	3. Titres
123	4. Prêts
125	5. Prêts douteux et provision pour pertes sur créances
125	6. Entités à détenteurs de droits variables
126	7. Terrains, bâtiments et matériel
127	8. Écart d'acquisition et autres actifs incorporels
127	9. Autres actifs
127	10. Dépôts
127	11. Autres passifs
128	12. Débentures subordonnées
128	13. Obligations au titre des instruments de capitaux propres, titres fiduciaires et billets secondaires de la Fiducie
130	14. Actions privilégiées
132	15. Actions ordinaires
133	16. Gestion du capital
134	17. Cumul des autres éléments du résultat étendu
135	18. Rémunération à base d'actions
137	19. Impôts sur le bénéfice
138	20. Avantages sociaux futurs
140	21. Bénéfice par action ordinaire
140	22. Opérations entre apparentés
140	23. Résultats d'exploitation sectoriels
143	24. Garanties, engagements et passifs éventuels
145	25. Instruments financiers – gestion du risque
154	26. Instruments dérivés – juste valeur
156	27. Instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction
156	28. Instruments dérivés
160	29. Acquisitions
160	30. Événements postérieurs à la date du bilan
161	31. Rapprochement des PCGR du Canada et de ceux des États-Unis

1 Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés de La Banque de Nouvelle-Écosse (la «Banque») ont été dressés conformément au chapitre 308 de la Loi sur les banques qui stipule, à moins d'indication contraire par le Surintendant des institutions financières du Canada (le «Surintendant»), que les états financiers doivent être dressés selon les PCGR du Canada. Les principales conventions comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers consolidés, y compris les exigences comptables du Surintendant, sont résumées dans les pages qui suivent. Ces conventions comptables se conforment, à tous les égards importants, aux PCGR du Canada. En outre, la note 31 décrit les principales différences entre les PCGR du Canada et des États-Unis ayant servi à l'établissement des présents états financiers consolidés et en fait le rapprochement.

L'établissement d'états financiers conformément aux PCGR exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des charges de l'exercice. Parmi les principaux domaines où la direction a porté des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des enjeux foncièrement incertains, mentionnons la provision pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers, les impôts sur le bénéfice, les prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, la moins-value durable des titres disponibles à la vente, la détermination du principal bénéficiaire d'une entité à détenteurs de droits variables (une «EDDV»), la dépréciation de l'écart d'acquisition et les passifs éventuels. Les résultats réels pourraient différer des estimations présentées ici et ailleurs.

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice écoulé.

Modifications de normes et de conventions comptables

Aucun changement n'a été apporté aux conventions comptables de l'exercice à l'étude.

Modifications de normes comptables entrées en vigueur au cours de l'exercice précédent

Classement et pertes de valeur des actifs financiers

En août 2009, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'«ICCA») a publié des modifications à la norme sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, de manière à ce qu'elle soit en grande partie conforme aux Normes internationales d'information financière («IFRS»). Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2008 en ce qui a trait à la Banque et elles comprennent l'adoption de la définition des prêts et créances donnée dans les IFRS. Aux termes de la définition des prêts et créances, il est permis de classer les titres de créance qui ne sont pas négociés sur un marché actif dans les prêts et de les comptabiliser au coût après amortissement. Ces modifications exigent que seulement les pertes de valeur liées au crédit en ce qui a trait aux titres de créance inscrits au coût après amortissement soient constatées à l'état consolidé des résultats. Les pertes de valeur des titres de créance classés dans les prêts sont comptabilisées au moyen de l'inscription d'une dotation à la provision pour pertes sur créances. Les reprises sur réductions de valeur dans l'état consolidé des résultats en ce qui a trait aux titres de créance classés dans les titres disponibles à la vente sont permises.

La Banque a reclassé certains titres n'étant pas négociés sur un marché actif ni gérés en fonction de la juste valeur dans les prêts, qui sont évalués au coût après amortissement. Les pertes de valeur des titres de créance classés dans les prêts sont calculées et comptabilisées selon les conventions comptables appliquées par la Banque à l'égard des prêts et de la provision pour pertes sur créances.

Par suite de ces modifications, des changements ont été apportés avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008. Les chiffres des périodes antérieures au 1^{er} novembre 2008 n'ont pas été retraités par suite de l'application des modifications. Se reporter à la note 4 a) pour obtenir plus de détails.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'effet du reclassement au 1^{er} novembre 2008 :

En millions de dollars Poste au bilan	Augmentation/ (diminution)
Titres	(8 529) \$
Prêts	9 447
Actifs d'impôts futurs (autres actifs)	(323)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (après impôts)	595

Informations à fournir sur les instruments financiers

En juin 2009, l'ICCA a publié des modifications à la norme visant les informations à fournir sur les instruments financiers pour y ajouter de nouvelles informations à fournir sur ceux-ci, de manière à ce qu'elles répondent aux nouvelles exigences des IFRS à cet effet. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2008 pour la Banque et elles proposent une hiérarchisation à trois niveaux selon la qualité et la fiabilité de l'information utilisée dans l'estimation de la juste valeur des instruments (se reporter à la note 26). La juste valeur des trois niveaux se fonde sur :

- Niveau 1 – les cours sur des marchés actifs
- Niveau 2 – des modèles s'appuyant sur des données observables autres que les cours du marché
- Niveau 3 – des modèles s'appuyant sur des données autres que les données du marché observables

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Le 1^{er} novembre 2008, la Banque a adopté une nouvelle norme publiée par l'ICCA portant sur les écarts d'acquisition et les actifs incorporels. Par suite de l'adoption de cette nouvelle norme, certains coûts liés aux logiciels qui étaient auparavant comptabilisés au poste «Terrains, bâtiments et matériel» sont désormais inscrits au poste «Autres actifs incorporels» au bilan consolidé.

Modifications de normes comptables entrées en vigueur avant le 1^{er} novembre 2008

Reclassement d'actifs financiers

En octobre 2008, l'ICCA a publié des modifications à la norme comptable présentée dans le chapitre intitulé «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation». Aux termes des modifications, il est permis de reclasser les actifs financiers non dérivés, non désignés selon l'option de la juste valeur, hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de transaction dans certaines situations exceptionnelles. En ce qui a trait à l'exercice terminé le 31 octobre 2008, la Banque a pu reclasser des éléments de manière rétrospective à partir du 1^{er} août 2008. Tout reclassement futur devra être effectué de façon prospective. Conformément aux modifications, la Banque a retiré certains actifs déterminés de la catégorie des instruments détenus à des fins de transaction pour les reclasser dans les titres disponibles à la vente en date du 1^{er} août 2008. Des renseignements détaillés sur les titres reclassés sont présentés à la note 3.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés reflètent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Banque ainsi que ceux de toutes ses filiales après l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. Les filiales sont définies comme des sociétés contrôlées par la Banque, qui sont normalement des sociétés dont la Banque détient plus de 50 % des actions avec droit de vote.

Les placements dans les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, représentée, de façon générale, mais non dans tous les cas, par une participation directe ou indirecte de 20 % à 50 % dans les actions avec droit de vote, sont comptabilisés selon la méthode de la

comptabilisation à la valeur de consolidation et sont portés au poste «Placements comptabilisés à la valeur de consolidation» au bilan consolidé. La part de la Banque dans les bénéfices de ces sociétés est portée au poste «Titres» sous la rubrique «Revenu d'intérêts» ou sous la rubrique «Autres revenus», selon le cas, de l'état consolidé des résultats.

La Banque consolide les EDDV lorsqu'elle en est le principal bénéficiaire. Une entité est une EDDV lorsque l'une des deux conditions énoncées ci-après ou les deux sont volontairement remplies : a) le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour permettre à l'entité de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel fourni par des tiers; et b) collectivement, les détenteurs des investissements en instruments de capitaux propres à risque ne réunissent pas certaines des caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. Le principal bénéficiaire s'entend de l'entreprise qui assume la majorité des pertes prévues ou reçoit la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux.

Les placements dans les EDDV sur lesquelles la Banque exerce une influence notable mais dont elle n'est pas le principal bénéficiaire sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises des établissements étrangers intégrés de la Banque, de même que les actifs et les passifs libellés en devises de ses établissements étrangers autonomes, sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises des établissements étrangers intégrés de la Banque sont convertis en dollars canadiens aux taux historiques.

Les gains et les pertes non réalisés qui résultent de la conversion des positions nettes des investissements en devises dans les établissements étrangers autonomes sont portés au crédit ou au débit du poste «Variation nette des gains (pertes) de change non réalisé(e)s» à l'état consolidé du résultat étendu; il en va de même pour les gains ou les pertes découlant des couvertures de ces positions nettes des investissements dans la mesure où elles sont efficaces. À la vente, à la réduction ou à la liquidation d'une partie importante d'une position d'un investissement, les gains ou les pertes nets non réalisés inscrits précédemment à cet égard au poste «Cumul des autres éléments du résultat étendu» sont reclassés à l'état consolidé des résultats.

Les gains et les pertes de change découlant des activités des établissements étrangers intégrés de la Banque, de même que ceux découlant des activités de ses établissements étrangers autonomes œuvrant dans un contexte hautement inflationniste, le cas échéant, sont constatés au poste «Revenus de transaction» sous la rubrique «Autres revenus», de l'état consolidé des résultats.

Les revenus et les charges libellés en devises sont convertis aux taux de change moyens, sauf pour l'amortissement des bâtiments, du matériel et des améliorations locatives libellés en devises des établissements étrangers intégrés de la Banque, qui sont convertis aux taux historiques.

Les gains et les pertes de change non réalisés découlant des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu à titre de gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente jusqu'à leur réalisation, après quoi ils sont reclassés du «Cumul des autres éléments du résultat étendu» à l'état consolidé des résultats.

Métaux précieux

Les stocks de métaux précieux sont comptabilisés à la juste valeur et portés sous la rubrique «Liquidités» au bilan consolidé. L'obligation découlant de certificats en circulation est également inscrite à la juste valeur et portée au poste «Autres passifs» au bilan consolidé.

Titres

Les titres sont classés dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à l'échéance et placements comptabilisés à la valeur de consolidation. Les titres désignés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant inscrits dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur réalisation, après quoi ils sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats. Les titres de capitaux propres disponibles à la vente qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont comptabilisés au coût.

Les primes, les escomptes et les coûts de transaction connexes liés aux titres de créance disponibles à la vente sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument au poste «Titres» sous la rubrique «Revenu d'intérêts» de l'état

consolidé des résultats selon la méthode des intérêts effectifs. Lorsqu'il est déterminé que les titres de créance disponibles à la vente ou les instruments de capitaux propres ont subi une moins-value durable, la valeur comptable de ces titres est ramenée à leur juste valeur. Ces moins-values, le cas échéant, ainsi que les gains et les pertes réalisés sur la cession, déterminés selon la méthode du coût moyen, qui étaient classés dans les autres éléments du résultat étendu, sont reclassés sous la rubrique «Autres revenus» au poste «Gain net (perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction» de l'état consolidé des résultats.

Le revenu d'intérêts sur ces titres est ensuite comptabilisé d'après le taux d'intérêt effectif révisé applicable. Depuis le 1^{er} novembre 2008, les reprises de réductions de juste valeur inscrites à la suite d'événements s'étant produits après la date d'inscription de la perte de valeur sont comptabilisées dans le résultat net, jusqu'à concurrence de la perte de valeur initiale. Avant l'exercice 2009, ces reprises de réductions de juste valeur étaient inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

Les titres détenus à des fins de transaction sont des titres achetés en vue de leur revente à court terme et sont comptabilisés à la juste valeur. Les gains et les pertes réalisés sur la cession de ces titres de même que les gains et les pertes non réalisés découlant des fluctuations de la valeur de marché sont inscrits au poste «Revenus de transaction» sous la rubrique «Autres revenus».

Depuis le 1^{er} novembre 2008, les titres de créance qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui n'ont pas été désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont classés dans les prêts. Les titres de créance qui sont classés dans les prêts sont comptabilisés au coût après amortissement.

La Banque comptabilise l'achat et la vente de titres selon le principe de la comptabilisation à la date de règlement tant pour le bilan consolidé que pour l'état consolidé des résultats.

Titres pris en pension et obligations relatives aux titres mis en pension

L'achat et la vente de titres aux termes d'ententes de prise en pension et de mise en pension sont comptabilisés comme des opérations de prêt et d'emprunt assorties de garanties et sont inscrits au prix coûtant. Les intérêts créditeurs et débiteurs connexes sont constatés dans l'état consolidé des résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Obligations relatives aux titres vendus à découvert

L'obligation pour la Banque de livrer des titres qu'elle ne possédait pas au moment de la vente est inscrite à sa juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont constatés au poste «Revenus de transaction» sous la rubrique «Autres revenus» de l'état consolidé des résultats. Les intérêts débiteurs sur les titres de créance vendus à découvert sont inscrits sous la rubrique «Frais d'intérêts» de l'état consolidé des résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction et aux passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction sont capitalisés et, s'il y a lieu, ces montants sont constatés dans le revenu d'intérêts net sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode des intérêts effectifs. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont immédiatement comptabilisés au poste «Revenus de transaction» sous la rubrique «Autres revenus» de l'état consolidé des résultats.

Prêts

La définition des prêts couvre les titres de créance qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui génèrent des flux de trésorerie fixes ou déterminables. Par conséquent, certains titres de créance qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction, qui n'ont pas été désignés comme des titres disponibles à la vente et qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont classés dans les prêts au bilan consolidé. Avant le 1^{er} novembre 2008, il n'était pas permis de classer les titres de créance dans les prêts, et ceux-ci étaient considérés soit comme des titres détenus à des fins de transaction, soit comme des titres disponibles à la vente.

Les prêts sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception de ceux désignés ou classés comme étant détenus à des fins de transaction, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur.

Les prêts négociés après le 31 octobre 2009 qui sont gérés en fonction de la juste valeur ou qui ont été acquis afin de fournir une couverture économique

à des dérivés de crédit transigés pour le compte de clients sont classés dans les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts en cours au 31 octobre 2009 sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction [se reporter aux notes 4 et 27, respectivement].

Les prêts sont comptabilisés déduction faite de tout revenu non gagné et d'une provision pour pertes sur créances. Le revenu d'intérêts provenant des prêts autres que les prêts douteux est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les intérêts courus sont portés au poste «Autres actifs» du bilan consolidé. Les coûts d'octroi de prêts sont reportés et amortis en résultat au moyen de la méthode des intérêts effectifs sur la durée prévue du prêt. Les commissions d'octroi de prêts sont comptabilisées dans le revenu d'intérêts de la période correspondant à la durée du prêt ou de l'engagement. Les frais liés au remboursement anticipé des prêts hypothécaires sont constatés dans le revenu d'intérêts sur réception, à moins qu'ils ne soient associés à de légères modifications apportées aux modalités du prêt hypothécaire, auquel cas les frais sont reportés et amortis sur la durée résiduelle du prêt hypothécaire initial selon la méthode des intérêts effectifs. Les commissions de syndication sont comprises dans les commissions de crédit dans les autres revenus.

Un prêt est classé comme étant douteux lorsque, de l'avis de la direction, la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts à la date prévue. S'il ne l'est pas déjà, le prêt sera classé comme douteux si un paiement exigible aux termes du contrat de prêt est en retard de 90 jours, sauf si le prêt est entièrement garanti, si la créance est en voie de recouvrement et si les efforts en vue de recouvrer les sommes dues permettent, selon toute probabilité, d'obtenir le remboursement du prêt ou font en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux dans les 180 jours suivant le premier jour de retard du paiement, selon les dispositions du contrat. Aussi, un prêt est classé comme douteux dans toutes les circonstances où un paiement exigible aux termes du contrat accuse un retard de 180 jours, sauf si le prêt est garanti ou assuré par le gouvernement du Canada (ou par l'un des gouvernements provinciaux du Canada) ou un organisme du gouvernement du Canada, auquel cas il est classé comme douteux après un retard de 365 jours, selon les dispositions du contrat. Un prêt sur carte de crédit est radié lorsqu'un paiement y afférent est en retard de 180 jours, selon les dispositions du contrat.

Lorsqu'un prêt est classé comme douteux, la comptabilisation des intérêts créditeurs cesse. Les intérêts reçus sur des prêts douteux sont portés au crédit de la valeur comptable du prêt. Les prêts cessent généralement d'être classés comme douteux lorsque le recouvrement du capital et des intérêts est raisonnablement assuré à la date prévue et que tous les paiements de capital et d'intérêts en souffrance ont été effectués.

Les biens saisis qui répondent à des critères définis sont considérés comme étant destinés à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des frais de vente. Si les critères en question ne sont pas respectés, les biens sont considérés comme destinés à l'utilisation, évalués initialement à leur juste valeur et comptabilisés comme s'il s'agissait de biens semblables acquis dans le cours normal des activités.

Provision pour pertes sur créances

De l'avis de la direction, la provision pour pertes sur créances constituée par la Banque est suffisante pour couvrir toutes les pertes sur créances touchant à la fois les postes du bilan et les éléments hors bilan, y compris les dépôts auprès d'autres banques, les titres pris en pension, les prêts, les acceptations et les autres engagements de crédit indirects, comme les lettres de crédit et les garanties. La provision pour pertes sur créances comprend des provisions spécifiques, une provision générale et une provision sectorielle, chaque type de provision faisant l'objet d'un examen régulier. Les radiations intégrales ou partielles des prêts sont généralement comptabilisées lorsque la direction croit que leur recouvrement intégral est peu probable. Les radiations effectuées, déduction faite des recouvrements, sont portées en réduction de la provision pour pertes sur créances.

Provisions spécifiques

Les provisions spécifiques, à l'exception de celles qui touchent les prêts sur cartes de crédit, les prêts hypothécaires à l'habitation et la plupart des prêts aux particuliers, sont constituées à la suite d'un examen des prêts individuels, compte tenu de la perte sur créance estimative connexe. Dans le cas des prêts, la provision spécifique correspond au montant requis pour ramener la valeur comptable d'un prêt douteux à sa valeur de réalisation estimative. Généralement, la valeur de réalisation estimative est obtenue par

l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt, à la date où celui-ci devient douteux. Lorsque les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs ne peuvent faire l'objet d'une évaluation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est réputée être soit la juste valeur de tout bien donné en garantie du prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus et de tous les montants légalement dus à l'emprunteur, soit la valeur de marché observable pour ce prêt. Les variations qui surviennent dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus en raison de l'écoulement du temps sont reflétées dans l'état consolidé des résultats en déduction de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Les provisions spécifiques constituées pour les prêts sur cartes de crédit, les prêts hypothécaires à l'habitation et la plupart des prêts aux particuliers sont calculées selon une méthode fondée sur les statistiques récentes des prêts. Les provisions pour pertes sur créances touchant les postes du bilan sont portées en déduction de l'élément d'actif correspondant et les provisions touchant des éléments hors bilan sont portées au poste «Autres passifs» du bilan consolidé.

Provision générale

La Banque constitue une provision générale à l'égard du portefeuille de prêts de ses principaux secteurs d'activité lorsqu'elle juge, à la suite d'un examen prudent fondé sur l'expérience et sur la conjoncture économique actuelle et l'état du portefeuille, qu'il est probable que des pertes soient survenues mais que celles-ci ne peuvent être liées à un prêt en particulier.

La provision générale constituée à l'égard des prêts aux entreprises et aux administrations publiques est fondée sur un processus d'évaluation des risques aux termes duquel des notations internes du risque sont attribuées au moment de l'octroi d'un prêt, sont soumises à un contrôle continu et sont ajustées pour qu'il soit tenu compte des changements dans le risque de crédit sous-jacent. Étant fondée sur un processus interne d'évaluation des risques, la provision est initialement calculée à l'aide de statistiques sur l'évolution des pertes et les défauts de paiement en fonction de l'évaluation des risques, de l'importance de la perte en cas de défaut de paiement et de l'exposition aux tendances de non-paiement de chacun des portefeuilles des secteurs d'activité de la Banque. Après analyse de données observables récentes, la haute direction juge s'il est nécessaire d'ajuster la provision (quantitative) calculée initialement ainsi que le montant d'un tel ajustement. Dans son jugement, la direction tient compte de facteurs observables tels que les tendances économiques et la conjoncture, la composition des portefeuilles et les tendances liées aux volumes et à l'importance des défaillances.

En ce qui concerne les portefeuilles de prêts hypothécaires, les pertes prévues sont estimées selon une analyse des tendances passées au chapitre des pertes et des radiations.

Le niveau de la provision générale est réévalué chaque trimestre et peut varier par suite de changements dans le volume, la composition et le profil de risques des portefeuilles; d'une analyse des nouvelles tendances au chapitre de la probabilité et de l'importance des pertes ainsi que des risques liés à des facteurs de défaut; et d'une évaluation de la direction quant aux facteurs ayant pu avoir une incidence sur l'état actuel du portefeuille.

Bien que la provision générale totale soit déterminée en fonction d'un processus échelonné qui tient compte des risques découlant de secteurs particuliers du portefeuille, elle couvre toutes les pertes subies dans le portefeuille de prêts à l'égard desquelles aucune provision spécifique n'a été constituée.

La provision générale pour pertes sur créances est portée en réduction des prêts au bilan consolidé.

Provisions sectorielles

Une provision sectorielle est constituée lorsqu'un secteur ou une région géographique en particulier est aux prises avec une situation défavorable ou avec des perturbations de sa conjoncture économique, et qu'il est estimé nécessaire de constituer une provision pour pertes sur créances supplémentaire à l'égard d'un groupe de prêts même si les prêts individuels composant ce groupe sont toujours classés dans les prêts productifs. Ces provisions sont considérées comme sectorielles et elles sont constituées à l'égard de pertes qui ne sont pas déterminées de façon spécifique, lorsque ces pertes ne sont pas suffisamment couvertes par la provision générale.

La provision sectorielle pour pertes sur créances est portée en réduction des prêts au bilan consolidé.

Cession de prêts

Les cessions de prêts à un tiers sont traitées comme des ventes, dans la mesure où il y a transfert du contrôle sur ces prêts et qu'une contrepartie, autre que le droit de bénéficiaire y afférent, a été reçue. Si ces conditions ne sont pas remplies, les cessions sont traitées comme des opérations de financement. Lorsque les opérations sont traitées comme des ventes, les prêts sont retirés du bilan consolidé, et un gain ou une perte est immédiatement constaté dans les résultats d'après la valeur comptable des prêts cédés, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur à la date de la cession. La juste valeur des prêts vendus, des droits conservés et des garanties est déterminée en fonction du cours du marché ou d'un modèle d'évaluation de prix fondé sur les meilleures estimations de la direction quant aux hypothèses clés, notamment les pertes prévues, les remboursements anticipés et les taux d'actualisation, compte tenu des risques encourus ou des ventes d'actifs similaires. Tant que la Banque continue de gérer les prêts cédés, un passif ou un actif de gestion est constaté et amorti sur la période où les services de gestion sont rendus, à titre d'honoraires de gestion.

Les droits conservés dans les titrisations qui peuvent être payés par anticipation aux termes d'un contrat ou réglées autrement de manière à ce que la Banque ne recouvre pas la quasi-totalité de son placement comptabilisé sont classés au bilan consolidé, au poste «Titres – Disponibles à la vente». Ces droits conservés font l'objet d'un contrôle régulier afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable et, le cas échéant, leur valeur comptable est ramenée à la juste valeur au moyen d'une charge portée au poste «Gain net (perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction», sous la rubrique «Autres revenus», de l'état consolidé des résultats. Les autres droits conservés sont classés et comptabilisés comme des prêts.

Pour toutes les titrisations de prêts, le gain ou la perte découlant de la cession et les honoraires de gestion sont portés au poste «Autres», sous la rubrique «Autres revenus», de l'état consolidé des résultats. Le passif ou l'actif de gestion, le cas échéant, est inscrit au poste «Autres passifs» ou au poste «Autres actifs» du bilan consolidé.

En ce qui concerne la cession de prêts productifs (autre que par voie de titrisation), qui fait partie des stratégies de gestion du risque de crédit de la Banque, les gains et les pertes sur la cession de ces prêts sont comptabilisés au poste «Autres» sous la rubrique «Autres revenus». Par contre, les gains et les pertes sur la cession de prêts douteux sont comptabilisés dans la dotation à la provision pour pertes sur créances dans l'état consolidé des résultats.

Acceptations

Les engagements éventuels de la Banque aux termes des acceptations figurent à titre de passif au bilan consolidé. La Banque a une créance égale sur ses clients dans le cas d'un appel de fonds relatif à ces engagements, laquelle est comptabilisée comme un actif. Les commissions qui lui sont versées figurent au poste «Commissions de crédit» sous la rubrique «Autres revenus», de l'état consolidé des résultats.

Terrains, bâtiments et matériel

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les bâtiments, le matériel et les logiciels ainsi que les améliorations locatives sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé d'après la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée de vie utile prévue de l'actif correspondant, comme suit : bâtiments – 40 ans; matériel et logiciels – de 3 à 10 ans; améliorations locatives – durée du bail.

La Banque soumet à un test de dépréciation ses actifs à long terme lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'actif pourrait ne pas être recouvrable. L'actif est ramené à sa juste valeur lorsque sa valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés qui en résulteront vraisemblablement.

Les gains nets et les pertes nettes découlant de la cession d'immobilisations sont comptabilisés au poste «Autres» sous la rubrique «Autres revenus» de l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel la cession survient.

Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du prix d'achat payé pour l'acquisition d'une filiale ou d'une EDDV, qui est une entreprise dont la Banque est le principal bénéficiaire, sur la juste valeur des actifs nets acquis.

L'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels dont la durée de vie utile est indéfinie ne sont pas amortis, mais plutôt soumis au moins une fois l'an à

un test de dépréciation. L'écart d'acquisition est rattaché à six unités d'exploitation et le calcul de la dépréciation éventuelle de l'écart d'acquisition se fait en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Si le test révèle une dépréciation possible, celle-ci est quantifiée en faisant une comparaison de la valeur comptable de l'écart d'acquisition et de sa juste valeur, cette dernière étant la juste valeur de l'unité d'exploitation diminuée de la juste valeur des actifs et des passifs de l'unité d'exploitation. La juste valeur des unités d'exploitation est déterminée au moyen d'un modèle d'évaluation interne élaboré en fonction du marché. Les modèles élaborés en fonction du marché tiennent compte de divers facteurs, notamment les résultats futurs normalisés, les résultats projetés et les ratios cours/bénéfice.

Depuis le 1^{er} novembre 2008, les autres actifs incorporels comprennent certains coûts liés aux logiciels qui étaient auparavant comptabilisés à poste «Terrains, bâtiments et matériel».

Les actifs incorporels, autres que l'écart d'acquisition, dont la durée de vie utile n'est pas indéfinie, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile, n'excédant pas 20 ans. Ces actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation lorsque des faits ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. L'amortissement des actifs incorporels est inscrit sous la rubrique «Frais autres que d'intérêts» de l'état consolidé des résultats.

Obligations au titre des instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres devant ou pouvant être réglés au moyen de l'émission d'un nombre variable d'instruments de capitaux propres de l'émetteur doivent être présentés à titre de passifs plutôt qu'à titre de capitaux propres. Ces instruments sont classés au passif sous le poste «Dépôts» ou sous le poste «Obligations au titre des instruments de capitaux propres» du bilan consolidé, les décaissements étant comptabilisés dans les frais d'intérêts.

Impôts sur le bénéfice

La Banque applique la méthode du report variable pour la comptabilisation des impôts sur le bénéfice. Selon cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs représentent le montant cumulatif de l'impôt sur le bénéfice applicable aux écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés au moyen des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires devraient être recouverts ou réglés. Les variations des impôts futurs découlant de modifications des taux d'imposition sont imputées aux résultats de la période au cours de laquelle la modification est en vigueur ou pratiquement en vigueur.

Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont inscrits au bilan consolidé, au poste «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt, des taux de change ou d'autres indices financiers ou de marchandises. La plupart des instruments dérivés peuvent être regroupés sous les appellations suivantes : contrats de taux d'intérêt, contrats de change et sur l'or, contrats sur actions ou dérivés de crédit. Les instruments dérivés sont soit des contrats négociés en Bourse, soit des contrats négociés hors Bourse. Les contrats dérivés négociés hors Bourse incluent les swaps, les contrats à terme de gré à gré et les options.

La Banque a recours à ces contrats dérivés aux fins de transaction de même qu'aux fins de gestion de ses risques. Les activités de transaction sont conclues afin de répondre aux besoins des clients de la Banque et de dégager également un revenu de transaction pour le compte de la Banque. Les instruments dérivés désignés aux fins de la gestion de l'actif et du passif sont utilisés pour gérer l'exposition de la Banque aux risques de taux d'intérêt et de change et autres risques des instruments détenus à des fins autres que de transaction. Ils regroupent les instruments qui répondent à certains critères bien précis pour être désignés comme couvertures aux fins comptables.

Tous les instruments dérivés, y compris les instruments dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés séparément, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. L'établissement de la juste valeur des instruments dérivés tient compte du risque de crédit et des coûts directs sur la durée de vie des instruments. Les gains ou les pertes réalisés sur les instruments dérivés au moment de la conclusion du contrat ne sont constatés que lorsque

l'évaluation repose sur des données de marché observables, autrement, ils sont reportés sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables. Les gains et les pertes résultant des variations des justes valeurs des instruments dérivés utilisés à des fins de transaction sont inscrits au poste «Revenus de transaction» sous la rubrique «Autres revenus» de l'état consolidé des résultats.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés aux fins de gestion de l'actif et du passif qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées à la juste valeur au bilan consolidé et toute variation subséquente de la juste valeur est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats de la façon suivante : les contrats liés à des taux d'intérêt sont comptabilisés dans le «Revenu d'intérêts net», les options ayant servi à la gestion des titres détenus à des fins autres que de transaction, au poste «Gain net (perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction», et les autres contrats dérivés, au poste «Autres» sous la rubrique «Autres revenus». Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour gérer la volatilité de la rémunération à base d'actions, ces instruments dérivés sont inscrits à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur est portée au poste «Salaires et avantages sociaux» de l'état consolidé des résultats.

Comptabilité de couverture

La Banque consigne en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que son objectif de gestion du risque et sa stratégie pour la mise en œuvre des diverses opérations de couverture. Ce processus fait intervenir l'établissement de liens entre ces instruments dérivés et les actifs et passifs connexes au bilan consolidé, ou encore entre les instruments dérivés et les engagements fermes connexes ou les opérations prévues. La Banque détermine aussi en bonne et due forme, à la fois à la date d'entrée en vigueur de l'opération de couverture et sur une base permanente, si les instruments dérivés utilisés dans le cadre des opérations de couverture contribuent de manière très efficace à compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Toute inefficacité d'une couverture est évaluée et comptabilisée dans l'état consolidé des résultats. Lorsque la juste valeur ou les flux de trésorerie cessent d'être couverts, tout ajustement cumulatif de l'élément couvert ou des autres éléments du résultat étendu est constaté dans les résultats sur la durée résiduelle de la couverture initiale ou lorsque l'élément couvert est décomptabilisé. Si une couverture désignée n'est plus efficace, l'instrument dérivé connexe est par la suite comptabilisé à sa juste valeur, sans que ne soit compensé l'élément couvert.

Il existe trois types de couvertures : i) les couvertures de juste valeur, ii) les couvertures de flux de trésorerie et iii) les couvertures d'un investissement net.

Couvertures de juste valeur

Dans une couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est contrebalancée dans l'état consolidé des résultats par la variation de la juste valeur de l'élément couvert ayant trait au risque couvert. La Banque utilise les couvertures de juste valeur essentiellement pour convertir le taux fixe des actifs financiers et des passifs financiers en taux variable. Les principaux instruments financiers désignés en tant qu'élément de couverture de juste valeur comprennent les titres de créance, les prêts, les passifs dépôts et les débetures subordonnées.

Couvertures de flux de trésorerie

Dans une couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est inscrite dans les autres éléments du résultat étendu, dans la mesure où il est efficace, jusqu'à ce que l'élément couvert ait une incidence sur l'état consolidé des résultats. La Banque utilise des couvertures de flux de trésorerie essentiellement pour convertir le taux variable des passifs dépôts en taux fixe.

Couverture d'un investissement net

Dans une couverture d'un investissement net, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat étendu. La Banque désigne les passifs libellés en devises et les dérivés en tant qu'instruments de couverture. Ces montants sont constatés dans les résultats lorsque les écarts de conversion correspondants attribuables à des établissements étrangers autonomes sont portés aux résultats.

Avantages sociaux futurs

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres avantages sociaux futurs aux salariés admissibles au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les prestations de retraite sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et du salaire moyen des cinq dernières années de service. La Banque offre également d'autres avantages sociaux futurs qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et l'assurance-vie postérieurs à la retraite, de même que des avantages postérieurs à l'emploi et des absences et des congés rémunérés.

Le coût de ces avantages sociaux futurs est établi annuellement par des calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant aux hypothèses les plus probables, notamment en ce qui a trait au taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes, à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, à la mortalité ainsi qu'à l'âge de départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation est établi en fonction de la conjoncture du marché à la date des calculs. Le rendement prévu des actifs des régimes est généralement fondé sur la valeur de marché des actifs des régimes, les gains et les pertes sur les placements en actions étant constatés sur une période de trois ans. Les placements en titres à revenu fixe sont pour leur part constatés à la valeur de marché. Le principal régime de retraite de la Banque utilise le 31 août comme date de mesure, tandis que les autres principaux régimes d'avantages sociaux futurs utilisent le 31 juillet.

Le coût des services passés découlant des modifications des régimes ayant eu une incidence sur les avantages sociaux déjà gagnés est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité estimée jusqu'à l'admissibilité intégrale aux prestations des salariés actifs. Pour les principaux régimes de retraite de la Banque, ces périodes s'échelonnent de 10 ans à 20 ans. Pour les autres principaux régimes d'avantages sociaux, ces périodes s'échelonnent de 8 ans à 27 ans. Si le gain ou la perte actuariel net non réalisé excède de 10 % les actifs des régimes ou l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice si cette dernière est supérieure, la tranche excédentaire est alors généralement amortie sur la durée résiduelle moyenne d'activité estimée des salariés actifs. Pour les principaux régimes de retraite et les principaux régimes d'avantages sociaux de la Banque, ces périodes s'échelonnent respectivement de 10 ans à 20 ans et de 8 ans à 27 ans. Une provision pour moins-value est constituée si la charge au titre des prestations payée d'avance (l'écart cumulatif entre les montants constatés à titre de revenus ou de charges de retraite et les cotisations versées) est supérieure à l'avantage futur escompté par la Banque.

L'écart cumulatif entre les montants constatés à titre de revenus ou de charges de retraite et les cotisations versées est inclus aux postes «Autres actifs» et «Autres passifs», suivant le cas, du bilan consolidé. L'écart entre les charges au titre des prestations futures et les montants versés aux participants reconnus du régime sont inclus aux postes «Autres actifs» et «Autres passifs» du bilan consolidé.

Certains salariés du Canada participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les coûts inhérents à ces régimes correspondent aux cotisations versées par la Banque au nom des salariés au cours de l'exercice.

Rémunération à base d'actions

La Banque offre des régimes d'options sur actions ainsi que d'autres régimes de rémunération à base d'actions à certains salariés admissibles et aux administrateurs qui ne sont pas des dirigeants. Ces régimes sont décrits plus en détail à la note 18.

Les options sur actions assorties d'une composante alternative de droits à la plus-value d'actions («composante alternative DPV») permettent aux salariés soit d'exercer leur option sur actions pour recevoir des actions, soit d'exercer la composante alternative DPV pour ainsi recevoir la valeur intrinsèque de l'option sur actions en espèces. Les options assorties de la composante alternative DPV sont des attributions pouvant prévoir un règlement en espèces et qui, par conséquent, sont comptabilisées au poste «Autres passifs» du bilan consolidé. Les variations de ce passif, qui découlent principalement des fluctuations du cours des actions ordinaires de la Banque, sont constatées au poste «Salaires et avantages sociaux» de l'état consolidé des résultats en fonction de l'acquisition progressive des droits. Lorsqu'un salarié choisit d'exercer son option, annulant de ce fait la composante alternative DPV, tant le prix d'exercice que la charge à payer sont portés au crédit des actions ordinaires au bilan consolidé.

Les options sur actions qui ne sont pas assorties de la composante alternative DPV exigent le règlement en actions seulement. Ces options sont passées en charges selon l'acquisition progressive des droits en utilisant la juste valeur à la date d'attribution (modèle d'évaluation des options de Black et Scholes) et sont comptabilisées au poste «Salaires et avantages sociaux» de l'état consolidé des résultats, un crédit correspondant étant porté au surplus d'apport au bilan consolidé. Si un employé exerce l'option, le produit de l'exercice ainsi que le montant comptabilisé dans le surplus d'apport sont portés au crédit du poste «Actions ordinaires» du bilan consolidé.

Les options sur actions attribuées avant le 1^{er} novembre 2002 sont comptabilisées par la Banque au moyen de la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, la Banque ne constate aucune charge de rémunération, car le prix d'exercice était fixé à un montant équivalant au cours de clôture le jour précédant l'attribution des options sur actions. Lorsque les options sont exercées, le produit que la Banque reçoit est porté au crédit des actions ordinaires au bilan consolidé.

Les autres régimes de rémunération à base d'actions de la Banque sont comptabilisés de la même façon que les options sur actions assorties de la composante alternative DPV, sauf en ce qui a trait à la charge liée à ces régimes, laquelle est constatée graduellement sur le délai d'acquisition des droits applicable.

En ce qui concerne les DPV, y compris la composante alternative DPV et les autres rémunérations à base d'actions, la Banque constate, i) à la date d'attribution, les coûts de rémunération associés à l'attribution d'une rémunération à base d'actions à des salariés admissibles à la retraite avant la date d'attribution et ii) les coûts de rémunération associés à l'attribution d'une rémunération à base d'actions à des salariés qui auront droit de prendre leur retraite au cours du délai d'acquisition des droits au cours de la période se situant entre la date d'attribution et la date d'admissibilité à la retraite.

Les options sur actions attribuées aux administrateurs ne faisant pas partie de la direction ne sont pas assorties de la composante alternative DPV.

2 Modifications futures de conventions comptables

La section qui suit résume les modifications futures de conventions comptables qui auront une incidence sur les états financiers consolidés de la Banque pour les périodes postérieures au 31 octobre 2010.

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations ne donnant pas le contrôle

En janvier 2009, l'ICCA a publié de nouvelles normes comptables visant les regroupements d'entreprises, les états financiers consolidés et les participations ne donnant pas le contrôle. La norme visant les regroupements d'entreprises fournit des éclaircissements sur ce qu'un acquéreur doit évaluer lorsqu'il obtient le contrôle d'une entreprise, sur la méthode d'évaluation et sur la date à laquelle l'évaluation doit être effectuée. La plupart des frais connexes à l'acquisition doivent être passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Cette nouvelle norme s'appliquera aux acquisitions qui seront parachevées à compter du 1^{er} novembre 2011, quoique l'adoption en 2010 soit permise afin de faciliter le passage aux Normes internationales d'information financière en 2011. La norme sur les états financiers consolidés établit des lignes directrices pour l'établissement d'états financiers consolidés après la date d'acquisition. La norme visant les participations ne donnant pas le contrôle établit des lignes directrices pour la comptabilisation et la présentation de participations ne donnant pas le contrôle. Ces nouvelles normes doivent être adoptées parallèlement.

Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période visée. Le bénéfice dilué par action est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, après dilution, en circulation au cours de la période visée. Le bénéfice dilué par action rend compte de la dilution qui pourrait découler de l'émission d'actions ordinaires supplémentaires aux termes de titres et de contrats qui donnent à leur porteur le droit d'éventuellement recevoir des actions ordinaires. Le nombre d'actions supplémentaires prises en compte dans le calcul du bénéfice dilué par action est déterminé à l'aide de la méthode du rachat d'actions. Cette méthode établit le nombre d'actions ordinaires supplémentaires selon l'hypothèse que les options sur actions en cours, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque pendant la période, sont exercées et que le produit est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen. Le nombre d'actions ordinaires supplémentaires est pris en compte pour arriver au nombre d'actions après dilution.

Garanties

Un passif est comptabilisé pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution de certaines garanties. Les garanties ainsi visées comprennent les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les rehaussements de crédit et d'autres contrats similaires. La juste valeur de l'obligation au moment de la constitution de la garantie est généralement fondée sur les flux de trésorerie actualisés de la prime devant être reçue au titre de la garantie, ce qui engendre un actif correspondant.

Normes internationales d'information financière («IFRS»)

Les Normes internationales d'information financière remplaceront les PCGR du Canada pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes à compter de 2011. En ce qui a trait à la Banque, les IFRS s'appliqueront aux états financiers intermédiaires et annuels de ses exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2011, y compris l'établissement et la présentation de chiffres comparatifs pour l'exercice précédent. L'incidence des IFRS sur les résultats financiers consolidés de la Banque lors de leur adoption dépend du contexte commercial, des facteurs de marché et de la conjoncture à ce moment, ainsi que des choix de méthodes comptables qui n'ont pas encore été faits. Ainsi, l'incidence du passage aux IFRS ne peut être raisonnablement déterminée pour l'instant.

3 Titres

a) Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable des titres :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Période à courir jusqu'à l'échéance					2010	2009
	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance déterminée	Valeur comptable	Valeur comptable
Titres détenus à des fins de transaction							
Titres de créance du gouvernement du Canada	870 \$	3 418 \$	6 988 \$	6 851 \$	– \$	18 127 \$	18 402 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	980	720	905	1 882	–	4 487	4 740
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	1	682	2 096	2 286	–	5 065	2 699
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	576	996	2 186	997	–	4 755	1 564
Actions ordinaires	–	–	–	–	22 264	22 264	19 698
Autres	1 398	1 382	5 687	1 519	–	9 986	10 964
Total	3 825	7 198	17 862	13 535	22 264	64 684¹⁾	58 067¹⁾
Titres disponibles à la vente							
Titres de créance du gouvernement du Canada	8	2 730	6 331	23	–	9 092	11 602
Titres adossés à des créances hypothécaires ²⁾	112	830	17 430	209	–	18 581	21 384
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	–	–	1 115	16	–	1 131	1 184
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	435	26	94	685	–	1 240	701
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	966	916	2 038	1 785	–	5 705	7 989
Obligations de pays désignés à marché naissant	–	–	62	250	–	312	445
Autres titres de créance	634	2 233	3 736	1 603	–	8 206	9 599
Actions privilégiées	–	–	–	–	475	475	421
Actions ordinaires ³⁾	–	–	–	–	2 486	2 486	2 374
Total	2 155	6 735	30 806	4 571	2 961	47 228	55 699
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation							
Total des titres	5 980 \$	13 933 \$	48 668 \$	18 106 \$	29 876 \$	116 563 \$	117 294 \$
Total par devise (en monnaie canadienne)							
Dollar canadien	2 691 \$	8 896 \$	37 519 \$	11 262 \$	23 667 \$	84 035 \$	86 246
Dollar américain	1 176	2 095	5 916	4 082	3 685	16 954	16 209
Peso mexicain	1 051	338	1 008	325	140	2 862	2 176
Autres devises	1 062	2 604	4 225	2 437	2 384	12 712	12 663
Total des titres	5 980 \$	13 933 \$	48 668 \$	18 106 \$	29 876 \$	116 563 \$	117 294 \$

1) Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires de 444 \$ (278 \$ en 2009).

2) Comprend les titres adossés à des créances hypothécaires LNH créés et conservés par la Banque. Le solde relatif aux titres adossés à des créances hypothécaires se chiffrait à 17 809 \$ (20 864 \$ en 2009). La Société canadienne d'hypothèques et de logement offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs dans des titres adossés à des créances hypothécaires LNH.

3) La valeur comptable des titres de capitaux propres disponibles à la vente qui ne sont pas négociés sur un marché actif est de 918 \$ (958 \$ en 2009).

4) Les placements comptabilisés à la valeur de consolidation ne comportent pas d'échéance déterminée et, par conséquent, sont classés sous la colonne «Aucune échéance déterminée».

Conformément aux modifications apportées par l'ICCA à la norme comptable sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers décrites à la note 1, la Banque a retiré certains titres détenus à des fins de transaction pour les reclasser dans les titres disponibles à la vente le 1^{er} août 2008. Ces actifs se composaient d'actifs liés à des obligations d'une valeur de 303 millions de dollars et d'actions privilégiées d'une valeur de 91 millions de dollars qui n'étaient plus négociés sur un marché actif et que la direction a l'intention de conserver dans un avenir prévisible. À la date du reclassement, le taux d'intérêt effectif moyen pondéré s'appliquant au portefeuille d'actifs liés à des obligations reclassés était de 4,0 %, et les flux de trésorerie recouvrables prévus s'établissaient à 366 millions de dollars.

Au 31 octobre 2010, la juste valeur des actifs liés à des obligations et des actions privilégiées restants se chiffrait respectivement à 128 millions de dollars (257 millions de dollars en 2009) et à 52 millions de dollars (67 millions de dollars en 2009). Par suite du reclassement des actifs liés à des obligations et des actions privilégiées, la Banque a inscrit pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (dans les autres éléments du résultat étendu) des gains après impôts de 9 millions de dollars (gains de 26 millions de dollars en 2009; pertes de 21 millions de dollars en 2008) et de 3 millions de dollars (gains de 6 millions de dollars en 2009; pertes de 7 millions de dollars en 2008), respectivement, au titre des variations de la juste valeur. Si ces reclassements n'avaient pas été effectués, des gains avant impôts de 12 millions de dollars (gains de 33 millions de dollars en 2009; pertes de 26 millions de dollars en 2008) et de 4 millions de dollars (gains de 9 millions de dollars en 2009; pertes de 10 millions de dollars en 2008), respectivement, auraient été inscrits à l'état consolidé des résultats.

b) Le tableau qui suit présente une analyse des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010				2009			
	Coût ¹⁾	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur	Coût ¹⁾	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur
Titres de créance du gouvernement du Canada	8 927	\$ 166	\$ 1	\$ 9 092	11 507	\$ 163	\$ 68	\$ 11 602
Titres adossés à des créances hypothécaires ²⁾	18 100	494	13	18 581	20 972	488	76	21 384
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	1 102	29	–	1 131	1 164	20	–	1 184
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	1 226	18	4	1 240	706	9	14	701
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	5 458	287	40	5 705	7 703	321	35	7 989
Obligations de pays désignés à marché naissant	180	132	–	312	270	175	–	445
Autres titres de créance	8 132	217	143	8 206	9 609	224	234	9 599
Actions privilégiées	488	24	37	475	544	17	140	421
Actions ordinaires	2 198	320	32	2 486	2 211	224	61	2 374
Total des titres disponibles à la vente	45 811	\$ 1 687	\$ 270	\$ 47 228	54 686	\$ 1 641	\$ 628	\$ 55 699

- 1) Le coût lié aux titres de créance correspond au coût après amortissement.
- 2) Comprend les titres adossés à des créances hypothécaires LNH créés et conservés par la Banque.

Le gain net non réalisé sur les titres disponibles à la vente de 1 417 millions de dollars (1 013 millions de dollars en 2009) passe à un gain net non réalisé de 1 189 millions de dollars (diminution à 828 millions de dollars en 2009) lorsqu'on tient compte de la juste valeur nette des instruments dérivés et des

autres montants découlant des opérations de couverture qui sont associés à ces titres. Le gain net non réalisé sur les titres disponibles à la vente est comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

c) Le tableau qui suit présente les titres disponibles à la vente pour lesquels des pertes non réalisées existent de manière continue :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010								
	Moins de douze mois			Douze mois ou plus			Total		
	Coût	Juste valeur	Pertes non réalisées	Coût	Juste valeur	Pertes non réalisées	Coût	Juste valeur	Pertes non réalisées
Titres de créance du gouvernement du Canada	893	\$ 892	\$ 1	–	–	–	893	\$ 892	\$ 1
Titres adossés à des créances hypothécaires	97	96	1	461	449	12	558	545	13
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	10	10	–	–	–	–	10	10	–
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	102	99	3	10	9	1	112	108	4
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	1 800	1 775	25	73	58	15	1 873	1 833	40
Autres titres de créance	1 269	1 255	14	2 286	2 157	129	3 555	3 412	143
Actions privilégiées	2	2	–	346	309	37	348	311	37
Actions ordinaires	242	227	15	99	82	17	341	309	32
Total	4 415	\$ 4 356	\$ 59	\$ 3 275	\$ 3 064	\$ 211	\$ 7 690	\$ 7 420	\$ 270

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009								
	Moins de douze mois			Douze mois ou plus			Total		
	Coût	Juste valeur	Pertes non réalisées	Coût	Juste valeur	Pertes non réalisées	Coût	Juste valeur	Pertes non réalisées
Titres de créance du gouvernement du Canada	3 331	\$ 3 263	\$ 68	–	–	–	3 331	\$ 3 263	\$ 68
Titres adossés à des créances hypothécaires	3 975	3 905	70	13	7	6	3 988	3 912	76
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	67	65	2	54	42	12	121	107	14
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	1 252	1 245	7	210	182	28	1 462	1 427	35
Autres titres de créance	2 163	2 088	75	2 729	2 570	159	4 892	4 658	234
Actions privilégiées	10	7	3	435	298	137	445	305	140
Actions ordinaires	276	249	27	242	208	34	518	457	61
Total	11 074	\$ 10 822	\$ 252	\$ 3 683	\$ 3 307	\$ 376	\$ 14 757	\$ 14 129	\$ 628

Au 31 octobre 2010, le coût de titres disponibles à la vente d'un montant de 549 \$ (667 \$ en 2009) excédait de 270 millions de dollars leur juste valeur (628 millions de dollars en 2009). Cette perte non réalisée est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, dans les gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente. Sur les titres d'un montant de 549 \$ (667 \$ en 2009), des titres d'une valeur de 225 \$ (340 \$ en 2009) affichaient une perte non réalisée de manière continue depuis plus de un an, ce qui se traduisait par une perte non réalisée de 211 millions de dollars (376 millions de dollars en 2009). Les pertes non réalisées sur les titres de créance ont diminué par rapport à celles de l'exercice précédent en raison des fluctuations des taux d'intérêt et de l'amélioration des écarts de taux. La Banque détient un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres disponibles à la vente. En ce qui a trait à ces placements, la reprise soutenue qui est survenue sur les marchés des titres de capitaux propres a contribué à la diminution des

pertes non réalisées au cours de l'exercice. Étant donné que la Banque a la capacité et l'intention de détenir ces titres jusqu'à ce que leur juste valeur soit recouvrée, soit vraisemblablement jusqu'à l'échéance dans le cas des titres de créance, ces pertes non réalisées sont considérées comme temporaires.

La Banque procède à un examen trimestriel afin de déterminer et d'évaluer les placements qui pourraient avoir subi une perte de valeur. Un placement est considéré comme ayant subi une perte de valeur lorsque sa juste valeur devient inférieure à son coût, et une dépréciation est inscrite lorsque la baisse est considérée comme étant durable. Les facteurs pris en compte afin de déterminer si la perte est temporaire comprennent la durée de l'écart entre la juste valeur et le coût et l'importance de cet écart, la situation financière et les perspectives à court terme de l'émetteur et la capacité et l'intention de détenir le placement pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement possible.

d) Le tableau qui suit présente une analyse du gain net (de la perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction¹⁾ :

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009	2008
Gains réalisés	790 \$	593 \$	666 \$
Pertes réalisées	304	316	401
Réductions de valeur pour dépréciation ²⁾	131	689	639
Gain net (perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction	355 \$	(412) \$	(374) \$

- 1) Le gain net (perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction se rapporte principalement aux titres disponibles à la vente et aux placements comptabilisés à la valeur de consolidation.
 2) Les réductions pour dépréciation se composent de titres de capitaux propres de 107 \$ (546 \$ en 2009; 150 \$ en 2008) et de titres de créance de 24 \$ (143 \$ en 2009; 489 \$ en 2008).

Les gains nets réalisés sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente qui n'ont pas de cours de marché se sont établis à 60 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (28 millions de dollars pour l'exercice 2009; 69 millions de dollars pour l'exercice 2008).

4 Prêts

a) Prêts en cours par secteur géographique

Les prêts de la Banque, déduction faite des revenus non gagnés et de la provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts, s'établissaient comme suit¹⁾ :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009
Canada		
Prêts hypothécaires à l'habitation	104 546 \$	88 766 \$
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	49 657	49 266
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	35 520	33 540
	189 723	171 572
États-Unis		
Prêts aux particuliers	3 864	2 879
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	17 149	17 669
	21 013	20 548
Mexique		
Prêts hypothécaires à l'habitation	3 686	3 357
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	1 987	2 214
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	4 725	4 742
	10 398	10 313
Autres pays		
Prêts hypothécaires à l'habitation	12 250	9 481
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	7 040	6 689
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	46 587	50 569
	65 877	66 739
Moins : provision pour pertes sur créances	287 011	269 172
Total ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	2 787	2 870
	284 224 \$	266 302 \$

- 1) La répartition par secteur géographique des actifs se fonde sur le lieu d'origine du risque ultime des actifs sous-jacents.
 2) Les prêts libellés en dollars américains totalisaient 57 508 \$ (56 283 \$ en 2009), les prêts libellés en pesos mexicains se chiffraient à 8 554 \$ (8 247 \$ en 2009) et les prêts libellés en d'autres devises étrangères s'élevaient à 33 822 \$ (33 238 \$ en 2009).
 3) En plus des prêts désignés comme étant détenus à des fins de transaction [se reporter à la note 27], la juste valeur des prêts de la Banque négociés après le 31 octobre 2009 et classés comme étant détenus à des fins de transaction s'élevait à 1 300 \$. Ces prêts détenus à des fins de transaction étaient compris dans les prêts aux entreprises et aux administrations publiques.
 4) Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, la Banque a reclassé des titres de créance d'une juste valeur de 8 529 \$ et dont le coût après amortissement s'établissait à 9 447 \$ de la catégorie des titres disponibles à la vente à la catégorie des prêts. Ces titres de créance comprenaient des titres adossés à des prêts automobiles consentis à des particuliers, d'autres titres adossés à des prêts automobiles, des titres adossés à des créances et des titres adossés à des prêts avec flux groupés ainsi qu'un portefeuille particulier d'obligations d'administrations publiques et de sociétés détenant par une unité du secteur Opérations internationales de la Banque. La valeur comptable des titres reclassés au 31 octobre 2010 s'établissait à 4 110 \$ (7 799 \$ en 2009) dont une tranche de 2 817 \$ était comprise dans les prêts aux particuliers (6 257 \$ en 2009).

b) Prêts et acceptations par catégorie d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010		2009	
	Solde	Pourcentage du total	Solde	Pourcentage du total
Prêts aux particuliers				
Prêts hypothécaires à l'habitation	120 260 \$	41,0 %	101 363 \$	36,5 %
Prêts sur cartes de crédit	10 781	3,7	11 104	4,0
Prêts aux particuliers	51 101	17,4	49 256	17,8
	182 142 \$	62,1 %	161 723 \$	58,3 %
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques				
Services financiers	19 269	6,6	18 760	6,8
Commerce de gros et de détail	10 360	3,5	10 853	3,9
Secteur immobilier	10 679	3,6	11 677	4,2
Pétrole et gaz	9 334	3,2	9 777	3,5
Transport	7 008	2,4	7 763	2,8
Secteur de l'automobile	5 163	1,8	5 074	1,8
Agriculture	4 519	1,5	4 344	1,6
Administrations publiques	4 170	1,4	3 326	1,2
Hôtels et loisirs	4 085	1,4	4 766	1,7
Exploitation minière et métaux de première fusion	5 252	1,8	5 745	2,1
Services publics	5 041	1,7	6 138	2,2
Soins de santé	3 970	1,3	3 986	1,4
Télécommunications et câble	3 728	1,3	4 567	1,6
Médias	1 899	0,7	2 729	1,0
Produits chimiques	1 239	0,4	1 338	0,5
Aliments et boissons	2 834	1,0	3 788	1,4
Produits forestiers	1 109	0,4	1 528	0,6
Autres	11 449	3,9	9 497	3,4
	111 108 \$	37,9 %	115 656 \$	41,7 %
	293 250	100,0 %	277 379	100,0 %
Provision générale	(1 410)		(1 450)	
Provision sectorielle	-		(44)	
Total des prêts et acceptations	291 840 \$		275 885 \$	

c) Cession de prêts par titrisation

La Banque titre des prêts hypothécaires à l'habitation par la création de titres adossés à des créances hypothécaires. Le gain sur la cession de prêts hypothécaires résultant de ces titrisations, compte non tenu des frais d'émission, est constaté sous la rubrique «Autres revenus» dans l'état consolidé des résultats. La moyenne pondérée des hypothèses clés utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur aux dates des

opérations de titrisation correspond à un taux de remboursement par anticipation de 22,9 % (22,5 % en 2009; 20,0 % en 2008), à une marge excédentaire de 1,2 % (1,8 % en 2009; 1,4 % en 2008) et à un taux d'actualisation de 1,7 % (2,4 % en 2009; 3,9 % en 2008). Aucune perte sur créance n'est prévue, les prêts hypothécaires étant assurés. Le tableau qui suit présente les cessions réalisées par la Banque :

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009	2008
Produit net en espèces ¹⁾	3 762 \$	11 879 \$	5 121 \$
Droits conservés	103	480	165
Passif de gestion	(22)	(69)	(30)
	3 843	12 290	5 256
Prêts hypothécaires à l'habitation titrisés ²⁾	3 770	11 953	5 174
Gain net sur cessions ³⁾	73 \$	337 \$	82 \$

- 1) Compte non tenu des prêts hypothécaires assurés de 4 309 \$ (20 923 \$ en 2009; 3 885 \$ en 2008) qui ont été titrisés et conservés par la Banque au cours de l'exercice. Ces actifs sont classés dans les titres disponibles à la vente et leur solde s'élevait à 17 809 \$ (20 864 \$ en 2009; 6 054 \$ en 2008) [se reporter à la note 3 a)].
- 2) Comprend des cessions de titres adossés à des créances hypothécaires au cours de la période à l'étude se rapportant à des prêts hypothécaires à l'habitation titrisés par la Banque au cours de périodes antérieures mais alors conservés par celle-ci de 960 \$ (2 126 \$ en 2009; 1 299 \$ en 2008).
- 3) Déduction faite des frais d'émission.

Les hypothèses clés utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur des droits conservés dans les prêts hypothécaires titrisés et la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à des variations défavorables de 10 % et 20 % des hypothèses se présentent comme suit :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009
Juste valeur des droits conservés (en dollars)	404	519
Durée moyenne pondérée (en années)	3	3
Taux de remboursement par anticipation (en pourcentage)	22,3	22,8
Incidence sur la juste valeur d'une variation défavorable de 10 % (en dollars)	(11)	(17)
Incidence sur la juste valeur d'une variation défavorable de 20 % (en dollars)	(22)	(33)
Taux d'actualisation annuel des flux de trésorerie résiduels (en pourcentage)	1,19-2,42	0,35-2,8
Incidence sur la juste valeur d'une variation défavorable de 10 % (en dollars)	(1)	(1)
Incidence sur la juste valeur d'une variation défavorable de 20 % (en dollars)	(2)	(3)
Marge excédentaire (en pourcentage)	1,8	1,8
Incidence sur la juste valeur d'une variation défavorable de 10 % (en dollars)	(41)	(55)
Incidence sur la juste valeur d'une variation défavorable de 20 % (en dollars)	(82)	(109)

Les mesures de sensibilité présentées ci-dessus sont hypothétiques et doivent être utilisées avec prudence. Les autres sensibilités estimatives ne peuvent pas être extrapolées à partir de celles qui sont présentées ci-dessus puisque la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur n'est pas linéaire. En outre, toute variation d'une hypothèse particulière et l'incidence

sur la juste valeur des droits conservés sont calculées sans modifier les autres hypothèses. Toutefois, ces facteurs ne sont pas indépendants, ce qui peut amplifier ou réduire l'incidence réelle des sensibilités. L'information sur le total des actifs composés de prêts titrisés¹⁾ se résume comme suit :

(en millions de dollars)	2010			2009			2008		
	Encours de prêts titrisés au 31 octobre	Prêts douteux et autres prêts en souffrance au 31 octobre	Pertes nettes sur créances pour l'exercice terminé le 31 octobre	Encours de prêts titrisés au 31 octobre	Prêts douteux et autres prêts en souffrance au 31 octobre	Pertes nettes sur créances pour l'exercice terminé le 31 octobre	Encours de prêts titrisés au 31 octobre	Prêts douteux et autres prêts en souffrance au 31 octobre	Pertes nettes sur créances pour l'exercice terminé le 31 octobre
Prêts hypothécaires à l'habitation ¹⁾²⁾	16 033 \$	19 \$	-\$	17 494 \$	35 \$	-\$	12 787 \$	14 \$	-\$
Prêts aux particuliers ³⁾	10	1	4	199	3	3	235	6	4
Total	16 043 \$	20 \$	4 \$	17 693 \$	38 \$	3 \$	13 022 \$	20 \$	4 \$

- 1) Compte non tenu des prêts hypothécaires assurés qui sont titrisés et conservés par la Banque [se reporter à la note 3a)].
- 2) Compte non tenu de paiements sur des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement de 15 \$ (19 \$ en 2009; 9 \$ en 2008).
- 3) Les chiffres de 2009 et de 2008 tiennent compte d'une facilité de titrisation renouvelable qui est arrivée à échéance en 2010 [se reporter à la note 24 a)].

d) Prêts en souffrance autres que les prêts douteux¹⁾

Un prêt est considéré comme en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés dans les prêts douteux parce qu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont entièrement garantis et que les mesures de recouvrement devraient raisonnablement permettre d'obtenir leur remboursement ou faire en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux selon la politique de la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010				2009			
	De 31 à 60 Jours	De 61 à 90 Jours	91 jours et plus	Total	De 31 à 60 Jours	De 61 à 90 Jours	91 jours et plus	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 403 \$	466 \$	202 \$	2 071 \$	1 173 \$	463 \$	302 \$	1 938 \$
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	398	207	58	663	429	220	61	710
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	513	208	189	910	342	201	168	711
Total	2 314 \$	881 \$	449 \$	3 644 \$	1 944 \$	884 \$	531 \$	3 359 \$

- 1) Les prêts en souffrance depuis 30 jours ou moins ne sont pas présentés dans cette analyse, étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.

5 Prêts douteux et provision pour pertes sur créances

a) Prêts douteux

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant brut ¹⁾	Provision spécifique ²⁾	2010	2009
			Montant net	Montant net
Par type de prêt				
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 694 \$	222 \$	1 472 \$	878 \$
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	756	666	90	193
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 971	489	1 482	1 492
Total	4 421^{3,4)}	1 377	3 044 \$	2 563 \$
Par pays				
Canada			642 \$	719 \$
États-Unis			154	354
Autres pays			2 248	1 490
Total			3 044 \$	2 563 \$

- 1) Le montant brut des prêts douteux libellés en dollars américains s'élevait à 1 122 \$ (1 057 \$ en 2009) et le montant brut des prêts douteux libellés en d'autres devises s'établissait à 458 \$ (1 680 \$ en 2009).
- 2) La provision spécifique pour les prêts douteux évaluée sur une base individuelle totalisait 485 \$ (446 \$ en 2009).
- 3) Les prêts douteux évalués sur une base individuelle qui ne sont pas couverts par une provision pour pertes sur créances s'établissaient à 1 039 \$ (616 \$ en 2009).
- 4) Le solde moyen du montant brut des prêts douteux totalisait 4 642 \$ (3 402 \$ en 2009).

Les prêts acquis dans le cadre de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico sont couverts par des ententes de partage des pertes conclues avec la Federal Deposit Insurance Corporation (la «FDIC»). Les pertes sur créances liées à ces prêts sont établies déduction faite du montant devant être remboursé par la FDIC. Au 31 octobre 2010, la juste valeur des prêts garantis par la FDIC s'établissait à 3,6 milliards de dollars et le montant net à recevoir de la FDIC s'élevait à 852 millions de dollars.

Les prêts acquis, ainsi que les actifs au titre des engagements d'indemnisation connexes, ont été comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Aucune provision pour pertes sur créances n'a été comptabilisée à la date d'acquisition étant donné que les pertes sur créances sont prises en compte dans l'établissement de la juste valeur. Les prêts douteux acquis sont comptabilisés à titre de prêts douteux. La répartition provisoire du prix d'achat de R-G Premier Bank a été établie au cours du quatrième trimestre. Par conséquent, les prêts douteux au 31 octobre 2010 comprennent un montant de 553 millions de dollars, soit la juste valeur estimative des prêts douteux acquis dans le cadre de l'acquisition de R-G Premier Bank.

b) Provision pour pertes sur créances

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010					2009	2008
	Solde au début de l'exercice	Radiations ¹⁾	Recouvrements	Dotation à la provision pour pertes sur créances	Autres, y compris l'ajustement de change ²⁾	Solde à la fin de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Provision spécifique							
Prêts hypothécaires à l'habitation	241 \$	(82) \$	18 \$	104 \$	(59) \$	222 \$	241 \$
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	688	(1 156)	178	972	(16)	666	688
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	452	(347)	68	247	78	498	452
	1 381	(1 585)	264	1 323	3	1 386³⁾	1 381³⁾
Provision sectorielle ⁴⁾	44	-	-	(44)	-	-	44
Provision générale ⁵⁾	1 450	-	-	(40)	-	1 410	1 450
	2 875 \$	(1 585) \$	264 \$	1 239 \$	3 \$	2 796 \$	2 875 \$

- 1) Les prêts restructurés au cours de l'exercice se sont élevés à 216 \$ (91 \$ en 2009). Les radiations des prêts restructurés au cours de l'exercice ont été de 33 \$ (néant en 2009 et néant en 2008).
- 2) Comprend des provisions spécifiques de 14 \$ relatives aux acquisitions de 2010, des provisions spécifiques de 9 \$ relatives aux acquisitions de 2009 et des provisions spécifiques de 232 \$ ainsi qu'une provision générale de 25 \$ pour les acquisitions de 2008.
- 3) Au 31 octobre 2010, 9 \$ (5 \$ en 2009; 8 \$ en 2008) étaient inscrits au poste «Autres passifs».
- 4) La provision sectorielle a été constituée afin de rendre compte de la détérioration au sein du secteur de l'automobile, dans la catégorie des prêts aux entreprises et aux administrations publiques.
- 5) La plus grande partie de la provision générale se reporte aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques (1 262 \$) et le reste est réparti entre les prêts aux particuliers et sur cartes de crédit (95 \$) et les prêts hypothécaires à l'habitation (53 \$). La provision spécifique pour pertes sur créances liée aux prêts aux particuliers, aux prêts sur cartes de crédit et aux prêts hypothécaires est établie selon une formule et elle tient compte des pertes subies, mais non encore établies. La diminution de 40 \$ de la provision générale en 2010 est attribuable à l'amélioration de la qualité du crédit du portefeuille et, dans une moindre mesure, à l'appréciation du dollar canadien.

6 Entités à détenteurs de droits variables

a) EDDV consolidées

Le tableau qui suit présente l'information concernant les entités à détenteurs de droits variables («EDDV») que la Banque a consolidées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009
	Total de l'actif	Total de l'actif
Instruments de financement	8 874 \$	2 585 \$
Autres	306	51 \$

La Banque a recours à des entités de financement pour faciliter le financement économique de ses propres activités. Les activités des structures d'accueil se limitent généralement à la détention d'un groupe d'actifs ou de créances générés par la Banque et servant au financement des distributions à leurs investisseurs.

Au cours de l'exercice, la Banque a émis des obligations couvertes d'un montant de 5,0 milliards de dollars US. La fiducie Scotia Covered Bond Trust (la «fiducie SCB») garantit les paiements aux termes du programme d'obligations couvertes de la Banque. Les actifs détenus par la fiducie SCB, qui est une EDDV, sont principalement des prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La Banque consolide la fiducie SCB puisqu'elle est exposée à la majeure partie de la variabilité de ses actifs. Le total de l'actif de la fiducie SCB au 31 octobre 2010 s'élevait à 7,7 milliards de dollars [se reporter à la note 24 d)].

Au 31 octobre 2010, les actifs couvrant les obligations des EDDV consolidées s'établissaient comme suit : trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres banques d'un montant 304 millions de dollars (10 millions de dollars en 2009); prêts hypothécaires à l'habitation au Canada d'un montant de 8 446 millions de dollars (2 523 millions de dollars en 2009); titres détenus à des fins de transaction d'un montant de 241 millions de dollars (53 millions de dollars en 2009); et autres actifs d'un montant de 189 millions de dollars (50 millions de dollars en 2009). En général, les investisseurs dans les obligations des EDDV consolidées n'ont de recours qu'à l'égard des actifs de ces EDDV et n'ont pas de recours à l'égard de la Banque, sauf lorsque la Banque a fourni une garantie aux investisseurs ou qu'elle est la contrepartie à une opération sur instruments dérivés faisant intervenir l'EDDV.

b) Autres EDDV

Le tableau qui suit présente l'information concernant les autres EDDV dans lesquelles la Banque détient un droit variable significatif mais dont elle n'est pas le principal bénéficiaire. Un droit variable significatif est généralement considéré comme existant lorsque la Banque assume ou reçoit entre 10 % et 50 % des pertes prévues ou des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010		2009	
	Total de l'actif	Risque de perte maximal	Total de l'actif	Risque de perte maximal
Fonds multicédants gérés par la Banque	4 106	\$ 4 106	\$ 5 913	\$ 5 913
Entités à financement structuré	3 117	2 048	7 088	4 975
Entités détentrices de titres adossés à des créances avec flux groupés	63	23	556	307
Autres	669	166	691	188

Le risque de perte maximal de la Banque au 31 octobre représente le montant nominal de référence des garanties, des concours de trésorerie et des autres mécanismes de soutien au crédit offerts à l'EDDV, le montant exposé au risque de crédit de certains contrats dérivés conclus avec les entités et le montant investi lorsque la Banque détient une participation dans l'EDDV. La Banque a inscrit un montant de 2,2 milliards de dollars (5,5 milliards de dollars en 2009) à son bilan consolidé au 31 octobre 2010 au titre du risque de perte maximal total, montant qui correspond essentiellement à sa participation dans des EDDV.

Fonds multicédants gérés par la Banque

À l'heure actuelle, la Banque parraine trois fonds multicédants, dont deux mènent des activités au Canada et l'un, aux États-Unis. Les fonds multicédants achètent des actifs auprès de tiers (les «vendeurs») au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Les vendeurs continuent de gérer les actifs et de fournir des rehaussements de crédit au titre de leur tranche des programmes au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie. La Banque ne détient aucun droit sur ces actifs, étant donné qu'ils sont disponibles pour couvrir les obligations des programmes respectifs, mais elle gère, contre rémunération, les programmes de vente de papier commercial. Afin que le remboursement du papier commercial en temps opportun soit garanti, chaque groupe d'actifs financé au moyen des fonds multicédants est assorti d'une convention d'achat d'actifs liquides (la «CAAL») conclue avec la Banque qui lui est propre. Aux termes de la CAAL, la Banque, en sa qualité de fournisseur de liquidités, est tenue d'acheter les actifs, y compris les actifs en souffrance, le cas échéant, cédés par le fonds multicédants au coût initial du fonds multicédants, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus. De même, dans certains cas, la Banque agit à titre de contrepartie aux contrats sur instruments dérivés de ces fonds multicédants et leur fournit une partie

importante des concours de trésorerie de sûreté et des facilités de rehaussement partiel du crédit [se reporter à la note 24]. La Banque fournit des concours de trésorerie supplémentaires à ces fonds multicédants d'un montant maximal de 3,9 milliards de dollars (3,8 milliards de dollars en 2009) en fonction des acquisitions futures d'actifs par ces fonds multicédants.

Au cours des exercices 2010 et 2009, aucun changement n'est intervenu quant aux obligations du porteur du billet subordonné et aucun autre événement entraînant une révision ne s'est produit.

Entités à financement structuré

Ces entités comprennent les structures d'accueil qui sont utilisées afin d'aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. La diminution des montants par rapport à ceux de l'exercice précédent résulte d'amortissements normaux et de remboursements à la date d'échéance ou avant cette date.

Entités détentrices de titres adossés à des créances avec flux groupés

La Banque détient une participation dans des EDDV qui sont structurées pour répondre à certains besoins particuliers des investisseurs. Les prêts ou les dérivés de crédit sont détenus par les EDDV afin de créer des placements de titres pour les investisseurs, qui correspondent aux besoins et aux préférences de ces derniers en matière de placement. Le risque de perte maximal de la Banque inclut le montant du risque de crédit relatif aux contrats dérivés conclus avec ces EDDV. La diminution des montants par rapport à ceux de l'exercice précédent est principalement attribuable à l'échéance anticipée et à la liquidation de certaines entités.

Autres

Le poste «Autres» comprend des fonds sous gestion privée et autres EDDV. Le risque de perte maximal de la Banque inclut son investissement net dans ces fonds.

7 Terrains, bâtiments et matériel

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	2010	2009
			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	328	\$ -	\$ 328	\$ 350
Bâtiments	1 915	716	1 199	1 077
Matériel	2 965	2 440	525	546
Améliorations locatives	1 066	668	398	399
Total	6 274	\$ 3 824	\$ 2 450	\$ 2 372

L'amortissement à l'égard des bâtiments, du matériel et des améliorations locatives ci-dessus s'est établi à 236 millions de dollars pour l'exercice à l'étude (234 millions de dollars en 2009; 209 millions de dollars en 2008).

8 Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Écart d'acquisition

Les variations de la valeur comptable de l'écart d'acquisition par unité d'exploitation principale ont été les suivantes :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Scotia Capitaux	2010	2009	2008
Solde au début de l'exercice	806 \$	1 974 \$	128 \$	2 908 \$	2 273 \$	1 134 \$
Acquisitions	18	263	–	281	603	925
Incidence du change et autres	5	(136)	(8)	(139)	32	214
Solde à la fin de l'exercice	829 \$	2 101 \$	120 \$	3 050 \$	2 908 \$	2 273 \$

L'écart d'acquisition a été soumis à un test de dépréciation au 31 octobre 2010, selon les six unités d'exploitation, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Actifs incorporels

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé	2010 Montant net	2009 Montant net	2008 Montant net
Logiciels	448 \$	91 \$	357 \$	301 \$	239 ¹⁾ \$
Actifs incorporels	643	411	232	260	282
Total	1 091 \$	502 \$	589 \$	561 \$	521 \$

- 1) Le 1^{er} novembre 2008, par suite de l'adoption de la nouvelle norme comptable de l'ICCA relative aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, dont il est question à la note 1, un montant de 239 \$ a été reclassé du poste «Terrains, bâtiments et matériel» au poste «Autres actifs incorporels», avec prise d'effet le 31 octobre 2008.

Les autres actifs incorporels se composent principalement des dépôts de base. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, la charge d'amortissement totale des actifs incorporels s'est établie à 98 millions de dollars (96 millions de dollars en 2009; 83 millions de dollars en 2008).

9 Autres actifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009
Intérêts courus	1 447 \$	1 817 \$
Débiteurs	1 565	1 422
Actifs d'impôts futurs (note 19)	2 219	2 577
Montants à recevoir de courtiers et de clients	292	265
Actifs au titre du régime de retraite ¹⁾ (note 20)	1 612	1 463
Autres ²⁾	4 231	2 909
Total	11 366 \$	10 453 \$

- 1) Ne comprend que les principaux régimes.
2) Comprend un montant à recevoir de 852 \$ (néant en 2009) de la Federal Deposit Insurance Corporation à l'égard de l'acquisition par la Banque de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

10 Dépôts

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Payables à vue		Payables à préavis	Payables à terme fixe	2010	2009
	Porteurs d'intérêts	Non-porteurs d'intérêts				
Particuliers	4 396 \$	3 403 \$	48 661 \$	72 390 \$	128 850 \$	123 762 \$
Entreprises et administrations publiques ¹⁾	34 128	13 137	18 362	145 060	210 687	203 594
Banques	168	409	651	20 885	22 113	23 063
Total	38 692 \$	16 949 \$	67 674 \$	238 335 \$	361 650 \$	350 419 \$
Composition						
Canada					242 483	223 961
États-Unis					49 238	58 082
Mexique					9 206	8 776
Autres pays					60 723	59 600
Total ²⁾					361 650 \$	350 419 \$

- 1) Comprend des billets de dépôt émis par la Banque à l'intention de la Fiducie de Capital Banque Scotia de 2 250 \$ (2 250 \$ en 2009), de la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia de 1 000 \$ (1 000 \$ en 2009) et de la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia de 650 \$ (650 \$ en 2009) [se reporter à la note 13].
2) Les dépôts libellés en dollars américains totalisaient 122 752 \$ (116 453 \$ en 2009), les dépôts libellés en pesos mexicains s'élevaient à 8 389 \$ (7 897 \$ en 2009) et les dépôts libellés dans d'autres devises se chiffraient à 31 386 \$ (37 178 \$ en 2009).

11 Autres passifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009
Intérêts courus	2 031 \$	2 190 \$
Créditeurs et charges à payer	5 274	5 334
Revenus reportés	680	627
Passifs d'impôts futurs (note 19)	444	337
Certificats et lingots d'or et d'argent	5 153	3 856
Comptes sur marge et en garantie	3 360	4 126
Montants à payer à de courtiers et à des clients	58	179
Autres passifs des filiales et des EDDV ¹⁾²⁾	8 535	4 634
Passifs au titre du régime de retraite ³⁾ (note 20)	235	226
Autres	3 177	3 173
Total	28 947 \$	24 682 \$

- 1) Exclut les dépôts et les obligations au titre des instruments de capitaux propres.
2) Comprend un effet à payer de 2 850 \$ à la Federal Deposit Insurance Corporation à l'égard de l'acquisition par la Banque de R-G Premier Bank of Puerto Rico.
3) Ne comprend que les principaux régimes.

12 Débentures subordonnées

Ces débentures, qui représentent des obligations directes non garanties de la Banque, sont subordonnées aux créances des déposants et autres créanciers de la Banque. Celle-ci conclut, au besoin, des swaps de taux d'intérêt et de devises pour couvrir les risques connexes.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

Date d'échéance	Taux d'intérêt (en %)	Modalités ¹⁾	2010		2009
			Valeur nominale	Valeur comptable ²⁾	Valeur comptable ²⁾
Septembre 2013	8,30	Remboursables en tout temps.	250 \$	251 \$	251 \$
Janvier 2018	5,30	Remboursables en tout temps. Après le 31 janvier 2013, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,90 %.	300	300	300
Mars 2018	4,99	Remboursables en tout temps. Après le 27 mars 2013, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 2 %.	1 700	1 722	1 719
Octobre 2018	6,00	Remboursables en tout temps. Après le 3 octobre 2013, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 3,25 %.	950	950	950
Avril 2019	4,94	Remboursables en tout temps. Après le 15 avril 2014, l'intérêt sera payable annuellement au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 4,24 %.	1 000	1 000	1 000
Janvier 2021	6,65	Remboursables en tout temps. Après le 22 janvier 2016, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 5,85 %.	1 000	1 000	1 000
Juin 2025	8,90	Remboursables en tout temps	250	270	271
Novembre 2037	3,015	10 milliards de JPY. Remboursables le 20 novembre 2017.	127	134	128
Avril 2038	3,37	10 milliards de JPY. Remboursables le 9 avril 2018.	127	137	128
AOût 2085	Variable	172 millions de dollars américains portant intérêt à un taux variable égal au taux offert sur les dépôts de six mois en eurodollars majoré de 0,125 %. Remboursables à toute date de paiement d'intérêts. Les rachats au cours de l'exercice 2010 se sont montés à environ 10 millions de dollars US (32 millions de dollars US en 2009).	175	175 ³⁾	197 ³⁾
			5 879 \$	5 939 \$	5 944 \$

Les échéances contractuelles des débentures sont résumées à la note 25 b).

- 1) Conformément aux dispositions de la ligne directrice du Surintendant sur la suffisance des capitaux propres, tous les remboursements sont assujettis à l'approbation des autorités de réglementation.
- 2) Il est possible que la valeur comptable des débentures subordonnées soit différente de leur valeur nominale en raison des ajustements relatifs à la comptabilité de couverture.
- 3) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, la Banque a inscrit un gain net réalisé de 4 \$ (14 \$ en 2009) relativement au rachat de débentures subordonnées.

13 Obligations au titre des instruments de capitaux propres, titres fiduciaires et billets secondaires de la Fiducie

Les obligations au titre des instruments de capitaux propres sont des instruments financiers qui peuvent être réglés au gré de la Banque au moyen de l'émission d'un nombre variable de ses propres instruments de capitaux propres. Ces instruments demeurent admissibles à titre de capital de catégorie 1 aux fins de la réglementation.

La Fiducie de Capital Banque Scotia, la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia et la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia sont des EDDV et leurs comptes ne sont pas consolidés au bilan de la Banque puisque cette dernière n'en est pas le principal bénéficiaire. Par conséquent, les titres fiduciaires de la Banque Scotia, les billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia et les billets de la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia émis par ces fiducies ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Les billets de dépôt émis par la Banque à l'intention de la Fiducie de Capital Banque Scotia, de la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia et de la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia sont comptabilisés au poste «Dépôts» [se reporter à la note 10]. Ces titres fiduciaires et billets secondaires demeurent admissibles à titre de capital réglementaire de la Banque, respectivement en tant que capital de catégorie 1 et de capital de catégorie 2.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2010	2009
Obligations au titre des instruments de capitaux propres		
Titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2000-1 émis par la Fiducie de Capital Scotia ^{a)h)g)}	500 \$	500 \$
Titres fiduciaires de la Banque Scotia non consolidés par la Banque		
Titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2002-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia ^{b)h)g)}	750 \$	750 \$
Titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2003-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia ^{c)h)g)}	750	750
Titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2006-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia ^{d)h)g)}	750	750
Titres fiduciaires de catégorie 1 de la Banque Scotia – série 2009-1 émis par la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia ^{e)h)g)}	650	650
Billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia non consolidés par la Banque		
Billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia – série A émis par la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia ^{h)}	1 000 \$	1 000 \$

- Le 4 avril 2000, la Fiducie de Capital Banque Scotia, fiducie d'investissement à capital fixe en propriété exclusive de la Banque, a émis 500 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia – 2000-1 («TFB Scotia»). Chaque TFB Scotia donne droit à une distribution semestrielle en espèces fixe et non cumulative de 36,55 \$ par TFB Scotia. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres pourront être rachetés en totalité moyennant un paiement en espèces, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. À compter du 30 juin 2011, les TFB Scotia pourront être échangés, au gré du porteur et sous réserve de certains droits prioritaires de la Banque, contre des actions privilégiées de série Y à dividende non cumulatif de la

Banque. Le taux de dividende de ces actions privilégiées de série Y à dividende non cumulatif serait équivalent au taux des distributions en espèces des TFB Scotia [se reporter aux notes 14 et 15 – «Restrictions sur le paiement de dividendes»]. Dans certaines circonstances décrites au paragraphe f) ci-dessous, les TFB Scotia seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série Y à dividende non cumulatif de la Banque. Dans certaines circonstances, les actions privilégiées de série Y à dividende non cumulatif peuvent être échangées le 30 juin 2011 ou après cette date, au gré du porteur, contre un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque, calculé selon une moyenne

- du cours des actions ordinaires de la Banque, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certains droits prioritaires de la Banque. [Se reporter à la note 30 – «Événements postérieurs à la date du bilan»]
- b) Le 30 avril 2002, la Fiducie de Capital Banque Scotia, fiducie d'investissement à capital variable en propriété exclusive de la Banque, a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2002-1 («TFB Scotia»). Les TFB Scotia donnent droit à une distribution semestrielle en espèces fixe et non cumulative de 33,13 \$ par titre. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres pourront être rachetés en totalité ou en partie moyennant un paiement en espèces, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série W à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série W donneront droit à un dividende semestriel en espèces de 0,53125 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Dans les circonstances décrites au paragraphe f) ci-dessous, les TFB Scotia seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série X à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série X donneront droit à un dividende semestriel en espèces non cumulatif de 0,70 \$ par tranche d'action de 25,00 \$ [se reporter aux notes 14 et 15 – «Restrictions sur le paiement de dividendes»]. Dans certaines circonstances, à compter du 31 décembre 2012, les actions privilégiées de série W à dividende non cumulatif ainsi que les actions privilégiées de série X à dividende non cumulatif peuvent être échangées, au gré du porteur, contre un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque, calculé selon une moyenne du cours des actions ordinaires de la Banque, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certains droits prioritaires de la Banque. Le produit tiré de l'émission a servi à l'acquisition d'un billet de dépôt émis par la Banque. Si les TFB Scotia sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série X de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.
- c) Le 13 février 2003, la Fiducie de Capital Banque Scotia a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2003-1 («TFB Scotia»). Les TFB Scotia donnent droit à une distribution semestrielle en espèces fixe et non cumulative de 31,41 \$ par titre. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les TFB Scotia pourront être rachetés en totalité ou en partie moyennant un paiement en espèces, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série U à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série U donneront droit à un dividende semestriel en espèces de 0,50 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Dans certaines circonstances décrites au paragraphe f) ci-dessous, les TFB Scotia seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série V à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série V donneront droit à un dividende semestriel en espèces non cumulatif de 0,61250 \$ par tranche d'action de 25,00 \$ [se reporter aux notes 14 et 15 – «Restrictions sur le paiement de dividendes»]. Dans certaines circonstances, à compter du 31 décembre 2013, les actions privilégiées de série U à dividende non cumulatif ainsi que les actions privilégiées de série V à dividende non cumulatif peuvent être échangées, au gré du porteur, contre un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque, calculé selon une moyenne du cours des actions ordinaires de la Banque, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certains droits prioritaires de la Banque. Le produit tiré de l'émission a servi à l'acquisition d'un billet de dépôt émis par la Banque. Si les TFB Scotia sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série V de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.
- d) Le 28 septembre 2006, la Fiducie de Capital Banque Scotia a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2006-1 («TFB Scotia»). Les TFB Scotia donnent droit à une distribution semestrielle en espèces fixe et non cumulative de 28,25 \$ par titre. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres peuvent être rachetés en totalité ou en partie moyennant un paiement en espèces avant le 30 décembre 2011 si certains changements sont apportés à l'impôt ou au capital réglementaire ou à compter du 30 décembre 2011, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série S à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série S donneront droit à un dividende semestriel en espèces de 0,4875 \$ par tranche d'action de 25,00 \$ [se reporter aux notes 14 et 15 – «Restrictions sur le paiement de dividendes»]. Dans certaines circonstances décrites au paragraphe f) ci-dessous, les TFB Scotia seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série T à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série T donneront droit à un dividende semestriel en espèces non cumulatif de 0,625 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Le produit tiré de l'émission a servi à l'acquisition d'un billet de dépôt émis par la Banque. Si les TFB Scotia sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série T de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.
- e) Le 7 mai 2009, la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia a émis 650 000 titres de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia – série 2009-1 (les «TFB Scotia III»). Ces titres font partie du capital de catégorie 1. Les intérêts sont payables semestriellement le dernier jour de juin et de décembre jusqu'au 30 juin 2019 et s'élèvent à 39,01 \$ par TFB Scotia III – série 2009-1. À compter du 30 juin 2019 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite jusqu'au 30 juin 2104, le taux d'intérêt sur les TFB Scotia III – série 2009-1 sera rajusté à un taux d'intérêt annuel correspondant au rendement des obligations du Canada sur cinq ans à ce moment, majoré de 7,05 %. À compter du 30 juin 2014, la Fiducie pourra, à son gré et sous réserve de l'approbation préalable des autorités de réglementation, racheter les TFB Scotia III – série 2009-1, en totalité ou en partie. Dans les circonstances décrites au paragraphe f) ci-dessous, les TFB Scotia III – série 2009-1, y compris l'intérêt couru et impayé sur ceux-ci, seront échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série R à dividende non cumulatif nouvellement émises de la Banque. En outre, dans certaines circonstances, les porteurs de TFB Scotia III – série 2009-1 pourraient être tenus d'investir l'intérêt en espèces payé sur ceux-ci dans une nouvelle série d'actions privilégiées à dividende non cumulatif émises par la Banque (chacune de ces séries est désignée par la Banque sous le nom «actions privilégiées dans un cas de report»). Le produit de l'émission a été affecté à l'acquisition du billet de dépôt de la Banque de série 2009-1. Si les TFB Scotia sont échangés d'office contre des actions privilégiées, la Banque deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie. La Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia est une structure d'accueil et elle n'est pas consolidée par la Banque, étant donné que la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire. Ces titres sont présentés dans le bilan consolidé à titre de billets de dépôt émis par la Banque à l'intention de la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia.
- f) Les TFB Scotia et les TFB Scotia III peuvent être échangés d'office, sans le consentement de leurs porteurs, contre des actions privilégiées à dividende non cumulatif de la Banque lorsque : i) des procédures sont entamées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque ou de ses actifs; iii) le ratio du capital de catégorie 1 de la Banque est inférieur à 5 % ou le ratio du capital total est inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant ordonne à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à cet échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette ordonnance.
- g) Aucune distribution en espèces ne sera versée sur les TFB Scotia et les TFB Scotia III si la Banque ne déclare pas les dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou sur ses actions ordinaires, si aucune action privilégiée n'est en circulation. Dans un tel cas, le montant net des fonds distribuables de la Fiducie sera payable à la Banque à titre de porteur de la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie ne verse pas en totalité les distributions semestrielles sur les TFB Scotia, la Banque ne déclarera aucun dividende sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires pour une période donnée [se reporter aux notes 14 et 15 – «Restrictions sur le paiement de dividendes»].
- h) Le 31 octobre 2007, la Banque a émis 1 000 000 de billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia («BSF Scotia – série A»), par l'entremise d'une structure d'accueil, soit la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia, fiducie d'investissement à capital fixe créée sous le régime des lois de la province d'Ontario. Le produit a servi à l'acquisition par la Banque d'un billet de dépôt, lequel est inscrit à titre de dépôt d'entreprises et d'administrations publiques dans le bilan consolidé.

Les BSF Scotia – série A confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir des intérêts calculés au taux de 5,25 % par année, payables semestriellement jusqu'au 31 octobre 2012. Du 1^{er} novembre 2012 au 1^{er} novembre 2017, les intérêts payables trimestriellement à l'égard des BSF Scotia – série A seront calculés en fonction du taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1 % par année et le premier paiement sera effectué le 1^{er} février 2013. Ces titres peuvent être rachetés en totalité moyennant un paiement en espèces, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation.

La Banque a fourni une garantie à l'égard des paiements de capital et d'intérêts de même que du versement du prix de rachat, le cas échéant, et de tous les autres montants se rapportant aux BSF Scotia – série A lorsqu'ils deviennent exigibles. Cette garantie constitue une obligation directe non garantie et elle est subordonnée aux obligations au titre des dépôts et à toute autre obligation de la Banque, à l'exception des autres garanties et

obligations qui sont désignées comme étant soit de rang égal, soit de rang inférieur à la dette secondaire. En outre, les BSF Scotia – série A seront échangés d'office, sans le consentement de leurs porteurs, contre des billets secondaires à 5,25 % de la Banque d'un montant en capital équivalent si l'un ou l'autre des événements suivants survient : i) des procédures sont entamées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque ou de ses actifs; iii) le ratio du capital de catégorie 1 de la Banque est inférieur à 5 % ou le ratio du capital total est inférieur à 8 %; iv) le Surintendant ordonne à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à cet échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette ordonnance; v) la Banque détermine que, en raison de l'entrée en vigueur ou de l'entrée en vigueur prévue d'une loi fiscale fédérale canadienne, les intérêts payables à l'égard des BSF Scotia – série A ne seront pas déductibles à des fins fiscales par la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia.

14 Actions privilégiées

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010		2009		2008	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées^{a)}						
Série 12 ^{b)}	12 000 000	300 \$	12 000 000	300 \$	12 000 000	300 \$
Série 13 ^{c)}	12 000 000	300	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 14 ^{d)}	13 800 000	345	13 800 000	345	13 800 000	345
Série 15 ^{e)}	13 800 000	345	13 800 000	345	13 800 000	345
Série 16 ^{f)}	13 800 000	345	13 800 000	345	13 800 000	345
Série 17 ^{g)}	9 200 000	230	9 200 000	230	9 200 000	230
Série 18 ^{h)}	13 800 000	345	13 800 000	345	13 800 000	345
Série 20 ⁱ⁾	14 000 000	350	14 000 000	350	14 000 000	350
Série 22 ^{j)}	12 000 000	300	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 24 ^{k)}	10 000 000	250	10 000 000	250	–	–
Série 26 ^{l)}	13 000 000	325	13 000 000	325	–	–
Série 28 ^{m)}	11 000 000	275	11 000 000	275	–	–
Série 30 ⁿ⁾	10 600 000	265	–	–	–	–
Total des actions privilégiées	159 000 000	3 975 \$	148 400 000	3 710 \$	114 400 000	2 860 \$

Modalités des actions privilégiées

	Dividende par action ^{a)}	Date d'émission	Prix d'émission	Dividende initial	Date du versement du dividende initial	Taux de dividende révisé ^{a)}	Date de rachat	Prix de rachat
Actions privilégiées								
Série 12 ^{b)}	0,328125 \$	14 juillet 1998	25,00 \$	0,381164 \$	28 octobre 1998	–	29 octobre 2013	25,00 \$
Série 13 ^{c)}	0,300000	15 mars 2005	25,00	0,4405	27 juillet 2005	–	du 28 avril 2010 au 26 avril 2011	26,00
Série 14 ^{d)}	0,281250	24 janvier 2007	25,00	0,28356	26 avril 2007	–	26 avril 2012	26,00
26,00								
Série 15 ^{e)}	0,281250	5 avril 2007 17 avril 2007	25,00	0,34829	27 juillet 2007	–	27 juillet 2012	26,00
Série 16 ^{f)}	0,328125	12 octobre 2007	25,00	0,39195	29 janvier 2008	–	29 janvier 2013	26,00
Série 17 ^{g)}	0,350000	31 janvier 2008	25,00	0,33753	28 avril 2008	–	26 avril 2013	26,00
Série 18 ^{h)}	0,312500	25 mars 2008 27 mars 2008	25,00	0,43150	29 juillet 2008	2,05 %	26 avril 2013	25,00
Série 20 ⁱ⁾	0,312500	10 juin 2008	25,00	0,16780	29 juillet 2008	1,70 %	26 octobre 2013	25,00
Série 22 ^{j)}	0,312500	9 septembre 2008	25,00	0,48290	28 janvier 2009	1,88 %	26 janvier 2014	25,00
Série 24 ^{k)}	0,390600	12 décembre 2008	25,00	0,58650	28 avril 2009	3,84 %	26 janvier 2014	25,00
Série 26 ^{l)}	0,390625	21 janvier 2009	25,00	0,41524	28 avril 2009	4,14 %	26 avril 2014	25,00
Série 28 ^{m)}	0,390625	30 janvier 2009	25,00	0,37671	28 avril 2009	4,46 %	26 avril 2014	25,00
Série 30 ⁿ⁾	0,240625	12 avril 2010	25,00	0,28220	28 juillet 2010	1,00 %	26 avril 2015	25,00

- a) Le dividende privilégié non cumulatif en espèces sur les actions de série 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 22, 24, 26, 28 et 30 est payable trimestriellement lorsqu'il est déclaré par le conseil d'administration, le cas échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans (de série 18, 20, 22, 24, 26, 28 et 30) sont versés au taux applicable pour la première période de taux fixe de cinq ans se terminant un jour avant la date de rachat. Après la première période de taux fixe de cinq ans, et après révision tous les cinq ans par la suite, les dividendes sur toutes les actions privilégiées à taux révisé seront déterminés par la somme des taux du gouvernement du Canada sur cinq ans et du taux de dividende révisé, multiplié par 25,00 \$. S'ils sont à payer, les dividendes en espèces privilégiés non cumulatifs sur les actions de série privilégiées de série 19, 21, 23, 25, 27, 29 et 31 sont payables trimestriellement, lorsqu'un tel dividende est déclaré par le conseil d'administration, échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux variable (de série 19, 21, 23, 25, 27, 29 et 31) sont payables au moyen du versement d'un montant par action égal à la somme du taux des bons du Trésor et du taux de dividende révisé des actions privilégiées converties, multiplié par 25,00 \$. Les détenteurs d'actions privilégiées pourront choisir de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable d'une série applicable à la date de conversion de la série à taux révisé applicable et tous les cinq ans par la suite. Si la Banque détermine que les choix reçus de se prévaloir de cette option de conversion auront pour résultat que le nombre d'actions privilégiées de série 18, 20, 22, 24, 26, 28 ou 30 émises et en circulation deviendra inférieur à 1 000 000 d'actions à la date de conversion applicable, la totalité des actions privilégiées de série 18, 20, 22, 24, 26, 28 et 30 émises et en circulation seront automatiquement converties à la date de conversion applicable en un nombre équivalent d'actions privilégiées de série 19, 21, 23, 25, 27, 29 ou 31 respectivement.
- b) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 12 pourront être rachetées en totalité ou en partie par la Banque à compter du 29 octobre 2013 à leur valeur nominale moyennant un paiement en espèces de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat.
- c) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 13 pourront être rachetées par la Banque au cours de la période allant du 28 avril 2010 au 26 avril 2011 moyennant un paiement de 26,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat et, par la suite, d'une prime annuelle dégressive jusqu'au 28 avril 2014; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.
- d) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 14 pourront être rachetées par la Banque à compter du 26 avril 2012 moyennant un paiement de 26,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat et, par la suite, d'une prime annuelle dégressive jusqu'au 27 avril 2016; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.
- e) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 15 pourront être rachetées par la Banque à compter du 27 juillet 2012 moyennant un paiement de 26,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat et, par la suite, d'une prime annuelle dégressive jusqu'au 27 juillet 2016; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.
- f) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 16 pourront être rachetées par la Banque à compter du 29 janvier 2013 moyennant un paiement de 26,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat et, par la suite, d'une prime annuelle dégressive jusqu'au 27 janvier 2017; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.
- g) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 17 pourront être rachetées par la Banque à compter du 26 avril 2013 moyennant un paiement de 26,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat et, par la suite, d'une prime annuelle dégressive jusqu'au 26 avril 2017; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.
- h) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 18 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 19 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2013 et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 18 et les actions privilégiées de série 19, le cas échéant, pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2013 et le 26 avril 2018, respectivement, et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite, respectivement, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- i) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 20 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 21 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 octobre 2013 et chaque 26 octobre tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 20 et les actions privilégiées de série 21, le cas échéant, pourront être rachetées par la Banque le 26 octobre 2013 et le 26 octobre 2018, respectivement, et chaque 26 octobre tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- j) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 22 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 23 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 janvier 2014 et chaque 26 janvier tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de

- réglementation, les actions privilégiées de série 22 et les actions privilégiées de série 23, le cas échéant, pourront être rachetées par la Banque le 26 janvier 2014 et le 26 janvier 2019, respectivement, et chaque 26 janvier tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- k) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 24 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 25 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 janvier 2014 et chaque 26 janvier tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 24 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 25, pourront être rachetées par la Banque le 26 janvier 2014 et le 26 janvier 2019, respectivement, et chaque 26 janvier tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- l) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 26 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 27 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2014 et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 26 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 27, pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2014 et le 26 avril 2019, respectivement, et chaque 26 avril tous les

- cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- m) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 28 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 29 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2014 et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 28 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 29, pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2014 et le 26 avril 2019, respectivement, et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- n) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 30 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 31 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2015 et chaque 26 avril à tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 30 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 31, pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2015 et le 26 avril 2020, respectivement, et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.

Restrictions sur le paiement de dividendes

Aux termes de la Loi sur les banques, il est interdit à la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires si une telle déclaration devait la placer en contravention des dispositions concernant la suffisance du capital, les liquidités ou toute autre directive de réglementation émanant de la Loi sur les banques. De plus, les dividendes ne pourront être versés sur les actions ordinaires que si tous les dividendes auxquels les actionnaires privilégiés ont droit sont payés ou s'il y a suffisamment de fonds réservés à cette fin.

Dans le cas où les distributions en espèces applicables sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia [se reporter à la note 13 «Obligations au titre des instruments

de capitaux propres»] ne sont pas versées à une date régulière, la Banque s'est engagée à ne pas déclarer de dividendes d'aucune sorte sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires. Dans le même ordre d'idées, si la Banque ne déclare aucun dividende régulier sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires directement émises et en circulation, aucune distribution en espèces ne sera versée sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia. À l'heure actuelle, ces restrictions n'ont pas d'incidence sur le paiement des dividendes sur les actions privilégiées ou sur les actions ordinaires

Pour chacun des exercices considérés, la Banque a versé la totalité des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées.

15 Actions ordinaires

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010		2009		2008	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires						
En circulation au début de l'exercice	1 024 939 384	4 946 \$	991 923 631	3 829 \$	983 767 155	3 566 \$
Émises aux termes du Régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires ^{a)}	12 577 506	623	14 304 029	516	2 576 133	108
Émises aux termes des régimes d'options sur actions (note 18)	5 396 024	181	3 650 978	78	6 404 516	155
Émises en vue de l'acquisition d'une filiale ou d'une société associée	–	–	15 060 746	523	50 827	3
Rachetées aux fins d'annulation	–	–	–	–	(875 000)	(3)
En circulation à la fin de l'exercice	1 042 912 914^{b)}	5 750 \$	1 024 939 384 ^{b)}	4 946 \$	991 923 631 ^{b)}	3 829 \$

- a) Le 26 octobre 2010, le conseil d'administration a donné son approbation pour que soient réservées 15 000 000 d'actions ordinaires supplémentaires en vue de leur émission ultérieure aux termes du Régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires. Au 31 octobre 2010, 19 419 324 actions ordinaires étaient réservées aux fins du Régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires.
- b) Dans le cours normal de ses activités, la filiale de courtage réglementée de la Banque achète et vend des actions ordinaires de la Banque afin de faciliter les activités de transaction et les activités liées aux clients institutionnels. Au cours de l'exercice 2010, le nombre d'actions ainsi achetées et vendues s'est établi à 13 319 524 (13 134 586 en 2009; 16 306 986 en 2008).

Restrictions sur le paiement de dividendes

Aux termes de la Loi sur les banques, il est interdit à la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires ou ses actions privilégiées si une telle déclaration devait la placer en contravention des dispositions concernant la suffisance du capital, les liquidités ou toute autre directive de réglementation émanant de la Loi sur les banques. De plus, les dividendes ne pourront être versés sur les actions ordinaires que si tous les dividendes auxquels les actionnaires privilégiés ont droit sont payés ou s'il y a suffisamment de fonds réservés à cette fin.

Dans le cas où les distributions en espèces applicables sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia [se reporter à la note 13 «Obligations au titre des instruments

de capitaux propres»] ne sont pas versées à une date régulière, la Banque s'est engagée à ne pas déclarer de dividendes d'aucune sorte sur ses actions ordinaires ou ses actions privilégiées. Dans le même ordre d'idées, si la Banque ne déclare aucun dividende régulier sur ses actions ordinaires ou ses actions privilégiées directement émises et en circulation, aucune distribution en espèces ne sera versée sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia. À l'heure actuelle, ces restrictions n'ont pas d'incidence sur le paiement des dividendes sur les actions ordinaires ou ses actions privilégiées.

16 Gestion du capital

La Banque s'est donné un cadre de gestion du capital afin de mesurer, d'utiliser et de surveiller son capital disponible et d'en évaluer la suffisance. Ce cadre de gestion du capital vise à atteindre les quatre principaux objectifs suivants : dépasser les seuils réglementaires et atteindre les cibles internes de capital à plus long terme, conserver une notation de crédit élevée, gérer le capital en fonction du profil de risque de la Banque et offrir un rendement acceptable aux actionnaires de la Banque.

Le capital est géré conformément à la politique de gestion du capital, qui est approuvée par le conseil d'administration. La haute direction élabore la stratégie en matière de capital et supervise les processus de gestion du capital de la Banque. Les groupes Finance, Trésorerie du Groupe et Gestion du risque global de la Banque jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie de la Banque en matière de capital et dans la gestion du capital. Le capital est géré en fonction de mesures du capital réglementaire et de mesures internes.

Même si la Banque est assujettie à plusieurs exigences en matière de capital dans les différents secteurs d'activité et pays dans lesquels elle exerce ses activités, la suffisance du capital est gérée sur une base consolidée. La Banque prend également des mesures pour s'assurer que ses filiales respectent ou dépassent les exigences réglementaires en matière de capital au niveau local. La principale autorité de réglementation à laquelle la Banque doit se conformer à l'égard de la suffisance de son capital consolidé est le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le «Surintendant»). Les règles en matière de suffisance du capital au Canada sont conformes dans une large mesure aux normes internationales fixées par la Banque des règlements internationaux.

Depuis le 1^{er} novembre 2007, les ratios de capital réglementaire sont déterminés conformément au cadre révisé sur le capital fondé sur le rapport intitulé «Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres – Dispositif révisé», communément appelé Bâle II.

Aux termes de ce cadre, il existe deux méthodes principales pour le calcul du risque de crédit : l'approche standard, qui fait appel à des pondérations prescrites, et l'approche fondée sur les notations internes, qui permet l'utilisation par une banque de modèles internes pour calculer certaines ou la totalité des données clés qui entrent dans le calcul du capital réglementaire. Les utilisateurs de l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'«approche NI avancée») doivent avoir des systèmes de gestion du risque perfectionnés pour calculer le capital réglementaire au titre du risque de crédit. Lorsqu'une banque parvient à prouver sa pleine conformité aux exigences de l'approche NI avancée et que le Surintendant approuve l'utilisation de cette approche, la banque peut alors l'utiliser pour calculer le capital requis.

La Banque calcule le capital au titre du risque de crédit selon l'approche NI avancée à l'égard de ses portefeuilles importants du Canada, et selon l'approche standard pour ses autres portefeuilles. La Banque utilise à la fois des modèles internes et l'approche standard pour calculer le capital lié au risque de marché, et elle utilise l'approche standard pour calculer le capital requis pour le risque opérationnel.

Le capital réglementaire total de la Banque se compose du capital de catégorie 1 et du capital de catégorie 2 et se présente comme suit :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009
Capitaux propres présentés dans le bilan consolidé	27 631 \$	24 772 \$
Composantes du cumul des autres éléments du résultat étendu exclues du capital de catégorie 1	(457)	(117)
Obligations au titre des instruments de capitaux propres – titres fiduciaires	3 400	3 400
Participation ne donnant pas le contrôle dans les filiales	579	554
Déduction au titre de l'écart d'acquisition	(3 050)	(2 908)
Autres déductions du capital ¹⁾	(2 769)	(2 051)
Capital de catégorie 1	25 334 \$	23 650 \$
Débiteures subordonnées admissibles, déduction faite de l'amortissement	5 790	5 833
Billets de fiducie secondaires	1 000	1 000
Autres éléments de capital, montant net ²⁾	(2 525)	(1 895)
Capital de catégorie 2	4 265	4 938
Capital réglementaire total	29 599 \$	28 588 \$
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	215 034 \$	221 656 \$
Ratio du capital		
Ratio du capital de catégorie 1	11,8 %	10,7 %
Ratio du capital total	13,8 %	12,9 %
Ratio actif/capital	17,0 x	16,6 x

1) Comprend 50 % de tous les placements dans certaines sociétés définies ainsi que d'autres éléments.

2) Comprend 50 % de tous les placements dans certaines sociétés définies ainsi que d'autres éléments et 100 % des placements dans des sociétés d'assurance, moins la provision admissible pour pertes sur créances et le gain net non réalisé après impôts sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente.

Les deux principaux ratios de capital réglementaire servant à évaluer la suffisance du capital, soit le ratio du capital de catégorie 1 et le ratio du capital total, sont obtenus en divisant ces composantes du capital par l'actif pondéré en fonction du risque. L'actif pondéré en fonction du risque correspond à l'exposition de la Banque au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel. Il est obtenu au moyen de l'application d'une combinaison de mesures internes du risque de crédit de la Banque et des pondérations en fonction du risque prescrites par le BSIF à l'exposition au risque d'éléments

inscrits au bilan ou hors bilan.

Les ratios minimums de capital réglementaire prescrits par le BSIF sont de 7 %, dans le cas du capital de catégorie 1, et de 10 %, dans le cas du capital total. La Banque dépassait amplement ces seuils minimums en date du 31 octobre 2010. Le BSIF a aussi prescrit un ratio actif/capital et la Banque respectait ce seuil au 31 octobre 2010.

17 Cumul des autres éléments du résultat étendu

Les composantes du cumul des autres éléments du résultat étendu aux 31 octobre 2010 et 2009 et des autres éléments du résultat étendu pour les exercices terminés à ces dates se présentaient comme suit :

Cumul des autres éléments du résultat étendu

Aux 31 octobre et pour les exercices terminés à ces dates (en millions de dollars)	2010			2009			
	Solde d'ouverture	Variation nette	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Montant transitoire ¹⁾	Variation nette	Solde de clôture
Gains (pertes) de change non réalisé(e)s, après prise en compte des activités de couverture	(3 917) \$	(591) \$	(4 508)²⁾\$	(2 181) \$	– \$	(1 736) \$	(3 917) ²⁾ \$
Gains (perte) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente, après prise en compte des activités de couverture	540	278	818³⁾	(949)	595	894	540 ³⁾
Gains (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(423)	62	(361)⁴⁾	(466)	–	43	(423) ⁴⁾
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(3 800) \$	(251) \$	(4 051) \$	(3 596)	595 \$	(799) \$	(3 800) \$

- 1) Se reporter à la note 1 pour connaître l'incidence des nouvelles conventions comptables adoptées en 2009 à l'égard du classement et de la perte de valeur des instruments financiers.
- 2) Déduction faite d'une charge d'impôts cumulative de 761 \$ (charge de 646 \$ en 2009). Au 31 octobre 2010, les instruments non dérivés désignés comme des couvertures d'un investissement net s'élevaient à 5 869 \$ (7 384 \$ en 2009).
- 3) Déduction faite d'une charge d'impôts cumulative de 371 \$ (charge de 288 \$ en 2009).
- 4) Déduction faite d'une économie d'impôts cumulative de 128 \$ (économie de 174 \$ en 2009). Le reclassement du cumul des autres éléments du résultat étendu à l'état des résultats au cours des 12 prochains mois en raison des couvertures de flux de trésorerie en cours devrait donner lieu à une perte nette après impôts d'environ 172 \$ (perte nette après impôts de 211 \$ en 2009). Au 31 octobre 2010, la durée maximale des couvertures de flux de trésorerie en cours était inférieure à 9 ans (10 ans en 2009).

Autres éléments du résultat étendu

Le tableau qui suit présente un sommaire des variations des composantes des autres éléments du résultat étendu.

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009	2008
Variation nette des pertes de change non réalisées			
Gains (pertes) de change non réalisé(e)s, montant net ¹⁾	(869) \$	(2 410) \$	4 206 \$
Gains (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes, montant net ²⁾	278	674	(1 838)
	(591)	(1 736)	2 368
Variation nette des gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente			
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente, montant net ³⁾	603	872	(1 447)
Reclassement du montant net des (gains) pertes au bénéfice net ⁴⁾	(325)	22	(141)
	278	894	(1 588)
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Gains (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net ⁵⁾	(258)	(112)	179
Reclassement du montant net des (gains) pertes au bénéfice net ⁶⁾	320	155	(698)
	62	43	(519)
Autres éléments du résultat étendu	(251) \$	(799) \$	261 \$

- 1) Déduction faite d'une charge d'impôts de néant.
- 2) Déduction faite d'une charge d'impôts de 115 \$ (charge de 328 \$ en 2009; économie de 109 \$ en 2008).
- 3) Déduction faite d'une charge d'impôts de 211 \$ (charge de 277 \$ en 2009; économie de 657 \$ en 2008).
- 4) Déduction faite d'une charge d'impôts de 128 \$ (économie de 59 \$ en 2009; charge de 52 \$ en 2008).
- 5) Déduction faite d'une économie d'impôts de 95 \$ (économie de 23 \$ en 2009; charge de 79 \$ en 2008).
- 6) Déduction faite d'une économie d'impôts de 141 \$ (économie de 67 \$ en 2009; charge de 322 \$ en 2008).

18 Rémunération à base d'actions

a) Régimes d'options sur actions

Aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés, des options visant l'achat d'actions ordinaires peuvent être attribuées à certains salariés. Le prix d'exercice ne doit pas être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de bourse précédant la date de l'attribution. De plus, pour les options attribuées à compter de décembre 2005, le prix d'exercice ne doit pas être inférieur au cours moyen pondéré du volume négocié à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de l'attribution.

Les options sur actions attribuées aux salariés entre le 1^{er} novembre 2002 et le 31 octobre 2009 sont assorties d'une composante alternative de droits à la plus-value d'actions («composante alternative DPV»), qui permettent aux salariés soit d'exercer leur option sur actions pour recevoir des actions, soit d'exercer la composante alternative DPV pour ainsi recevoir la valeur intrinsèque de l'option sur actions en espèces. De plus, au cours de l'exercice 2003, la composante alternative DPV a été attribuée rétroactivement aux options sur actions attribuées aux salariés au cours de l'exercice 2002. Toutes les autres modalités afférentes à ces options sur actions de l'exercice 2002 sont restées inchangées. Comme les options sur actions de 2002 étaient hors du cours au moment de l'attribution, elles n'ont eu aucune incidence sur la charge de rémunération à base d'actions de la Banque à la date de l'attribution rétroactive de la composante alternative DPV.

Les options sur actions attribuées après le 1^{er} novembre 2009 ne sont pas assorties de la composante alternative DPV tel qu'il est décrit ci-dessus et sont passées en charges d'après la méthode de la juste valeur.

Les droits à ces options s'acquiert de façon linéaire sur une période de quatre ans, et celles-ci deviennent exerçables au plus tard 10 ans après la date d'attribution. Si la date d'échéance tombe à l'intérieur d'une période de blocage aux fins d'opérations d'initiés, cette date sera reportée de 10 jours ouvrables après la fin de la période de blocage.

Les options en cours arrivent à échéance entre le 19 janvier 2011 et le 11 décembre 2019. Comme l'ont approuvé les actionnaires, 114 millions d'actions ordinaire au total ont été réservées en vue de leur émission aux termes de ce régime. De ce nombre, 81,6 millions d'actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options sur actions et 21,0 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins des options en cours, ce qui laisse 11,4 millions d'actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice d'options.

En 2001, les actionnaires ont approuvé un régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs. Au total, 800 000 actions ordinaires ont été réservées en vue de leur émission aux termes de ce régime à des administrateurs qui ne font pas partie de la direction de la Banque.

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les options sur actions à l'intention des administrateurs sont passées en charges selon la méthode de la juste valeur. À l'heure actuelle, 91 000 (140 000 en 2009; 144 000 en 2008) sont en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 23,79 \$ (23,00 \$ en 2009; 23,04 \$ en 2008). Au cours de l'exercice 2010, 49 000 de ces options ont été exercées (4 000 en 2009; 20 000 en 2008) à un prix d'exercice moyen pondéré de 21,54 \$ (24,40 \$ en 2009; 23,48 \$ en 2008). Ces options viennent à échéance entre le 9 mars 2011 et le 6 décembre 2012. Depuis l'exercice 2004, la Banque a cessé d'attribuer des options sur actions à ces administrateurs.

Au cours l'exercice 2010, 3 953 456 options sur actions ont été attribuées et, au 31 octobre 2010, 3 904 972 options étaient en cours, dont 2 907 883 étaient acquises. Ces attributions ont entraîné la comptabilisation d'une charge de rémunération de 24,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 au poste «Salaires et avantages sociaux» de l'état consolidé des résultats, un crédit correspondant étant porté au surplus d'apport au bilan consolidé. La charge de rémunération liée aux coûts de rémunération non constatés des options non acquises s'élevait à 8,0 millions de dollars au 31 octobre 2010 et sera comptabilisée sur une période moyenne pondérée de 1,84 an.

Pour les options attribuées après le 1^{er} novembre 2009 qui ne sont pas assorties de la composante alternative DPV, la juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées en décembre 2009 s'élève à 8,47 \$ d'après le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes à la date d'attribution d'après les hypothèses suivantes :

Au 31 décembre 2009

Taux d'intérêt sans risque	2,95 %
Rendement prévu	4,33 %
Volatilité prévue	27,12 %
Durée prévue des options	6,03 ans

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des activités intervenues dans le Régime d'options sur actions à l'intention des salariés de la Banque :

	2010		2009		2008	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Aux 31 octobre						
En cours au début de l'exercice	22 889	33,90 \$	22 979	31,32 \$	27 721	26,81 \$
Attribuées	3 954	47,75	4 427	33,89	2 217	52,56
Exercées en tant qu'options	(5 347)	23,94	(3 647)	18,56	(6 384)	19,12
Déchues/annulées	(229)	33,17	(524)	32,16	(231)	37,24
Exercées en tant que composante alternative DPV	(279)	27,28	(346)	26,80	(344)	27,45
En cours à la fin de l'exercice ¹⁾	20 988	39,14 \$	22 889	33,90 \$	22 979	31,32 \$
Exerçables à la fin de l'exercice	12 290	36,10 \$	15 404	30,40 \$	17 855	25,98 \$
Réservées aux fins d'attribution	11 363		14 808		18 366	

Aux 31 octobre	Options en cours		Options exerçables	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée contractuelle moyenne pondérée restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice				
21,03 \$ à 26,50 \$	4 442	24,00 \$	1,33	24,00 \$
27,44 \$ à 39,00 \$	6 785	34,40 \$	6,34	34,87 \$
45,93 \$ à 47,75 \$	5 719	47,21 \$	7,83	46,04 \$
52,00 \$ à 54,00 \$	4 042	52,31 \$	6,65	52,25 \$
	20 988	39,14 \$	5,75	36,10 \$

1) Comprend 16 382 636 (19 086 780 en 2009; 16 293 077 en 2008) options assorties de la composante alternative DPV et 4 605 215 options n'étant pas assorties de la composante alternative DPV.

b) Régimes d'actionariat des salariés

Les salariés admissibles peuvent y cotiser jusqu'à concurrence d'un pourcentage déterminé de leur salaire ou d'un montant maximal, selon le moins élevé des deux, en vue de l'achat d'actions ordinaires de la Banque ou de dépôts auprès de la Banque. En général, la Banque verse de son côté un montant correspondant à 50 % des cotisations admissibles et le montant du versement de la Banque est passé en charges au poste «Salaires et avantages sociaux». En 2010, les cotisations de la Banque ont totalisé 29 millions de dollars (30 millions de dollars en 2009; 28 millions de dollars en 2008). Le fiduciaire des régimes utilise les cotisations pour acheter des actions ordinaires sur le marché libre et, par conséquent, l'appréciation ultérieure du cours des actions ne se traduit pas par une charge pour la Banque.

c) Autres régimes de rémunération à base d'actions

Tous les autres régimes de rémunération à base d'actions se fondent sur des unités dont la valeur correspond au cours des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto. Ces unités, à l'exception des droits à la plus-value d'actions («DPV»), cumulent des équivalents de dividendes sous la forme d'unités supplémentaires fondées sur les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions de la Banque ont une incidence sur la charge de rémunération à base d'actions de la Banque. Comme il est décrit ci-dessous, la valeur d'une partie des unités d'actions liées à la performance varie également en fonction de la performance de la Banque. Au moment de l'exercice ou du rachat, des paiements sont versés aux salariés, la charge à payer étant réduite d'autant. En 2010, une charge totale de 205 millions de dollars (charge de 79 millions de dollars en 2009; charge de 89 millions de dollars en 2008) a été enregistrée au poste «Salaires et avantages sociaux» dans l'état consolidé des résultats pour rendre compte des variations du passif de la Banque se rapportant à ces unités. Cette charge a été inscrite déduction faite des gains découlant des instruments dérivés utilisés pour couvrir la volatilité de la rémunération à base d'actions de 274 millions de dollars (gains de 154 millions de dollars en 2009; pertes de 328 millions de dollars en 2008). Ces régimes sont décrits ci-dessous :

Droits à la plus-value d'actions («DPV»), y compris la composante alternative DPV

Les DPV englobent la composante alternative DPV, décrite ci-dessus, de même que les DPV autonomes qui sont attribués en lieu et place d'options sur actions à certains salariés résidant dans des pays dont les lois peuvent empêcher la Banque d'émettre des actions. Les DPV sont assortis de modalités d'acquisition et d'exercice semblables à celles des options sur actions à l'intention des salariés. Le coût des DPV est constaté en fonction de l'acquisition progressive des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas le coût est constaté entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Lorsqu'un DPV est exercé, la Banque verse en espèces le montant qui correspond à l'appréciation du cours de ses actions ordinaires depuis la date d'attribution. Au cours de l'exercice 2010, 425 180 DPV ont été attribués (4 938 692 en 2009; 2 445 768 en 2008) et, au 31 octobre 2010, 19 636 734 DPV étaient en cours (23 467 755 en 2009; 21 122 574 en 2008), dont une tranche de 18 811 216 DPV étaient acquis (21 537 430 en 2009; 19 804 585 en 2008).

Régime d'unités d'actions à dividende différé («UADD»)

Aux termes du Régime UADD, des hauts dirigeants admissibles peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie des primes en espèces devant leur être versées en vertu du Programme d'intéressement annuel (que la Banque passe en charges au poste «Salaires et avantages sociaux» dans l'état consolidé des résultats) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées, contre espèces, uniquement lorsque le dirigeant cesse de travailler pour la Banque; elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant un tel événement. Au 31 octobre 2010, 1 655 197 unités étaient en cours (1 591 426 en 2009; 1 595 619 en 2008).

Régime d'unités d'actions à dividende différé à l'intention des administrateurs («UADDA»)

Aux termes du Régime UADDA, les administrateurs ne faisant pas partie de la direction de la Banque peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires pour l'exercice visé (que la Banque passe en charges au poste «Autres frais» dans l'état consolidé des résultats) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées, contre espèces, uniquement lorsque l'administrateur quitte volontairement son poste ou part à la retraite, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant. Au 31 octobre 2010, 350 029 unités étaient en cours (324 066 en 2009; 258 115 en 2008).

Régime de souscription d'unités d'actions restreintes («SUAR»)

Aux termes du Régime SUAR, certains salariés reçoivent une prime sous forme d'unités d'actions restreintes dont les droits sont acquis après trois ans, et le paiement des unités aux salariés est effectué en espèces au bout de ce délai. La charge de rémunération à base d'actions est constatée de façon linéaire sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Au 31 octobre 2010, 2 073 623 unités avaient été attribuées et étaient en cours (1 983 701 en 2009; 1 794 695 en 2008), et les droits visant 1 577 558 unités étaient acquis.

Régime d'unités d'actions liées à la performance («UAP»)

Les dirigeants admissibles se voient attribuer des unités d'actions liées à la performance dont les droits deviennent acquis après une période de trois ans. Les primes au titre du régime UAP attribuées après le 1^{er} novembre 2009 sont soumises à des critères de performance mesurés sur une période de trois ans. Dans le cas des primes attribuées avant cette date, une partie seulement de la prime était soumise à des critères de performance. Ces mesures de la performance sur trois ans tiennent compte du rendement sur les capitaux propres par rapport au chiffre cible et au chiffre total de la performance pour les actionnaires en comparaison d'un groupe de sociétés comparables avant l'attribution. La charge de rémunération à base d'actions est constatée de façon linéaire sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Cette charge varie en fonction de la performance obtenue par rapport aux mesures de la performance établies. Le paiement des unités aux salariés est effectué en espèces au moment de l'acquisition des droits. Au 31 octobre 2010, 6 001 672 unités (4 062 895 en 2009; 3 348 796 en 2008) avaient été attribuées et étaient en cours [y compris 4 988 748 unités (2 345 134 en 2009; 1 305 913 en 2008) soumises à des critères de performance], et les droits à 4 452 316 unités étaient acquis. Les unités ci-dessus comprennent les primes au titre du régime UAP attribuées aux employés de Scotia Capitaux tel qu'il est décrit ci-dessous.

Régime de paiement différé de Scotia Capitaux

Aux termes du Programme d'intéressement de Scotia Capitaux, une partie des primes attribuées à certains salariés (montants comptabilisés et passés en charges au cours de l'exercice auquel ils se rapportent) est versée sous forme d'unités du RPD et la tranche restante est versée en espèces. Par la suite, ces unités sont payées en espèces aux salariés admissibles au cours de chacun des trois exercices suivants. Il est possible que des UAP ou des options sur actions/DPV (passés en charges de la façon susmentionnée) soient attribués aux autres salariés admissibles à la place d'unités du RPD.

Les unités du RPD attribuées au cours de l'exercice 2010 sont assujetties à des critères de performance mesurés sur la période d'acquisition des droits des unités. Ces critères de performance comprennent les mêmes critères qui sont appliqués au régime UAP décrit ci-dessus ainsi qu'une évaluation de la performance annuelle de la Banque et de Scotia Capitaux.

Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions ordinaires de la Banque et de la performance par rapport aux critères de performance établis, sont passées en charges de la même manière que les autres régimes de rémunération à base d'actions de la Banque au poste «Salaires et avantages sociaux» dans l'état consolidé des résultats.

19 Impôts sur le bénéfice

La Banque a constaté les impôts sur le bénéfice suivants dans ses états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 octobre :

a) Éléments constitutifs de la charge d'impôts

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009	2008
Charge d'impôts inscrite à l'état consolidé des résultats			
Impôts exigibles			
Canada			
Impôts fédéraux	118 \$	(155) \$	160 \$
Impôts provinciaux	223	91	210
Étranger	847	1 035	688
	1 188	971	1 058
Impôts futurs			
Canada			
Impôts fédéraux	313	85	(311)
Impôts provinciaux	87	37	(203)
Étranger	157	40	147
	557	162	(367)
Total de la charge d'impôts inscrite à l'état consolidé des résultats	1 745 \$	1 133 \$	691 \$
Charge d'impôts inscrite à l'état consolidé de la variation des capitaux propres			
Présentée dans les autres éléments du résultat étendu	244	708	(1 062)
Effet cumulatif de l'adoption d'une nouvelle convention comptable	-	323	-
Frais d'émission d'actions	(2)	(6)	(10)
Total de la charge d'impôts inscrite à l'état consolidé de la variation des capitaux propres	242	1 025	(1 072)
Total de la charge (économie) d'impôts	1 987 \$	2 158 \$	(381) \$

b) Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

Les impôts sur le bénéfice figurant à l'état consolidé des résultats diffèrent pour les raisons suivantes du montant que la Banque aurait obtenu si elle avait appliqué le taux d'imposition combiné fédéral et provincial prévu par la loi :

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)	2010		2009		2008	
	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôts	Montant	Pourcentage du bénéfice impôts	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôts
Impôts sur le bénéfice au taux prévu par la loi	1 842 \$	30,3 %	1 516 \$	31,6 %	1 289 \$	32,6 %
Augmentation (diminution) des impôts sur le bénéfice imputable aux éléments suivants :	(72)	(1,2)	(325)	(6,8)	(370)	(9,4)
Bénéfice des filiales et des succursales étrangères assujettis à un taux d'imposition moyen inférieur	(152)	(2,5)	(168)	(3,5)	(278)	(7,0)
Revenu exonéré d'impôt provenant de titres	105	1,7	120	2,5	61	1,5
Incidence sur les impôts futurs des modifications du taux d'imposition pratiquement en vigueur	22	0,4	(10)	(0,2)	(11)	(0,2)
Autres, montant net						
Total des impôts sur le bénéfice et taux d'imposition effectif	1 745 \$	28,7 %	1 133 \$	23,6 %	691	17,5 %

c) Impôts futurs

Les actifs et (passifs) d'impôts futurs qui résultent de l'incidence fiscale des écarts temporaires s'établissent comme suit aux dates indiquées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009
Report de pertes en avant ¹⁾	1 242 \$	1 323 \$
Provision pour pertes sur créances ²⁾	686	973
Rémunération reportée	305	266
Revenu reporté	187	218
Perte sur la cession des activités d'une filiale	70	77
Locaux et matériel	(141)	(115)
Caisse de retraite	(304)	(313)
Titres	(339)	(493)
Autres	69	304
Impôts futurs nets ³⁾	1 775 \$	2 240 \$

1) Comprend un actif d'impôts futurs brut de 347 \$ au 31 octobre 2010 (376 \$ en 2009) relativement à des pertes fiscales inutilisées de filiales. Cet actif d'impôts futurs a été diminué d'une provision pour moins-value de 1 \$ (3 \$ en 2009), ce qui a donné lieu à un actif d'impôts futurs net de 346 \$ (373 \$ en 2009).

2) L'actif d'impôts futurs relatif à la provision pour pertes sur créances au 31 octobre 2010 a été réduit par une provision pour moins-value de 316 \$ (313 \$ en 2009), en raison de déductions fiscales inutilisées d'une filiale qui ont découlé de la provision pour pertes sur créances d'exercices antérieurs.

3) Les impôts futurs nets de 1 775 \$ (2 240 \$ en 2009) correspondent à des actifs d'impôts futurs de 2 219 \$ (2 577 \$ en 2009), déduction faite de passifs d'impôts futurs de 444 \$ (337 \$ en 2009).

Le bénéfice de certaines filiales étrangères est assujéti à l'impôt uniquement lorsqu'il est rapatrié au Canada. Étant donné qu'aucun rapatriement n'est prévu dans un avenir prévisible, la Banque n'a constaté aucun passif d'impôts futurs. Si

les bénéfices à distribuer de toutes ces filiales étrangères étaient rapatriés, les impôts à payer au 31 octobre 2010 s'établiraient environ à 907 millions de dollars (820 millions de dollars au 31 octobre 2009).

20 Avantages sociaux futurs

La Banque parraine un certain nombre de régimes d'avantages sociaux futurs qui prévoient notamment des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages sous forme d'absences et de congés rémunérés couvrant la majorité

de ses salariés dans le monde. Les tableaux qui suivent présentent l'information financière liée aux principaux régimes de la Banque, qui comprennent les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages sociaux au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en Jamaïque et au Royaume-Uni¹⁾.

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages sociaux		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)						
Variation des obligations au titre des prestations constituées						
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	4 367 \$	4 414 \$	4 618 \$	1 038 \$	1 040 \$	1 047 \$
Cost of benefits earned in the year	118	124	133	41	39	40
Interest cost on benefit obligation	306	298	274	72	71	66
Intérêts débiteurs afférents aux obligations au titre des prestations constituées	13	13	11	-	-	-
Cotisations des salariés	(274)	(278)	(271)	(55)	(53)	(50)
Prestations versées	731	(47)	(441)	152	(21)	(92)
Faits non courants ²⁾	19	(61)	24	(19)	-	(4)
Change	(25)	(96)	66	(4)	(38)	33
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice ⁴⁾	5 255 \$	4 367 \$	4 414 \$	1 225 \$	1 038 \$	1 040 \$
Variation de la juste valeur des actifs						
Juste valeur des actifs au début de l'exercice	4 830 \$	5 537 \$	5 733 \$	245 \$	256 \$	237 \$
Rendement réel des actifs	363	(348)	(105)	28	4	3
Cotisations de l'employeur	172	141	62	58	60	56
Cotisations des salariés	13	13	11	-	-	-
Prestations versées	(274)	(278)	(271)	(55)	(53)	(50)
Faits non courants ²⁾	-	(90)	-	-	-	-
Change	(26)	(145)	107	1	(22)	10
Juste valeur des actifs à la fin de l'exercice ^{3,4)}	5 078 \$	4 830 \$	5 537 \$	277 \$	245 \$	256 \$
Situation de capitalisation						
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport aux obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice ⁴⁾	(177) \$	463 \$	1 123 \$	(948) \$	(793) \$	(784) \$
Perte actuarielle nette non constatée	1 758	1 003	318	296	168	186
Coûts des services passés non constatés	104	96	112	(3)	(4)	(6)
Obligation transitoire non constatée (actif)	(178)	(216)	(276)	122	141	161
Provision pour moins-value	(139)	(129)	(179)	-	-	-
Cotisations de l'employeur après la date de mesure	9	20	7	11	11	11
Charge nette au titre des prestations constituées payée d'avance (à payer) à la fin de l'exercice	1 377 \$	1 237 \$	1 105 \$	(522) \$	(477) \$	(432) \$
Inscrite sous :						
Autres actifs au bilan consolidé de la Banque	1 612 \$	1 463 \$	1 320 \$	31 \$	23 \$	17 \$
Autres passifs au bilan consolidé de la Banque	(235)	(226)	(215)	(553)	(500)	(449)
Charge nette au titre des prestations payée d'avance (à payer) à la fin de l'exercice	1 377 \$	1 237 \$	1 105 \$	(522) \$	(477) \$	(432) \$
Charge de l'exercice au titre des prestations constituées						
Coût des prestations gagnées au cours de l'exercice	118 \$	124 \$	133 \$	41 \$	39 \$	40 \$
Intérêts débiteurs afférents aux obligations au titre des prestations constituées	306	298	274	72	71	66
Rendement réel des actifs	(363)	348	105	(28)	(4)	(3)
Perte actuarielle (gain actuariel) sur les obligations au titre des prestations constituées	731	(47)	(441)	152	(21)	(92)
Montant (du gain constaté) de la perte constatée sur compression	-	-	(1)	(8)	-	-
Montant (du gain constaté) de la perte constatée sur règlement	-	12	-	-	-	-
Prestations spéciales de cessation d'emploi ²⁾	-	31	-	-	-	-
Faits non courants ²⁾	19	-	24	(19)	-	(4)
Éléments des coûts (des revenus) liés aux avantages sociaux futurs avant les ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des coûts des avantages sociaux futurs	811	766	94	210	85	7
Ajustement pour tenir compte de la nature à long terme des coûts des avantages sociaux futurs :						
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes	(36)	(753)	(501)	7	(17)	(15)
Écart entre la perte actuarielle nette constatée (le gain actuariel net constaté) et la perte actuarielle réelle (le gain actuariel réel) sur les obligations au titre des prestations constituées	(726)	49	444	(146)	28	104
Écart entre l'amortissement des faits non courants et les faits non courants réels	(8)	10	(13)	19	-	4
Amortissement afin de constater l'obligation transitoire (actif)	(37)	(39)	(39)	18	18	18
	(807)	(733)	(109)	(102)	29	111
Variation de la provision pour moins-value constituée à l'égard de la charge au titre des prestations constituées payée d'avance	10	(50)	10	-	-	-
Charge (revenu) constaté(e) au titre des prestations constituées, exclusion faite de la charge au titre des prestations constituées se rapportant aux cotisations déterminées	14	(17)	(5)	108	114	118
Charge constatée au titre des prestations constituées se rapportant aux cotisations déterminées	6	5	6	-	-	-
Total de la charge constatée au titre des prestations constituées	20 \$	(12) \$	1 \$	108 \$	114 \$	118 \$

- 1) D'autres régimes administrés par certaines filiales de la Banque ne sont pas considérés comme importants et ne sont pas pris en compte dans les présentes données.
- 2) Les faits non courants comprennent les modifications aux régimes, les acquisitions, les cessions, les transferts, etc. Les prestations spéciales de cessation d'emploi sont aussi considérées comme des faits non courants liés aux prestations supplémentaires versées à la résiliation d'un régime de retraite.
- 3) La juste valeur des actifs des régimes de retraite investis en titres de la Banque s'élevait à 429 \$ (426 \$ en 2009; 511 \$ en 2008).
- 4) La date de mesure de la Banque est le 31 juillet ou le 31 août, selon le régime d'avantages sociaux futurs.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs comprennent les montants suivants se rapportant aux régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés :

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages sociaux		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Obligations au titre des prestations constituées ¹⁾	4 841 \$	774 \$	659 \$	1 225 \$	890 \$	1 040 \$
Juste valeur des actifs	4 349	446	354	277	96	256
Insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport aux obligations au titre des prestations constituées	(492) \$	(328) \$	(305) \$	(948) \$	(794) \$	(784) \$

1) Comprend des obligations au titre des prestations constituées de 280 \$ à la fin de 2010 (258 \$ en 2009; 264 \$ en 2008) liées aux ententes de retraite supplémentaires non capitalisées.

Hypothèses clés moyennes pondérées (en pourcentage)¹⁾

Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour mesurer les obligations et les charges au titre des prestations constituées sont résumées dans le tableau qui suit :

Pour les exercices terminés les 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages sociaux		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice						
Taux d'actualisation	5,90 %	7,05 %	6,70 %	6,00 %	6,90 %	6,90 %
Taux de croissance de la rémunération future ²⁾	3,60 %	3,90 %	3,90 %	1,30 %	1,30 %	1,50 %
Pour déterminer la charge (les revenus) au titre des prestations constituées au cours de l'exercice						
Taux d'actualisation	7,05 %	6,70 %	5,85 %	6,90 %	6,90 %	6,10 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs	7,50 %	7,25 %	7,25 %	8,50 %	8,70 %	7,40 %
Taux de croissance de la rémunération future ²⁾	3,90 %	3,90 %	3,75 %	1,30 %	1,50 %	1,40 %
Taux tendanciels du coût des soins de santé à la fin de l'exercice						
Taux de départ	s.o.	s.o.	s.o.	6,70 %	7,00 %	7,20 %
Taux final	s.o.	s.o.	s.o.	4,50 %	4,70 %	5,00 %
Exercice au cours duquel le taux final sera atteint	s.o.	s.o.	s.o.	2029	2029	2018

- Tient compte des régimes étrangers qui, normalement, présentent des taux plus élevés que ceux des régimes canadiens. Le taux d'actualisation utilisé afin de déterminer la charge au titre des prestations constituées de 2010 pour tous les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages sociaux canadiens s'est établi à 6,8 % (6,4 % en 2009; 5,6 % en 2008). Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice 2010 s'est établi à 5,7 % pour tous les régimes de retraite canadiens et à 5,8 % pour tous les autres régimes d'avantages sociaux canadiens (6,8 % en 2009; 6,4 % en 2008). Le taux de rendement à long terme prévu des actifs s'est chiffré à 7,0 % (7,0 % en 2009; 7,25 % en 2008) pour tous les régimes de retraite canadiens.
- Les taux moyens pondérés de croissance de la rémunération future présentés pour les autres régimes d'avantages sociaux ne tiennent pas compte des régimes flexibles canadiens d'avantages postérieurs au départ à la retraite mis en place au cours de l'exercice 2005, étant donné que ces régimes ne subissent pas l'incidence de la croissance de la rémunération future.

Analyse de sensibilité

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (en millions de dollars)	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages sociaux	
	Obligation au titre des prestations constituées	Charge au titre des prestations constituées	Obligation au titre des prestations constituées	Charge au titre des prestations constituées
Incidence d'une baisse de 1 % du taux d'actualisation	845 \$	62 \$	176 \$	13 \$
Incidence d'une baisse de 1 % du taux de rendement à long terme prévu des actifs	s.o.	50	s.o.	2
Incidence d'une hausse de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération future	65	7	1	-
Incidence d'une hausse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	s.o.	s.o.	162	20
Incidence d'une baisse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	s.o.	s.o.	(130)	(16)

Actifs

De façon générale, les investissements dans les actifs des principaux régimes de retraite de la Banque visent l'optimisation à long terme du rendement global prévu, selon un niveau de risque acceptable eu égard à l'obligation au titre des prestations constituées. Le portefeuille d'actifs constitue un facteur clé de la gestion du risque lié aux investissements à long terme. La diversification des investissements dans les actifs des régimes par catégorie d'actifs et par secteur géographique favorise l'atténuation du risque et réduit au minimum l'incidence des baisses relatives à une catégorie d'actifs, à une région ou à un type d'investissement donné. Pour chaque catégorie d'actifs, les services de sociétés de gestion de portefeuilles, y compris de gestionnaires apparentés, sont retenus et des mandats précis leur sont confiés.

Les directives liées à la composition des portefeuilles d'actifs des régimes de retraite sont établies à long terme et elles sont consignées dans la politique en matière d'investissements de chacun des régimes. De façon générale, la politique en matière de composition des portefeuilles d'actifs tient compte également de la nature de l'obligation au titre des prestations constituées des régimes. Les lois imposent certaines restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs. Par exemple, des limites sont généralement fixées en ce qui a trait à la concentration d'un investissement en particulier. D'autres limites relatives à la concentration et à la qualité des investissements sont prévues dans

les politiques en matière d'investissements. L'utilisation d'instruments dérivés est normalement interdite, à moins qu'elle ne soit autorisée de façon précise. À l'heure actuelle, les instruments dérivés servent essentiellement de couvertures des fluctuations des devises se rapportant aux placements dans des titres de capitaux propres américains détenus dans les régimes de retraite canadiens. Les directives relatives à la composition des portefeuilles d'actifs sont évaluées au moins une fois l'an et, au besoin, elles sont modifiées en fonction des conditions et des occasions sur le marché. Cependant, d'importants transferts de catégories d'actifs sont rares et ils reflètent normalement un changement dans la situation d'un régime de retraite (p. ex. la résiliation d'un régime). La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen périodique, et deux fois l'an, on détermine s'il est nécessaire qu'elle soit rééquilibrée en fonction de la composition d'actifs cible.

De façon générale, les autres régimes d'avantages sociaux de la Banque ne sont pas capitalisés, les actifs relativement moins importants de ces autres régimes d'avantages sociaux étant essentiellement liés à des programmes au Mexique.

Les répartitions moyennes pondérées réelles et ciblées des actifs des principaux régimes de la Banque, à la date de mesure et par type d'actif, se présentaient comme suit :

Type d'actif (en pourcentage)	Régimes de retraite				Autres régimes d'avantages sociaux			
	Répartition ciblée 2010	Répartition réelle 2010	Répartition réelle 2009	Répartition réelle 2008	Répartition ciblée 2010	Répartition réelle 2010	Répartition réelle 2009	Répartition réelle 2008
Placements en titres de capitaux propres	64 %	64 %	63 %	64 %	40 %	40 %	36 %	35 %
Placements en instruments à taux fixe	35 %	36 %	34 %	35 %	60 %	60 %	64 %	65 %
Autres	1 %	-	3 %	1 %	-	-	-	-
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Évaluations actuarielles

Les régimes de retraite les plus importants de la Banque font généralement l'objet d'une évaluation actuarielle tous les trois ans. La plus récente évaluation actuarielle du principal régime de retraite de la Banque a été réalisée le 1^{er} novembre 2008, et la prochaine évaluation actuarielle doit avoir lieu le 1^{er} novembre 2011 (ce régime représente 72 % des obligations au titre des prestations constituées et 72 % de la juste valeur des actifs des plus importants régimes de retraite de la Banque). Les évaluations actuarielles des autres régimes d'avantages sociaux importants de la Banque sont habituellement réalisées à intervalle biennal ou triennal, la plus récente ayant eu lieu le 31 juillet 2008 pour les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et le 31 juillet 2009 pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. À l'heure actuelle, les prochaines évaluations actuarielles sont prévues pour l'exercice 2011 en ce qui a trait aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et pour l'exercice 2012 en ce qui a trait aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

21 Bénéfice par action ordinaire

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)

Bénéfice de base par action ordinaire

	2010	2009	2008
Bénéfice net	4 239 \$	3 547 \$	3 140 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées	201	186	107
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 038 \$	3 361 \$	3 033 \$

Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)

Bénéfice de base par action ordinaire¹⁾

Bénéfice dilué par action ordinaire

Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 038 \$	3 361 \$	3 033 \$
--	----------	----------	----------

Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)

Options sur actions exerçables (en millions)²⁾

Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation aux fins du calcul du bénéfice dilué (en millions)³⁾

Bénéfice dilué par action ordinaire¹⁾

	1 032	1 013	987
	3,91 \$	3,32 \$	3,07 \$
	4 038 \$	3 361 \$	3 033 \$
	1 032	1 013	987
	2	3	6
	1 034	1 016	993
	3,91 \$	3,31 \$	3,05 \$

1) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions en circulation.

2) Reflète l'effet potentiellement dilutif des options sur actions attribuées aux termes des régimes d'options sur actions de la Banque, tel qu'il a été établi selon la méthode du rachat d'actions. Ne tient pas compte des options assorties de la composante alternative DPV, car ces options sont passées en charges et constatées à titre de passif. Toutes les autres options sur actions sont comprises dans le calcul.

3) Certains instruments convertibles n'ont pas été pris en compte dans le calcul, puisque la Banque a le droit de les racheter avant la date de conversion moyennant un paiement en espèces.

22 Opérations entre apparentés

La Banque offre des services bancaires normaux à ses sociétés associées et aux autres apparentés dans le cours normal des activités. Les conditions de ces services sont similaires à celles qui s'appliquent à des tiers non apparentés. Les modalités des prêts accordés aux administrateurs et aux dirigeants au Canada correspondent aux modalités du marché. Avant le 1^{er} mars 2001, la Banque a accordé des prêts à des dirigeants et à des employés à des taux réduits au Canada. Les prêts accordés avant le 1^{er} mars 2001 bénéficient d'une clause de droits acquis jusqu'à l'échéance. Dans certaines des filiales et succursales de la Banque à l'étranger, conformément aux lois et aux pratiques en vigueur sur place, des prêts peuvent être offerts aux dirigeants de ces établissements à des taux réduits ou selon des modalités avantageuses. Les prêts accordés à des membres de la haute direction s'élevaient à 7,3 millions de dollars au 31 octobre 2010 (6,8 millions de dollars en 2009) et les prêts accordés aux administrateurs, à 0,3 million de dollars (0,1 million de dollars en 2009). Les administrateurs peuvent utiliser une partie ou la totalité de leurs jetons de présence reçus pour

acheter des actions ordinaires de la Banque aux taux du marché aux termes du régime d'achat d'actions à l'intention des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Depuis le début de l'exercice 2004, la Banque n'attribue plus d'options sur actions aux administrateurs ne faisant pas partie de la direction. Se reporter à la note 18 intitulée «Rémunération à base d'actions» pour le détail de ces régimes. La Banque peut fournir des services bancaires à des sociétés apparentées à ses administrateurs. Ces arrangements interviennent aux mêmes conditions du marché que celles qui sont offertes à l'ensemble des clients et sont assujettis aux processus habituels de révision du crédit qu'applique la Banque. Au 31 octobre 2010, les prêts engagés par la Banque à l'égard d'entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevaient à 4,6 millions de dollars (3,6 millions de dollars en 2009), tandis que leur encours réel se chiffrait à 2,8 millions de dollars (1,1 million de dollars en 2009).

23 Résultats d'exploitation sectoriels

La Banque Scotia est une institution de services financiers diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services financiers à ses clientèles privée et commerciale ainsi qu'aux grandes entreprises dans le monde entier. Pendant l'exercice 2010, la Banque se divisait en trois grands secteurs d'exploitation, à savoir : Réseau canadien, Opérations internationales et Scotia Capitaux.

Le secteur Réseau canadien fournit un large éventail de services bancaires aux particuliers et de services commerciaux par l'intermédiaire de ses succursales et de ses réseaux de distribution électronique, tant aux particuliers qu'aux petites et moyennes entreprises canadiennes. Les services de détail se composent de prêts aux particuliers et de prêts hypothécaires, de services de cartes de débit et de crédit, d'opérations sur comptes de dépôt dans des comptes d'épargne, de chèques et de prestations à la retraite, de services de fiducie personnelle, de produits de courtage au détail, d'opérations dans des fonds communs de placement et de services d'opérations. Outre des services de crédit, la clientèle commerciale bénéficie de services de dépôt et de gestion de trésorerie.

Le secteur Opérations internationales fournit des services bancaires de détail et des services commerciaux par l'intermédiaire de ses succursales, de ses filiales et

de ses sociétés étrangères affiliées. Les produits, les services et les réseaux offerts sont généralement les mêmes que ceux de la division Réseau canadien.

Scotia Capitaux est une banque d'investissement intégrée qui veille à répondre aux besoins de sa clientèle en matière de services de crédit et de services aux marchés financiers de même qu'en ce qui a trait à la gestion des risques dans le cadre des relations que la Banque entretient dans le monde entier avec des grandes sociétés, des institutions financières d'envergure et des administrations publiques de pays importants. Parmi les services offerts figurent des services de crédit et des services connexes, le placement de titres, les opérations de change, les produits dérivés, les produits de métaux précieux et les services consultatifs financiers. Ce secteur mène aussi des activités de transaction pour son propre compte et fournit du financement à court terme en dollars canadiens pour la Banque.

La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure comprenant la division Trésorerie de groupe et d'autres postes se rapportant au siège social qui ne sont pas ventilés à une unité d'exploitation.

Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les conventions comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles qui sont suivies dans l'établissement des états financiers consolidés, tel qu'il en est fait mention à la note 1. La seule différence importante en matière de mesure comptable a trait au revenu d'intérêts net exonéré d'impôt dont la valeur est majorée en fonction d'une base de mise en équivalence fiscale avant impôts dans le cas des secteurs en cause. Cette différence de mesure permet de comparer le revenu d'intérêts net imposable à celui qui est exonéré d'impôt.

En raison de la complexité des rouages de la Banque, il a fallu recourir à diverses estimations et à diverses méthodes de ventilation dans l'établissement de l'information financière afférente aux secteurs. Les actifs et les passifs sont établis aux fins des prix de cession interne aux prix du marché de gros, et les charges du siège social sont réparties entre chacun des secteurs en fonction de l'utilisation.

De même, le capital est réparti entre les secteurs selon une méthode établie en fonction du risque. Les opérations conclues entre les secteurs sont inscrites dans les résultats de chacun d'eux comme si elles avaient été conclues avec un tiers et sont éliminées au moment de la consolidation.

Par le passé, les actifs et les passifs étaient établis aux fins des prix de cession interne aux prix du marché de gros à court terme. À compter du 1^{er} novembre 2008, la Banque a amélioré sa méthode d'établissement des prix de cession interne de manière à ce que des primes de liquidité soient comprises dans les coûts de financement attribués aux secteurs d'exploitation. Ce changement, sur une base nette, s'est soldé par une réduction du revenu d'intérêts net dans les trois principaux secteurs d'activité, laquelle a été contrebalancée par une diminution de la charge d'intérêts nette pour le secteur Autres.

Au cours de l'exercice, les dépôts par des courtiers de 10 milliards de dollars ont été transférés de la division Trésorerie au Réseau canadien.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (en millions de dollars)

	Réseau canadien	Opérations internationales	Scotia Capitaux	Autres ¹⁾	Total
Base de mise en équivalence ²⁾					
Revenu d'intérêts net	5 191 \$	3 755 \$	1 093 \$	(1 418) \$	8 621 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	706	616	(43)	(40)	1 239
Autres revenus	2 626	1 696	2 086	476	6 884
Revenu d'intérêts net et autres revenus	7 111	4 835	3 222	(902)	14 266
Amortissement	165	131	35	3	334
Autres frais autres que d'intérêts	3 761	2 800	1 160	127	7 848
Bénéfice avant les éléments ci-dessous :	3 185	1 904	2 027	(1 032)	6 084
Charge d'impôts	869	543	677	(344)	1 745
Participation ne donnant pas le contrôle dans le bénéfice net des filiales	1	99	–	–	100
Bénéfice net	2 315 \$	1 262 \$	1 350 \$	(688)³⁾	4 239 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées					201
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires					4 038 \$
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	204 \$	87 \$	164 \$	61 \$	516 \$

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (en millions de dollars)

	Réseau canadien	Opérations internationales	Scotia Capitaux	Autres ¹⁾	Total
Base de mise en équivalence					
Revenu d'intérêts net ²⁾	4 785 \$	3 773 \$	1 427 \$	(1 657) \$	8 328 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	702	577	338	127	1 744
Autres revenus	2 279	1 480	2 138	232	6 129
Revenu d'intérêts net et autres revenus	6 362	4 676	3 227	(1 552)	12 713
Amortissement	168	127	32	3	330
Autres frais autres que d'intérêts	3 589	2 833	1 040	127	7 589
Bénéfice avant les éléments ci-dessous :	2 605	1 716	2 155	(1 682)	4 794
Charge d'impôts	754	287	704	(612)	1 133
Participation ne donnant pas le contrôle dans le bénéfice net des filiales	–	114	–	–	114
Bénéfice net	1 851 \$	1 315 \$	1 451 \$	(1 070) \$	3 547 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées					186
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires					3 361 \$
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	192 \$	90 \$	183 \$	48 \$	513 \$

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 (en millions de dollars)

	Réseau canadien	Opérations internationales	Scotia Capitaux	Autres ¹⁾	Total
Base de mise en équivalence					
Revenu d'intérêts net	4 324 \$	3 315 \$	1 120 \$	(1 185) \$	7 574 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	399	236	(5)	–	630
Autres revenus	2 174	1 282	707	139	4 302
Revenu d'intérêts net et autres revenus	6 099	4 361	1 832	(1 046)	11 246
Amortissement	159	104	25	3	291
Autres frais autres que d'intérêts	3 473	2 530	912	90	7 005
Bénéfice avant les éléments ci-dessous :	2 467	1 727	895	(1 139)	3 950
Charge d'impôts	743	422	108	(582)	691
Participation ne donnant pas le contrôle dans le bénéfice net des filiales	–	119	–	–	119
Bénéfice net	1 724 \$	1 186 \$	787 \$	(557) \$	3 140 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées					107
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires					3 033 \$
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	175 \$	79 \$	164 \$	37 \$	455 \$

- 1) Comprend les revenus provenant de toutes les autres unités d'exploitation de moindre importance, qui ont été de (169)\$ en 2010 [(638) \$ en 2009; (224) \$ en 2008], et le bénéfice net (la perte) de (152)\$ en 2010 [(467) \$ en 2009; (200) \$ en 2008]. Comprend également les redressements du siège social tels que l'élimination de la majoration du revenu exonéré d'impôt déclarée dans le revenu d'intérêts net et la charge d'impôts de 286 \$ en 2010 (288 \$ en 2009; 416 \$ en 2008), les variations de la provision générale, les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux unités d'exploitation et l'incidence des titrisations.
- 2) Depuis le 1^{er} novembre 2008, l'inclusion d'une charge au titre des primes de liquidité dans le coût des fonds affectés aux secteurs d'activité s'est traduite par une réduction de 239 \$ en 2010 et de 331 \$ en 2009 du revenu d'intérêts net des trois principaux secteurs d'activité. Ce montant a été porté en diminution de la charge d'intérêts nette du secteur Autres. Les chiffres des périodes antérieures n'ont pas été retraités.
- 3) En raison du transfert des dépôts par des courtiers de 10 milliards de dollars de la division Trésorerie au Réseau canadien, la perte nette de l'exercice a diminué de 125 millions de dollars.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Secteurs géographiques¹⁾

Le tableau qui suit présente un résumé des résultats financiers de la Banque par secteur géographique. Les revenus et les charges qui n'ont pas été réaffectés à des secteurs d'exploitation bien précis sont pris en compte dans le poste «Redressements du siège social».

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Autres pays	Total
Revenu d'intérêts net	5 031 \$	458 \$	801 \$	3 145 \$	9 435 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	709	(54)	168	456	1 279
Autres revenus	3 770	609	438	1 745	6 562
Frais autres que d'intérêts	4 653	327	778	2 379	8 137
Charge d'impôts	738	330	76	558	1 702
Participation ne donnant pas le contrôle dans le bénéfice net des filiales	1	–	6	93	100
	2 700 \$	464 \$	211 \$	1 404 \$	4 779 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées					192
Redressements du siège social					(549)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires					4 038 \$
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	337 \$	47 \$	18 \$	105 \$	507 \$
Redressements du siège social					9
Total de l'actif moyen, y compris les redressements du siège social					516 \$

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Autres pays	Total
Revenu d'intérêts net	4 552 \$	641 \$	821 \$	3 331 \$	9 345 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	744	296	185	392	1 617
Autres revenus	3 211	452	424	1 525	5 612
Frais autres que d'intérêts	4 529	255	791	2 317	7 892
Charge d'impôts	513	222	69	380	1 184
Participation ne donnant pas le contrôle dans le bénéfice net des filiales	–	–	6	108	114
	1 977 \$	320 \$	194 \$	1 659 \$	4 150 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées					174
Redressements du siège social					(615)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires					3 361 \$
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	335 \$	44 \$	19 \$	109 \$	507 \$
Redressements du siège social					6
Total de l'actif moyen, y compris les redressements du siège social					513 \$

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Autres pays	Total
Revenu d'intérêts net	4 471 \$	236 \$	903 \$	2 627 \$	8 237 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	388	16	141	85	630
Autres revenus	2 614	(202)	478	1 137	4 027
Frais autres que d'intérêts	4 315	200	793	1 982	7 290
Charge d'impôts	344	(98)	122	369	737
Participation ne donnant pas le contrôle dans le bénéfice net des filiales	–	–	9	110	119
	2 038 \$	(84) \$	316 \$	1 218 \$	3 488 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées					97
Redressements du siège social					(358)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires					3 033 \$
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	293 \$	30 \$	20 \$	102 \$	445 \$
Redressements du siège social					10
Total de l'actif moyen, y compris les redressements du siège social					455 \$

1) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

24 Garanties, engagements et passifs éventuels

a) Garanties

Une garantie s'entend d'un contrat qui peut éventuellement obliger le garant à faire des paiements à une autre partie en raison des facteurs suivants : i) des changements dans un sous-jacent représentant un taux d'intérêt, un taux de change, un indice ou une autre variable (y compris la survenance ou l'absence d'un événement) lié à un actif, à un passif ou à un titre de capitaux propres du bénéficiaire de la garantie, ii) l'engagement d'indemnisation fourni à l'autre partie est assorti des caractéristiques susmentionnées, iii) l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie, ou iv) le défaut, par une autre partie, de s'acquitter des obligations découlant de sa dette. Les diverses garanties et engagements d'indemnisation que la Banque propose à sa clientèle et à d'autres parties sont présentés ci-dessous.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010		2009	
	Plafond éventuel de paiements futurs ¹⁾		Plafond éventuel de paiements futurs ¹⁾	
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	20 450	\$	21 904	\$
Concours de trésorerie	8 377		9 797	
Instruments dérivés	3 071		1 465	
Titrisations	–		170	
Engagements d'indemnisation	538		552	

1) Le plafond éventuel des paiements futurs représente les garanties qui peuvent être quantifiées, mais il exclut les autres garanties qui ne peuvent l'être. Étant donné que bon nombre de ces garanties ne seront pas mises en jeu et que le plafond éventuel des paiements futurs indiqué ci-dessus ne tient pas compte d'un recouvrement possible par voie de recours ou de dispositions constitutives d'une sûreté prévus dans la garantie, les montants susmentionnés ne sont pas représentatifs des besoins futurs de trésorerie, du risque de crédit ni des pertes prévues de la Banque découlant de ces arrangements.

Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie

Les lettres de crédit de soutien et les lettres de garantie sont produites à la demande d'un client de la Banque afin de garantir ses obligations de paiement ou d'exécution à l'endroit d'un tiers. Ces garanties représentent l'obligation irrévocable de la Banque de payer le tiers bénéficiaire sur présentation de la garantie, une fois satisfaites les exigences documentaires qui y sont stipulées, sans qu'il faille enquêter sur la validité de la créance du bénéficiaire sur le client. En règle générale, l'échéance de ces garanties n'excède pas quatre ans. Les types et les montants de garantie additionnelle détenue par la Banque pour ces garanties sont habituellement identiques à ceux qui sont exigés pour les prêts. Au 31 octobre 2010, un montant de 9 millions de dollars (5 millions de dollars en 2009) était inscrit au poste «Autres passifs» du bilan consolidé au titre de ces garanties.

Concours de trésorerie

La Banque fournit des concours de trésorerie de sûreté à des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, lesquels sont administrés par la Banque et par des tiers. Ces concours représentent une source de financement de rechange, advenant qu'une perturbation du marché empêcherait un fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou que certaines conditions convenues ou mesures de performance ne seraient pas respectées. En règle générale, ces concours ont une échéance maximale de un an. Des concours de trésorerie de sûreté fournis à des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs de 8 377 millions de dollars (9 797 millions de dollars en 2009), une tranche de 95 % (95 % en 2009) correspond à la trésorerie affectée aux fonds multicédants parrainés par la Banque.

La Banque fournit des rehaussements de crédit partiels, sous forme de lettres de crédit de soutien, aux fonds multicédants émettant du papier commercial, lesquels sont administrés par la Banque. Au 31 octobre 2010, ces rehaussements de crédit totalisaient 669 millions de dollars (760 millions de dollars en 2009) et ils étaient considérés comme des concours de trésorerie dans le tableau ci-dessus. Les rehaussements de crédit sont fournis afin de garantir une note d'évaluation de crédit de première qualité pour les billets émis par les fonds multicédants. En règle générale, ces concours ont une échéance maximale de un an. Aucune somme n'a été inscrite au bilan consolidé à l'égard de ces concours.

Instruments dérivés

La Banque conclut des contrats de vente de produits dérivés de crédit aux termes desquels la contrepartie est compensée pour des pertes sur un actif désigné (habituellement un prêt ou une obligation), advenant un défaut ou un autre événement déclencheur défini. La Banque conclut également des options de vente aux termes desquelles la contrepartie reçoit le droit, mais non l'obligation, de vendre une quantité donnée d'un instrument financier à un prix prédéterminé à une date fixée d'avance ou avant cette date. Ces options de vente sont habituellement liées à des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours d'actions. En règle générale, une entreprise, ou une administration publique est la contrepartie aux contrats de vente de produits dérivés de crédit

et aux options de vente qui réunissent les caractéristiques des garanties décrites ci-dessus. Le plafond éventuel des paiements futurs présenté dans le tableau ci-dessus se rapporte aux contrats de vente de produits dérivés de crédit, aux options de vente et aux plachers. Par contre, il exclut certains contrats sur produits dérivés tels que les plafonds, la nature de ces contrats empêchant la quantification du plafond éventuel des paiements futurs. Au 31 octobre 2010, un montant de 196 millions de dollars (103 millions de dollars en 2009) était inscrit au poste «Instruments dérivés» dans le passif au bilan consolidé relativement à ces instruments dérivés.

Titrisations

Les conventions de titrisation renouvelables de la Banque prévoient des versements à des fiduciaires dans certaines circonstances précises. Ces garanties ne sont plus en vigueur étant donné que les billets de titrisation sont arrivés à échéance en 2010. Au cours de l'exercice précédent, ces paiements étaient versés advenant le défaut de maintenir un groupement de créances minimum du fait que certains événements prédéfinis sont survenus.

Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque passe de nombreux contrats prévoyant des dispositions en matière d'indemnisation : contrats d'achat, conventions de service, contrats de licence de marque, contrats d'entierement, ventes d'actifs ou d'entreprises, ententes d'impartition, contrats de location, conventions de systèmes de compensation, mécanismes de prêt de titres, opérations structurées, etc. Conformément à ces contrats, la Banque peut indemniser les contreparties aux contrats à l'égard de certains aspects de sa conduite passée lorsque des tiers manquent à leurs engagements ou que certains événements surviennent : modifications des lois et règlements (y compris la législation fiscale), changements dans la situation financière de tiers, violation d'engagements et de garanties, obligations non divulguées, pertes provoquées par les actions de tiers ou résultant d'un litige amorcé par un tiers. Les dispositions en matière d'indemnisation varient selon la nature du contrat. En ce qui concerne certains types d'entente, la Banque peut, à son tour, obtenir un engagement d'indemnisation d'une autre partie à l'entente ou elle peut avoir accès à une garantie aux termes des recours prévus au contrat. Dans bien des cas, les dispositions en matière d'indemnisation ne renferment aucun montant ou limite prédéterminé, et il est difficile de prédire quand auront lieu les événements susceptibles d'entraîner un paiement. Par conséquent, la Banque ne peut pas estimer, dans tous les cas, le plafond des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser ni le montant de la garantie ou des actifs disponibles aux termes des recours prévus au contrat qui atténuerait ces paiements. À ce jour, la Banque n'a jamais versé de paiements appréciables aux termes de ces engagements d'indemnisation. Au 31 octobre 2010, une somme de 4 millions de dollars (6 millions de dollars en 2009) au titre des engagements d'indemnisation était inscrite au poste «Autres passifs» du bilan consolidé.

b) Autres engagements de crédit indirects

Dans le cours normal des activités, divers autres engagements de crédit indirects sont en cours et ne sont pas reflétés dans le bilan consolidé. Ces engagements peuvent prendre diverses formes, notamment :

- des lettres de crédit commerciales, aux termes desquelles la Banque s'engage à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités;
- des engagements de crédit, qui représentent une promesse de la Banque de rendre disponible, à certaines conditions, un crédit soit sous forme de prêt ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés;

- le prêt de titres lorsque la Banque, à titre de mandant ou de mandataire, consent à prêter des titres à un emprunteur. Les titres transférés ne sont pas décomptabilisés. L'emprunteur doit garantir le prêt de titres en tout temps par l'affectation de biens suffisants. La valeur de marché des biens affectés en garantie est surveillée et comparée aux sommes dues aux termes du prêt et, s'il y a lieu, la Banque obtient une garantie additionnelle;
- des engagements d'achat de titres aux termes desquels la Banque s'engage à financer des placements futurs.

Ces instruments financiers sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit, de contrôle financier et de contrôle du risque.

Le tableau ci-dessous donne une répartition détaillée des autres engagements de crédit indirects de la Banque, représentés par les montants contractuels des engagements ou contrats s'y rattachant qui ne sont pas reflétés dans le bilan consolidé.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010 ¹⁾	2009 ¹⁾
Lettres de crédit commerciales	1 090 \$	1 182 \$
Engagements de crédit ²⁾³⁾		
Échéance initiale de un an ou moins	43 089	48 196
Échéance initiale de plus de un an	60 493	56 262
Prêts de titres	12 463	10 036
Engagements d'achat de titres et autres engagements	436	1 499
Total	117 571 \$	117 175 \$

1) Les montants liés aux entités à détenteurs de droits variables sont présentés à la note 6.

2) Comprend les concours de trésorerie, déduction faite des rehaussements de crédit.

3) Exclut les engagements qui sont résiliables sans condition au gré de la Banque en tout temps.

c) Engagements aux termes de contrats de location et autres contrats à exécuter

Au 31 octobre 2010, les engagements futurs minimum au titre de la location de bâtiments et de matériel aux termes de contrats à long terme non résiliables étaient les suivants :

Pour les exercices (en millions de dollars)	
2011	206 \$
2012	176
2013	143
2014	107
2015	82
2016 et par la suite	183
Total	897 \$

Les frais de location de bâtiments, déduction faite des revenus de sous-location, qui ont été portés à l'état consolidé des résultats, se sont élevés à 243 millions de dollars (243 millions de dollars en 2009; 217 millions de dollars en 2008). En outre, la Banque et ses filiales ont conclu certains contrats à exécuter à long terme relativement à des services impartis. Les ententes d'impartition importantes sont assorties de taux variables fondés sur l'utilisation et sont résiliables moyennant préavis.

d) Actifs donnés en nantissement et mise en pension de titres

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne des titres et d'autres actifs en nantissement de passifs. Par ailleurs, des titres sont mis en pension. Le détail de ces activités est présenté ci-dessous :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009
Actifs donnés en nantissement aux entités suivantes :		
Banque du Canada ¹⁾	25 \$	100 \$
Administrations publiques et banques centrales étrangères ¹⁾	7 044	10 295
Systèmes de compensation et de paiement et dépositaires ¹⁾	2 026	1 813
Actifs donnés en nantissement au titre d'opérations sur instruments dérivés cotés	561	443
Actifs donnés en nantissement à titre de garantie pour les titres empruntés et prêtés	33 015	28 153
Actifs donnés en nantissement au titre d'opérations sur instruments dérivés négociés hors Bourse	5 267	4 686
Actifs donnés en nantissement au titre des obligations couvertes [se reporter à la note 6 a)]	7 584	–
Autres	103	1 744
Total des actifs donnés en nantissement	55 625 \$	47 234 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension ²⁾	40 286	36 568
Total	95 911 \$	83 802 \$

1) Comprend les actifs donnés en nantissement aux fins d'une participation dans des systèmes de compensation et de paiement ou en vue d'avoir accès à des dépositaires ou aux installations de banques centrales dans des territoires étrangers.

2) Les titres mis en pension ne sont pas décomptabilisés.

e) Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la Banque et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites et de procédures judiciaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs.

Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet. Toutefois, d'après les renseignements dont elle dispose actuellement, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges auront une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation.

25 Instruments financiers – gestion du risque

Les principales activités commerciales de la Banque donnent lieu à un bilan composé essentiellement d'instruments financiers. En outre, la Banque utilise les instruments financiers dérivés tant à des fins de transaction qu'à des fins de gestion de l'actif et du passif. Les principaux risques financiers découlant de la transaction d'instruments financiers comprennent le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché. La Banque mise sur des techniques de gestion du risque élaborées pour contrôler, évaluer et gérer ces risques, de la façon suivante :

- Des pratiques exhaustives de gestion du risque qui déterminent la tolérance de la Banque au risque, qui établissent les plafonds et contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités et qui tiennent compte des exigences des autorités de réglementation. Ces politiques sont approuvées par le conseil d'administration de la Banque, directement ou par l'entremise du Comité de direction et de gestion du risque.
- Des lignes directrices sont élaborées afin de clarifier les plafonds inhérents au risque et les conditions aux termes desquelles les politiques de gestion du risque de la Banque doivent être mises en œuvre.

- Des processus sont mis en place afin de permettre la définition, l'évaluation, la documentation, la communication d'information et le contrôle des risques. Des normes établissent l'étendue et les attentes en matière de qualité de l'information requise nécessaire à la prise de décision.
- L'observation des politiques, des plafonds et des lignes directrices en matière de gestion du risque est évaluée et contrôlée et des rapports à cet effet sont produits afin de veiller à ce que les objectifs établis soient atteints.

De plus amples détails sur la juste valeur des instruments financiers et sur la façon dont ces montants sont établis sont fournis ci-dessous à la note 26. La note 28 fournit des détails sur les modalités des instruments financiers dérivés de la Banque, notamment les montants nominaux de référence, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre des activités de transaction et de gestion de l'actif et du passif, y compris les opérations de couverture.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses engagements financiers ou contractuels envers la Banque. Le groupe Gestion du risque global élabore la stratégie de gestion du risque et la politique sur le risque de crédit de la Banque, et celles-ci sont examinées et approuvées tous les ans par le conseil d'administration. La stratégie de gestion du risque de crédit définit les marchés cibles et le seuil de tolérance à l'égard du risque qui sont établis à l'échelle de la Banque, lesquels sont ensuite redéfinis en fonction de chaque unité d'exploitation. Cette stratégie a pour objectifs de veiller à ce que pour la Banque, y compris chacune des unités d'exploitation :

- les marchés cibles et les produits offerts soient bien définis;
- les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles soient bien précisés;
- les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, soient gérées de manière conforme à la tolérance au risque de la Banque.

La politique de gestion du risque de crédit présente le détail, entre autres choses, des systèmes d'évaluation du risque de crédit et des paramètres estimatifs connexes, ainsi que de la délégation de pouvoir sur la question de l'octroi de crédit, du calcul de la provision pour pertes sur créances et de l'autorisation des radiations. Elle fait partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle.

Les systèmes de notation du risque de crédit de la Banque permettent d'établir les paramètres estimatifs clés du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une opération. Pour les expositions autres qu'envers les portefeuilles de prêts aux particuliers, les paramètres sont associés à chaque facilité de crédit au moyen d'une notation pour l'emprunteur et d'une notation pour l'opération. Le risque inhérent à l'emprunteur est évalué à l'aide de méthodes propres à des segments de l'industrie ou à des secteurs d'activité. Le risque inhérent aux facilités accordées à un emprunteur donné est évalué à la lumière de la structure des facilités et des garanties. En ce qui concerne les portefeuilles de prêts aux particuliers, chaque cas est attribué à une catégorie particulière (prêts hypothécaires garantis, autres opérations de détail – crédit à terme, crédit renouvelable non garanti) et, au sein de chaque catégorie, à une notation du risque. Cette méthode permet de bien différencier les risques et d'estimer, d'une manière appropriée et uniforme, les caractéristiques de la perte éventuelle au niveau de la catégorie et des notations du risque. Il y a lieu de se reporter à la note 28 c) pour obtenir plus de détails sur le risque de crédit se rapportant aux dérivés.

i) Expositions au risque de crédit

Les expositions au risque de crédit présentées ci-dessous sont fondées sur l'approche conforme à l'accord de Bâle II appliquée par la Banque. Tous les portefeuilles canadiens, américains et européens d'une importance significative sont soumis à l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'«approche NI avancée»), tandis que l'approche standard est appliquée aux autres portefeuilles, y compris à d'autres portefeuilles à l'étranger. Aux termes de l'approche NI avancée, la Banque utilise des paramètres estimatifs internes du risque fondés sur des données historiques en ce qui a trait à la probabilité de défaut («PD»), à la perte en cas de défaut («PCD») et à l'exposition en cas de défaut («ECD»), lesquelles expressions sont définies comme suit :

- ECD : correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments figurant au bilan et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments hors bilan.

- PD : correspond à la mesure, exprimée en pourcentage, de la probabilité que l'emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.
- PCD : correspond à la mesure de la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Aux termes de l'approche standard, le risque de crédit est estimé selon les pondérations de risque définies par l'accord de Bâle II, soit en fonction des évaluations du crédit effectuées par des agences de notation externes, soit en fonction du type de contrepartie en ce qui a trait aux expositions autres qu'envers les prêts aux particuliers et du type de produit pour les expositions envers les prêts aux particuliers. Les pondérations de risque aux fins de l'approche standard tiennent également compte d'autres facteurs, tels que les provisions spécifiques pour les expositions en défaut, les garanties admissibles et le ratio prêt/valeur pour les expositions liées aux prêts immobiliers aux particuliers garantis.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010			2009	
	Exposition en cas de défaut ¹⁾				
	Montants prélevés ²⁾	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Total	Total
Par type de contrepartie					
Prêts autres qu'aux particuliers					
Portefeuille soumis à l'approche NI avancée					
Prêts aux sociétés	45 247 \$	35 980 \$	30 295 \$	111 522 \$	121 954 \$
Prêts aux banques	12 426	11 108	19 974	43 508	47 999
Prêts aux emprunteurs souverains ⁴⁾	71 551	8 128	3 049	82 728	86 670
	129 224	55 216	53 318	237 758	256 623
Portefeuille soumis à l'approche standard					
Prêts aux entreprises	45 394	3 277	2 531	51 202	50 754
Prêts aux banques	13 441	636	487	14 564	9 874
Prêts aux emprunteurs souverains	12 955	68	6	13 029	12 311
	71 790	3 981	3 024	78 795	72 939
Total – prêts autres qu'aux particuliers	201 014 \$	59 197 \$	56 342 \$	316 553 \$	329 562 \$
Prêts aux particuliers					
Portefeuille soumis à l'approche NI avancée					
Prêts immobiliers garantis	98 131 \$	613 \$	– \$	98 744 \$	90 152 \$
Prêts renouvelables admissibles	13 835	5 948	–	19 783	18 736
Autres prêts aux particuliers	12 213	211	–	12 424	11 551
	124 179	6 772	–	130 951	120 439
Portefeuille soumis à l'approche standard					
Prêts immobiliers garantis	16 666	–	–	16 666	13 183
Autres prêts aux particuliers	12 567	–	–	12 567	11 916
	29 233	–	–	29 233	25 099
Total – prêts aux particuliers	153 412 \$	6 772 \$	– \$	160 184 \$	145 538 \$
Total	354 426 \$	65 969 \$	56 342 \$	476 737 \$	475 100 \$
Par secteur géographique⁵⁾					
Canada	220 365 \$	38 201 \$	22 418 \$	280 984 \$	279 868 \$
États-Unis	32 987	18 220	22 109	73 316	80 340
Mexique	11 641	225	792	12 658	12 379
Autres pays					
Europe	16 259	5 311	5 583	27 153	27 691
Antilles	27 162	1 276	2 052	30 490	27 743
Amérique latine (sauf le Mexique)	23 154	754	1 359	25 267	24 109
Tous les autres pays	22 858	1 982	2 029	26 869	22 970
Total	354 426 \$	65 969 \$	56 342 \$	476 737 \$	475 100 \$

1) Après les mesures d'atténuation du risque de crédit, l'exposition déterminée selon l'accord de Bâle II ne tient pas compte des titres de capitaux propres disponibles à la vente et des autres actifs.

2) Comprend les prêts, les acceptations, les dépôts auprès d'autres banques et les titres de créance disponibles à la vente.

3) Ne s'applique pas aux expositions relatives à des prêts aux particuliers. Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les titrisations, les instruments dérivés et les opérations de pension sur titres (prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes.

4) Les expositions au titre des montants prélevés et des engagements non prélevés selon l'approche NI avancée comprennent des prêts hypothécaires garantis par l'État.

5) La répartition géographique se fonde sur le lieu d'origine du risque de crédit ultime.

Catégories d'actifs inscrits au bilan ventilées selon leur exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente les catégories d'actifs inscrits au bilan qui sont inclus dans les différentes catégories d'exposition aux risques aux termes de Bâle II, telles que celles-ci sont présentées dans le sommaire des expositions au risque de crédit figurant à la page 146 des présents états financiers. Les montants aux termes des règles de Bâle II ne comprennent pas certains actifs tels que la trésorerie, les métaux précieux, les titres de capitaux propres disponibles à la vente ainsi que les autres actifs. Les expositions au risque de crédit aux termes de Bâle II excluent également tous les actifs du portefeuille de transaction et les actifs des filiales d'assurance de la Banque.

Au 31 octobre 2010 (en millions de dollars)	Expositions relatives aux actifs inscrits au bilan				
	Montants prélevés ¹⁾		Autres expositions		
	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisations	Opérations de pension sur titres	Instruments dérivés
Dépôts auprès d'autres banques	32 749 \$	– \$	– \$	5 294 \$	– \$
Titres de créance disponibles à la vente	26 507 ²⁾	17 809	514	–	–
Prêts hypothécaires à l'habitation	41 725 ³⁾	78 393	–	–	–
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	–	57 085	5 189	–	–
Titres pris en pension	–	–	–	27 920	–
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	90 983	–	1 223	8 024	–
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 616	–	–	–	–
Instruments dérivés	–	–	–	–	26 852
Total	1 434	125	–	–	–
Autres actifs	201 014 \$	153 412 \$	6 926 \$	41 238 \$	26 852 \$
Au 31 octobre 2009	209 324 \$	138 874 \$	8 294 \$	27 582 \$	25 992 \$

- 1) Avant les provisions pour pertes sur créances pour les expositions liées à des prêts soumis à l'approche NI avancée et déduction faite des provisions spécifiques pour les expositions liées à des prêts soumis à l'approche standard.
- 2) Comprend des titres détenus à des fins de transaction aux termes de l'option de la juste valeur.
- 3) Comprend des prêts hypothécaires à l'habitation garantis par l'État.

ii) Qualité du crédit relative aux prêts autres qu'aux particuliers

Les décisions en matière de crédit sont fondées sur l'évaluation du risque de crédit de l'emprunteur ou de la contrepartie. Parmi les principaux facteurs dont l'évaluation tient compte, mentionnons l'équipe de direction de l'emprunteur, les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur, le secteur au sein duquel l'emprunteur exerce ses activités, les tendances économiques et le risque géopolitique. Les unités d'exploitation de la Banque et le groupe Gestion du risque global passent régulièrement en revue la qualité du crédit du portefeuille de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer si les tendances économiques ou des événements particuliers peuvent avoir une incidence sur le rendement du portefeuille.

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers de la Banque est bien diversifié par secteur. Au 31 octobre 2010 et 2009, une proportion considérable du portefeuille de prêts aux entreprises et de prêts commerciaux autorisés était constituée de prêts évalués à l'interne selon une notation qui correspondrait, en règle générale, à une notation de première qualité de la part des agences de notation externes. Des notations internes sont utilisées afin de définir le risque de défaut d'un emprunteur.

Le tableau qui suit présente les notations internes attribuées aux emprunteurs par la banque et les notations équivalentes de la part des agences de notation externes.

Notations internes et notations externes équivalentes

Notations internes	Notations externes équivalentes	
	Moody's	S&P
Première qualité		
99 – 98	Aaa à Aa1	AAA à AA+
95 – 90	Aa2 à A3	AA à A-
87 – 83	Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-
Qualité inférieure		
80 – 75	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-
73 – 70	B1 à B3	B+ à B-
Sous surveillance		
65 – 30		
Défaut		
27 – 21		

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs :

Aux 31 octobre (en millions de dollars) Catégorie des notations internes	2010			2009	
	Exposition en cas de défaut ¹⁾			Total	Total
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ²⁾		
Première qualité	61 921 \$	36 404 \$	46 928 \$	145 253 \$	162 799 \$
Qualité inférieure	22 949	10 793	5 225	38 967	43 151
Sous surveillance	2 420	410	355	3 185	5 204
Défaut	734	76	27	837	1 683
Total, exclusion faite des prêts hypothécaires à l'habitation	88 024 \$	47 683 \$	52 535 \$	188 242 \$	212 837 \$
Prêts hypothécaires à l'habitation garantis par l'État ³⁾	41 200	7 533	–	48 733	43 497
Total	129 224 \$	55 216 \$	52 535 \$	236 975 \$	256 334 \$

- 1) Après les mesures d'atténuation du risque de crédit.
- 2) Comprend des instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les instruments dérivés, les titrisations exclusion faite de la protection de premier niveau de 783 \$ (289 \$ au 31 octobre 2009) et les opérations de pension sur titres (prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes.
- 3) Aux termes de l'accord de Bâle II, ces expositions sont classées à titre d'expositions sur les emprunteurs souverains et elles font partie de la catégorie des prêts autres qu'aux particuliers.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 octobre 2010, le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard se composait de montants prélevés, d'engagements non prélevés et d'autres expositions liées à des prêts à des grandes sociétés, à des banques et à des emprunteurs souverains totalisant 79 milliards de dollars

iii) Qualité du crédit relative aux expositions liées aux prêts aux particuliers

Les méthodes de la Banque en matière d'octroi de crédit et de modélisation des risques au Canada sont davantage centrées sur le client que sur le produit. En général, les décisions liées aux prêts aux particuliers sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation. Les demandes de crédit individuelles sont traitées par le logiciel d'approbation de crédit de la Banque qui permet de calculer la dette maximale que le client peut contracter.

(73 milliards de dollars au 31 octobre 2009). Les expositions liées à la plupart des prêts à des grandes sociétés et à des entreprises, principalement dans les Antilles et en Amérique latine, se rapportent à des contreparties dont la cote de solvabilité n'est pas de première qualité selon les systèmes de notation internes de la Banque.

Les portefeuilles de prêts aux particuliers de la Banque se composent de prêts d'un montant relativement peu élevé à un grand nombre d'emprunteurs. Ces portefeuilles sont répartis dans tout le Canada ainsi que dans un grand nombre de pays. De par leur nature, ces portefeuilles sont donc très diversifiés.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Les données dans le tableau qui suit présentent la répartition de l'exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée pour chaque notation de PD, par catégorie d'exposition.

Aux 31 octobre (en millions de dollars) Notation de PD	Fourchette de PD	2010				2009	
		Prêts immobiliers garantis		Prêts renouvelables	Autres prêts aux particuliers		Total
		Prêts hypothécaires	Marges de crédit	admissibles	particuliers	Total	
Très faible	0,0000 - 0,2099 %	58 380 \$	15 428 \$	5 415 \$	4 959 \$	84 182 \$	75 362 \$
Faible	0,2100 - 0,4599 %	11 673	1 005	4 340	2 492	19 510	18 601
Moyenne	0,4600 - 3,1999 %	9 596	1 375	7 931	4 347	23 249	22 748
Élevée	3,200 - 17,2899 %	740	307	1 079	335	2 461	2 297
Très élevée	17,2900 - 99,9999 %	–	–	844	154	998	867
Défaut	100 %	210	30	174	137	551	564
Total		80 599 \$	18 145 \$	19 783 \$	12 424 \$	130 951 \$	120 439 \$

- 1) Après les mesures d'atténuation du risque de crédit.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 octobre 2010, le portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard se chiffrait à 29 milliards de dollars (25 milliards de dollars au 31 octobre 2009) et se composait de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts aux particuliers, de prêts sur cartes de crédit et de marges de crédit consenties à des particuliers, principalement aux Antilles et en Amérique latine. Une tranche

de 17 milliards de dollars (13 milliards de dollars au 31 octobre 2009) du portefeuille total de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard correspondait à des prêts hypothécaires et à des prêts garantis par des biens immeubles résidentiels, la plupart de ceux-ci ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 80 %.

iv) Garanties

Garanties détenues

Dans le cours normal de ses activités, la Banque réduit son exposition au risque de contrepartie en obtenant des garanties relativement à des dérivés, à des emprunts et des prêts de titres ainsi qu'à d'autres opérations relatives aux marchés financiers. La liste qui suit présente des exemples de modalités habituelles en matière de garanties pour les opérations de cette nature :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en nantissement incombent à l'emprunteur sur garantie.
- Des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur marchande de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur sur garantie.
- La Banque est habituellement autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties qu'elle reçoit; ce droit dépend cependant de l'entente aux termes de laquelle chacune des garanties est donnée.
- Une fois l'obligation acquittée, la Banque doit rendre les actifs donnés en nantissement, sauf lorsque la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties reçues. La Banque peut alors rendre un actif comparable à l'emprunteur sur garantie.

b) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Le risque d'illiquidité de la Banque fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré dans le cadre des politiques et des plafonds approuvés par le conseil d'administration. Le conseil reçoit des rapports sur l'exposition au risque et sur les résultats obtenus par rapport aux plafonds approuvés. Le Comité de gestion du passif («CGP») supervise le risque d'illiquidité pour la haute direction et se réunit chaque semaine à cette fin.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque d'illiquidité de la Banque sont les suivants :

– établissement de plafonds pour la mesure et la gestion du risque d'illiquidité, y compris des plafonds à l'égard des sorties de fonds nettes maximales par devise pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme donnée;

Au 31 octobre 2010, la valeur marchande des garanties acceptées pouvant être vendues ou redonnées en nantissement par la Banque se chiffrait à environ 44,3 milliards de dollars (33,3 milliards de dollars en 2009). Ces garanties sont détenues principalement dans le cadre de prises en pension, d'emprunts et de prêts de titres ainsi que d'opérations sur dérivés.

Garanties données

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir des obligations, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. La nature et l'envergure des opérations de nantissement d'actifs de la Banque sont présentées en détail à la note 24 d). Les opérations de nantissement d'actifs sont exécutées selon les modalités habituelles et usuelles applicables aux activités normales visant des dérivés, aux activités d'emprunt et de prêt de titres et aux autres activités de prêt. La Banque met en œuvre des contrôles de gestion du risque standards en ce qui a trait au nantissement d'actifs.

- diversification prudente des activités de financement de gros au moyen de divers programmes de financement afin d'accéder aux marchés des capitaux internationaux et de gérer son profil d'échéance, lorsque cela est nécessaire;
- maintien d'un bloc considérable d'actifs liquides aux fins du soutien des activités. De façon générale, la Banque peut vendre ces actifs ou les donner en nantissement en vue d'honorer ses engagements;
- essais dans des conditions critiques visant la liquidité, y compris des scénarios à l'échelle de la Banque, à l'échelle canadienne et à l'échelle mondiale;
- élaboration d'un plan d'urgence en matière de liquidité.

Les activités de la Banque à l'étranger ont des cadres de gestion de la liquidité qui sont semblables à celui de la Banque. En ce qui a trait au risque d'illiquidité, les dépôts locaux sont gérés en fonction des cadres de gestion locaux et des exigences réglementaires locales.

i) Échéances contractuelles

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles de certains des passifs financiers de la Banque.

Au 31 octobre 2010 (en millions de dollars)	Payables à vue	Payables sur préavis	Payables à moins de 1 an	Payables de 1 à 5 ans	Payables à plus de 5 ans	Total
Dépôts	55 641 \$	67 674 \$	167 711 \$	66 272 \$	4 352 \$	361 650 \$
Débiteures subordonnées	–	–	–	251	5 688	5 939
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	–	–	–	–	500	500
Total	55 641 \$	67 674 \$	167 711 \$	66 523 \$	10 540 \$	368 089 \$
Au 31 octobre 2009	47 036 \$	66 798 \$	172 815 \$	59 102 \$	11 112 \$	356 863 \$

ii) Engagements de crédit

Dans le cours normal des activités, la Banque contracte des engagements de crédit qui représentent une promesse de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Ces engagements, qui ne sont pas reflétés dans le bilan consolidé, sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit, de contrôle financier et de contrôle du risque. Aux 31 octobre 2010 et 2009, environ la moitié des engagements de crédit avaient une durée à courir jusqu'à l'échéance de moins de un an.

iii) Instruments dérivés

La Banque est exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle a recours à des instruments dérivés pour répondre aux besoins des clients, pour générer des revenus des activités de transaction, pour gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités d'octroi de prêts, de financement et de placement ainsi que pour réduire le coût de son capital. Un sommaire du profil d'échéance des montants nominaux de référence des instruments dérivés de la Banque est présenté à la note 28 b).

c) Risque de marché

Le risque de marché découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, le cours des actions, les taux de change et le prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque de marché fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré au moyen du cadre de politiques et plafonds à l'égard du risque de marché, lequel est approuvé par le conseil d'administration. Le CGP et le Comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques veillent à l'application du cadre établi par le conseil et ils surveillent les risques de marché auxquels la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ces risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Les mesures utilisées sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité particulière. Les principales techniques de mesure sont la valeur à risque («VAR»), les essais dans des conditions critiques, l'analyse de sensibilité ainsi que les modèles de simulation et l'analyse de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt. Le conseil d'administration passe en revue les résultats de ces mesures sur une base trimestrielle. Les modèles sont validés séparément par la Banque avant leur mise en œuvre et ils font l'objet d'un examen périodique officiel.

La VAR est une mesure statistique qui sert à estimer la perte de valeur potentielle des positions de la Banque attribuable aux fluctuations défavorables des cours du marché sur un horizon temporel déterminé et selon un seuil de confiance donné. La qualité de la VAR de la Banque est validée par des

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt, y compris le risque d'écart de taux, correspond au risque de perte imputable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt, aux taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires, aux variations du prix du crédit sur le marché et à la solvabilité d'un émetteur donné. La Banque gère activement son exposition au risque de taux d'intérêt en vue d'améliorer le revenu d'intérêts net dans le cadre de tolérances établies à l'égard du risque. Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de financement et de placement

évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VAR est comparée au bénéfice et à la perte hypothétiques et réels. À titre de complément à la VAR, la Banque a aussi recours à des essais dans des conditions critiques afin d'évaluer l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement amples dans les facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Le programme d'essais dans des conditions critiques est conçu de manière à circonscrire les principaux risques et à faire en sorte que le capital de la Banque puisse absorber les pertes potentielles résultant d'événements anormaux. La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à plus de 75 essais dans des conditions critiques chaque jour et à plus de 250 essais dans des conditions critiques chaque mois.

L'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet de l'évolution des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique de l'actif et du passif. Les modèles de simulation selon différents scénarios sont particulièrement importants pour la gestion du risque inhérent aux produits de dépôt, de prêt et de placement que la Banque offre aux particuliers. L'analyse de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt sert à évaluer la sensibilité aux taux d'intérêt afférente aux services aux particuliers, aux services bancaires de gros et au secteur Opérations internationales de la Banque. Dans le cadre d'une telle analyse, les actifs et les passifs ainsi que les instruments dérivés sensibles aux taux d'intérêt sont classés selon des périodes données, selon les dates contractuelles d'échéance ou de révision des taux d'intérêt, en prenant la date la plus proche, en fonction des dates prévues de modification des taux.

de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds globaux approuvés par le conseil, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis le bénéfice et la valeur économique des capitaux propres. Le plafond relatif au bénéfice mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur le bénéfice net de l'exercice de la Banque, tandis que celui qui est lié à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actuelle de l'actif net de la Banque. Celle-ci utilise aussi des plafonds d'écart pour contrôler le risque de taux d'intérêt afférent à chaque devise.

Écart de sensibilité aux variations de taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente un sommaire de la valeur comptable des actifs, des passifs et des capitaux propres figurant au bilan, ainsi que les montants nominaux de référence des instruments dérivés afin d'établir l'écart de sensibilité aux variations de taux d'intérêt de la Banque à la date contractuelle d'échéance ou de révision des taux d'intérêt selon celle qui est la plus rapprochée. À cette

fin, des ajustements sont apportés pour tenir compte des remboursements de prêts hypothécaires et d'autres prêts d'après les tendances historiques et reclasser les instruments détenus à des fins de transaction de la Banque dans les catégories «Sensibilité immédiate aux variations de taux d'intérêt» et «Moins de 3 mois».

Au 31 octobre 2010 (en millions de dollars)	Sensibilité immédiate aux variations de taux d'intérêt ¹⁾	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Insensibilité aux variations de taux d'intérêt	Total
Liquidités	1 392 \$	33 128 \$	1 614 \$	– \$	– \$	9 893 \$	46 027 \$
Titres détenus à des fins de transaction	–	3 723	7 149	17 867	13 681	22 264	64 684
Titres détenus à des fins autres que de transaction	3 595	4 981	6 789	26 385	2 517	7 612 ²⁾	51 879
Titres pris en pension	1 110	26 363	447	–	–	–	27 920
Prêts	28 678	146 716	25 181	71 879	10 138	1 632 ³⁾	284 224
Autres actifs	–	–	–	–	–	51 923 ⁴⁾	51 923
Total de l'actif	34 775 \$	214 911 \$	41 180 \$	116 131 \$	26 336 \$	93 324 \$	526 657 \$
Dépôts	51 563 \$	183 341 \$	45 580 \$	61 408 \$	2 827 \$	16 931 \$	361 650 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension	2 603	37 128	555	–	–	–	40 286
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	–	253	2 356	10 527	6 597	1 786	21 519
Déventures subordonnées	–	–	176	4 223	1 540	–	5 939
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	–	500	–	–	–	–	500
Autres passifs	–	–	–	–	–	69 132 ⁴⁾	69 132
Capitaux propres	–	–	–	–	–	27 631 ⁴⁾	27 631
Total du passif et des capitaux propres	54 166 \$	221 222 \$	48 667 \$	76 158 \$	10 964 \$	115 480 \$	526 657 \$
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt des montants au bilan	(19 391)	(6 311)	(7 487)	39 973	15 372	(22 156)	–
Instruments dérivés	–	22 914	(4 585)	(18 261)	(68)	–	–
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt en raison des révisions contractuelles	(19 391)	16 603	(12 072)	21 712	15 304	(22 156)	–
Ajustement en fonction des révisions contractuelles prévues	11 439	16 046	2 546	(19 857)	(10 746)	572	–
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, montant global	(7 952) \$	32 649 \$	(9 526) \$	1 855 \$	4 558 \$	(21 584) \$	– \$
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, montant global cumulatif	(7 952) \$	24 697 \$	15 171 \$	17 026 \$	21 584 \$	– \$	– \$
Au 31 octobre 2009 (en millions de dollars)							
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, montant global	(10 000) \$	47 009 \$	(23 164) \$	70 \$	5 550 \$	(19 465) \$	– \$
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, montant global cumulatif	(10 000) \$	37 009 \$	13 845 \$	13 915 \$	19 465 \$	– \$	– \$

1) Correspond aux instruments financiers dont le taux d'intérêt varie en même temps que le taux d'intérêt sous-jacent, par exemple les prêts portant intérêt au taux préférentiel.

2) Comprend les actions ordinaires, les actions privilégiées et les participations comptabilisées à la valeur de consolidation.

3) Comprend le montant net des prêts douteux, déduction faite de la provision générale.

4) Comprend les instruments non financiers.

Taux effectifs moyens à la date contractuelle de révision ou d'échéance, selon la date la plus proche

Les tableaux ci-après donnent un aperçu des taux effectifs moyens des instruments financiers sensibles aux variations des taux d'intérêt à la date contractuelle de révision ou d'échéance, selon la date la plus proche.

Au 31 octobre 2010 (en pourcentage)	Sensibilité immédiate aux variations de taux d'intérêt	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Liquidités	2,8 %	0,6 %	0,9 %	– %	– %	0,7 %
Titres détenus à des fins de transaction	–	1,1	1,6	2,4	3,6	2,5
Titres détenus à des fins autres que de transaction ¹⁾	1,2	4,5	3,7	4,2	4,2	3,9
Titres pris en pension	0,2	1,2	0,7	–	–	1,2
Prêts ²⁾	5,0	3,5	4,3	4,9	6,2	4,2
Dépôts ³⁾	0,8	0,9	2,4	3,2	5,4	1,5
Obligations relatives aux titres mis en pension ³⁾	0,2	1,2	1,7	–	–	1,1
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	–	0,9	1,1	1,3	3,0	1,8
Déventures subordonnées ³⁾	–	–	0,7	5,4	6,3	5,5⁴⁾
Obligations au titre des instruments de capitaux propres ³⁾	–	7,3	–	–	–	7,3

Au 31 octobre 2009 (en pourcentage)	Sensibilité immédiate aux variations de taux d'intérêt	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Liquidités	0,7 %	0,5 %	4,3 %	– %	– %	0,7 %
Titres détenus à des fins de transaction	–	1,0	0,9	2,9	4,1	2,8
Titres détenus à des fins autres que de transaction ¹⁾	1,6	5,8	5,7	4,2	5,1	4,3
Titres pris en pension	–	1,0	2,9	–	–	1,0
Prêts ²⁾	4,6	3,4	4,7	5,7	6,9	4,3
Dépôts ³⁾	0,3	0,9	2,2	3,9	5,0	1,5
Obligations relatives aux titres mis en pension ³⁾	–	1,0	1,6	–	–	1,1
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	–	0,2	0,4	1,6	3,7	2,4
Déventures subordonnées ³⁾	–	–	3,3	5,4	6,3	5,6 ⁴⁾
Obligations au titre des instruments de capitaux propres ³⁾	–	–	–	7,3	–	7,3

- 1) Le taux effectif est fonction du coût ou du coût après amortissement et des taux d'intérêt contractuels ou de dividende déclarés, ajustés pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Le taux effectif des titres exonérés d'impôt n'a pas été calculé sur une base de mise en équivalence fiscale.
- 2) Le taux effectif est fonction de la valeur comptable, déduction faite de la provision pour pertes sur créances, et des taux d'intérêt contractuels, ajustés pour tenir compte de l'amortissement des revenus reportés.
- 3) Le taux effectif est fonction de la valeur comptable et des taux contractuels.
- 4) Après ajustement pour tenir compte de l'incidence des instruments dérivés connexes, le taux effectif s'est établi à 5,2 % (5,4 % en 2009).

Sensibilité aux taux d'intérêt

Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt, le tableau qui suit indique l'incidence pro forma après impôts sur le bénéfice net au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque d'une hausse ou d'une baisse immédiate et durable de 100 ou de 200 points de base des taux d'intérêt, pour les principales devises, telles qu'elles ont été déterminées par la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010						2009	
	Bénéfice net			Valeur économique des capitaux propres			Bénéfice net	Valeur économique des capitaux propres
	Dollars canadiens	Autres devises ¹⁾	Total	Dollars canadiens	Autres devises ¹⁾	Total		
Augmentation de 100 points de base	34 \$	16 \$	50 \$	(110) \$	(305) \$	(415) \$	150 \$	(188) \$
Diminution de 100 points de base	(19) \$	(16) \$	(35) \$	49 \$	362 \$	411 \$	(178) \$	173 \$
Augmentation de 200 points de base	70 \$	32 \$	102 \$	(255) \$	(574) \$	(829) \$	306 \$	(349) \$
Diminution de 200 points de base	(49) \$	(31) \$	(80) \$	92 \$	766 \$	858 \$	(400) \$	555 \$

- 1) Le bénéfice net et la valeur économique des capitaux propres pour 2010 comprennent les bilans en devises mexicaines, chiliennes et péruviennes.

ii) Risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de change correspond au risque de perte découlant de la fluctuation des cours au comptant et des cours à terme et de la volatilité des taux de change. Le risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction, qui est également appelé le risque de change structurel, découle principalement des investissements nets de la Banque dans des établissements étrangers autonomes et il est assujéti au plafond approuvé par le conseil d'administration. Ce plafond tient compte de la volatilité éventuelle des capitaux propres et de l'incidence éventuelle des fluctuations du change sur les ratios de capital. Chaque trimestre, le CGP examine la position de la Banque quant à ces investissements nets. La Banque peut se protéger contre ce risque en totalité ou en partie en finançant ces placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des dérivés.

La Banque est exposée au risque de change à l'égard du bénéfice issu de ses établissements étrangers. Pour gérer ce risque, elle extrapole ses revenus et ses dépenses en devises, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le CGP évalue les données

économiques et effectue des prévisions afin de décider quelle est la tranche des revenus et des dépenses estimatifs futurs en devises à couvrir. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur devises ainsi que les options sur devises et les swaps de devises.

En l'absence de couverture, au 31 octobre 2010, une hausse (baisse) de un pour cent du dollar canadien par rapport à toutes les devises dans lesquelles la Banque exerce ses activités entraînerait une diminution (augmentation) de son bénéfice annuel avant impôts d'environ 34 millions de dollars (32 millions de dollars au 31 octobre 2009), principalement en raison de sa position en dollars américains. Au 31 octobre 2010, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien donnerait lieu à une augmentation (diminution) d'environ 199 millions de dollars (187 millions de dollars au 31 octobre 2009) des pertes de change non réalisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu figurant dans les capitaux propres.

iii) Risque sur actions

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant de fluctuations défavorables du cours des instruments de capitaux propres. Le risque lié aux cours des actions est souvent subdivisé en deux catégories : le risque sur actions général, qui renvoie à la sensibilité d'un instrument ou de la valeur d'un portefeuille aux fluctuations du cours de l'ensemble des titres de capitaux propres, et le risque lié à des titres particuliers, qui renvoie à la partie de la volatilité du cours d'un instrument de capitaux propres donné qui est déterminée selon les caractéristiques propres à l'entité.

La Banque est exposée au risque sur actions par l'intermédiaire de ses portefeuilles de placement de titres de capitaux propres, lesquels portefeuilles font l'objet de contrôles approuvés par le conseil d'administration en matière de plafonds s'appliquant aux portefeuilles, à la valeur à risque et aux essais dans

des conditions critiques. Les placements en titres de capitaux propres comprennent les actions ordinaires et privilégiées ainsi qu'un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers.

La plupart des portefeuilles de placement en titres de capitaux propres de la Banque sont gérés par le Groupe Trésorerie sous l'orientation stratégique du CGP. Le Groupe Trésorerie délègue la gestion d'une partie des portefeuilles de titres de capitaux propres et de titres de nature semblable à d'autres gestionnaires de fonds externes afin de bénéficier de leur expertise dans des créneaux et des produits déterminés.

La juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente est présentée à la note 3.

iv) Gestion du risque lié au portefeuille de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client, mais ont trait aussi aux besoins propres de la Banque.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds approuvés par le conseil, y compris les plafonds globaux établis par la VAR et les essais dans des conditions critiques.

Les portefeuilles de transaction sont évalués à la valeur de marché conformément aux politiques d'évaluation de la Banque. Les positions sont évaluées à la valeur de marché quotidiennement et les évaluations sont examinées de façon régulière et indépendante par les services administratifs ou par les unités du groupe Gestion du risque global. En outre, ces unités

établissent des rapports sur les gains et les pertes, sur la VAR et sur le respect des plafonds établis, qu'elles remettent aux dirigeants des unités d'exploitation et à la haute direction, qui les évaluent et y donnent suite au besoin. La Banque calcule la VAR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour. Par conséquent, il est prévu qu'environ une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VAR. La Banque calcule la VAR du risque de marché général et du risque spécifique aux capitaux propres à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour la VAR du risque spécifique à la dette, la Banque combine la méthode de Monte Carlo et des simulations historiques. Le tableau ci-dessous présente la VAR de la Banque par facteur de risque :

VAR quotidienne par facteur de risque

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2010	Exercice terminé le 31 octobre 2010			Au 31 octobre 2009
		Moyenne	Plafond	Plancher	
Taux d'intérêt	9,0 \$	11,7 \$	19,0 \$	7,3 \$	15,6 \$
Capitaux propres	3,4	5,1	14,1	2,3	3,0
Change	0,9	1,7	4,6	0,6	3,4
Marchandises	1,5	2,1	5,6	0,6	3,7
Diversification	(6,3)	(8,1)	s.o.	s.o.	(10,5)
VAR à l'échelle de la Banque	8,5 \$	12,5 \$	19,5 \$	7,4 \$	15,2 \$

26 Instruments dérivés – juste valeur

La juste valeur s'entend normalement de la contrepartie dont conviendrait les parties à une opération sans lien de dépendance, parties qui seraient avisées et consentantes et agirait en toute liberté. Les cours vendeur et acheteur sur un marché actif constituent les éléments probants les plus fiables pour établir la juste valeur. Il n'est pas toujours possible d'obtenir un cours pour une opération hors Bourse, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Dans de telles circonstances, des modèles internes, habituellement fondés sur des données observables du marché, sont utilisés pour estimer la juste valeur. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif ont été évalués à l'aide des cours indicatifs, de la valeur actualisée ou d'autres méthodes d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit faire appel à davantage de jugement dans son évaluation. En outre, le calcul de la juste valeur estimative se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future.

La fluctuation des taux d'intérêt et des écarts de taux constitue la principale cause des variations de la juste valeur des instruments financiers de la Banque, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à la valeur comptable. En ce qui a trait aux instruments financiers de la Banque qui sont inscrits au coût ou au coût après amortissement, la valeur comptable n'est pas ajustée en fonction des augmentations ou des diminutions de la juste valeur découlant des fluctuations du marché, y compris des fluctuations des taux d'intérêt et des écarts de taux. La valeur comptable des titres disponibles à la vente, des instruments dérivés et des instruments financiers détenus à des fins de transaction est continuellement ajustée en fonction de la juste valeur.

La valeur comptable de certains actifs et passifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement peut excéder leur juste valeur, principalement en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. Dans ces cas, la Banque ne ramène pas la valeur comptable des actifs et passifs financiers à leur juste valeur, étant donné qu'elle entend conserver ces éléments jusqu'au recouvrement de leur juste valeur, ce qui pourrait aller à leur échéance.

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments financiers de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. La juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels que les terrains, les bâtiments et le matériel, n'est pas incluse dans ces montants.

	2010			2009		
	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Favorable/ (défavorable)	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Favorable/ (défavorable)
Aux 31 octobre (en millions de dollars)						
Actif						
Liquidités	46 027 \$	46 027 \$	– \$	43 278 \$	43 278 \$	– \$
Titres	116 563	116 563	–	117 294	117 294	–
Titres pris en pension	27 920	27 920	–	17 773	17 773	–
Prêts	285 982	284 224	1 758	266 894	266 302	592
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 616	7 616	–	9 583	9 583	–
Instruments dérivés (note 28)	26 852	26 852	–	25 992	25 992	–
Autres	6 820	6 820	–	5 801	5 801	–
Passif						
Dépôts	363 323	361 650	(1 673)	352 691	350 419	(2 272)
Acceptations	7 616	7 616	–	9 583	9 583	–
Obligations relatives aux titres mis en pension	40 286	40 286	–	36 568	36 568	–
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	21 519	21 519	–	14 688	14 688	–
Autres	29 063	29 063	–	23 754	23 754	–
Débiteures subordonnées	6 439	5 939	(500)	6 385	5 944	(441)
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	505	500	(5)	531	500	(31)
Instruments dérivés (note 28)	31 990	31 990	–	28 806	28 806	–

Détermination de la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers a été estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes [se reporter à la note 28 d) pour obtenir la juste valeur des instruments dérivés].

La Banque présume que la juste valeur des liquidités, des titres pris en pension, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, des autres actifs, des obligations relatives aux titres mis en pension, des acceptations et des autres engagements se rapproche de leur valeur comptable puisqu'il s'agit d'éléments à court terme.

La juste valeur des titres est présentée à la note 3 en ce qui a trait aux titres qui ont un cours de marché. En ce qui a trait aux titres de capitaux propres disponibles à la vente qui n'ont pas de cours de marché, les montants présentés dans le tableau ci-dessus tiennent compte de ces titres comptabilisés au coût. Il est présumé que la juste valeur des obligations relatives aux titres vendus à découvert est égale à la valeur comptable de ces titres, du fait qu'ils sont inscrits à la juste valeur. La juste valeur est établie en fonction des cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. S'il n'est pas facile d'obtenir le cours du marché d'un titre, la juste valeur est estimée à l'aide des cours de marché de titres similaires ou d'autres méthodes d'évaluation.

La juste valeur estimative des prêts tient compte des variations du niveau général des taux d'intérêt depuis le montage des prêts. Les méthodes d'évaluation particulières qui ont été utilisées sont les suivantes :

- pour les prêts à taux variable, les ajustements éventuels au titre des changements aux écarts de taux ne sont pas pris en compte dans l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur est présumée être égale à la valeur comptable;
- pour tous les autres prêts, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus pour ces prêts au moyen des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des prêts comportant des conditions et des risques similaires.

La juste valeur des dépôts payables à vue ou à préavis ou des dépôts à taux variable payables à une date déterminée n'est pas ajustée au titre des changements aux écarts de taux. Par conséquent, il est présumé que la juste valeur de ces types de dépôts est égale à leur valeur comptable. La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe payables à une date déterminée est obtenue en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des dépôts comportant des conditions et des risques similaires.

La juste valeur des débiteures subordonnées et des obligations au titre des instruments de capitaux propres est établie d'après le cours du marché. Lorsque le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur est estimée d'après le cours actuel du marché de titres de créance comportant des conditions et des risques comparables.

Hiérarchie de la juste valeur

La Banque évalue les instruments comptabilisés à la juste valeur à l'aide des cours du marché, lorsque de tels cours sont disponibles. L'utilisation de cours du marché donne lieu à une évaluation de niveau 1. Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles, la Banque utilise autant que possible des données observables dans ses modèles d'évaluation. Lorsque toutes les données importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont dites être de niveau 3. Le tableau qui suit présente la hiérarchie de la juste valeur des instruments comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2010				2009			
	Niveau 1	Niveau 2 ¹⁾	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2 ¹⁾	Niveau 3	Total
Actifs								
Titres détenus à des fins de transaction ²⁾	48 869 \$	14 689 \$	1 126 \$	64 684 \$	40 408 \$	15 683 \$	1 976 \$	58 067 \$
Titres disponibles à la vente ³⁾	13 801	31 246	1 263	46 310	16 485	36 861	1 395	54 741
Instruments dérivés	499	25 652	701	26 852	81	24 683	1 228	25 992
Passifs								
Obligations relatives à des titres vendus à découvert	17 685 \$	3 832 \$	2 \$	21 519 \$	11 707 \$	2 981 \$	– \$	14 688 \$
Instruments dérivés	506	29 051	2 433	31 990	105	26 188	2 513	28 806

- 1) Les prêts et les billets de dépôt détenus à des fins de transaction sont classés dans le niveau 2.
- 2) Comprend des titres désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Les titres détenus à des fins de transaction de niveau 2 comprennent des obligations émises principalement par des administrations publiques étrangères de 4 710 \$ (4 861 \$ en 2009) et des obligations de sociétés et autres titres de créance et de capitaux propres qui sont pour la plupart négociés en Bourse de 9 979 \$ (10 822 \$ en 2009).
- 3) Exclusion faite de titres de capitaux propres disponibles à la vente qui ne sont pas négociés sur un marché actif d'une valeur de 918 \$ (958 \$ en 2009). Les titres disponibles à la vente de niveau 2 comprennent des obligations émises principalement par des administrations publiques étrangères de 4 757 \$ (7 204 \$ en 2009) et des obligations de sociétés et autres titres de créance qui sont pour la plupart négociés en Bourse de 7 810 \$ (8 204 \$ en 2009). Le reste des titres disponibles à la vente de niveau 2 est composé essentiellement de titres adossés à des créances hypothécaires garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Variations de la juste valeur des instruments de niveau 3

Le tableau qui suit présente un sommaire des variations de la valeur des instruments de niveau 3 survenues au cours de l'exercice :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2010			2009		
	Titres détenus à des fins de transaction ¹⁾	Titres disponibles à la vente	Instruments dérivés	Titres détenus à des fins de transaction ¹⁾	Titres disponibles à la vente	Instruments dérivés
Solde au début de l'exercice	1 976 \$	1 395 \$	(1 285) ²⁾ \$	3 303 \$	1 249 \$	(1 177) ²⁾ \$
Gains (pertes) comptabilisé(s) dans le bénéfice net ³⁾	(16)	9	(268)	(426)	(48)	(63)
Gains (pertes) comptabilisé(s) dans les autres éléments du résultat étendu	–	6	–	–	10	–
Achats, ventes, émissions et règlements, montant net	(742)	(142)	(196)	(901)	228	(45)
Autres, montant net	(94)	(5)	17	–	(44)	–
Solde à la fin de l'exercice	1 124 \$	1 263 \$	(1 732) ²⁾ \$	1 976 \$	1 395 \$	(1 285) ²⁾ \$

- 1) La variation des titres détenus à des fins de transaction de niveau 3 est présentée déduction faite de la variation de l'obligation relative aux titres vendus à découvert. En 2009, il n'y a eu aucune obligation relative aux titres vendus à découvert de niveau 3.
- 2) Représente un passif net.
- 3) Les gains et les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des gains ou des pertes se rapportant à des couvertures connexes de niveaux 1 ou 2.

Analyse de sensibilité de niveau 3

La Banque prend des décisions reposant sur son jugement lorsqu'elle détermine quelles données non observables sont utilisées pour calculer la juste valeur des instruments de niveau 3. Les titres disponibles à la vente de niveau 3 de la Banque contiennent certains droits conservés dans les opérations de titrisation, des titres de créance non liquides et des placements de crédit structuré. Les données non observables utilisées dans l'évaluation de ces titres sont principalement les taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires, les corrélations de défauts, le rendement de certaines obligations ainsi que le moment et le montant des flux de trésorerie. Une analyse de sensibilité a été effectuée dans le but de déterminer le gain ou la perte éventuel, et les montants de différentes hypothèses ont été modifiés à cette fin (par exemple en faisant passer le rendement des obligations de 0,1 % à + 1,0 %). En ce qui a trait aux titres disponibles à la vente de la Banque, l'application de ces autres hypothèses raisonnablement possibles s'est traduite par un gain et une perte éventuels, respectivement, de 40 millions de dollars (62 millions de dollars en 2009) et de 85 millions de dollars (83 millions de dollars en 2009). Ce gain ou cette perte éventuel qui aurait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu s'établit, respectivement, à 38 millions de dollars (47 millions de dollars en 2009) et à 74 millions de dollars (68 millions de dollars en 2009).

La quasi-totalité des titres détenus à des fins de transaction de niveau 3 de la Banque sont couverts au moyen d'instruments dérivés de niveau 3. Les instruments dérivés, les titres détenus à des fins de transaction et les obligations relatives aux titres vendus à découvert de niveau 3 de la Banque contiennent des titres adossés à des créances avec flux groupés synthétiques non provisionnés, certains swaps de taux d'intérêt, des options sur titres de capitaux propres et des titres de capitaux propres qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Les données non observables utilisées dans l'évaluation de ces instruments sont principalement les corrélations de défauts, les taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires et la volatilité des options sur titres de capitaux propres. Une analyse de sensibilité a été effectuée quant à ces évaluations, et les montants de différentes hypothèses ont été modifiés à cette fin (par exemple en faisant varier les taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires de +/-5 %). En ce qui a trait aux titres détenus à des fins de transaction, aux instruments dérivés et aux obligations relatives aux titres vendus à découvert de la Banque, l'application de ces autres hypothèses raisonnablement possibles s'est traduite par un gain net et une perte nette éventuels, respectivement, de 117 millions de dollars et de 121 millions de dollars (144 millions de dollars et de 128 millions de dollars, respectivement en 2009).

27 Instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction

La Banque a choisi de désigner certains portefeuilles d'actifs et de passifs comme étant détenus à des fins de transaction, lesquels sont inscrits à la juste valeur avec comptabilisation des variations de cette juste valeur dans les résultats. Ces portefeuilles comprennent :

- des prêts servant à couvrir économiquement l'exposition aux dérivés de crédit dans les portefeuilles de transaction négociés pour le compte de clients afin de réduire considérablement ou d'éliminer la disparité de traitement en matière de comptabilisation.
- des prêts dans des portefeuilles de transaction spécialement autorisés dont le rendement est évalué en fonction de la juste valeur.

- certains titres de créance et de capitaux propres afin de réduire la disparité de traitement en matière de comptabilisation entre ces actifs et les variations de la juste valeur des dérivés connexes.
- certains passifs au titre de billets de dépôt comportant des modalités de renouvellement afin de réduire considérablement la disparité de traitement en matière de comptabilisation entre ces passifs et les variations de la juste valeur des dérivés connexes.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des actifs et des passifs désignés comme étant détenus à des fins de transaction et les variations de cette juste valeur.

	Juste valeur		Variation de la juste valeur ¹⁾		
	2010	2009	2010	2009	2008
Aux 31 octobre et pour les exercices terminés à ces dates (en millions de dollars)					
Prêts couvrant les risques liés aux dérivés ²⁾	2 096 \$	3 542 \$	243 \$	740 \$	(1 765) \$
Prêts pour compte	2	47	(6)	15	(3)
Titres de créance et de capitaux propres	2 764	4 283	146	190	(41)
Passifs au titre de billets de dépôt ³⁾	99	22	(1)	(2)	(15)

- 1) Ces montants ont été comptabilisés dans le revenu de transaction, à l'exception des passifs au titre de billets de dépôt et certains titres de créance qui ont été comptabilisés dans le revenu d'intérêts net.
- 2) Les variations de la juste valeur de ces prêts ont été en grande partie compensées par les variations de la juste valeur des dérivés de crédit connexes.
- 3) La Banque était tenue aux termes de contrats de verser 97 \$ aux porteurs des billets à l'échéance (22 \$ en 2009).

28 Instruments dérivés

a) Montants nominaux de référence

Le tableau qui suit indique le total des montants nominaux de référence des instruments dérivés non réglés par type et ventilés selon que la Banque les utilise à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif («GAP»), ce qui comprend les instruments dérivés désignés dans des relations de couverture. Les montants nominaux de référence de ces contrats représentent le volume d'instruments dérivés non réglés et non pas le gain ou la perte éventuel afférent au risque de marché ou au risque de crédit de ces instruments. Le montant nominal de référence représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué en vue de l'établissement des flux de trésorerie à échanger. Les dérivés de crédit classés dans la catégorie des autres contrats dérivés se composent principalement de swaps sur défaillance achetés ou vendus. Dans une moindre mesure, cette catégorie comprend également des swaps sur rendement total liés à des prêts et à des titres de créance. Les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres produits de base tels que l'énergie et les métaux communs sont classés au poste «Autres» sous la rubrique «Autres contrats dérivés».

	2010			2009		
	Transaction	GAP	Total	Transaction	GAP	Total
Aux 31 octobre (en millions de dollars)						
Contrats de taux d'intérêt						
Cotés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	102 338 \$	6 974 \$	109 312 \$	62 713 \$	11 281 \$	73 994 \$
Options achetées	47 635	–	47 635	22 536	–	22 536
Options vendues	44 332	–	44 332	28 485	–	28 485
	194 305	6 974	201 279	113 734	11 281	125 015
Hors Bourse						
Contrats de garantie de taux	112 520	8 888	121 408	49 914	3 051	52 965
Swaps	1 023 880	113 194	1 137 074	774 859	90 181	865 040
Options achetées	37 358	490	37 848	11 875	1 165	13 040
Options vendues	13 441	40	13 481	14 137	–	14 137
	1 187 199	122 612	1 309 811	850 785	94 397	945 182
Total	1 381 504 \$	129 586 \$	1 511 090 \$	964 519 \$	105 678 \$	1 070 197 \$
Contrats de change et sur l'or						
Cotés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	7 614 \$	– \$	7 614 \$	8 416 \$	– \$	8 416
Options achetées	2 184	–	2 184	952	–	952
Options vendues	2 407	–	2 407	1 054	–	1 054
	12 205	–	12 205	10 422	–	10 422
Hors Bourse						
Au comptant et à terme	197 308	35 255	232 563	178 886	24 139	203 025
Swaps	139 376	16 864	156 240	95 203	23 647	118 850
Options achetées	3 239	–	3 239	2 754	–	2 754
Options vendues	3 480	–	3 480	3 450	–	3 450
	343 403	52 119	395 522	280 293	47 786	328 079
Total	355 608 \$	52 119 \$	407 727 \$	290 715 \$	47 786 \$	338 501 \$
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres hors Bourse	34 906 \$	1 868 \$	36 774 \$	27 649 \$	2 675 \$	30 324
Crédit hors Bourse	79 486	822	80 308	88 935	1 602	90 537
Autres	18 916	12	18 928	10 081	12	10 093
Total	133 308 \$	2 702 \$	136 010 \$	126 665 \$	4 289 \$	130 954 \$
Total des montants nominaux de référence des contrats en cours	1 870 420 \$	184 407 \$	2 054 827 \$	1 381 899 \$	157 753 \$	1 539 652 \$

b) Durée à courir jusqu'à l'échéance

Le tableau qui suit présente un sommaire de la durée à courir jusqu'à l'échéance des montants nominaux de référence des instruments dérivés de la Banque par type :

Au 31 octobre 2010 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	71 407 \$	37 905 \$	– \$	109 312 \$
Contrats de garantie de taux	112 619	8 767	22	121 408
Swaps	486 014	504 647	146 413	1 137 074
Options achetées	81 573	3 655	255	85 483
Options vendues	53 589	3 878	346	57 813
	805 202	558 852	147 036	1 511 090
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	4 444	3 090	80	7 614
Au comptant et à terme	222 755	9 158	650	232 563
Swaps	38 453	74 564	43 223	156 240
Options achetées	4 727	696	–	5 423
Options vendues	5 196	691	–	5 887
	275 575	88 199	43 953	407 727
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	24 203	12 158	413	36 774
Crédit	16 376	55 497	8 435	80 308
Autres	9 497	9 046	385	18 928
	50 076	76 701	9 233	136 010
Total	1 130 853 \$	723 752 \$	200 222 \$	2 054 827 \$

Au 31 octobre 2009 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	43 653 \$	30 341 \$	– \$	73 994 \$
Contrats de garantie de taux	50 835	2 130	–	52 965
Swaps	341 214	402 965	120 861	865 040
Options achetées	28 939	6 371	266	35 576
Options vendues	33 985	2 975	5 662	42 622
	498 626	444 782	126 789	1 070 197
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	6 072	2 344	–	8 416
Au comptant et à terme	193 923	8 874	228	203 025
Swaps	21 404	53 382	44 064	118 850
Options achetées	3 457	249	–	3 706
Options vendues	4 306	198	–	4 504
	229 162	65 047	44 292	338 501
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	19 526	5 002	5 796	30 324
Crédit	9 999	67 801	12 737	90 537
Autres	6 053	4 040	–	10 093
	35 578	76 843	18 533	130 954
Total	763 366 \$	586 672 \$	189 614 \$	1 539 652 \$

c) Risque de crédit

Tout comme les autres actifs financiers, les instruments dérivés sont exposés au risque de crédit, qui découle de la possibilité que les contreparties manquent à leurs obligations envers la Banque. Toutefois, bien que le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers corresponde au montant du capital, déduction faite de toute provision pour pertes sur créances applicable, le risque de crédit associé aux instruments dérivés ne correspond normalement qu'à une faible fraction du montant nominal de référence de l'instrument dérivé. De façon générale, les contrats dérivés exposent la Banque au risque de pertes sur créances si les variations des taux du marché influent négativement sur la position d'une contrepartie et si celle-ci manque à son engagement de paiement. En conséquence, le risque de crédit associé aux instruments dérivés correspond à la juste valeur positive de l'instrument.

Les instruments dérivés transigés hors Bourse présentent souvent un risque de crédit plus élevé que les instruments standardisés, qui sont négociés sur un marché organisé. La variation nette de la valeur des contrats standardisés est normalement réglée quotidiennement en espèces. Les détenteurs de ces contrats se tournent vers un marché organisé pour l'exécution de ces derniers.

La Banque s'efforce de limiter le risque de crédit en négociant avec des contreparties qu'elle considère solvables, et elle gère le risque de crédit associé aux instruments dérivés en appliquant le même processus de gestion du risque de crédit que pour les autres actifs financiers.

La Banque recherche activement des moyens de réduire son exposition aux pertes sur créances associée aux instruments dérivés. À cette fin, elle conclut

Le tableau qui suit résume le risque de crédit de la Banque lié aux instruments dérivés hors Bourse. Le montant exposé au risque de crédit («MERC») représente le coût de remplacement estimatif ou la juste valeur positive pour tous les contrats, compte non tenu de l'incidence de tout accord général de compensation ou de garantie conclu. Le MERC ne reflète pas les pertes réelles ou prévues.

Le risque de crédit équivalent («RCÉ») est le MERC auquel on ajoute un montant au titre du risque de crédit éventuel. Ce montant est obtenu à partir d'une formule prescrite par le Surintendant dans sa ligne directrice sur la suffisance du capital. Le solde pondéré en fonction du risque est obtenu en multipliant le RCÉ par les exigences en matière de capital («K»), celles-ci étant multipliées par 12,5 et établies en fonction de la probabilité de défaut («PD»), de la perte en cas de défaut («PCD»), de l'échéance et des facteurs de corrélation déterminés. Le poste «Autres» sous «Autres contrats dérivés» comprend les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres marchandises, notamment les dérivés sur l'énergie et les métaux communs.

notamment des accords généraux de compensation avec les contreparties. Le risque de crédit associé aux contrats favorables faisant l'objet d'un accord général de compensation n'est éliminé que dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie sont réglés après la réalisation des contrats favorables.

Pour contrôler le risque de crédit lié aux produits dérivés, la Banque met en œuvre les mêmes opérations et processus de gestion du risque de crédit que ceux qui sont utilisés dans les activités de prêt aux fins de l'évaluation et de l'approbation du risque de crédit éventuel.

La Banque établit des plafonds pour chaque contrepartie, mesure le risque à sa juste valeur positive actuelle, majorée pour tenir compte du risque futur, et fait appel à des techniques d'atténuation du risque de crédit comme la compensation et le nantissement. Les contreparties de grande qualité représentaient une proportion considérable de l'exposition au risque de crédit découlant des opérations sur produits dérivés de la Banque au 31 octobre 2010.

Les instruments dérivés utilisés par la Banque comprennent les dérivés de crédit dans ses portefeuilles de placement et de prêts. La Banque accorde de la protection de crédit comme solution de rechange à la prise en charge d'un risque découlant d'une participation dans des actifs constitués d'obligations ou de prêts, tandis qu'elle obtient de la protection de crédit pour gérer ou atténuer les risques de crédit.

	2010			2009	
	Montant nominal de référence	Montant exposé au risque de crédit (MERC)	Risque de crédit équivalent (RCÉ)	Montant exposé au risque de crédit (MERC)	Risque de crédit équivalent (RCÉ)
Aux 31 octobre (en millions de dollars)					
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés	109 312 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Contrats de garantie de taux	121 408	30	75	5	16
Swaps	1 137 074	13 139	16 914	10 956	14 376
Options achetées	85 483	170	192	227	263
Options vendues	57 813	–	–	–	–
	1 511 090	13 339	17 181	11 188	14 655
Contrats de change et sur l'or					
Contrats à terme standardisés	7 614	–	–	–	–
Au comptant et à terme	232 563	3 928	6 448	3 336	5 504
Swaps	156 240	6 451	13 806	6 049	12 238
Options achetées	5 423	183	265	89	142
Options vendues	5 887	–	–	–	–
	407 727	10 562	20 519	9 474	17 884
Autres contrats dérivés					
Capitaux propres	36 774	779	2 548	1 267	2 807
Crédit	80 308	1 480	5 752	3 578	8 491
Autres	18 928	692	2 085	485	1 299
	136 010	2 951	10 385	5 330	12 597
Total des instruments dérivés	2 054 827 \$	26 852 \$	48 085 \$	25 992 \$	45 136 \$
Moins : incidence des accords généraux de compensation et des garanties		19 816	29 711	18 293	26 649
Total		7 036 \$	18 374 \$	7 699 \$	18 487 \$
Total de l'actif pondéré en fonction du risque			5 656 \$		6 092 \$

d) Juste valeur

La juste valeur des instruments dérivés cotés en Bourse se fonde sur les cours du marché, tandis que la juste valeur des instruments dérivés hors Bourse est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte des prix actuellement en vigueur sur le marché, des prix contractuels des instruments

sous-jacents, ainsi que de la valeur temps et de la courbe des taux ou de la volatilité des positions sous-jacentes.

L'établissement de la juste valeur des instruments dérivés tient compte du risque de crédit et des coûts directs permanents sur la durée de vie des instruments.

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments dérivés par type, ventilés selon que la Banque les détient à des fins de transaction ou les utilise aux fins de la gestion de l'actif et du passif («GAP»).

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010		2010		2009	
	Juste valeur moyenne ¹⁾		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
Détenus à des fins de transaction						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	17 \$	14 \$	27 \$	23 \$	5 \$	4 \$
Swaps	10 474	10 415	12 134	11 983	9 808	9 875
Options	169	188	169	162	227	258
	10 660	10 617	12 330	12 168	10 040	10 137
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré	3 493	3 841	3 692	4 229	3 046	3 228
Swaps	5 757	5 397	5 696	5 609	5 143	4 846
Options	116	124	183	180	89	109
	9 366	9 362	9 571	10 018	8 278	8 183
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres ²⁾	1 026	1 735	739	1 968	1 223	1 401
Crédit ²⁾	2 194	3 247	1 446	3 132	3 544	4 153
Autres	512	610	692	1 007	485	468
	3 732	5 592	2 877	6 107	5 252	6 022
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction	23 758 \$	25 571 \$	24 778 \$	28 293 \$	23 570 \$	24 342 \$
Détenus aux fins de la GAP						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux			3 \$	4 \$	– \$	– \$
Swaps			1 005	1 757	1 148	2 169
Options			1	–	–	–
			1 009	1 761	1 148	2 169
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré			236	778	290	527
Swaps			755	1 029	906	1 233
Options			–	–	–	–
			991	1 807	1 196	1 760
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres			40	7	44	49
Crédit			34	122	34	486
Autres			–	–	–	–
			74	129	78	535
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus aux fins de la GAP			2 074 \$	3 697 \$	2 422 \$	4 464 \$
Juste valeur totale des instruments dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation			26 852 \$	31 990 \$	25 992 \$	28 806 \$
Moins : incidence des accords généraux de compensation et des garanties			19 816	19 816	18 293	18 293
Juste valeur totale des instruments dérivés			7 036 \$	12 174 \$	7 699 \$	10 513 \$

1) La juste valeur moyenne de l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction s'est établie comme suit pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 : favorable dans une mesure de 35 680 \$ et défavorable dans une mesure de 35 093 \$. Les montants de la juste valeur moyenne se fondent sur les soldes de fin de mois.

2) Une tranche considérable de ces contrats dérivés consiste en des couvertures de risques autres que ceux liés aux instruments dérivés qui sont comptabilisées ailleurs au bilan, soit essentiellement dans les titres détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins de transaction.

Les montants de l'évaluation à la valeur de marché des dérivés détenus aux fins de la GAP présentés ci-dessus comprennent les instruments dérivés désignés dans des relations de couverture suivants :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010		2009	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture de juste valeur	730 \$	552 \$	565 \$	694 \$
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture de flux de trésorerie	126	825	250	1 351
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture d'un investissement net	4	24	–	31
Total des instruments dérivés désignés dans des relations de couverture	860 \$	1 401 \$	815 \$	2 076 \$

La Banque a inscrit un gain de 105 millions de dollars (gain de 127 millions de dollars en 2009; néant en 2008) dans le revenu d'intérêt net, dont un gain de 28 millions de dollars (gain de 51 millions de dollars en 2009; gain de 12 millions de dollars en 2008) relativement aux couvertures de flux de trésorerie, en raison de la partie inefficace des couvertures désignées. Les couvertures d'un investissement net n'ont pas donné lieu à la constatation d'un montant au titre de l'inefficacité.

29 Acquisitions

Exercice à l'étude

Acquisitions à l'étranger

Thanachart Bank et Siam City Bank

Le 9 avril 2010, l'une des sociétés affiliées de la Banque, Thanachart Bank (dans laquelle la Banque Scotia détient actuellement une participation de 49 %), a acquis une participation de 48 % dans Siam City Bank, en Thaïlande. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières de la Thaïlande, au moment de la conclusion de l'acquisition de la participation de 48 %, Thanachart Bank a lancé une offre publique d'achat visant les actions restantes de Siam City Bank. À l'issue de l'offre publique de rachat, Thanachart Bank possédait 99 % de Siam City Bank. Pour financer en partie cette opération, la Banque Scotia a souscrit des actions supplémentaires de Thanachart Bank d'un montant approximatif de 663 millions de dollars. Ce placement est comptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

R-G Premier Bank of Puerto Rico

Le 30 avril 2010, la Banque, par l'intermédiaire de sa filiale Scotiabank de Puerto Rico, a acquis R-G Premier Bank of Puerto Rico. Selon les modalités de cette opération, la Banque Scotia a acquis des actifs d'un montant de 5,6 milliards de dollars US, montant qui comprend des prêts de 5,2 milliards de dollars US couverts par une entente de partage des pertes conclue avec la Federal Deposit Insurance Corporation (la «FDIC»). Aux termes de cette entente, la FDIC garantit 80 % des pertes sur prêts. L'acquisition comprend également des dépôts d'un montant de 2,2 milliards de dollars US, et la tranche restante a été financée par la FDIC.

La répartition provisoire du prix d'achat de R-G Premier Bank a été enregistrée au quatrième trimestre. D'après les estimations actuelles des justes valeurs à la date d'acquisition, le prix d'achat total a été réparti de la façon suivante : 5 milliards de dollars US pour les actifs incorporels, essentiellement des prêts hypothécaires à l'habitation et certains prêts aux entreprises, une tranche d'environ 0,8 milliard de dollars US attribuée à l'actif au titre des engagements d'indemnisation de la FDIC, 2,2 milliards de dollars US pour les passifs pris en charge, principalement des dépôts, et 0,2 milliard de dollars US pour la valeur estimative de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels. La répartition du prix d'achat pourrait être ajustée lorsque la Banque aura terminé l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge.

Services bancaires aux sociétés et aux entreprises de Royal Bank of Scotland au Chili.

30 Événements postérieurs à la date du bilan

Le 22 novembre 2010, la Banque a annoncé avoir conclu une entente visant à déposer une offre pour l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de Patrimoine Dundee inc. (« Patrimoine Dundee ») qu'elle ne détient pas déjà, ce qui accroîtra sa participation de 18 % pour la porter à 100 %. En date de l'annonce de l'opération, la valeur de l'offre aux actionnaires de Patrimoine Dundee était de 21 \$ l'action ordinaire, soit un coût d'opération d'environ 2,3 milliards de dollars. Pour chaque action ordinaire de Patrimoine Dundee, la Banque offre 0,2497 action ordinaire de la Banque Scotia et, au gré de chaque actionnaire, 5 \$ en espèces ou 0,2 action privilégiée au taux révisé sur cinq ans de 3,7 % d'une valeur de 25 \$. Avant la conclusion de l'opération, les actionnaires de Patrimoine Dundee recevront également une distribution

Le 27 septembre 2010, la Banque a annoncé la conclusion d'une entente visant l'acquisition des services bancaires aux sociétés et aux entreprises de Royal Bank of Scotland (RBS) au Chili. Dans le cadre de cette opération, les actifs de RBS dont la Banque fera l'acquisition totaliseront environ 900 millions de dollars US. L'opération est assujettie à l'approbation par les autorités de réglementation.

Exercice précédent

Acquisitions au Canada

E*Trade Canada

Le 22 septembre 2008, la Banque a mené à bien l'acquisition d'E*Trade Canada au moyen de l'acquisition de la totalité des actions en circulation de celle-ci, en contrepartie d'une somme en espèces de 470 millions de dollars américains. Au cours du premier trimestre de 2009, la Banque a établi de façon définitive la répartition du prix d'achat d'E*Trade Canada (renommée Scotia iTrade) et elle a inscrit un écart d'acquisition de 430 millions de dollars et des actifs incorporels de 32 millions de dollars au bilan consolidé.

CI Financial Income Fund

Le 12 décembre 2008, la Banque a mené à bien l'acquisition de la participation de 37,6 % de la Financière Sun Life Inc. dans CI Financial Income Fund. La contrepartie s'est composée d'un montant en espèces de 1,55 milliard de dollars, d'actions ordinaires d'une valeur de 500 millions de dollars et d'actions privilégiées à dividende non cumulatif d'une valeur de 250 millions de dollars. Ce placement est comptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Acquisitions à l'étranger

Thanachart Bank

Le 3 février 2009, la Banque a acquis une participation supplémentaire de 24 % dans la Thanachart Bank, en Thaïlande, en contrepartie d'environ

270 millions de dollars, ce qui a fait passer la participation de la Banque dans cette dernière de 24,99 % à 49 %. Cette participation demeure comptabilisée selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

spéciale en espèces de 2 \$ par action, ainsi qu'une participation dans Marchés financiers Dundee, représentant une valeur approximative de 0,50 \$ par action de Patrimoine Dundee, que celle-ci distribuera à ses actionnaires en lien avec l'opération. L'opération est assujettie à l'approbation des actionnaires et des organismes de réglementation.

Rachat d'obligations au titre d'instruments de capitaux propres

Le 26 novembre 2010, la Banque a annoncé que la Fiducie de Capital Scotia avait l'intention de racheter la totalité des titres fiduciaires de la Banque Scotia - série 2000-1 le 31 décembre 2010, soit la date de rachat.

31 Rapprochement des PCGR du Canada et de ceux des États-Unis

Les états financiers consolidés de la Banque ont été dressés conformément aux PCGR du Canada. Les différences notables à l'égard de la mesure qui existent

entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis et ayant une incidence sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

Rapprochement du bénéfice net

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)

Bénéfice net selon les PCGR du Canada	4 239 \$	3 547 \$	3 140 \$
Avantages sociaux futurs a)	(82)	(91)	(24)
Coûts de restructuration b)	–	–	(8)
Cessions de prêts par titrisation c)	(14)	–	–
Instruments dérivés et activités de couverture d)	(124)	(427)	201
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres reclassés f)	57	(17)	(63)
Conversion de prêts en titres de créance f)	66	39	(16)
Tires disponibles à la vente f)	–	–	(7)
Logiciels g)	(3)	(3)	(7)
Rémunération à base d'actions h)	31	5	(41)
Regroupements d'entreprises et participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales i)	(6)	–	–
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation n)	23	–	–
Incidence fiscale des écarts ci-dessus	(19)	119	(20)
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	4 168 \$	3 172 \$	3 155 \$

Dividendes versés sur les actions privilégiées

Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires selon les PCGR des États-Unis

Bénéfice par action ordinaire selon les PCGR des États-Unis (en dollars)¹⁾ :

De base	3,84 \$	2,95 \$	3,09 \$
Dilué	3,84 \$	2,94 \$	3,07 \$

1) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions en circulation.

a) Avantages sociaux futurs

Les PCGR des États-Unis exigent : i) la constatation dans l'actif ou le passif, respectivement, de la situation de surcapitalisation ou de sous-capitalisation des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite; et ii) la constatation dans les autres éléments du résultat étendu des gains et des pertes actuariels nets non constatés existants, des coûts et des crédits des services passés et des actifs ou des obligations transitoires nets. Les PCGR du Canada exigent que seul l'écart cumulatif entre les revenus la charge de retraite et les cotisations versées soit constaté au bilan consolidé de la Banque.

Les normes canadiennes et américaines sont, pour l'essentiel, uniformes en ce qui a trait à la constatation et à la mesure de la charge de retraite. Il reste cependant un écart entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis au chapitre de l'imputation d'une charge aux résultats, attribuable surtout aux différences dans l'amortissement des montants transitoires résultant de l'écart entre les dates d'adoption des anciennes normes et dans le traitement de la provision pour moins-value au titre des prestations de retraite.

Les PCGR du Canada exigent la constatation d'une provision pour moins-value au titre des prestations de retraite pour tout excédent de la charge au titre des prestations constituées payée d'avance sur l'avantage futur escompté. Toute variation de la provision pour moins-value au titre des prestations de retraite doit être constatée dans l'état consolidé des résultats. Les PCGR des États-Unis ne permettent pas la constatation d'une telle provision.

Depuis l'exercice 2009, les PCGR des États-Unis exigent que les actifs et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées soient évalués à la fin de l'exercice. L'adoption en 2009 de cette norme s'est traduite par une augmentation des autres actifs de 2 millions de dollars, une hausse des autres passifs de 22 millions de dollars, une diminution des bénéfices non répartis de 32 millions de dollars (24 millions de dollars déduction faite des impôts sur le bénéfice) et une hausse du cumul des autres éléments du résultat étendu de 6 millions de dollars (4 millions de dollars déduction faite des impôts sur le bénéfice).

b) Coûts de restructuration

Selon les PCGR du Canada, les coûts de restructuration engagés au titre des activités entreprises avant le 1^{er} avril 2003 ont été inscrits à titre de passifs à condition qu'un plan de restructuration détaillant toutes les principales mesures devant être prises ait été approuvé par un membre de la direction d'un niveau adéquat, et qu'il soit peu probable que des changements importants y soient apportés. Selon les PCGR des États-Unis, pour les activités entreprises avant le

1^{er} janvier 2003, des critères supplémentaires ont dû être respectés avant la comptabilisation, y compris le fait que certains coûts de restructuration devaient être engagés moins de un an après la date d'approbation du plan de restructuration. Les charges constatées selon les PCGR du Canada pour certains coûts de restructuration prévus qui n'ont pas été engagés à l'intérieur de cette période de un an ont été contrepassées selon les PCGR des États-Unis et les coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les PCGR du Canada et des États-Unis sont uniformes en ce qui concerne les coûts de restructuration engagés au titre des activités entreprises après le 31 mars 2003.

c) Cessions de prêts par titrisation

En date du 1^{er} juillet 2001, la Banque a adopté prospectivement une nouvelle note d'orientation canadienne concernant la comptabilité relative aux cessions de prêts. Cette note d'orientation est conforme à la norme américaine relative aux cessions de prêts adoptée le 1^{er} avril 2001.

Avant l'adoption de la nouvelle note d'orientation canadienne, les cessions de prêts étaient traitées comme des ventes aux termes des PCGR du Canada, lorsque les risques et les avantages importants liés à la propriété étaient cédés. Les gains sur les cessions de prêts étaient constatés immédiatement, à moins d'un recours à l'égard de la Banque en excédent des pertes prévues, auquel cas les gains étaient considérés comme étant non réalisés et reportés jusqu'à ce qu'ils soient recouverts en espèces et qu'il n'y ait aucun recours à l'égard de ce recouvrement. Selon les PCGR des États-Unis, les gains sur les cessions de prêts qui constituent des ventes sont imputés aux résultats au moment de la vente. Il continuera donc d'exister des écarts entre le bénéfice calculé selon les PCGR du Canada et celui qui est calculé selon les PCGR des États-Unis jusqu'à ce que les gains reportés ayant trait aux actifs titrisés avant le 1^{er} juillet 2001 aient tous été portés aux résultats selon les PCGR du Canada, ce qui s'est produit au cours de l'exercice 2010.

Avant l'harmonisation des PCGR du Canada et des États-Unis, le 1^{er} juillet 2001, certaines cessions d'actifs n'étaient pas admissibles à la comptabilisation comme une vente aux termes des PCGR des États-Unis. Ces cessions ont été comptabilisées à titre d'arrangements de prêts garantis aux termes des PCGR des États-Unis. Cela a eu pour conséquence de laisser l'actif au bilan consolidé dressé selon les PCGR des États-Unis et d'inscrire un écart net aux résultats calculés selon les PCGR des États-Unis sur la durée des prêts plutôt que d'inscrire immédiatement un gain.

d) Instruments dérivés et activités de couverture

Comme il est décrit à la note 1, les PCGR du Canada et des États-Unis sont uniformes dans l'ensemble en ce qui a trait aux instruments dérivés et aux activités de couverture de la Banque. Les éléments de rapprochement de l'exercice à l'étude entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis ont trait principalement au classement de certaines garanties.

Avant le 1^{er} août 2010, les PCGR des États-Unis n'exigeaient pas que les dérivés de crédit incorporés à des structures de titres adossés à des créances avec flux groupés («TCFG») synthétiques soient séparés. Par conséquent, la variation de la juste valeur de ces dérivés incorporés entre le 1^{er} novembre 2009 et le 31 juillet 2010 a été reclassée du bénéfice net aux autres éléments du résultat étendu à titre d'élément de rapprochement entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis.

Depuis le 1^{er} août 2010, les PCGR des États-Unis exigent que les dérivés de crédit incorporés à de telles structures de TCFG soient séparés. La variation de la juste valeur des dérivés incorporés soit comptabilisée dans les résultats, conformément aux PCGR du Canada. L'incidence cumulative de la transition des modifications apportées aux PCGR des États-Unis au 1^{er} août 2010 représente une perte après impôts de 23 millions de dollars (déduction faite de l'impôt sur le bénéfice de 9 millions de dollars) qui a été reclassée du cumul des autres éléments du résultat étendu au solde d'ouverture des bénéfices non répartis.

e) Classement et perte de valeur des instruments financiers

Le 1^{er} novembre 2008, aux termes des PCGR du Canada, certains titres de créance qui ne sont pas négociés sur un marché actif ont été reclassés dans les prêts, et ils ont été comptabilisés au coût après amortissement. Les pertes de valeur de ces actifs sont comptabilisées jusqu'à concurrence des pertes sur créances encourues. Il est interdit de classer les titres dans les prêts aux termes des PCGR des États-Unis. Par conséquent, certains titres de créance qui sont classés dans les prêts aux termes des PCGR du Canada sont classés dans les titres disponibles à la vente selon les PCGR des États-Unis. Ce reclassement a entraîné la comptabilisation d'un élément de rapprochement entre les prêts, les titres de créance disponibles à la vente et les autres éléments du résultat étendu.

Depuis le 1^{er} mai 2009, selon les PCGR des États-Unis, certains titres de créance disponibles à la vente dépréciés font l'objet d'une réduction de valeur à hauteur des pertes sur créances subies. Aux termes des PCGR du Canada, les titres de créance disponibles à la vente dépréciés sont ramenés à leur juste valeur. Comme les titres de créance disponibles à la vente de la Banque selon les PCGR du Canada contiennent un nombre limité de pertes de valeur réellement liées à des pertes sur créance, ce changement selon les PCGR des États-Unis n'a eu aucune conséquence sur la Banque.

f) Titres

À l'exception de ce qui est décrit au point e), les PCGR du Canada et des États-Unis sont uniformes dans l'ensemble en ce qui a trait aux activités de la Banque relatives à la comptabilisation des titres. Les différences importantes entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis pour l'exercice 2008 et les exercices antérieurs sont présentées ci-dessous.

Selon les PCGR du Canada, les titres sont comptabilisés à la date de règlement. Aux termes des PCGR des États-Unis, les titres doivent être comptabilisés à la date de transaction.

Selon les PCGR du Canada, les titres de créance acquis dans le cadre de la restructuration d'un prêt avant le 1^{er} mai 2003 étaient inscrits à leur valeur comptable nette. Selon les PCGR des États-Unis, les titres de créance sont inscrits à leur juste valeur et l'écart entre la valeur comptable des prêts et la juste valeur des titres de créance acquis est inscrit aux résultats. Dans le cas de titres de créance acquis dans le cadre de la restructuration d'un prêt après le 30 avril 2003, les PCGR du Canada sont conformes aux PCGR des États-Unis.

Avant l'exercice 2007, certains titres comportant des dérivés incorporés, qui étaient comptabilisés comme titres disponibles à la vente, ont été reclassés dans les titres détenus à des fins de transaction. Aux termes des PCGR du Canada, ces titres étaient classés comme des titres disponibles à la vente.

Les PCGR du Canada ont été modifiés en octobre 2008 de manière à permettre le reclassement des actifs financiers non dérivés hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de transaction dans certaines situations exceptionnelles. La Banque a reclassé certains actifs dans les titres disponibles à la vente, avec prise d'effet le 1^{er} août 2008, tel que le permettent les PCGR du Canada. Aux termes des PCGR des États-Unis, ce reclassement a pris effet le 31 octobre 2008.

g) Logiciels

Les PCGR des États-Unis exigent que les coûts liés aux logiciels admissibles soient capitalisés et amortis sur la durée de vie utile du logiciel. Avant le 1^{er} novembre 2003, ces coûts étaient passés en charges au moment où ils étaient engagés, conformément aux PCGR du Canada. Pour les coûts liés aux logiciels passés en charges postérieurement au 1^{er} novembre 2003, les PCGR du Canada et des États-Unis sont uniformes.

h) Rémunération à base d'actions

La Banque a adopté, en date du 1^{er} novembre 2005, avec application prospective modifiée, une nouvelle norme américaine qui modifie la façon de comptabiliser la rémunération à base d'actions en ce qui a trait aux nouvelles attributions ou à toute attribution modifiée, rachetée ou annulée après la date d'entrée en vigueur. L'adoption prospective de la norme exige l'utilisation de la méthode de la juste valeur, plutôt que la méthode fondée sur la valeur intrinsèque pour évaluer et comptabiliser le coût des services fournis par les salariés en échange d'une attribution liée aux actions ordinaires de la Banque. Le régime d'options sur actions à l'intention des salariés de la Banque a subi l'incidence la plus importante.

La charge de rémunération à base d'actions aux termes des PCGR des États-Unis a été calculée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes et à l'aide des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Aux	31 octobre 2010	31 octobre 2009
Taux d'intérêt sans risque	1,63 %	1,71 %
Rendement prévu de l'action	3,52 %	4,27 %
Volatilité prévue	27,3 %	33,4 %
Durée prévue des options	6,4 ans	6,5 ans

Aux termes des PCGR du Canada, la Banque utilise la méthode fondée sur la valeur intrinsèque pour comptabiliser la charge de rémunération à base d'actions se rapportant à toutes les attributions classées à titre de passifs. Le 1^{er} novembre 2005, la Banque a adopté la nouvelle prise de position qui modifie la façon de comptabiliser la rémunération à base d'actions des salariés admissibles à la retraite avant la date d'acquisition des droits et elle l'a appliquée de façon rétrospective. Une modification correspondante a également été apportée aux PCGR des États-Unis; cependant, aux termes des PCGR des États-Unis, cette modification doit être appliquée de façon prospective pour les attributions consenties au cours de l'exercice 2006 et par la suite.

i) Passif et capitaux propres

Conformément aux PCGR du Canada, les titres fiduciaires de la Banque Scotia émis par la Fiducie de Capital Scotia sont comptabilisés en tant qu'obligations au titre des instruments de capitaux propres. Selon les PCGR des États-Unis, ces titres qui comportent des modalités de conversion ou de rachat conditionnel sont comptabilisés à titre de participation ne donnant pas le contrôle dans les filiales.

j) Garanties hors trésorerie

Selon les PCGR du Canada, une garantie hors trésorerie reçue dans le cadre d'une opération de prêt de titres n'est pas comptabilisée dans le bilan consolidé. Selon les PCGR des États-Unis, une garantie reçue dans le cadre d'une opération où la Banque prête des titres en tant que capital est comptabilisée comme un emprunt garanti au bilan consolidé.

L'ajustement au titre des garanties hors trésorerie reçues dans le cadre d'opérations de prêt de titres a donné lieu à une augmentation de 6 211 millions de dollars (5 750 millions de dollars en 2009) des autres actifs et à une augmentation de 6 211 millions de dollars (5 750 millions de dollars en 2009) des autres passifs.

k) Résultat étendu

Les PCGR du Canada et des États-Unis exigent la présentation d'un état du résultat étendu distinct. Les principaux éléments de rapprochement entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis ont trait aux variations des actifs et des passifs se rapportant aux avantages sociaux futurs, à la séparation des instruments dérivés incorporés dans titres adossés à des créances avec flux groupés synthétiques et au classement de certains titres de créance dans les prêts. Ces éléments de rapprochement sont analysés plus en détail aux notes a), d) et e).

l) Regroupements d'entreprises et participation ne donnant pas le contrôle dans les filiales

Le 1^{er} novembre 2009, la Banque a adopté, aux fins des PCGR des États-Unis, les normes ASC Topic 805, *Business Combinations*, et ASC Topic 810, *Consolidations*, du FASB. Aux termes de ces normes, la plupart des actifs identifiables, des passifs, des participations ne donnant pas le contrôle et des écarts d'acquisition acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises doivent être inscrits à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les frais d'acquisition et de restructuration connexes doivent être passés en charges et les participations ne donnant pas le contrôle, présentées à titre de composante distincte des capitaux propres. Conformément aux PCGR du Canada, les frais d'acquisition et de restructuration sont capitalisés dans la contrepartie de l'acquisition.

Aux termes des PCGR du Canada, les participations supplémentaires acquises dans une société émettrice dont le contrôle a déjà été obtenu sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. L'écart d'acquisition est ajusté en fonction du pourcentage de la participation acquise. Aux termes des PCGR des États-Unis, les acquisitions de titres de capitaux propres qui ne donnent pas lieu à un changement de contrôle sont comptabilisées à titre d'opérations sur titres de capitaux propres et l'écart d'acquisition n'est pas touché.

m) Impôts sur le bénéfice

Le 1^{er} novembre 2007, la Banque a adopté, aux fins des PCGR des États-Unis, la norme *Accounting for Uncertainty in Income Taxes* énoncée dans le ASC Topic 740, « Income Taxes », du FASB. Cette norme prescrit un seuil de constatation et une caractéristique d'évaluation pour la constatation et l'évaluation dans les états financiers d'une position fiscale incertaine prise ou qui devrait être prise dans une déclaration fiscale.

La norme prévoit une approche en deux étapes pour l'évaluation des positions fiscales : 1) pour qu'une position fiscale soit constatée, il doit être plus probable qu'improbable qu'elle sera maintenue sur la seule base de ses caractéristiques techniques et; 2) l'économie correspond au montant le plus élevé de cette

position qui, de façon plus probable qu'improbable, sera maintenue au moment du règlement. L'écart entre l'économie constatée au titre d'une position conformément au modèle des PCGR des États-Unis et l'avantage fiscal réclamé dans une déclaration fiscale est désigné par le terme économie d'impôts non constatée.

L'adoption de la norme *Accounting for Uncertainty in Income Taxes* énoncée dans le ASC Topic 740, « Income Taxes », du FASB n'a pas eu de conséquences notables sur les bénéfices non répartis d'ouverture aux termes des PCGR des États-Unis en 2008. Les économies d'impôts non constatées se chiffraient à 540 millions de dollars au 1^{er} novembre 2009. Une augmentation nette de 75 millions de dollars a été enregistrée en 2010 en raison de positions fiscales prises au cours de l'exercice à l'étude et d'exercices antérieurs. La constatation du solde de 615 millions de dollars de ces économies d'impôts non constatées pour 2010 viendrait modifier le taux d'imposition effectif. La Banque exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et dans d'autres territoires, où elle peut faire l'objet d'un examen des autorités fiscales.

n) Placements comptabilisés à la valeur de consolidation

Selon les PCGR du Canada, la Banque comptabilise les placements comptabilisés à la valeur de consolidation selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation de façon prospective à partir de la date à laquelle elle commence à exercer une influence notable. Aux termes des PCGR des États-Unis, le placement, les résultats d'exploitation et les bénéfices non répartis de l'investisseur sont ajustés de façon rétrospective par étapes comme si la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation avait été appliquée pendant toutes les périodes antérieures au cours desquelles le placement a été détenu. L'incidence de l'ajustement au 31 octobre 2010 a donné lieu à une augmentation de 23 millions de dollars portée au poste «Bénéfice avant impôt» et «Placements comptabilisés à la valeur de consolidation».

État consolidé du résultat étendu

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)

	2010		2009	2008	
	PCGR du Canada	Ajustements			PCGR des États-Unis
Bénéfice net	4 239 \$	(71) \$	4 168 \$	3 172 \$	3 155 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur le bénéfice					
Variation des gains (pertes) de change non réalisé(e)s, après prise en compte des activités de couverture ¹⁾	(591)	(2)	(593)	(1 739)	2 442
Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente, après prise en compte des activités de couverture ²⁾	278	13	291	1 303	(1 683)
Variation des gains (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie ³⁾	62	–	62	43	(525)
Variation de l'actif et du passif au titre des régimes de retraite ⁴⁾	–	(322)	(322)	(548)	35
Total des autres éléments du résultat étendu	(251) \$	(311) \$	(562) \$	(941) \$	269 \$
Total du résultat étendu	3 988 \$	(382) \$	3 606 \$	2 231 \$	3 424 \$

Cumul des autres éléments du résultat étendu⁵⁾

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)

	2010		2009	2008	
	PCGR du Canada	Ajustements			PCGR des États-Unis
Gains (pertes) de change non réalisé(e)s, après prise en compte des activités de couverture	(4 508) \$	(47) \$	(4 555) \$	(3 962) \$	(2 223) \$
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente, après prise en compte des activités de couverture	818	(183)	635	321	(982)
Instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(361)	1	(360)	(422)	(465)
Avantages sociaux futurs	–	(1 117)	(1 117)	(795)	(251)
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu	(4 051) \$	(1 346) \$	(5 397) \$	(4 858) \$	(3 921) \$

1) Les montants établis selon les PCGR des États-Unis sont présentés déduction faite d'une charge d'impôts de 117 \$ (charge de 328 \$ en 2009; économie de 159 \$ en 2008).

2) Les montants établis selon les PCGR des États-Unis sont présentés déduction faite d'une charge d'impôts de 98 \$ (charge de 570 \$ en 2009; économie de 717 \$ en 2008).

3) Les montants établis selon les PCGR des États-Unis sont présentés déduction faite d'une charge d'impôts de 46 \$ (charge de 44 \$ en 2009; économie de 246 \$ en 2008).

4) Les montants établis selon les PCGR des États-Unis sont présentés déduction faite d'une économie d'impôts de 181 \$ (économie de 290 \$ en 2009; charge de 12 \$ en 2008).

5) Tous les montants sont présentés déduction faite des impôts sur le bénéfice.

Bilan consolidé condensé

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010			2009		
	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis
Actif						
Liquidités	46 027 \$	– \$	46 027 \$	43 278 \$	– \$	43 278 \$
Titres						
Détenus à des fins de transaction	64 684	895 ^f	65 579	58 067	(314) ^f	57 753
Disponibles à la vente	47 228	6 097 ^{af}	53 325	55 699	7 244 ^{ef}	62 943
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	4 651	23 ⁿ	4 674	3 528	–	3 528
Titres pris en pension	27 920	–	27 920	17 773	–	17 773
Prêts	284 224	(6 483) ^e	277 741	266 302	(6 197) ^{c,d,e}	260 105
Instruments dérivés	26 852	111 ^d	26 963	25 992	163 ^d	26 155
Autres	25 071	10 831 ^h	35 902	25 877	11 242 ^h	37 119
	526 657 \$	11 474 \$	538 131 \$	496 516 \$	12 138 \$	508 654 \$
Passif et capitaux propres						
Passif						
Dépôts	361 650 \$	4 ^d \$	361 654 \$	350 419 \$	1 596 ^{c,d} \$	352 015 \$
Instruments dérivés	31 990	–	31 990	28 806	(5) ^d	28 801
Autres	98 368	13 272 ²⁾	111 640	85 521	11 944 ⁶⁾	97 465
Participation ne donnant pas le contrôle dans les filiales	579	(579) ^j	–	554	(554) ^j	–
Déventures subordonnées	5 939	–	5 939	5 944	–	5 944
Obligations au titre des instruments de capitaux	500	(500) ^j	–	500	(500) ^j	–
	499 026 \$	12 197 \$	511 223 \$	471 744 \$	12 481 \$	484 225 \$
Capitaux propres						
Capital-actions						
Actions privilégiées	3 975 \$	– \$	3 975 \$	3 710 \$	– \$	3 710 \$
Actions ordinaires et surplus d'apport	5 775	–	5 775	4 946	–	4 946
Bénéfices non répartis	21 932	(433) ³⁾	21 499	19 916	(339) ⁷⁾	19 577
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(4 051)	(1 346) ⁴⁾	(5 397)	(3 800)	(1 058) ⁸⁾	(4 858)
Changements survenus dans la participation dans une filiale après l'obtention du contrôle	–	(23) ^j	(23)	–	–	–
Participation ne donnant pas le contrôle dans les filiales	–	1 079 ¹⁾	1 079	–	1 054 ¹⁾	1 054
	27 631 \$	(723) \$	26 908 \$	24 772 \$	(343) \$	24 429 \$
	526 657 \$	11 474 \$	538 131 \$	496 516 \$	12 138 \$	508 654 \$

Le renvoi aux notes se rapporte aux écarts entre les PCGR décrits ci-dessus.

1) Voir a, b, c, d, e, f, g, j, l.

3) Voir a, b, d, f, g, h, l, n.

5) Voir a, b, c, d, e, f, g, j.

7) Voir a, b, c, d, f, g, h.

2) Voir a, c, d, f, h, j, l, n.

4) Voir a, d, e, f, k.

6) Voir a, c, f, h, j.

8) Voir a, d, e, f, k.

Modifications futures de conventions comptables

Comptabilisation des cessions d'actifs financiers

Des modifications ont été apportées aux exigences relatives à la comptabilisation des cessions d'actifs financiers dans le ASC Topic 860-10, «Transfers and Servicing», du FASB. La notion de structure d'accueil admissible («SAA») a été supprimée dans cette nouvelle norme, qui fournit des lignes directrices supplémentaires à l'égard de la comptabilisation des cessions d'actifs financiers. Cette norme s'applique à compter du 1^{er} novembre 2010 aux fins des PCGR des États-Unis. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette norme.

Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

Des modifications ont été apportées au ASC Topic 810-10, «Consolidation of Variable Interest Entities», du FASB. Cette nouvelle norme modifie la méthode d'établissement du principal bénéficiaire d'une entité à détenteurs de droits variables, qui n'est plus déterminé selon un modèle axé sur les risques et avantages quantitatifs, mais plutôt sur un modèle qualitatif fondé sur le contrôle et des données économiques. La nouvelle norme exige également que l'analyse permettant de déterminer le principal bénéficiaire soit refaite lorsque des changements de situation se produisent ou à chaque période, selon la première des deux éventualités. Cette norme s'applique à compter du 1^{er} novembre 2010 aux fins des PCGR des États-Unis. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette norme.

Principales filiales¹⁾

Au 31 octobre 2010 (en millions de dollars)	Emplacement du siège social	Valeur comptable des actions
Au Canada		
Fiducie de Capital Scotia	Toronto (Ontario)	117 \$
BNS Investment Inc.	Toronto (Ontario)	11 016 \$
Montreal Trust Company of Canada	Montréal (Québec)	
Scotia Merchant Capital Corporation	Toronto (Ontario)	
Dundee Bank of Canada	Toronto (Ontario)	674 \$
Maple Trust Company	Toronto (Ontario)	204 \$
National Trustco Inc.	Toronto (Ontario)	563 \$
The Bank of Nova Scotia Trust Company	Toronto (Ontario)	
National Trust Company	Stratford (Ontario)	
RoyNat Inc.	Toronto (Ontario)	14 \$
Gestion d'actifs Scotia s.e.c.	Toronto (Ontario)	237 \$
Scotia Capital Inc.	Toronto (Ontario)	353 \$
Scotia Dealer Advantage Inc.	Burnaby (Colombie-Britannique)	89 \$
Scotia Insurance Agency Inc.	Toronto (Ontario)	1 \$
Scotia Life Insurance Company	Toronto (Ontario)	86 \$
Scotia Mortgage Corporation	Toronto (Ontario)	296 \$
Scotia Securities Inc.	Toronto (Ontario)	27 \$
Scotiabank Capital Trust ²⁾	Toronto (Ontario)	27 \$
Scotiabank Subordinated Notes Trust ²⁾	Toronto (Ontario)	5 \$
Scotiabank Tier 1 Trust ²⁾	Toronto (Ontario)	5 \$
À l'étranger		
The Bank of Nova Scotia Berhad	Kuala Lumpur, Malaisie	219 \$
The Bank of Nova Scotia International Limited	Nassau, Bahamas	9 145 \$
BNS (Colombia) Holdings Limited (99,9 %)	Nassau, Bahamas	
Scotiabank Caribbean Treasury Limited	Nassau, Bahamas	
BNS International (Barbados) Limited	Warrens, Barbade	
Grupo BNS de Costa Rica, S.A.	San Jose, Costa Rica	
The Bank of Nova Scotia Asia Limited	Singapour	
The Bank of Nova Scotia Trust Company (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas	
Scotiabank & Trust (Cayman) Ltd.	Grand Caïmans, Iles Caïmans	
Scotia Insurance (Barbados) Limited	Warrens, Barbade	
Scotiabank (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas	
Scotiabank (British Virgin Islands) Limited	Road Town, Tortola, I.V.B.	
Scotiabank (Hong Kong) Limited	Hong Kong, Chine	
Scotiabank (Ireland) Limited	Dublin, Irlande	
Scotia Group Jamaica Limited (71,8 %)	Kingston, Jamaïque	460 \$
The Bank of Nova Scotia Jamaica Limited	Kingston, Jamaïque	
Scotia DBG Investments Limited (77,0 %)	Kingston, Jamaïque	
Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, S.A. de C.V. (97,3 %)	Mexico, D.F., Mexique	2 336 \$
Nova Scotia Inversiones Limitada	Santiago, Chili	2 050 \$
Scotiabank Chile, S.A. (99,5 %)	Santiago, Chili	
Scotia Capital (USA) Inc.	New York, New York	³⁾
Scotia Holdings (US) Inc.	Houston, Texas	⁴⁾
The Bank of Nova Scotia Trust Company of New York	New York, New York	
Scotiabank Inc.	Houston, Texas	
Scotia International Limited	Nassau, Bahamas	697 \$
Scotiabank Anguilla Limited	The Valley, Anguilla	
Scotiabank de Puerto Rico	Hato Rey, Porto Rico	740 \$
Scotiabank El Salvador, S.A. (99,5 %)	San Salvador, El Salvador	384 \$
Scotiabank Europe plc	London, Angleterre	1 911 \$
Scotiabank Peru S.A.A. (97,7 %)	Lima, Pérou	1 713 \$
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited (50,9 %)	Port of Spain, Trinité-et-Tobago	213 \$

1) Sauf indication contraire, la Banque détient 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chacune des filiales. La liste ne comprend que les filiales importantes.

2) Conformément aux normes comptables en vigueur, cette entité n'est pas consolidée, du fait que la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire.

3) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de Scotia Capitaux Inc., sa société mère.

4) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de BNS Investments Inc., sa société mère.

Information à l'intention des actionnaires

Assemblée annuelle

Les actionnaires sont invités à assister à la 179^e Assemblée annuelle des actionnaires ordinaires de la Banque Scotia, qui se tiendra le 5 avril 2011, au Halifax Marriott Harbourfront Hotel, 1919 Upper Water Street, Halifax (Nouvelle-Écosse), Canada, à 10 h (heure locale).

Renseignements sur le portefeuille d'actions et les dividendes

Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements sur leur portefeuille d'actions et les dividendes en communiquant avec l'agent des transferts.

Service de dépôt direct

Les actionnaires qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans leurs comptes tenus par des institutions financières membres de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'écrire à l'Agent des transferts.

Régime de dividendes et d'achat d'actions

Le régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque Scotia permet aux actionnaires ordinaires et privilégiés d'acquérir d'autres actions ordinaires en réinvestissant leurs dividendes en espèces sans avoir à acquitter de frais de courtage ou d'administration.

Les actionnaires admissibles ont également la possibilité d'affecter, au cours de chaque exercice, une somme ne dépassant pas 20 000 \$ à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Les actionnaires titulaires de débentures subordonnées entièrement nominatives de la Banque peuvent également affecter aux mêmes fins le montant des intérêts perçus sur ces dernières. Tous les frais liés à la gestion du régime sont à la charge de la Banque.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le régime, il suffit de communiquer avec l'Agent des transferts.

Inscription boursière

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la cote des Bourses de Toronto et de New York.

Les actions privilégiées de la Banque des séries 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 22, 24, 26, 28 et 30 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Symboles boursiers

ACTION	SYMBOLE AU TÉLÉSCRIPTEUR	CODE CUSIP
Actions ordinaires	BNS	064149 10 7
Actions privilégiées, série 12	BNS.PR.J	064149 81 8
Actions privilégiées, série 13	BNS.PR.K	064149 79 2
Actions privilégiées, série 14	BNS.PR.L	064149 78 4
Actions privilégiées, série 15	BNS.PR.M	064149 77 6
Actions privilégiées, série 16	BNS.PR.N	064149 76 8
Actions privilégiées, série 17	BNS.PR.O	064149 75 0
Actions privilégiées, série 18	BNS.PR.P	064149 74 3
Actions privilégiées, série 20	BNS.PR.Q	064149 72 7
Actions privilégiées, série 22	BNS.PR.R	064149 69 3
Actions privilégiées, série 24	BNS.PR.S	064149 13 1
Actions privilégiées, série 26	BNS.PR.T	064149 67 7
Actions privilégiées, série 28	BNS.PR.X	064149 65 1
Actions privilégiées, série 30	BNS.PR.Y	064149 63 6

Dates de paiement des dividendes pour 2011

Dates de clôture des registres et de paiement des dividendes déclarés sur les actions ordinaires et privilégiées, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES	DATES DE PAIEMENT
4 janvier	27 janvier
5 avril	27 avril
5 juillet	27 juillet
4 octobre	27 octobre

Prochaine assemblée annuelle

Pour l'exercice 2011, l'Assemblée annuelle se tiendra le 3 avril 2012, à Saskatoon (Saskatchewan).

Cours au jour de l'évaluation

Aux fins de l'impôt sur le bénéfice au Canada, le cours des actions ordinaires de La Banque de Nouvelle-Écosse a été établi à 31,13 \$ par action le 22 décembre 1971, jour de l'évaluation, ce qui correspond au cours de 2,594 \$ déterminé à la suite du fractionnement d'actions à raison de deux pour un survenu en 1976, du fractionnement d'actions à raison de trois pour un survenu en 1984 et du fractionnement d'actions à raison de deux pour un survenu en 1998. Le dividende en actions de 2004 n'a pas eu d'incidence sur la valeur au jour de l'évaluation, les actions reçues dans le cadre de ce dividende en actions n'étant pas incluses dans le groupe des actions émises avant 1972.

Envoi de documents en plusieurs exemplaires

Il se pourrait que certains actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse reçoivent plus d'un exemplaire des documents qui leur sont destinés, par exemple le présent Rapport annuel. Bien que nous nous efforcions d'éviter une telle duplication de l'information, si des actionnaires figurent plusieurs fois sur la liste d'envoi parce qu'ils y sont inscrits sous des adresses ou des noms différents, cela peut donner lieu à des envois multiples.

Les actionnaires concernés qui désirent mettre fin à ces envois multiples sont priés de communiquer avec l'Agent des transferts afin que soient prises les dispositions nécessaires.

Cotes de crédit

CRÉANCE/DÉPÔTS DE PREMIER RANG À LONG TERME

DBRS	AA
Fitch	AA-
Moody's	Aa1
Standard & Poor's	AA-

DÉPÔTS À COURT TERME/EFFETS DE COMMERCE

DBRS	R-1(élevé)
Fitch	F1+
Moody's	P-1
Standard & Poor's	A-1+

CRÉANCE DE SECOND RANG

DBRS	AA(bas)
Fitch	A+
Moody's	Aa2
Standard & Poor's	A+

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

DBRS	Pfd-1(bas)
Moody's	A3
Standard & Poor's	A / P-1(bas)

Glossaire

Acceptation bancaire («AB») : Titre de créance à court terme négociable, garanti contre commission par la banque de l'émetteur.

Actif pondéré en fonction du risque : Actif pondéré en fonction du risque de crédit calculé à l'aide de formules stipulées par l'accord de Bâle et fondées sur le degré de risque de crédit pour chaque catégorie de contreparties. Les instruments hors bilan sont convertis en équivalents au bilan, selon des facteurs de conversion précis, avant l'application des mesures de pondération du risque pertinentes. La Banque a recours tant à des modèles internes qu'à des approches standard pour calculer le capital lié au risque de marché et elle a recours à une approche standard pour calculer le capital lié au risque opérationnel. La conversion de ces exigences en matière de capital en actif pondéré en fonction du risque équivalent est effectuée au moyen de la multiplication par un facteur de 12,5.

Actifs sous administration et actifs sous gestion : Actifs qui appartiennent à des clients auxquels la Banque procure des services de gestion et de garde. Ces actifs ne sont pas inscrits au bilan consolidé de la Banque.

Base de mise en équivalence fiscale («BMEF») : Majoration du revenu exonéré d'impôt gagné sur certains titres jusqu'à un montant équivalent avant impôts. Cette exonération permet d'évaluer et de comparer uniformément le revenu d'intérêts net provenant de sources imposables et celui provenant de sources non imposables.

BSIF : Bureau du surintendant des institutions financières du Canada, qui constitue l'autorité de réglementation des banques canadiennes.

Capital : Le capital se compose des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des actions privilégiées à dividende non cumulatif, des obligations au titre des instruments de capitaux propres et des débetures subordonnées. Le capital contribue à la croissance de l'actif, constitue un coussin contre les pertes sur prêts et protège les déposants.

Contrat à terme standardisé : Engagement d'acheter ou de vendre un montant fixé de marchandises, de titres ou de devises à une date et à un prix stipulés d'avance. Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses reconnues. Les gains ou pertes sur ces contrats sont réglés chaque jour en fonction des cours de clôture.

Contrat de change : Engagement d'acheter ou de vendre un montant donné d'une monnaie à une date fixe et à un taux de change stipulé d'avance.

Contrat de garantie de taux : Contrat négocié entre deux parties en vertu duquel un taux d'intérêt fixe s'applique à un montant nominal de référence pour une période prédéterminée. L'écart entre le taux établi par contrat et le taux en vigueur sur le marché est versé en espèces à la date de règlement. Ce genre de contrat offre une protection contre les fluctuations futures des taux d'intérêt ou permet d'en tirer parti.

Courbe de rendement : Représentation graphique de la structure par échéance des taux d'intérêt où sont tracées des courbes de taux de rendement de titres obligataires de même ordre selon leur terme jusqu'à échéance.

Couverture : Opération réalisée dans le but de réduire ou de compenser l'exposition aux risques de prix, de taux d'intérêt ou de change en prenant des positions qui devraient permettre de compenser les variations des conditions du marché.

Entité à détenteurs de droits variables : Entité dont les capitaux propres à risque sont insuffisants pour lui permettre de financer elle-même ses activités ou lorsque ses détenteurs d'instruments de capitaux propres ne réunissent pas, collectivement, certaines des caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation à la juste valeur de certains instruments financiers à la date de clôture.

Instruments de crédit structuré : Vaste gamme de produits financiers qui comprend les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des prêts avec flux groupés, les véhicules de placement structuré et les titres adossés à des actifs. Ces instruments représentent des placements dans des groupes d'actifs adossés à des créances, dont la valeur est avant tout tributaire du rendement des groupes sous-jacents.

Instruments hors bilan : Engagements de crédit indirects, y compris les engagements de crédit en vertu desquels aucune somme n'a été prélevée et les instruments dérivés.

Juste valeur : Montant de la contrepartie dont il serait convenu dans le cadre d'une opération conclue dans des conditions normales de concurrence entre des parties consentantes et agissant en toute connaissance de cause.

Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie : Engagements de la Banque d'effectuer des paiements pour le compte de clients ne pouvant pas respecter leurs obligations envers des tiers. La Banque possède un droit de recours contre les clients auxquels elle avance ainsi des fonds.

Marge nette sur intérêts : Revenu d'intérêts net, sur une base de mise en équivalence fiscale, en pourcentage du total des actifs moyens.

Mises en pension : Ou encore «Obligations relatives aux titres mis en pension», soit une opération à court terme dans le cadre de laquelle la Banque vend des actifs, généralement des obligations d'administrations publiques, à un client et convient au même moment de les lui racheter à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de financement à court terme.

Montant nominal de référence : Montant prévu au contrat ou montant en capital devant servir à payer certains instruments hors bilan tels que des contrats de garantie de taux, des swaps de taux d'intérêt et de devises. Ce montant est dit «nominal» parce qu'il ne fait pas lui-même l'objet d'un échange, mais constitue uniquement une référence pour le calcul des montants qui changent effectivement de main.

Obligation au titre des instruments de capitaux propres : Instrument financier généralement admissible à titre de capital réglementaire, qui peut être réglé pour un nombre variable d'instruments de capitaux propres de la Banque.

Option : Contrat entre un acheteur et un vendeur conférant à l'acheteur de l'option le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise, un instrument financier ou une devise en particulier à un prix ou à un taux préétabli, au plus tard à une date future convenue d'avance.

Point de base : Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent.

Prêt douteux : Prêt dans le cas duquel la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer les intérêts et le capital à la date prévue, ou à l'égard duquel un paiement prévu par contrat est en souffrance à la fin d'une période prescrite. Les intérêts ne sont pas comptabilisés dans le cas d'un prêt douteux.

Prises en pension : Ou encore «titres pris en pension», soit une opération à court terme dans le cadre de laquelle la Banque achète des actifs, généralement des obligations d'administrations publiques, à un client et convient au même moment de les lui revendre à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de prêt garanti à court terme.

Produit dérivé : Contrat financier dont la valeur est fonction d'un cours ou d'un prix, d'un taux d'intérêt, d'un taux de change ou d'un indice boursier sous-jacent. Les contrats à terme, les options et les swaps sont tous des instruments dérivés.

Provision générale : Provision constituée par la Banque pour tenir compte des pertes sur créances qui sont survenues à la date de clôture, mais qui n'ont pas encore été expressément déterminées au cas par cas.

Provision pour pertes sur créances : Montant mis en réserve qui, de l'avis de la direction, suffit à absorber toutes les pertes sur créances découlant des éléments inscrits au bilan et hors bilan. Cette provision inclut des provisions spécifiques, des provisions sectorielles et une provision générale.

Ratio de productivité : Mesure de l'efficacité avec laquelle la Banque engage des frais pour produire des revenus. Ce ratio indique, en pourcentage, le rapport entre les frais autres que d'intérêts et la somme du revenu d'intérêts net (sur une base de mise en équivalence fiscale) et des autres revenus. Une diminution de ce ratio indique une hausse de la productivité.

Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires : Rapport entre les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires et l'actif pondéré en fonction du risque. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires constituent généralement l'une des mesures les plus importantes de la vigueur du capital d'une banque, et il est souvent utilisé par les agences de notation et les investisseurs afin d'évaluer la situation de capital d'une banque. Le ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires représente le total des capitaux propres, plus la participation sans contrôle dans les filiales, moins les actions privilégiées, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels non amortis.

Ratios du capital de catégorie 1 et du capital total : Rapport entre le capital et l'actif pondéré en fonction du risque, tels qu'ils sont stipulés par le BSIF, conformément aux lignes directrices de la Banque des règlements internationaux. Le capital de catégorie 1, qui est considéré comme le plus permanent, se compose surtout des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, de la participation sans contrôle dans les filiales et des obligations au titre des instruments de capitaux propres, plus les actions privilégiées à dividende non cumulatif, moins les écarts d'acquisition et les actifs incorporels non admissibles et non amortis. Le capital de catégorie 2 se compose surtout de débetures subordonnées et de la tranche admissible de la provision générale. Ensemble, le capital de catégorie 1 et le capital de catégorie 2, moins certaines déductions, constituent le capital total réglementaire.

Rendement des capitaux propres : Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

SWAP : Un swap de taux d'intérêt est un contrat visant l'échange de flux de paiements d'intérêts, habituellement un à taux variable contre un à taux fixe, pour une période donnée et portant sur un montant nominal de référence. Un swap de devises est un contrat visant l'échange de paiements dans différentes devises, sur des périodes déterminées à l'avance.

Titrisation : Processus dans le cadre duquel des actifs financiers (généralement des prêts) sont cédés à une fiducie qui émet habituellement différentes catégories de titres adossés à des créances à des investisseurs afin de financer l'achat de prêts. La Banque comptabilise normalement ces opérations comme des ventes, sous réserve de certaines conditions; les prêts en cause sont donc retirés du bilan consolidé de la Banque.

Valeur à risque («VAR») : Estimation de la perte de valeur qui, à l'intérieur d'un intervalle de confiance déterminé, pourrait éventuellement découler du fait que la Banque maintienne une position pendant une période déterminée.

Glossaire de l'accord de Bâle II

Paramètres du risque de crédit

Exposition en cas de défaut («ecd») : correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments figurant au bilan et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments hors bilan.

Probabilité de défaut («pd») : correspond à la mesure, exprimée en pourcentage, de la probabilité que l'emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.

Perte en cas de défaut («pcd») : correspond à la mesure de la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Types d'expositions au risque

Expositions non liées aux particuliers

Exposition sur les entreprises : correspond à un titre de créance d'une société, d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle.

Exposition sur les banques : correspond à un titre de créance d'une banque ou de l'équivalent [y compris certains organismes publics («op»), auxquels le même traitement que pour les banques est appliqué].

Exposition sur les emprunteurs souverains : correspond à un titre de créance d'un état, d'une banque centrale, de certaines banques multilatérales de développement («bmd») ainsi que de certains op auxquels le même traitement que pour les emprunteurs souverains est appliqué.

Titrisation : placements inscrits au bilan dans des titres adossés à des actifs, dans des titres adossés à des prêts avec flux groupés ou dans des titres adossés à des créances avec flux groupés; concours de trésorerie hors bilan visant des fonds multicédants parrainés par la banque ou par des tiers; et rehaussements de crédit.

Expositions liées aux particuliers

Prêts immobiliers garantis

Prêts hypothécaires à l'habitation : prêts à des particuliers sur des propriétés immobilières résidentielles (quatre unités ou moins).

Lignes de crédit garanties : lignes de crédit personnelles renouvelables adossées à des propriétés immobilières résidentielles.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles : cartes de crédit et lignes de crédit non garanties consenties à des particuliers.

Autres prêts aux particuliers : tous les autres prêts aux particuliers.

Sous-catégories d'expositions au risque

Montants prélevés : les montants en cours au titre des prêts, des contrats de location, des acceptations, des dépôts auprès d'autres banques et des titres de créance disponibles à la vente.

Engagements non prélevés : tranche non utilisée d'une ligne de crédit consentie.

Autres expositions au risque

Opérations de pension sur titres : prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres.

Dérivés hors bourse : contrats dérivés négociés hors bourse.

Autres éléments hors bilan : effets remplaçant directement des instruments de crédit tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de crédit commercial et les lettres et garanties de bonne exécution.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DIRECTION GÉNÉRALE

Banque Scotia
Scotia Plaza
44, rue King Ouest
Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-866-6161
Télécopieur : 416-866-3750
Courriel : email@scotiabank.com

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Service des affaires publiques, internes et gouvernementales

Banque Scotia
44, rue King Ouest
Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-866-3925
Télécopieur : 416-866-4988
Courriel : corporate_communications@scotiacapital.com

Centre service clientèle

1-800-4-SCOTIA

Services aux actionnaires

Agent de transferts et agent principal des registres

Société de fiducie Computershare du Canada
100, avenue University, 9^e étage
Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1
Téléphone : 1 877 982-8767
Télécopieur : 1 888 453-0330
Courriel : service@computershare.com

Coagent de transferts (États-Unis)

Computershare Trust Company, Inc.
250 Royall Street
Canton, MA 02021
États-Unis
Téléphone : 1 800 962-4284

Affaires financières

Banque Scotia
44, rue King Ouest
Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-866-4790
Télécopieur : 416-866-4048
Courriel : corporate.secretary@scotiabank.com

Analystes financiers, gestionnaires de portefeuilles et autres investisseurs institutionnels

Téléphone : 416-933-1273
Télécopieur : 416-866-7867
Courriel : investor.relations@scotiabank.com

En ligne

Pour obtenir des renseignements sur les produits et sur la société, de l'information financière et de l'information à l'intention des actionnaires : www.banquescotia.com et www.scotiacapitaux.com.



INDICES DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

La Banque Scotia figure dans un certain nombre d'indices en fonction de sa performance selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.



Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter la page sur la responsabilité sociale de la Banque Scotia à l'adresse www.banquescotia/rse

1. **Construction d'une école** : 60 employés des Services bancaires mondiaux aux sociétés et aux entreprises ont bénévolement construit une école et la maison du directeur en Jamaïque, en appui à l'organisation caritative de secours et de développement *Food for the Poor*.

2. **Nettoyage d'un camp** : Plus de 50 employés bénévoles du service des ressources humaines, de la haute direction et des services administratifs du Réseau canadien ont participé au nettoyage d'un camp pour adultes et enfants atteints de déficience intellectuelle situé à Stouffville, en Ontario.

3. **Entente de recyclage** : Le recyclage de Scotiabank Peru est réalisé en partenariat avec Ciudad Saludable, un organisme sans but lucratif qui emploie des familles à faible revenu, comme les microentrepreneurs Marcelo Csepaya Espinoza et Santa Antonieta Castro Ramos qui revendent les matériaux recyclés dont ils tirent leur revenu familial.

Responsabilité sociale

À la Banque Scotia, la responsabilité sociale constitue un élément essentiel de notre mode de gestion. La grande attention que nous portons à la façon dont nous nous acquittons de nos responsabilités sociales, économiques, environnementales et éthiques nous permet d'améliorer nos relations avec l'ensemble des parties prenantes de la Banque. Nous nous employons sans relâche à intégrer les principes de responsabilité sociale à tous les aspects de nos activités et nous avons diffusé notre stratégie et nos méthodes dans nos bureaux du monde entier. Voici un aperçu de nos réalisations de 2010 en matière de responsabilité sociale :

- **Organisation des Nations Unies («ONU»)** : La Banque Scotia est signataire du Pacte Mondial de l'ONU, par lequel elle s'est engagée à défendre et à protéger les droits de la personne, les normes du travail et les normes en matière d'environnement et de lutte anticorruption dans ses pratiques commerciales. Avec cette signature, la Banque Scotia est devenue la première institution financière établie au Canada à adopter ces principes de l'ONU dans ses activités quotidiennes et sa culture organisationnelle à l'échelle internationale.
- **ÉcoVie** : En réaction à la volonté grandissante des Canadiens de réduire leur empreinte écologique, la Banque Scotia a lancé un programme global ÉcoVie. En visitant le site Web du programme à l'adresse www.banquescotia.com/ecovie, les propriétaires canadiens découvriront des moyens de faire des choix plus verts pour leur maison, de réduire leur facture d'électricité et de profiter des incitatifs gouvernementaux dans le but de réaliser des économies. Grâce aux prix ÉcoVie de la Banque Scotia, nous rendons hommage aux entreprises, aux particuliers et aux étudiants du Canada pour leur excellence et leur innovation en efficacité énergétique dans le secteur résidentiel. Les prix allant de 10 000 \$ à 50 000 \$ seront décernés pour la toute première fois en juin 2011.
- **Conseil des ressources humaines autochtones** : La Banque Scotia a annoncé la conclusion d'une entente de parrainage de trois ans avec le Conseil des ressources humaines autochtones («CRHA»), qui a pour mission de créer et de mettre en marché une vaste gamme de services afin d'aider les Autochtones à participer pleinement à l'économie canadienne.
- **Microfinancement** : La Banque Scotia participe à des initiatives de microfinancement novatrices qui offrent des perspectives d'avenir aux entrepreneurs et aux propriétaires de microentreprises, surtout aux femmes et aux collectivités mal desservies. La Banque Scotia compte des services de microfinancement au Chili, en République dominicaine, au Guatemala, en Jamaïque et au Pérou, et prévoit en mettre sur pied dans d'autres pays en 2011.

Prix et distinctions

- **The Green 30** : La Banque Scotia a été classée parmi les 30 entreprises les plus écologiques (The Green 30) par les revues *Maclean's* et *Canadian Business*. Cette liste répertorie les entreprises canadiennes qui, selon leurs employés, s'appliquent à utiliser des principes environnementaux dans leur modèle de gestion et leur culture d'entreprise.
- **Protection de l'environnement** : Scotiabank Mexico a remporté un prix pour l'environnement récompensant ses meilleures pratiques en matière de réduction de son empreinte carbone dans la catégorie de la protection de l'environnement. Ce prix est décerné par le CEMEFI, organisme voué à la promotion de la philanthropie et de la responsabilité sociale au Mexique.
- **Meilleurs employeurs pour la diversité au Canada** : Pour la deuxième année consécutive, la Banque Scotia s'est élevée parmi les meilleurs employeurs pour la diversité. Dans le cadre du palmarès annuel des 100 meilleurs employeurs du Canada, la Banque Scotia s'est classée parmi les 45 premiers et a été reconnue pour ses programmes dédiés à l'avancement des femmes, ses programmes de formation en matière de diversité à l'intention des gestionnaires et pour ses objectifs de recrutement de personnes appartenant aux peuples autochtones.



notre présence *internationale*

BUREAUX DANS LE MONDE



■ Les zones en rouge indiquent l'emplacement des établissements offrant une large gamme de services bancaires aux sociétés, aux entreprises et aux particuliers ainsi que de services de financement des transactions commerciales.

● Les zones avec un point rouge indiquent l'emplacement des établissements offrant des services bancaires aux sociétés et des services bancaires d'investissement mondiaux ainsi que des services liés aux marchés financiers ou l'emplacement des bureaux de représentation de la Banque Scotia et des réseaux de services bancaires aux particuliers comptant moins de 10 succursales.

AMÉRIQUE DU NORD : Canada, Mexique, États-Unis

AMÉRIQUE CENTRALE ET AMÉRIQUE

DU SUD : Belize, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Guyana, Nicaragua, Panama, Pérou, Venezuela

ANTILLES : Anguilla, Antigua-et-Barbuda,

Aruba, Bahamas, Barbade, Bonaire, îles Vierges britanniques, îles Caïmans, Curaçao, Dominique, République dominicaine, Grenade, Haïti, Jamaïque, Puerto Rico, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Martin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago, îles Turks et Caïcos, îles Vierges américaines

EUROPE ET MOYEN-ORIENT : Égypte,

Irlande, Russie, Turquie, Dubai, Royaume-Uni

ASIE-PACIFIQUE : Australie, Chine, RAS de Hong Kong, République populaire de Chine, Inde, Japon, Corée (République de), Malaisie, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vietnam

Notre présence.

La diversification par secteur d'activité et par secteur géographique

La Banque Scotia est depuis longtemps reconnue comme la plus internationale des banques canadiennes, avec une présence qui remonte à plus de 120 ans dans les Antilles et à plusieurs décennies en Asie et en Amérique latine. Cette présence internationale, combinée aux secteurs d'activité bien établis, fait en sorte que la Banque Scotia est bien diversifiée, tant sur le plan des sources de bénéfice que sur celui des risques.



70 772 EMPLOYÉS

Nous tirons notre force de la grande diversification de nos effectifs et des milliers d'employés provenant des quatre coins du monde qui apportent à la Banque un riche éventail de talents et de compétences et qui partagent leur point de vue, leurs connaissances et leur expérience.

2 784 SUCCURSALES ET BUREAUX PARTOUT DANS LE MONDE

Fondée en 1832, la Banque Scotia, constituée alors d'un petit bureau à Halifax d'à peine quatre employés, est devenue une société de services financiers internationale comptant un vaste réseau de succursales.

921 GAB DANS LES ANTILLES ET EN AMÉRIQUE CENTRALE

Nous sommes l'une des principales banques des Antilles et d'Amérique centrale, où nous offrons une gamme complète de services bancaires aux particuliers ainsi que certains services de financement aux entreprises.

43 ANS EN AMÉRIQUE LATINE

Grâce un important réseau de succursales dans de nombreux pays d'Amérique latine, notamment le Mexique, le Chili et le Pérou, ainsi qu'à des activités bancaires de gros en Colombie, la Banque Scotia est la banque canadienne la plus présente dans cette région.

7 ACQUISITIONS

En 2010, la Banque Scotia a intensifié sa présence sur les marchés existants et a pénétré de nouveaux marchés grâce à des acquisitions en Asie, dans les Antilles et en Amérique latine.

6 PAYS D'EUROPE ET DU MOYEN-ORIENT

La Banque Scotia propose une vaste gamme de services bancaires de gros et de détail, de services de financement des opérations commerciales et de services bancaires commerciaux à des sociétés, à des administrations publiques et à des clients institutionnels, et offre, avec ScotiaMocatta, des services dans le domaine des métaux précieux.

